CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/540
Appendice III/Vol.II
31 août 1984
FRANCAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME II

Index par sujet et par pays des comptes rendus in extenso de la Conférence du désarmement en 1984

GE.84-65450

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.246
1er mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 1er mars 1984, à 10 h 50.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-60553

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d' :	M. U-E. von dem HAGEN M. M. GERDTS
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. G. SKINNER M. P.W. BASHAM
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG SHIYUN M. LI WEIMIN M. ZHANG WEIDONG
Cuba :	M. A.V. GONZALEZ
Egypte :	M. I. HASSAN M. A. MAHER ABBAS
Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS M. P. CORDEN Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. L. MADSEN M. R. WATERS M. D. EMERY
Ethiopie :	M. F. YOHANNES
France :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
Inde :	M. M. DUBEY M. S.K. SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO Mme P. RAMADHAN M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM Mme BOEDIMAN
Italie :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI
Kenya :	-
Maroc :	M. M. CHRAIBI M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER
Pérou :	M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. T. STROJWAS M. J. CIALOŃICZ M. G. CZEMPINSKI
République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. J. DEMBSKI

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

République islamique d'Iran :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER Mme A.M. LAU M. H. BERGLUND
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV M. G.N. VACHADZE
Venezuela :	M. A. LOPEZ OLIVER
Yougoslavie :	M. M. MIHAJLOVIC
Zaïre :	-
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

LE PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence continue aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, si un membre de la Conférence voulait soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence, il peut le faire en conformité avec l'article 30 du réglement intérieur de la Conférence.

J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur Dubey, de l'Inde. Avant de lui donner la parole, je voudrais vous faire une courte présentation de mes vues sur le rôle que le Président, en ce cas la Roumanie, devrait avoir pendant ce mois.

La délégation roumaine assume à partir d'aujourd'hui la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de mars, tout en mesurant pleinement à la fois l'honneur qui revient à mon pays et les responsabilités que cette fonction implique. Je voudrais souligner dès le début que cette tâche nous est facilitée par l'activité dynamique et infatiguable de mon illustre prédécesseur, l'Ambassadeur Turbanski de Pologne, auquel je voudrais adresser les félicitations cordiales de la délégation roumaine et exprimer nos chaleureux remerciements et notre sincère admiration.

Le principe de la rotation et le hasard ont fait que la Roumanie assume la présidence de la Conférence au mois de mars, lequel, dans notre hémisphère, est le mois du printemps, du dégel, de l'espoir renouvelé. J'aimerais y voir un heureux présage et je formule le voeu que les travaux de la Conférence puissent témoigner que nous sommes en mesure de faire des progrès, d'enregistrer des résultats positifs, concrets, dans la voie de la cessation de la course aux armements et du désarmement.

J'aimerais vous assurer, chers collègues, que ma seule ambition est de bien servir la Conférence en stricte observance du règlement intérieur et que je ferai tout ce qui est mon pouvoir pour favoriser le dialogue et les négociations. Il va sans dire que les résultats de nos négociations dépendent de l'apport de chaque délégation, de notre volonté collective à tous de faire avancer les travaux.

Il s'est avéré maintes fois dans le passé - et l'expérience positive de mon prédécesseur le confirme - que dans l'accomplissement des tâches qui sont imparties au président, surtout d'un organisme comme le nôtre qui travaille sur la base du consensus, les consultations, officielles et officieuses, représentent un très utile instrument, un moyen d'action des plus importants. Soyez rassurés que ma délégation n'épargnera aucun effort afin que les idées et les positions de chaque délégation soient dûment prises en considération avant l'adoption de toute décision de fond ou de procédure. Nous sommes fermement convaincus que la seule base viable pour l'avancement de nos travaux réside dans la recherche patiente de solutions unanimement acceptables pour toutes les délégations.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour assurer les représentants des pays non membres de l'entière disponibilité de la présidence à l'égard des problèmes découlant de leur participation aux travaux de notre conférence, car il est évident que les questions du désarmement intéressent tous les pays.

Chers Collègues, sans vouloir dresser en détail le tableau de la situation au sein de la Conférence je crois qu'on peut affirmer que nous nous trouvons dans une situation meilleure que celle qui prévalait ici il y a un an, au mois de mars 1983.

(Le Président)

En effet, l'ordre du jour et le programme de travail ont été déjà adoptés depuis un bon moment et on a enregistré certains progrès dans la création des organes subsidiaires.

Il y a là certes un fait encourageant, mais, malgré cela, nous sommes, bien sûr, loin de nous déclarer satisfaits. Tout au contraire, force est de constater le retard alarmant des négociations face au rythme toujours plus menaçant de la course aux armements.

C'est la ferme intention de la présidence de continuer et d'accélérer, si possible, toutes les consultations, individuelles et collectives, dans une atmosphère constructive, de travail, en vue de résoudre les problèmes encore pendants - et il y a encore beaucoup de ces problèmes, surtout celui de la création d'organes subsidiaires pour tous les points inscrits à l'ordre du jour et du commencement de leur travail.

Une conclusion commune qui s'est dégagée des interventions faites jusqu'ici devant la Conférence est que nous sommes tous tenus de faire un effort particulier afin de passer des discussions - souvent stériles - sur le mandat et la dénomination des organes de travail aux négociations authentiques sur les problèmes inscrits à l'ordre du jour. On l'a souvent répété en cette enceinte, et à juste titre, que les questions d'organisation et de procédure doivent être conçues comme un moyen d'aboutir à notre objectif essentiel et non pas comme un but en soi.

J'exprime l'espoir que nous allons mettre toute notre énergie et toute notre confiance dans les négociations multilatérales sur le désarmement et dans cet organisme unique qu'est la Conférence du désarmement, en faisant preuve de la volonté politique nécessaire, d'esprit de compromis et de bonne volonté réciproques pour négocier et adopter des mesures de désarmement en vue de réduire et faire disparaître le risque d'une guerre nucléaire dévastatrice.

La responsabilité dont la Conférence du désarmement se trouve investie n'a jamais été si grande; la possibilité qui nous est offerte de réagir ensemble d'une manière rationnelle et imaginative à ce pari sur la vie ou la mort risque bien de ne plus se présenter.

C'est un défi à relever, et nous n'avons pas de choix.

Nous devons agir avant qu'il ne soit pas trop tard.

Je vous remercie, honorables délégués, pour votre attention.

M. DUBEY (Inde) (traduit de l'anglais) : Je présume que le fait d'être le seul orateur à prendre la parole dans le débat général de ce matin, m'impose un surcroît de responsabilité. Je ferai de mon mieux pour que les distingués représentants en aient pour leur argent, tout au moins quantitativement sinon qualitativement.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de mars. La Conférence doit encore traiter un certain nombre de problèmes initiaux avant de pouvoir aborder des négociations sérieuses cette année. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, elle pourra progresser rapidement et résolument vers ses objectifs. Nous sommes très heureux de voir siéger à la présidence pour ce mois-ci le représentant d'un pays avec lequel nous entretenons les relations les plus amicales et un diplomate de votre compétence et de votre expérience. Au nom de la délégation indienne, je vous offre notre pleine et sincère coopération dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

(M. Dubey, Inde)

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski, de la Pologne, qui a été le premier Président de notre forum sous sa nouvelle appellation de Conférence du désarmement. Grâce à ses efforts persévérants, à son dévouement sincère et à ses capacités incontestées, la Conférence a pu résoudre certains des problèmes de procédure qui, l'année passée, avaient paralysé son prédécesseur, le Comité du désarmement, pendant trois mois pleins.

Qu'il me soit permis également, à cette occasion, d'exprimer nos vifs remerciements à l'Ambassadeur Jorge Morelli Pando, du Pérou, sous la présidence duquel le Comité du désarmement a terminé ses travaux de la session de 1983. Nous avons tous beaucoup admiré la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions de consultation au cours des mois qui se sont écoulés dans l'intervalle.

Nous avons parmi nous des collègues qui ne se sont joints à la Conférence que cette année. Bien que j'aie déjà eu le plaisir et le privilège de les rencontrer et de leur souhaiter la bienvenue, et même de travailler avec certains d'entre eux, permettez-moi de profiter de cette tribune de la Conférence pour présenter à nouveau nos souhaits chaleureux de bienvenue aux Ambassadeurs de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Hongrie, de l'Indonésie et de Sri Lanka. Je tiens à les assurer que la délégation indienne coopérera pleinement avec eux, pendant la durée de leur mandat, au progrès de notre cause commune dans le cadre de cette Conférence.

La session de la Conférence du désarmement s'est ouverte dans une situation très troublée et incertaine. Une crise mondiale d'une ampleur sans précédent influe sur les aspects tant politiques qu'économiques des relations internationales. La situation politique mondiale est caractérisée par de graves tensions, un état périlleux des relations Est-Ouest et la recrudescence de la guerre froide. Cette nouvelle guerre froide a relancé la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires; celle-ci, à son tour, a conduit à l'aggravation de la crise générale et à l'accroissement de la tension mondiale. Les négociations sur le désarmement, qui avaient déjà perdu de l'élan ces derniers temps, sont maintenant virtuellement au point mort. Dans le discours liminaire qu'elle a prononcé à la Réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth à New Delhi, en novembre 1983, le Premier Ministre Shrimati Indira Gandhi a décrit la situation présente dans les termes suivants : "... les crises qui s'approfondissent aujourd'hui sont beaucoup plus graves que tout ce que nous avions envisagé auparavant. La paix est en péril. La course aux armements est sur le point d'échapper à tout contrôle ...". Dans un discours récent, le Premier Ministre Trudeau a parlé de l'"inhumanité croissante des relations internationales".

Nous sommes également confrontés aujourd'hui à une crise de la coopération économique internationale et du système économique international. L'effondrement virtuel des négociations sur le désarmement a coïncidé avec une stagnation du dialogue Nord-Sud. Le rapport direct entre les dépenses militaires astronomiques, qui s'élèvent actuellement à 800 milliards de dollars par an, et la crise économique mondiale, commence à être plus clairement et plus largement perçu. Le détournement massif de ressources à des fins militaires a provoqué de nombreuses distorsions dans les structures économiques des pays qui encourent ces dépenses, des distorsions qui se traduisent par d'énormes déficits budgétaires de caractère structurel, le relèvement des taux d'intérêt, l'intensification des mesures protectionnistes et l'érosion et la mise en péril des systèmes commerciaux et monétaires internationaux. Les gouvernements des pays développés, qui reprochaient aux pays en développement de contrarier le libre jeu des forces du marché dans leurs économies afin d'assurer la justice sociale et de protéger les intérêts des catégories les plus défavorisées de

(M. Dubey, Inde)

leur population, procèdent eux-mêmes à des interventions massives dans leurs économies au nom de la sécurité nationale. Cette situation a sérieusement ébranlé les situations et les perspectives économiques des pays en développement, ainsi que celles d'autres pays développés. Les raisons profondes de la suspension des négociations sur la limitation des armements et de la reprise de l'accumulation fiévreuse des armements nucléaires d'une part, et de l'atrophie du dialogue Nord-Sud, d'autre part, sont fondamentalement les mêmes. Dans le premier cas, c'est la recherche de la supériorité militaire; dans le second, c'est le désir des nations économiquement les plus puissantes d'imposer leur volonté et leur idéologie aux nations plus faibles.

Au moment où la Conférence du désarmement aborde sérieusement ses travaux de la session de 1984, il est difficile de résister à la tentation de comparer l'année 1984 avec son homologue bien connue dont il est question dans le célèbre roman satirique de George Orwell. Dans nul autre domaine des relations internationales, l'analogie entre les faits de l'année 1984 et ceux prophétisés dans le roman politique de George Orwell n'est plus frappante que dans le domaine de la course aux armements nucléaires et des prétendues doctrines de sécurité invoquées pour la justifier. A l'heure actuelle, la course aux armements nucléaires met en péril non seulement la liberté si chère à la génération d'Orwell, mais le tissu même de la civilisation humaine, la survie même de l'espèce humaine. L'humanité tremble de terreur devant l'équivalent actuel du "Grand Frère" d'Orwell, c'est-à-dire la Machine de l'Apocalypse appuyée par une industrie et une technique militaires toutes puissantes, autonomes et étroitement égoïstes. C'est également dans le contexte de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire que l'on est confronté à la forme la plus subtile et la plus pernicieuse du Doublethink (double pensée) à savoir la doctrine de la dissuasion nucléaire. Enfin, dans aucun autre secteur le Doublespeak (double langage) n'est pratiqué de façon plus systématique et plus persistante. C'est dans le domaine de la course aux armements nucléaires que l'on entend des pays dire qu'ils se préparent à la guerre nucléaire afin de l'éviter, que des nations amassent des stocks d'armes nucléaires afin de les éliminer et que l'on attribue à la Machine de l'Apocalypse le mérite d'avoir évité la guerre. C'est aussi dans ce royaume du faux-semblant et du Doublespeak que l'on tient prêt un stock d'armes nucléaires de 18 à 20 000 ogives dans le but proclamé d'en dissuader l'utilisation.

On peut considérer que l'année 1983 a marqué le point le plus bas dans l'histoire récente des négociations sur le désarmement. Cette même année, une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires a débuté avec le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière en Europe et les contre-mesures, sous forme du déploiement de nouveaux missiles d'autres types. Au cours de cette année, nous avons également assisté à l'effondrement de la structure pourtant bien modeste des négociations sur le désarmement nucléaire. Bien entendu, cette situation a influé sur les débats et les décisions relatifs aux questions de désarmement à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. D'une part, l'inquiétude et la déception du grand public devant l'évolution dans le monde et, en particulier, devant la complexité et l'incertitude croissantes de la situation internationale en matière de sécurité, s'est traduite par l'adoption d'un plus grand nombre de résolutions - 66 au total - que les années précédentes. D'autre part, des divisions profondes ont continué de se manifester à l'Assemblée générale sur presque toutes les questions vitales de désarmement. Ces divisions étaient telles qu'il semblait difficile de croire qu'à peine cinq ans auparavant, le même organe était parvenu au consensus énoncé dans le Document final de la dixième session extraordinaire.

(M. Dubey, Inde)

L'Assemblée n'a pu parvenir à un consensus que sur un petit nombre de questions de désarmement marginales et relativement peu importantes. En raison de l'attitude d'apathie totale de certains Etats dotés d'armes nucléaires, l'Assemblée n'a pu parvenir à un consensus de quelque valeur opérationnelle sur les questions les plus immédiates et les plus vitales dont elle était saisie, à savoir la prévention de la guerre nucléaire, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire en général.

Les débats auxquels nous avons assisté à la Conférence du désarmement ces dernières semaines reflètent ce qui s'est passé à l'Assemblée générale. La situation à la Conférence est même encore plus décevante et plus éloignée des réalités du monde en raison de la règle du consensus adoptée pour les décisions de cet organe et de la façon systématique dont certains des Etats dotés d'armes nucléaires s'en sont servis pour paralyser tout progrès sur les questions véritablement graves et urgentes dans le domaine du désarmement. Alors que le plus grand nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale a trait à la prévention de la guerre nucléaire, à l'arrêt de la course aux armements et au désarmement nucléaire en général, ici à cette Conférence, pendant les cinq dernières années, on n'a même pas commencé à entreprendre des négociations sur ces questions. Les efforts persistants des pays non alignés et neutres en faveur de la création de groupes de travail sur ces questions n'ont abouti à rien. Le mandat du Groupe de travail établi pour le seul point relatif au désarmement nucléaire, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, a été délibérément restreint à l'aspect de la vérification. Le plus ironique est que les pays non alignés et neutres membres de la Conférence sont vivement fustigés lorsqu'ils appellent l'attention sur ces questions cruciales et cherchent simplement à ce que l'on engage des négociations sérieuses les concernant. On les blâme de dire ou de faire quoi que ce soit qui pourrait déranger les manoeuvres de certains de ces pays, qui visent à égarer l'opinion publique mondiale au sujet du fonctionnement de la Conférence du désarmement en exagérant l'importance d'aspects relativement mineurs et moins urgents et en se concentrant sur ces aspects.

Il ne fait aucun doute que la Conférence du désarmement a de grandes potentialités qui n'ont jamais été réalisées. La doctrine qui a été la principale responsable de l'alimentation de la course aux armements de la façon la plus insidieuse l'est également de la paralysie de la Conférence du désarmement. Chaque fois que tel ou tel Etat doté d'armes nucléaires a estimé qu'il devait acquérir une supériorité militaire sur les autres Etats dotés d'armes nucléaires, il a décidé de suspendre les négociations sur la limitation des armements ou de ne faire que semblant de mener de telles négociations pendant la période d'acquisition de cette supériorité militaire. Et, au moment où il a jugé qu'il avait acquis une supériorité militaire et qu'il était donc prêt à négocier à partir de sa position de force, l'autre Etat doté d'armes nucléaires en est venu à la conclusion qu'il n'était pas dans son intérêt de négocier sur la limitation des armements jusqu'à ce qu'il ait pu combler son retard. Le résultat net a donc été qu'il n'y a pas eu limitation des armements, encore moins de mesures de désarmement authentique, mais seulement une accélération de l'accroissement des arsenaux nucléaires.

La doctrine de la dissuasion nucléaire a été invoquée comme justification à l'acquisition d'une supériorité militaire et, de ce fait, à la perpétuation d'une influence et d'une domination dans le monde et à la préservation de l'ordre mondial existant. Dans la déclaration de caractère général que j'ai faite au Comité du désarmement l'an dernier, j'avais dit que cette doctrine de la dissuasion ou de

(M. Dubey, Inde)

l'équilibre ou de la parité était l'illusion des illusions. Le concept de parité ou d'équilibre est subjectif, arbitraire et égoïste. La parité est ce que l'on perçoit subjectivement et qui ne peut être objectivement déterminé. Entre autres choses, la nature complexe de l'armement contemporain, avec sa large gamme de systèmes d'armes, rend impossible de juger s'il s'est produit ou non une modification de l'équilibre militaire. Elle laisse aussi d'énormes possibilités de créer de la confusion en matière de chiffres, de précision, etc., et de justifier ainsi de nouveaux cycles d'accroissement des armements nucléaires. Lorsque l'équilibre est intrinsèquement instable, il ne peut y avoir vraiment d'équilibre. En fait, la dissuasion nucléaire n'est même pas une doctrine de sécurité, mais une doctrine pour le maintien de la domination, de l'influence, de l'hégémonie et du statu quo. La sécurité n'est qu'un camouflage pour pouvoir mobiliser et conserver un appui populaire pour cette doctrine.

Cette doctrine devient encore plus trompeuse lorsqu'on y introduit des facteurs idéologiques. Par exemple, on dit que le maintien de la parité ou de l'équilibre est nécessaire pour préserver et protéger le monde libre ou la démocratie ou d'autres formes de gouvernements et de systèmes socio-économiques. On oublie que la meilleure protection pour les sociétés et les systèmes socio-économiques vient de l'intérieur. En outre, rien n'a un plus grand potentiel de destruction de ces systèmes et de déchirure de leur tissu social et économique que les dépenses massives d'armement et la multiplication des arsenaux nucléaires.

L'évolution présente de l'accroissement des armements nucléaires démontre clairement la vacuité de cette doctrine et la nature à peine voilée de son objectif. Dans son livre intitulé "Nuclear Illusion and Reality", Solly Zuckerman a démontré que les arsenaux des deux superpuissances ont depuis longtemps dépassé le niveau qui serait nécessaire pour assurer une destruction réciproque totale. Il a écrit : "Il est insensé de croire que l'énorme accroissement qu'ont connu les dimensions des arsenaux nucléaires des deux côtés ait renforcé l'état de dissuasion mutuelle". Il a très justement fait observer qu'"en rajouter équivaudrait à doubler la dose de poison pour laquelle il n'existe pas d'antidote."

M. SHARMA (Inde) (traduit de l'anglais) : L'Ambassadeur Dubey a dû s'absenter parce qu'il ne se sentait pas très bien et il m'a demandé de continuer son discours. Solly Zuckerman a donc suggéré que rien ne serait perdu si les dimensions des arsenaux nucléaires des deux côtés étaient substantiellement réduites. Selon lui : "... avec tout retard pris dans la conclusion d'un accord sur la limitation des armements nucléaires les armes nucléaires évoluent et s'accumulent si rapidement que le mieux qu'il sera possible de faire plus tard sera moins bon que le pire qui aurait pu être fait un ou deux ans auparavant".

Solly Zuckerman fait aussi valoir que si l'on doit ajouter foi à la prétention de la Grande-Bretagne et de la France selon laquelle les armements nucléaires que ces pays vont déployer et qui ne représentent qu'une fraction de ceux des Etats-Unis et de l'URSS sont adéquats pour constituer une force de dissuasion indépendante, alors tous les arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de l'URSS, sont superflus dans la mesure où ils dépassent le niveau envisagé par le Royaume-Uni ou la France.

Enfin, alors que les Etats dotés d'armes nucléaires ne jurent que par la dissuasion nucléaire, certains d'entre eux effectuent dans le même temps des recherches pour mettre au point des armes futuristes qui rendraient désuète la dissuasson.

(M. Sharma, Inde)

Il est important de bien préciser dans ce contexte que le Mouvement des pays non alignés n'a jamais accepté de restreindre à la limitation des armements nucléaires ses objectifs dans le domaine du désarmement nucléaire. Les pays non alignés préconisent l'élimination totale des armes nucléaires. Nous ne cherchons pas à déterminer le niveau d'armement nucléaire qui assurerait la dissuasion, mais à éliminer le concept même de la dissuasion nucléaire, qui est fondé sur la crainte et la méfiance, qui a été délibérement doté d'une signification entièrement différente de celle qui est réellement la sienne et qui est peut-être la plus grande tromperie conceptuelle que l'humanité ait conçue au cours de toute son histoire. Nous ne pensons pas que l'humanité doive être condamnée à coexister avec des armes nucléaires. Cette légitimation d'armes de destruction massive constitue une menace permanente pour la survie de l'humanité, et elle est conçue pour perpétuer la domination et l'hégémonie des puissances dotées d'armes nucléaires.

De plus en plus d'informations nous parviennent, qui démontrent les dimensions désastreuses de l'holocauste qui résulterait d'une guerre nucléaire. Au début de l'an dernier, une étude, rédigée par un groupe d'experts désignés par l'OMS, a conclu que tous les médecins et tous les services médicaux du monde seraient parfaitement incapables de relever le défi posé par le traitement des survivants d'une telle guerre, et encore moins de remettre sur pied l'infrastructure et les services médicaux qui auraient été désorganisés par celle-ci. Par la suite, les résultats de vastes études scientifiques effectuées au cours des deux dernières années sur les conséquences climatiques et biologiques d'une guerre nucléaire, ont été publiquement annoncés lors d'une conférence tenue à Washington, en octobre et novembre 1983 et ultérieurement publiés dans un article de Carl Sagan dans le numéro de l'hiver 1983/84 de la revue Foreign Affairs. Le point central de ces nouvelles constatations est que les conséquences à long terme d'une guerre nucléaire pourraient constituer une catastrophe climatique mondiale. Dans son article, Carl Sagan conclut qu'"... il est maintenant clair et apparent que la perspective d'une guerre nucléaire menace chaque pays et chaque être humain sur la planète" et qu'"il semble maintenant plus probable que les pays ne prenant aucune part au conflit - même des pays totalement neutres dans l'affrontement mondial entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - pourraient voir leurs populations et leurs économies ramenées à un niveau préhistorique, ou pire encore". Enfin, Carl Sagan a prévenu qu'"une première frappe équivaudrait à un suicide national pour l'agresseur, même si le pays attaqué ne se livrait à aucune représaille. En l'espace de quelques jours, les vents dominants plongeraient le pays agresseur dans l'hiver nucléaire ...".

Ceux d'entre nous qui ont vu le film américain The Day After (Le jour après) dont il a été beaucoup parlé, se rappelleront peut-être, entre autres, la description de la façon dont la collectivité tout entière victime d'une attaque nucléaire se trouve rejetée, du fait de la pulsation électromagnétique, dans un âge antérieur à l'avénement de l'électricité, du téléphone, de la radio et de l'automobile.

Récemment, un des faits nouveaux inquiétants a été que certains des Etats dotés d'armes nucléaires ne veulent même pas que leurs peuples soient rendus conscients des horreurs de la guerre nucléaire. En fait, ils sont occupés à prêcher des doctrines et à disséminer des informations qui auraient pour effet d'accoutumer leurs peuples à la présence d'arsenaux nucléaires. On assiste même à une tentative de réduire au silence et de traiter sommairement l'opinion publique qui s'agite en faveur du désarmement nucléaire. Des personnes sincères, consciencieuses et éminentes courent le risque d'être étiquetées comme étant naïves, mal informées et antinationalistes.

(M. Sharma, Inde)

L'état d'esprit actuel des dirigeants de ces Etats dotés d'armes nucléaires a été très justement décrit par Carl Sagan comme étant analogue au "refoulement" dont parlent les psychiatres. Avec ce comportement, les intéressés refusent de prendre en considération des problèmes angoissants, en partie parce qu'ils ne peuvent rien faire à leur sujet et aussi parce qu'ils craignent d'attirer, pour reprendre les termes de Carl Sagan, "un blâme rétroactif sur ceux qui sont responsables, ou qui l'ont été dans le passé, de façon active ou passive, de la course mondiale aux armements nucléaires". Un complexe de culpabilité de cette nature a souvent des effets cumulatifs. Il immunise les intéressés contre la perception des dangers de leurs décisions et de leurs actes, et il leur fournit des incitations à continuer de faire la même chose, c'est-à-dire de stocker de plus en plus d'armes nucléaires pour justifier leurs décisions passées de se joindre à la course aux armements nucléaires.

Dans un article publié dans l'International Herald Tribune du 27 septembre 1983, Barbara Tuchman, la célèbre historienne américaine, a dit : "Aujourd'hui, il se pourrait que la crainte généralisée de la guerre nucléaire soit un nouvel élément susceptible de faire la différence. C'est la seule puissance motrice qui pourrait nous obliger à maîtriser la guerre, ce que n'ont pas réussi à faire tous les efforts déployés au cours des quelque quatre-vingts dernières années. En outre, c'est un instrument qui se trouve entre les mains du public". Les mouvements populaires dirigés contre la course aux armements nucléaires confèrent une crédibilité à ces propos de Barbara Tuchman. Toutefois, il est tragiquement ironique qu'au lieu de prendre des mesures conscientes, dûment planifiées et préventives en vue d'arrêter la course aux armements nucléaires et de mettre en oeuvre le désarmement nucléaire, les gouvernements ne sont censés agir que sous la pression de leurs peuples animés par la crainte d'un holocauste nucléaire. La peur n'est pas un fondement approprié pour déclencher une action rationnelle. En effet, elle engendre la haine et le ressentiement qui ne peuvent qu'obscurcir le jugement et la pensée logique. Toutefois, ce qui peut sauver la situation en l'occurrence est le fait qu'il ne s'agit pas d'une crainte ressentie par une section de la population mondiale à l'égard d'une autre, mais de celle que l'humanité tout entière éprouve devant une catastrophe perçue en commun.

Récemment, on a publié des informations laissant entendre qu'après le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière en Europe, les mouvements pacifistes avaient perdu de leur attrait et de leur popularité et étaient en train de reculer. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les mouvements pacifistes sont nés d'une inquiétude authentique pour la survie de l'homme, inquiétude partagée par les peuples du monde entier et transcendant les continents, les races, les systèmes socio-économiques et les stades de développement économique et social. En fait, avec les prédictions terrifiantes des études faites récemment sur les conséquences d'une guerre nucléaire, il y a au contraire, dans les populations, une prise de conscience de plus en plus nette des implications dangereuses de la poursuite de la course aux armements nucléaires. D'après une enquête récente effectuée dans les capitales des Etats dotés d'armes nucléaires, la majorité des jeunes de moins de vingt ans sont inquiets pour leur survie en cas de guerre nucléaire. Ils ont la certitude qu'une guerre nucléaire éclatera un jour; pour eux, la seule question est de savoir quand elle éclatera. Etant donné ce caractère fondamental des motivations des mouvements pacifistes, il est vain de croire qu'on peut les faire disparaître sous terre. Comme notre Ministre des affaires étrangères l'a déclaré dans le discours qu'il a prononcé récemment à l'Université de Bangalore : "... D'ici la fin du siècle, le conflit entre les forces qui luttent pour la survie de l'espèce humaine et ceux qui, pour telles ou telles raisons, poussent le monde vers le bord du désastre, semble être inévitable".

(M. Sharma, Inde)

Nous espérons que cette montée du sentiment éclairé des populations contre les armes nucléaires finira par contraindre les gouvernements à mettre un terme à la course aux armements nucléaires et à prendre des mesures pour éliminer les armes nucléaires. En reconnaissance du rôle que les Nations Unies peuvent jouer en éveillant et en renforçant l'intérêt des populations du monde entier pour le désarmement nucléaire, l'Assemblée générale des Nations unies a décidé de lancer la Campagne mondiale pour le désarmement. L'Inde appuie pleinement les activités entreprises dans le cadre de cette Campagne et attache beaucoup de prix à son succès. Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour annoncer que mon pays a décidé d'apporter une contribution supplémentaire d'un million de roupies à la Campagne mondiale pour le désarmement envisagée par les Nations Unies. Il y a très peu de causes aussi importantes aujourd'hui que la cause de ce que notre Ministre des affaires étrangères, dans le discours que j'ai cité il y a un instant, a appelé "l'éducation à la survie". L'Inde fera tout son possible pour contribuer à faire progresser cette cause.

Monsieur le Président, nous autres, membres de la Conférence du désarmement, avons encore le pouvoir de remédier à cette situation critique en négociant des mesures concrètes et pratiques en vue de la prévention de la guerre nucléaire et du désarmement nucléaire. A cette fin, la Conférence du désarmement devra, dans les semaines à venir, s'employer à prendre des décisions résolues et tangibles pour entamer le processus de négociation sur ces questions brûlantes. Ma délégation est convaincue que le seul moyen de renforcer le prestige et l'efficacité de la Conférence du désarmement et de la rattacher aux réalités contemporaines est de faire des questions de désarmement nucléaire, y compris celle d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, le principal thème de discussion cette année et à l'avenir.

En particulier, nous ne pouvons pas nous permettre, en 1984, d'envisager la question de la prévention de la guerre nucléaire sous le même angle que les années précédentes, car les faits survenus en 1983 indiquent que la situation est véritablement en passe d'atteindre le point de non-retour. Entre autres événements, la dernière série de déploiements de missiles nucléaires en Europe a ramené le temps d'alerte entre le lancement et la destruction à 5 minutes seulement. Une conséquence évidente de ces déploiements - et je n'ai pas l'intention ici de disserter sur leur bien-fondé ou non - est de précipiter l'adoption et la mise en oeuvre de la stratégie du lancement sur alerte. Vivre avec les armes nucléaires est déjà pour le monde une situation extrêmement inconfortable et précaire; mais vivre avec le lancement sur alerte, c'est pratiquement être au bord du gouffre. Dans une situation où le simple lever de la Lune ou le passage d'un vol d'oies du Canada peut être erronément interprété comme une attaque par des missiles nucléaires malgré la présence des systèmes d'alerte les plus perfectionnés du monde, où en l'espace de 18 mois seulement il y a eu 147 fausses alertes, qui peut dire avec certitude qu'avec l'adoption, sous la pression des événements, du lancement sur alerte, nous ne sommes pas déjà à la veille de l'Apocalypse ?

Parmi les mesures de nature à prévenir la guerre nucléaire, nous pensons que les événements récents imposent avec une urgence accrue de prendre sérieusement en considération la proposition indienne relative à la négociation d'une convention sur la non-utilisation des armes nucléaires. La conclusion d'une telle convention améliorerait de façon très appréciable le climat des relations internationales. Elle réduirait les craintes et apporterait un soulagement immense ainsi que des lueurs d'espoir à ce monde angoissé et apeuré. De plus, elle nous donnerait la confiance nécessaire pour aborder la tâche formidable qu'est la négociation d'accords sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ne serait-ce que pour cela, il vaut la peine de mener à bien cette initiative.

(M. Sharma, Inde)

La première chose essentielle à faire si l'on veut aborder sérieusement le problème de la prévention de la guerre nucléaire, est de mettre en oeuvre la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale, qui nous demande "d'engager ... des négociations eu vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire" et de créer à cette fin un groupe de travail spécial. Nous espérons sincèrement que les pays occidentaux représentés à la Conférence retireront leur objection à la mise en route du processus de négociation. Nous espérons ardemment que, tout aussi soucieux qu'ils devraient l'être de la destinée commune de l'humanité, ils adopteront cette année une approche constructive.

Monsieur le Président, ma délégation attache une importance égale à la création d'un groupe de travail spécial de la Conférence sur le désarmement nucléaire et à la conduite de négociations sur ce sujet sans autre perte de temps. Nous avons déjà perdu cinq années, sans faire quoi que ce soit dans ce domaine crucial.

Nous ne sommes évidemment pas d'accord avec les délégations des pays occidentaux pour dire qu'il suffit actuellement, en matière de désarmement nucléaire, que les deux superpuissances reprennent leurs négociations. Je ne saurais trop insister sur le fait que la base même de ces négociations va à l'encontre de notre position fondamentale sur ce sujet. L'hypothèse sous-jacente à ces négociations est que nous devons nous résigner à coexister avec les armes nucléaires. Notre position consiste à dire que ces armes doivent être éliminées et nous voulons en conséquence que des négociations démarrent sans délai en vue d'atteindre cet objectif. Sans examiner les mérites des propositions - déroutantes par leur diversité - qui ont été faites au cours de ces négociations, nous souhaiterions souligner que chacune d'entre elles permet de conserver des armes nucléaires et de poursuivre la course aux armements nucléaires. De plus, le déroulement et l'issue de ces négociations, dont l'objectif est pourtant limité, dépendent des vicissitudes des relations bilatérales entre les superpuissances et leurs alliés. Suivant le climat de ces relations, les négociations sont interrompues, suspendues ou reprises. Notre Conférence a, à tout le moins, la responsabilité d'assurer la continuité de ces négociations.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement doit, enfin, aborder sans retard et avec tout le sérieux requis la question d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Des faits récents nous montrent qu'une telle course aux armements ne relève plus de la science-fiction et qu'elle devient rapidement une réalité. En outre, ces faits sont lourds de conséquences. D'abord et surtout, ils entraîneraient des dépenses ruineuses représentant des centaines de milliards de dollars; certaines estimations avancent le chiffre de 500 milliards. Le détournement de ressources de cette ampleur ne manquerait pas de perturber les structures économiques des pays même les plus puissants économiquement et aurait des conséquences désastreuses pour l'économie mondiale, en particulier pour les économies des pays en développement. Cela risque de faire perdre pour longtemps toute signification à l'ensemble du dialogue Nord-Sud.

Certains systèmes d'armes dont on a entrepris la mise au point modifieront le concept fondamental de la sécurité internationale et les doctrines stratégiques, et transformeront le caractère et la structure mêmes des rapports de force. Si les pays concernés réussissaient effectivement à mettre au point ce que l'on appelle l'arme absolue, ou l'arme pouvant détruire toutes les armes, il n'y aurait plus d'incitation au désarmement. Le monde vivrait perpétuellement avec des arsenaux nucléaires et la guerre nucléaire limitée deviendrait tout à fait plausible. Toutefois, le plus grand de tous les dangers réside dans le risque de voir le processus même de la mise au point de telles armes déclencher une guerre nucléaire.

(M. Sharma, Inde)

Monsieur le Président, ma délégation se voit contrainte de faire remarquer avec une profonde consternation qu'il y a une tendance, parmi certaines délégations, à ignorer ces événements aux incidences catastrophiques, sous prétexte que les travaux entrepris ne sont que de la recherche-développement. Je ne veux pas, à ce stade, entrer dans le détail de ce qui se passe réellement, et dire jusqu'où les gouvernements concernés sont engagés dans la mise au point de tels systèmes d'armes et dans quelle mesure ceux-ci ont déjà été mis au point. Je tiens seulement à souligner que l'évolution technologique a sa dynamique propre, qui pousse au déploiement des armes une fois que cela est devenu techniquement possible. En outre, il est toujours plus facile d'arrêter une course aux armements avant qu'après le déploiement de la plus grande partie du nouveau système d'armes.

Dans les déclarations qui ont été faites jusqu'à présent à la Conférence, on a évoqué à plusieurs reprises la façon dont les événements récents affecteraient les traités existants. Bien qu'il s'agisse d'un point pertinent, nous ne pensons pas que le problème réel soit purement légal ou juridique. C'est un problème plus fondamental, intéressant le destin même de l'humanité.

Ce que j'ai dit sur la gravité et le sérieux de ces faits, justifierait que nous engagions sans tarder des négociations sérieuses sur le sujet en vue de la conclusion d'un ou plusieurs accords, pour reprendre les termes de la résolution de l'Assemblée générale de l'année dernière sur ce sujet. Cette résolution a été adoptée par une majorité écrasante de 147 voix pour, une voix contre et une abstention. L'Assemblée aurait difficilement pu être plus claire sur ce qui doit être fait en ce domaine.

Nous sommes réellement surpris de ce que les pays occidentaux, qui ont voté en faveur de cette résolution, ne soient pas prêts maintenant à accepter le mandat d'un groupe de travail sur la question, comme le prévoit la résolution. Ils veulent revenir au mandat examiné à la dernière session du Comité du désarmement. Pour justifier cette attitude, ils avancent comme argument que ce qu'il faut, au stade actuel, c'est entreprendre les travaux préliminaires d'identification du problème et de détermination des priorités, et se renseigner sur ce qui se passe réellement. Monsieur le Président, en adoptant une telle attitude, ces pays non seulement reviennent sur la position qu'ils avaient adoptée à l'Assemblée générale, mais encore sous-estiment les graves conséquences de l'évolution de la situation dans ce domaine et le besoin urgent de prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard. Or, si nous constatons, l'année prochaine ou dans deux ans, que nous avons atteint un point de non-retour, ces pays devront porter la responsabilité du sort auquel risque alors d'être exposée l'humanité. Monsieur le Président, ce sont là des paroles fortes, mais j'emploie ces mots à dessein, car nous sommes convaincus que pour une question d'une telle importance, il n'y a pas de place ni de justification pour des paroles équivoques ou pour une attitude d'attentisme.

Avant de conclure, je souhaiterais exprimer tout l'intérêt que ma délégation porte aux négociations visant à élaborer une convention sur les armes chimiques au cours même de la session de 1984 de la Conférence, si possible.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Inde pour sa déclaration ainsi que pour les mots aimables qu'il a eu eus à l'égard de mon pays et de la Présidence de cette Conference.

(Le Président)

Je voudrais prier la délégation indienne de transmettre à l'Ambassadeur Dubey notre sincère espoir qu'il s'agit seulement d'un malaise passager.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui. Y a-t-il une délégation qui aimerait prendre la parole ?

Ce ne semble pas être le cas. Nous avons épuisé la liste d'orateurs pour aujourd'hui.

Le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui, à ma demande, un document officieux qui contient un programme des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme d'habitude, suivant la pratique, le programme n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié en cas de besoin. S'il n'y a pas d'objection, j'ai l'intention de considérer que la Conférence adopte ce programme.

Il en est ainsi décidé.

Chers collègues, comme vous le savez bien, nous sommes en présence d'un nombre considérable de problèmes d'organisation qui présentent une certaine urgence pour le bon déroulement des travaux de notre Conférence. En vue d'utiliser, le mieux possible, le peu de temps à notre disposition, j'ai l'intention de convoquer une réunion officieuse de la Conférence consacrée aux problèmes d'organisation le vendredi 2 mars, à 10 h 30. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence accepte que nous nous réunissions demain en réunion officieuse.

Il en est ainsi décidé.

Pour profiter du temps qui nous reste ce matin, le Président a l'intention d'inviter les délégations intéressées, celles qui le désirent, à participer à un échange de vues officieux qui aura lieu dans la salle C.108, à partir de 12 h 15. J'ai l'intention de bénéficier des opinions de certaines délégations qui veulent m'aider dans la conduite ultérieure de nos travaux et spécialement écouter certaines opinions sur les priorités qui sont maintenant devant nous, surtout les problèmes d'organisation.

Avant de terminer, j'aimerais vous informer que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 6 mars 1984, à 10 h 30.

La séance est levée à midi.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.247
6 mars 1984

Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 mars 1984, à 10 h 30

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-60589

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. W-E. von dem HAGEN
Argentine :	M. J. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE Mlle M. De BECKER
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. J.A. BEESLEY M. G. SKINNER M. P. W. BASHAM M. R. NORTH M. D. MUNTON M. J. KIRTON M. G. BOEHNERT M. R. HAYCOCK M. B. McGRATH M. J. ENGLISH M. J. BAYER M. T. KEETING M. J. NEF M. E. MAHANT M. A. DONNEUR
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG SHIYUN M. YANG MINGLIANG M. ZHANG WEIDONG
Cuba :	M. A. V. GONZALES

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Egypte :	M. S. ALFARARGI M. I. HASSAN M. A. MAHER ABBAS Mlle W. BASSIM M. F. MONIB
Etats-Unis d'Amérique :	M. L. G. FIELDS Mme K. C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. L. MADSEN M. R. WATERS M. H. CALHOUN M. J. DOESBERG
Ethiopie :	M. F. YOHANNES
France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
Inde :	M. S. K. SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO Mme P. RAMADHAN M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM Mme BOEDIMAN
Italie :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. M. PAVESE
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI M. T. TANAKA M. T. KAWAKITA
Kenya :	
Maroc :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. J. O. OBOH M. L. O. AKINDELE M. C. V. UDEDIBIA M. F. ADESHIDA
Pakistan :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER
Pérou :	M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. T. STROJWAS M. G. CZEMPINSKI
République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. F. S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU
Royaume-Uni :	M. R. I. T. CROMARTIE M. L. MIDDLETON M. J. F. GORDON M. D. A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. L. E. WINGREN
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V. L. ISSRAELYAN M. B. P. PROKOFIEV M. G. V. BERDENNIKOV M. P. Y. SKOMOROKHINE M. S. V. KOBYSH M. G. V. ANTSIFEROV M. G. N. VACHADZE
Venezuela :	M. A. LOPEZ OLIVER
Yougoslavie :	M. K. VIDAS
Zaïre :	Mme E. EKANGA KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la séance de la Conférence du désarmement.

La Conférence du désarmement commence aujourd'hui le débat sur le point 3 de son ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Néanmoins, comme d'habitude, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quelle question ayant trait aux travaux de la Conférence, en conformité avec l'article 30 du règlement intérieur.

J'ai aujourd'hui sur ma liste d'orateurs les distingués représentants de la France, du Maroc et du Mexique.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la France, l'Ambassadeur François de La Gorce. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française tient d'abord à vous présenter ses félicitations ainsi que ses meilleurs voeux pour le succès de votre mission. Elle est heureuse de saluer en votre personne le représentant de la Roumanie, un pays qu'une ancienne amitié et des affinités précieuses dans le domaine de l'esprit unissent à la France. Votre talent et votre expérience nous donnent l'assurance que la tâche qui vous échoit sera conduite dans les meilleures conditions.

La délégation française souhaite également exprimer à notre distingué collègue de Pologne tous ses remerciements pour les efforts accomplis par lui au cours du premier mois de notre session. Ces efforts ont abouti à des résultats substantiels; ils permettent dès maintenant la reprise de nos travaux sur un point particulièrement important de notre ordre du jour. Je tiens à évoquer à cette occasion les liens anciens d'amitié qui unissent la Pologne à la France et l'admiration que n'a cessé d'inspirer à mes compatriotes l'héroïsme de la nation polonaise au cours de sa glorieuse et dramatique histoire.

Je souhaite enfin renouveler ici les voeux de bienvenue de la délégation française à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs d'Australie, de Belgique, du Canada, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, de Hongrie, d'Indonésie et du Sri Lanka. Je serai heureux de poursuivre avec eux l'amicale coopération qui a marqué nos rapports avec leur prédécesseur.

Monsieur le Président, ceux de mes collègues qui m'ont précédé dans ce débat ont pour la plupart souligné la dégradation de la situation internationale et les périls qu'elle comportait. La délégation française partage dans une large mesure leurs préoccupations, mais elle ne les suivra pas jusqu'au point où certains d'entre nous sont allés. Certes, nous constatons la persistance des tensions et des polémiques. Nous déplorons la poursuite des actions de force : l'occupation soviétique de l'Afghanistan, la guerre entre l'Irak et l'Iran, la crise qui met en cause l'indépendance et l'intégrité du Liban, l'usage de la violence en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Amérique centrale. Nous regrettons enfin l'interruption des négociations bilatérales d'importance majeure qui s'étaient ouvertes à Genève sur les questions nucléaires.

(M. de La Gorce, France)

Cependant d'aucun côté l'on ne discerne une volonté de rupture; chacun affirme sa volonté de dialogue. La Conférence de Stockholm, ouverte le mois dernier, exprime la résolution des Européens de définir entre eux les moyens de restaurer la confiance et d'accroître la sécurité, dans la perspective, que nous espérons prochaine, d'une réduction des armements. Les négociations de Vienne sur la réduction équilibrée des forces vont reprendre. Ici même, notre session annuelle a mieux commencé que celle de l'an dernier; des perspectives encourageantes paraissent s'ouvrir quant à la négociation d'une convention sur les armes chimiques et nous espérons que grâce à l'esprit d'ouverture de tous, la Conférence pourra traiter utilement de tous les points de son ordre du jour en tirant le meilleur parti des conditions, à vrai dire très diverses, dans lesquelles se présentent les questions en cause.

Plusieurs parmi nous ont insisté sur les risques liés à l'accumulation des armements et surtout des armements nucléaires. Nous ne contestons pas l'existence des risques de sécurité qui peuvent effectivement naître du déséquilibre et de la déstabilisation; mais il nous paraît abusif de présenter la situation actuelle comme comportant des dangers sérieux de catastrophe nucléaire, à plus forte raison des dangers imminents.

Nous ne constatons d'ailleurs nulle part la panique nucléaire que certains mouvements s'efforcent encore de créer dans les pays occidentaux. D'où viendrait la catastrophe ? Les pays de l'Alliance Atlantique ont réaffirmé l'an dernier qu'aucune de leurs armes ne sera jamais utilisée autrement que pour répondre à une agression. Cet engagement est d'ailleurs conforme à l'obligation édictée par la Charte des Nations Unies, quant au non-usage de la force. D'autre part, les pays membres du Pacte de Varsovie affirment aussi leur volonté de paix, et nous prenons acte de leurs déclarations.

Nous devons donc considérer avec calme et objectivité les données actuelles du problème de la paix, du problème de la sécurité car ces données déterminent les conditions mêmes de l'entreprise du désarmement.

Le Président de la République française s'adressant à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier s'est exprimé à ce sujet dans les termes suivants : "la paix entre les nations ne peut durer que sur la base d'un réel équilibre. Tel est l'enseignement de l'histoire. C'est par le respect de cette règle d'or que se concilient les droits des uns et des autres à l'indépendance et à la sécurité. Etablir ces équilibres ou les rétablir lorsqu'ils ont été rompus, garantir la stabilité, ramener progressivement les forces à des niveaux de plus en plus bas et vérifier à tout moment les informations fournies, là est l'approche, la seule approche possible des problèmes qui se posent à nous".

Ces propos expriment avec la plus grande clarté les principes qui fondent la politique de la France.

(M. de La Gorce, France)

Ainsi les conditions de la paix, celles de la sécurité, sont les conditions mêmes du désarmement. C'est pourquoi nous avons introduit dans la liste des objets principaux de l'entreprise du désarmement - notre décalogue - une rubrique intitulée "Désarmement et sécurité internationale". C'est là pour la délégation française la justification du point de notre ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

La délégation française a accepté volontiers que cette formule constitue désormais un point séparé. Celle-ci fait ressortir en effet que la prévention de la guerre nucléaire ne peut être isolée d'autres questions. Il ne s'agit pas d'un point spécifiquement nucléaire. Certes il est lié au désarmement nucléaire dans la mesure où l'achèvement de celui-ci exclurait par définition l'usage des armes nucléaires. Mais dans les circonstances actuelles, appelées sans doute à durer, ce point porte en premier lieu sur la prévention de la guerre en général, de la guerre conventionnelle qui, par escalade, conduirait au franchissement du seuil nucléaire. Le problème à résoudre est donc celui de la sécurité et des conditions qui la fondent: sur le plan politique, un état des relations internationales qui assure un degré de confiance suffisant, notamment par le respect du principe de la Charte prohibant l'usage ou la menace de la force; sur le plan militaire, le maintien des équilibres nécessaires et le rétablissement de la confiance par des mesures appropriées. Les propositions présentées à Stockholm par les puissances occidentales en fournissent aujourd'hui l'exemple.

D'autres mesures ont été proposées qui prétendent empêcher spécifiquement la guerre nucléaire en proscrivant l'emploi des armes nucléaires, ou leur emploi en premier. La délégation française a maintes fois exposé ici même ou devant la Première Commission de l'Assemblée générale les raisons pour lesquelles ces mesures, déclaratoires et invérifiables, nuiraient gravement à la cause qu'elles prétendent servir, puisqu'elles détruiraient dans une région l'équilibre nécessaire à la sécurité, et provoqueraient ainsi une déstabilisation politique et stratégique aux conséquences incalculables et qui affecterait l'ensemble du monde.

Les discussions que nous devons avoir sur le nouveau point 3 de l'ordre du jour donneront à la délégation française l'occasion de traiter de façon plus approfondie cette question fondamentale.

J'ai tenté de situer la "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées" dans le cadre très vaste que définit le libellé de notre ordre du jour. Celui-ci propose une tâche ambitieuse mais, selon nous, nécessaire, et que la Conférence du désarmement est seule en mesure d'entreprendre au niveau international. Il s'agit, par des discussions approfondies, d'explorer et d'identifier les conditions de la sécurité à l'âge nucléaire, d'examiner les conditions, les moyens, les engagements de nature à la préserver.

(M. de La Gorce, France)

Cet examen fera-t-il apparaître des questions qui se prêteront à des négociations sur des questions concrètes et spécifiques ? La délégation française ne l'exclut pas à priori; elle ne pense pas que de telles négociations puissent porter sur des aspects qui relèvent de la compétence propre des puissances nucléaires. Mais elle partage sans réserve les préoccupations légitimes de la communauté internationale à l'égard des questions couvertes par le point 3 de notre ordre du jour - questions d'un intérêt majeur pour toute l'humanité. Elle reconnaît donc ainsi le droit de tous les Etats de participer à une concertation à leur sujet. La délégation française lui apportera donc dans toute la mesure possible sa pleine contribution.

Je ne consacrerai que de brèves remarques à d'autres points de l'ordre du jour.

La délégation française demeure prête à participer ici sur le point 2 - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - à des discussions de fond. Elle a maintes fois exposé les raisons de son approche du désarmement nucléaire et les conditions dans lesquelles le Gouvernement français pourrait accepter des engagements. Elle estime que dans les conditions présentes, ces négociations relèvent des deux principales puissances nucléaires. Le Gouvernement français souhaite donc très vivement que ces négociations, interrompues l'an dernier par l'Union soviétique, reprennent le plus tôt possible.

Le désarmement chimique demeure le principal objet de nos négociations. Deux éléments très positifs ont marqué les dernières semaines : l'annonce par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis du prochain dépôt d'un projet de traité, la déclaration du représentant de l'Union soviétique sur la vérification permanente de la destruction des stocks. D'autre part, l'organe subsidiaire a repris ses travaux avec un mandat plus large qui autorise la rédaction des dispositions d'un traité. La méthode proposée par son président nous paraît bien adaptée aux conditions de la négociation. Nous souhaiterions cependant que les questions relatives à l'interdiction d'usage et à sa vérification reçoivent une plus grande place. Les allégations récentes portant sur l'usage d'armes chimiques - et qui ont été portées ces jours-ci devant la Conférence - requièrent une fois de plus la vigilance de la communauté internationale quant au respect de cette interdiction.

Dans l'ensemble, les conditions nous paraissent maintenant réunies pour que la présente session soit marquée par des progrès substantiels et, nous l'espérons, décisifs, dans la négociation sur le désarmement chimique.

Les armes radiologiques font également l'objet d'une négociation depuis plusieurs années. Nous souhaitons que cette négociation se concentre sur son objet propre, ce qui est la condition d'un succès qui est à notre portée. A cet égard, nous ne pensons pas qu'il convienne de traiter dans le même organe subsidiaire des nouvelles armes de destruction massive. La négociation d'un accord général destiné à prévenir l'apparition d'armes non identifiées ne nous paraît pas praticable. Nous préférons donc que soit reprise la méthode déjà utilisée des séances officieuses avec experts qui a utilement contribué à l'exploration du sujet.

(M. de La Gorce, France)

La délégation française a souligné à maintes reprises l'importance majeure qui s'attache à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Celle-ci peut en effet aboutir à une dangereuse déstabilisation des équilibres stratégiques nécessaires. L'accord s'était fait l'an dernier sur l'établissement d'un groupe de travail, mais non sur son mandat. Plusieurs d'entre nous se fondant sur la résolution adoptée par l'Assemblée générale en décembre dernier, demandent un mandat général de négociation, ce que d'autres ne peuvent accepter. La délégation française a sur ce problème une attitude ouverte, mais elle constate que l'extrême complexité du sujet requiert, au moins pour la durée d'une session, le travail exploratoire que prévoit le projet de mandat présenté l'an dernier. A son avis, il serait sans doute plus sage de consacrer dès maintenant à une tâche préparatoire indispensable le temps que nous risquons de perdre dans une discussion peut-être sans issue en vue d'un texte plus ambitieux.

La délégation française conserve enfin tout son intérêt pour les points de l'ordre du jour relatifs aux assurances négatives de sécurité et au programme global de désarmement; les conditions que nous savons, le défaut du temps nécessaire, ne permettront sans doute pas cette année des progrès appréciables.

Mais sur le premier de ces points, nous persistons à penser que la solution consistant à donner l'aval du Conseil de sécurité aux déclarations des puissances nucléaires, si possible dans une formulation unique, peut offrir une protection substantielle à l'immense majorité des Etats non nucléaires et mérite à ce titre de faire l'objet de nouvelles discussions.

La délégation française compte traiter de façon plus substantielle dans de prochaines interventions de certains des points que je viens d'évoquer, ainsi que du problème si actuel et si imparfaitement résolu de nos méthodes et de nos procédures.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de moi-même.

Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'Ambassadeur Ali Skalli.

M. SKALLI (Maroc) : Monsieur le Président, il m'est avant tout très agréable de vous présenter, au nom de la délégation marocaine et en mon nom propre, nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre accession à la Présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois de mars.

Nous sommes particulièrement heureux de voir la conduite de nos travaux confiée à l'éminent représentant de la Roumanie, pays avec lequel le Maroc entretient des liens d'amitié et de coopération tout à fait exemplaires. Nous sommes persuadés que votre riche expérience, jointe à vos qualités de diplomate fin et avisé, vous permettront de vous acquitter, avec beaucoup de talents et de compétence, des responsabilités qui vous incombent.

(M. Skalli, Maroc)

Monsieur le Président, le travail accompli par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, est digne d'éloges. Nous tenons à lui exprimer nos vifs remerciements et toute notre reconnaissance pour la manière brillante et efficace avec laquelle il a su diriger les travaux de la Conférence tout au long de son mandat.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues, les distingués représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Hongrie, de l'Indonésie et de Sri Lanka. J'aimerais les assurer de l'entière coopération de la délégation marocaine.

Monsieur le Président, depuis la fin de notre dernière session, la sécurité internationale et la paix dans le monde ont été mises à dure épreuve. Les multiples conflits qui secouent notre planète ne font qu'accroître une tension internationale déjà alarmante. La rupture des négociations bilatérales sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et le renvoi des pourparlers sur les armes stratégiques témoignent de l'impasse où se trouvent actuellement les relations internationales. Ces événements rendent aujourd'hui notre tâche au sein de cette Conférence aussi ardue qu'impérative.

L'on s'était pourtant accordé à reconnaître que 1983 serait une année cruciale pour la relance des négociations sur le désarmement. Bien qu'une volonté unanime d'agir dans la bonne direction ait été clairement exprimée, l'on ne peut que constater le peu de résultats auxquels nous avons abouti.

Il n'est guère d'exercice plus édifiant à cet égard que celui de relever dans les discours de début de session les propos d'espoir d'avancer dans nos travaux et, dans ceux de fin de session, les déclarations de regrets et de frustration devant l'absence totale de progrès. Voilà plus de cinq ans que le Comité du désarmement, aujourd'hui Conférence du désarmement, est investi de la mission de négocier dans le domaine du désarmement et jamais autant de voeux n'ont été formulés, mais jamais non plus autant d'obstacles n'ont surgi empêchant tout progrès de voir le jour. Ce processus régressif constitue pour nous une source de profonde inquiétude. Une inquiétude d'autant plus grandissante qu'une guerre froide latente et rampante s'infiltre à tous les niveaux des relations internationales et ses effets négatifs se font de plus en plus sentir au sein de notre Conférence.

Souhaitons, sans grande conviction faut-il l'avouer, que le changement de dénomination apporté à cet organe multilatéral unique de négociation en matière de désarmement soit l'occasion d'une meilleure prise de conscience des dangers que comporte la situation actuelle et nous incite à prendre les mesures susceptibles de constituer l'amorce d'un véritable processus de désarmement; car nul n'ignore les risques que fait courir au monde la panoplie toujours plus vaste et toujours plus dévastatrice des armements.

Dans son message adressé à notre Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est posé la question de savoir pourquoi, alors qu'il y a un si large accord sur les objectifs du désarmement, on en est encore si éloigné. Il a eu raison de dire que la réponse doit être recherchée, je cite, "dans l'appréhension qui existe parmi les nations, surtout parmi les plus puissantes, au sujet d'un risque éventuel pour leur sécurité nationale, et cette appréhension détourne leur attention du grave péril qu'une poursuite de la course aux armements fait peser sur la sécurité générale". Fin de citation.

(M. Skalli, Maroc)

La délégation marocaine a souvent eu l'occasion d'appeler l'attention sur le fait que la course aux armements a pris de nos jours des proportions sans commune mesure avec les besoins de sécurité des Etats qui en sont responsables.

Nous pensons en effet que l'accumulation d'armements de plus en plus sophistiqués et destructeurs, loin de sécuriser une partie ou l'autre, ne fait qu'augmenter la suspicion et aggraver les tensions. Elle ne peut par conséquent manquer d'aboutir, si l'on n'y mettait un terme, à une situation conflictuelle d'une extrême gravité. Le nombre impressionnant de résolutions adoptées à ce sujet par la dernière Assemblée générale des Nations Unies est en lui-même assez révélateur. Il traduit le souci majeur de la communauté internationale de voir les puissances qui tiennent pratiquement en otage l'humanité entière envisager des relations fondées sur des bases autres que celles de la méfiance et de la confrontation et s'engager résolument sur la voie d'un désarmement réel qui serait bénéfique pour toutes les nations du monde.

Monsieur le Président, le temps nous semble venu où, sous peine d'être totalement discrédités aux yeux de l'opinion mondiale, nous devons entreprendre une action sérieuse et constructive au sein de notre Conférence. Notre ordre du jour comporte des questions dont l'urgence et l'importance ne sont plus à démontrer.

Ma délégation tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la décision que nous avons prise d'inscrire la question de la prévention de la guerre nucléaire en tant que point distinct de notre ordre du jour. Ainsi, nous avons reconnu à ce problème la priorité qu'il mérite et l'acuité qu'il revêt.

Pour notre part, nous ne pouvons que nous en réjouir car, est-il besoin de le rappeler, le problème majeur auquel l'humanité se trouve confrontée aujourd'hui est celui de sa propre survie. Comme le dit si justement la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale, écarter la menace d'une guerre nucléaire constitue la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle.

Il est réconfortant de constater que toutes les délégations ici présentes s'accordent à reconnaître que la menace réelle d'annihilation de toute vie sur la Terre par suite d'une guerre nucléaire, constitue le plus grand péril auquel notre monde doit faire face. Par conséquent, nous avons de la peine à comprendre les raisons qui empêchent la Conférence d'entamer le travail de fond sur une question aussi cruciale, aussi fondamentale.

La résolution de l'Assemblée générale que je viens de citer, après avoir exprimé son inquiétude quant au fait que le Comité du désarmement n'a pas été en mesure d'entreprendre des négociations sur la question au cours de sa session de 1983, prie notre Conférence d'engager ces négociations en toute priorité en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire.

La délégation marocaine estime qu'il est grand temps d'agir et de donner suite à la recommandation de l'Assemblée générale. Des négociations concrètes à ce sujet devraient être entamées sans plus tarder, de préférence dans le cadre d'un organe subsidiaire, que nous estimons être le moyen le plus adéquat pour examiner cette question et dont la création a été recommandée par le Groupe des 21 dans le document CD/341.

(M. Skalli, Maroc)

Monsieur le Président, il est évident que le meilleur moyen de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire consiste à arrêter la course aux armements nucléaires et à promouvoir le désarmement nucléaire, tant il est vrai que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'existence de toute civilisation. Nous voudrions rappeler ici la responsabilité particulière que les Etats dotés d'armes nucléaires portent en matière de désarmement. Nous ne soulignerons jamais assez le devoir tant politique que moral qui incombe à ces Etats de respecter les engagements auxquels ils ont souscrit et de permettre la concrétisation des dispositions du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, l'année prochaine se tiendra à Genève la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est dire toute l'importance que revêtiront, à la veille de cet événement, les travaux de cette session de la Conférence sur le point 1 de l'ordre du jour concernant l'interdiction des essais nucléaires.

Nous n'avons manqué aucune occasion pour affirmer le caractère urgent et impérieux d'une négociation et de la conclusion d'un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous n'avons cessé de mettre l'accent sur les incidences positives qu'aurait la conclusion d'un tel traité sur le régime de non-prolifération. Mais les efforts entrepris jusqu'à présent ne se situent pas, il faut bien l'admettre, au niveau de nos préoccupations et de nos espérances et ce, malgré les nombreux appels qui ont été adressés par l'Assemblée générale et en dépit des engagements contractés en vertu du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Groupe de travail que nous avons créé il y a deux ans sur le point 1 de l'ordre du jour s'est occupé tout d'abord de l'importante question de la vérification. Il conviendra désormais de s'atteler à l'élaboration d'un projet de traité, dont la conclusion constituera à n'en pas douter une étape importante en matière de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une autre question à laquelle l'Assemblée générale accorde un rang de priorité élevé. Nous en sommes nous-mêmes pleinement conscients. L'extension de la course aux armements dans ce milieu est devenu un nouveau motif, une nouvelle raison de préoccupation pour la communauté internationale.

L'espace extra-atmosphérique, au lieu d'être considéré comme un patrimoine commun de l'humanité et un champ d'activité pacifique au profit de l'ensemble des nations du monde, est devenu une zone de compétition entre les grandes puissances. Chaque jour qui passe nous apporte son lot de nouvelles sur la mise au point ou l'expérimentation de telle ou telle arme dont le champ d'action sera l'espace extra-atmosphérique. C'est ainsi que la mise sur orbite de vaisseaux anti-satellites ou autres missiles n'est plus considérée comme un scénario futuriste mais une réalité bien concrète et bien menaçante.

(M. Skalli, Maroc)

Etant donné la nécessité d'explorer et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour le bien et dans l'intérêt de tous, il nous incombe de prendre les mesures nécessaires pour écarter le danger que ferait peser sur l'humanité une course aux armements dans ce milieu.

L'année dernière, l'unanimité s'est faite au sujet de la création d'un organe subsidiaire à cet effet. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur la définition du mandat de cet organe.

La dernière Assemblée générale, par sa résolution 38/70, demande à tous les Etats, et en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, de coopérer activement à la réalisation de l'objectif visant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Cette même résolution prie notre Conférence de créer un organe subsidiaire en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous formulons l'espoir que cet appel sera entendu et que nous pourrons, sans plus tarder, nous mettre au travail.

Monsieur le Président, l'interdiction des armes chimiques est parmi les questions auxquelles nous attachons tous une grande priorité. Il est heureux de constater que les travaux dans ce domaine sont bien avancés. En effet, chaque session qui passe nous rapproche davantage de l'élaboration d'un texte de convention que nous espérons pouvoir conclure au cours de la présente session. Ce serait là, assurément, une contribution majeure à l'objectif que nous poursuivons : celui du désarmement général et complet.

Nous nous félicitons de ce que le mandat adopté concernant l'organe subsidiaire chargé de négocier à propos de cette question reflète assez bien l'état d'avancement de nos travaux.

Notre optimisme se trouve justifié et renforcé par les récentes déclarations des Etats-Unis et de l'Union soviétique dont les propositions ne manqueront pas, nous en sommes persuadés, de donner une impulsion nouvelle à nos négociations.

Monsieur le Président, dans l'intervention qu'il a faite à l'ouverture de cette session, l'éminent représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles, a judicieusement fait le parallèle entre les principaux résultats obtenus par les différents organes de négociation multilatérale sur le désarmement.

Il nous a rappelé qu'aussi bien la "Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement" que la "Conférence du Comité du désarmement" ont eu à leur actif des résultats tangibles dans le domaine de l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Quant au bilan du Comité du désarmement depuis sa création en 1978, il témoigne, je cite : "d'une stérilité totalement injustifiable". Il faut espérer que la Conférence du désarmement sortira nos travaux de l'enlisement où ils se trouvent, pour que cet organe de négociation multilatéral enregistre à son tour des progrès sur la voie du désarmement général et complet.

(M. Skalli, Maroc)

Il nous semble, en effet, Monsieur le Président, qu'il est temps pour nous de réagir et de faire preuve de volonté politique suffisante afin que nous puissions répondre aux espérances que la communauté internationale a placées en nous.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Maroc pour sa déclaration et surtout pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ceux qui, comme moi, ont eu l'occasion non seulement d'apprécier votre action efficace et discrète au Comité du désarmement, mais aussi d'être les témoins de la distinction et de la compétence avec lesquelles vous vous êtes acquitté de la mission importante de Représentant de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, se félicitent de ce qu'il vous incombe de diriger les travaux de la Conférence du désarmement au mois de mars qui, avec le mois de février, est l'un des plus importants pour donner une orientation rationnelle aux délibérations de cet organe multilatéral de négociation. La délégation mexicaine se plaît à vous offrir notre coopération sans réserve.

Nous voudrions de même réitérer l'expression de notre grande reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski, dont le jugement et le talent dans cette première étape de nos travaux de cette année ont été véritablement exemplaires.

Conformément au programme de travail que nous avons approuvé pour cette semaine, la présente séance plénière de la Conférence du désarmement est consacrée au point 3 de son ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Pour apprécier l'importance de cette question, il suffit de rappeler les deux paragraphes du Document final de 1978. Au paragraphe 8, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que "Si l'objectif final des efforts de tous les Etats doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif immédiat est l'élimination du danger de guerre nucléaire" et elle a ajouté au paragraphe 18, qu'"Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire -, telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle".

Il nous faut donc espérer qu'il n'arrivera pas cette année ce qui est arrivé en 1983, où nous avons dû consacrer deux mois d'efforts persévérants - comme en témoignent les interventions prononcées par la délégation mexicaine aux 197ème, 198ème, 202ème, 203ème et 216ème séances plénières du Comité - pour vaincre la résistance aussi obstinée qu'incompréhensible de quelques Etats à la simple inclusion de cette question à l'ordre du jour. Nous voulons croire qu'au cours de la semaine qui commence les membres de la Conférence parviendront à s'entendre

(M. Garcia Robles, Mexique)

pour répondre à la demande adressée à celle-ci par l'Assemblée générale le 20 décembre de l'année dernière, au paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 38/183 G, à savoir créer "un groupe de travail spécial sur la question au début de sa session de 1984" et de le doter d'un mandat approprié pour qu'il puisse engager immédiatement "des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire", conformément à ce qui est expressément rappelé dans cette même résolution.

Je voudrais à cet égard faire observer, comme je l'ai dit en d'autres occasions dans cette même salle, que ces "mesures appropriées et concrètes" pour lesquelles l'Assemblée a demandé d'engager des négociations "en toute priorité" "doivent être en rapport avec la gravité et l'imminence des dangers que l'on cherche à conjurer". Il convient d'avoir présent à l'esprit, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a déclaré par consensus dans le Document final, que pour éviter le danger d'une guerre nucléaire "il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects", sans jamais oublier que "l'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes". D'autre part, il est évident que cette élimination ne pourra se faire d'un jour à l'autre et que le désarmement nucléaire ne sera possible que dans le cadre d'un programme graduel envisageant, entre autres, des mesures propres à "réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs".

Conçue de cette façon, qui nous paraît être la bonne, la prévention de la guerre nucléaire comprend manifestement une très large gamme de mesures. Il convient néanmoins de sélectionner celles d'entre elles qui nous paraissent être les plus "appropriées et concrètes", pour reprendre les termes utilisés par l'Assemblée, afin que la Conférence du désarmement, ou l'organe subsidiaire spécial que celle-ci créera pour s'occuper spécifiquement du point 3, ou encore d'autres organes subsidiaires compétents, donnent la priorité à de telles mesures dans leurs négociations.

Peut-être, parmi toutes ces mesures, la priorité devrait-elle revenir à l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui, depuis que le Comité compte quarante membres - c'est-à-dire depuis 1978 -, figure en tête de son ordre du jour. Comme, dans ce cas, un groupe de travail spécial a déjà siégé l'an passé, il suffirait de le rétablir sous un titre qui lui donnerait un mandat approprié comme celui envisagé dans le projet présenté par la délégation mexicaine et reproduit dans le document CD/438, qui prévoit que le Groupe "engagera immédiatement la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et fera tout son possible pour que la Conférence puisse transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session, le projet complet d'un tel traité". Ce mandat, en outre, correspond fidèlement à celui que l'Assemblée générale avait approuvé à une écrasante majorité dans ses résolutions 37/72 du 9 décembre 1982 et 38/62 du 15 décembre 1983.

En ce qui concerne la question qui, depuis 1979, figure à la deuxième place de l'ordre du jour du Comité - aujourd'hui Conférence - du désarmement, et qui est peut-être la plus étroitement liée avec celle de la prévention de la guerre nucléaire, il serait extrêmement souhaitable d'examiner enfin les propositions réitérées formulées par le Groupe des 21 et le Groupe des Etats socialistes tendant à créer un organe subsidiaire spécial pour mettre en application pratique, par le biais de négociations urgentes, le paragraphe 50 du Document final.

(M. Garcia Robles, Mexique)

La question intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", qui figure en tant que point 5 à l'ordre du jour, revêt une importance et un caractère d'urgence analogues étant donné qu'il est évident que nous nous trouvons devant un problème qui ne souffre pas de retard et pour lequel il ne faut pas répéter l'erreur commise au sujet des projectiles à ogives multiples indépendamment guidées, communément désignées par le sigle MIRV. Comme l'ont récemment affirmé de nombreux hommes de science spécialisés en la matière : "Si l'on veut que les armes spatiales soient proscrites, le moment présent est peut-être bien le dernier où il soit encore possible de le faire". C'est pourquoi il est impératif que la Conférence crée, sans plus attendre, un organe subsidiaire spécial - ainsi que l'a recommandé l'Assemblée dans sa résolution 38/70 du 15 décembre 1983 - en vue d'engager sans délai "des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique".

Si, comme nous l'espérons, ces trois organes subsidiaires parviennent à remplir efficacement des mandats comme ceux que je viens de résumer, l'organe subsidiaire spécial qui serait créé pour le troisième point de l'ordre du jour, - la prévention de la guerre nucléaire - pourrait essayer de parvenir à un accord, dans le courant de 1984, sur un nombre réduit de mesures que l'on pourrait qualifier de "mesures à court terme". Parmi ces mesures, mériteraient de figurer en premier lieu trois de celles que j'ai déjà eu l'occasion d'examiner l'an dernier, au cours de la 234ème séance du Comité du désarmement, tenue le 16 août 1983, et qui sont les suivantes :

1) La première mesure, le gel immédiat des armements nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique, dont il faudrait espérer qu'elle serait suivie, dans un délai maximum de cinq ans, par le gel des armements nucléaires des trois autres Etats qui en sont dotés, question au sujet de laquelle l'Assemblée générale a adopté deux résolutions successives au cours de ses trente-septième et trente-huitième sessions, dont le contenu met en relief, expressément ou implicitement, divers points qui revêtent une signification particulière tels que les suivants :

Bien entendu, un gel des armes nucléaires n'est pas une fin en soi. Il constituerait, néanmoins, le premier pas le plus efficace qu'il soit possible de franchir pour le moment, aussi bien pour mettre fin à tout accroissement des immenses arsenaux nucléaires des deux superpuissances que pour activer les négociations visant à obtenir une réduction substantielle et une limitation qualitative des armes nucléaires existantes.

Il n'y a aucune raison de se préoccuper du respect des engagements qui découleraient du gel, étant donné que l'Assemblée a expressément précisé, dans sa résolution, que le gel serait soumis non seulement à toutes les procédures et mesures pertinentes de vérification déjà convenues par les parties dans le cas des traités SALT I et SALT II - qui posent des problèmes de vérification beaucoup plus compliqués que ceux qui pourraient surgir dans le cas du gel envisagé - mais aussi à celles dont sont convenues en principe les parties elles-mêmes durant les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais nucléaires qui eurent lieu à Genève de 1977 à 1980. Les considérations qui précèdent, jointes au fait qu'un gel

(M. Garcia Robles, Mexique)

signifierait l'arrêt de toutes les activités de quelque programme d'armement que ce soit, ont amené quelqu'un d'aussi informé en la matière que l'est Herbert Scoville, ex-Directeur adjoint de la CIA des Etats-Unis, à affirmer qu'"on ne peut plus guère invoquer légitimement la vérification comme excuse pour se dérober à un accord sur le gel".

Par ailleurs, actuellement, les conditions d'un tel gel sont très propices étant donné que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont une puissance militaire nucléaire équivalente et qu'il semble évident que, d'une façon générale, il existe entre eux une parité approximative.

2) Une deuxième mesure que l'on pourrait, malgré sa modestie apparente, qualifier sans aucun doute d'"appropriée et concrète" en vue de contribuer à la prévention d'une guerre nucléaire, serait l'engagement pris par les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des instruments aussi terribles de destruction massive.

Dans mon intervention de l'année dernière à laquelle j'ai déjà fait allusion, je me suis permis d'indiquer que cela pourrait se faire en deux étapes. Au cours de la première, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni s'engageraient solennellement au moyen de déclarations unilatérales - comme la Chine l'a déjà fait en 1964 et l'Union soviétique en 1982 - à ne pas prendre l'initiative d'une utilisation d'armes nucléaires. A la seconde étape, les cinq puissances nucléaires donneraient un caractère multilatéral aux obligations contractées unilatéralement, en les incorporant dans un instrument multilatéral négocié. Etant donné que jusqu'à présent il ne s'est produit aucun fait nouveau en dehors de ceux que nous avions prévus pour la première étape, nous pensons qu'il conviendrait de passer sans retard à la seconde.

A cet égard, l'organe subsidiaire à l'ordre du jour duquel serait inscrite la prévention de la guerre nucléaire constituerait, à notre avis, un excellent forum pour mener d'urgence les négociations nécessaires pour pouvoir élaborer en commun un traité, une convention ou un protocole sur cette question.

3) La troisième "mesure à court terme" que nous estimons être appropriée et concrète en vue de sa négociation au sein de l'organe subsidiaire dont je viens de parler est une mesure de caractère institutionnel, dont ma délégation a pris l'initiative au cours de cette même intervention en août dernier que j'ai déjà mentionnée, et que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution 38/183 N du 20 décembre 1983, dans laquelle elle a prié instamment "le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'envisager immédiatement, comme moyen de sortir de l'impasse actuelle, la possibilité de combiner dans un cadre unique les deux séries de négociations qu'ils ont entreprises et d'en étendre le contenu également aux armes nucléaires 'tactiques' ou 'de théâtre d'opérations'."

(M. Garcia Robles, Mexique)

Cette exhortation de l'Assemblée revêt aujourd'hui une urgence accrue si l'on tient compte du fait que les négociations bilatérales sur les armes nucléaires ont été rompues ou suspendues, selon le terme que l'on préfère. En outre, un organe multilatéral comme celui chargé de la prévention de la guerre nucléaire sera un forum des plus adéquats pour les négociations combinées prévues dans l'exhortation de l'Assemblée, étant donné que dans la même résolution, l'Assemblée a renouvelé "la demande qu'elle a adressée aux deux parties aux négociations d'avoir constamment présent à l'esprit que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux mais aussi les intérêts vitaux de tous les peuples du monde qui sont en jeu dans cette question".

La réalisation des négociations qui sont nécessaires pour conclure des accords sur les trois mesures que je viens de passer en revue et que j'ai qualifiées de "mesures à court terme", c'est-à-dire le gel des armements nucléaires des deux superpuissances; l'élaboration d'un accord conférant pleine force obligatoire à un engagement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des instruments aussi terribles de destruction massive, et la combinaison dans un cadre unique des deux séries de négociations qui ont lieu sur les armes nucléaires. La réalisation des ces mesures, je le répète, constituerait le meilleur baptême du feu pour le nouvel organe subsidiaire qui sera créé pour contribuer à la prévention de la guerre nucléaire. En effet, en dehors de leur importance intrinsèque, toutes ces mesures répondent bien à la condition exigée par l'Assemblée d'être "appropriées et concrètes"; toutes serviraient à renforcer la paix internationale - actuellement si menacée - cette paix qui, comme l'a dit il y a un an le Groupe des 21, "doit reposer sur la volonté de tous les Etats de survivre ensemble plutôt que sur une menace d'annihilation mutuelle".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et surtout pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui et je voudrais consulter la Conférence : y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ce matin? Cela ne semble pas être le cas.

Honorables délégués, en conformité avec le programme du travail pour cette semaine, j'ai l'intention maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence pour continuer l'examen de certaines questions ayant trait à l'organisation de nos travaux. A cette occasion je voudrais vous informer des résultats des consultations qui ont eu lieu.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 8 mars 1984, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 5.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.248
8 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUARANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 8 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-60620

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d' :	M. F. ELBE M. M. GERDTS
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J.-M. NOIRFALISSE Mlle M. DE BECKER
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. G. SKINNER M. P.W. BASHAM M. R. NORTH
Chine :	M. QIAN JIADONG M. LIANG DEFENG M. LI WEIMIN M. LIN CHENG M. SOU KAIMING M. LU MINGJUN
Cuba :	M. A.V. GONZALEZ
Egypte :	M. S. ALFARARGI M. I. HASSAN M. A. MAHER ABBAS Mme W. BASSIM
Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. L. MADSEN M. R. WATERS M. H. CALHOUN M. J. DOESBERG M. P. CORDEN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Ethiopie :	M. F. YOHANNES
France :	M. F. de LA GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA
Inde :	M. M. DUBEY M. S.K. SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM M. BOEDIMAN
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA
Kenya :	
Maroc :	M. M. CHRAIBI M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S.-O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER
Pérou :	M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. T. STROJWAS M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. L. MIDDLETON M. B.P. NOBLE M. I.R. KENYON M. F.H. GRAVES M. J.F. GORDON M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. L.E. WINGREN
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. FIEDLER M. J. KALAVSKY Mme L. VRBOVA
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV M. G.N. VACHADZE
Venezuela :	M. A. LOPEZ OLIVER
Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIĆ
Zaïre :	Mme E. EKANGA KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la séance plénière de la Conférence de désarmement.

La Conférence continue aujourd'hui le débat sur le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence,

Comme vous le savez, aujourd'hui est la Journée internationale de la femme; permettez-moi, à cette occasion, d'adresser nos félicitations à toutes les femmes qui participent à l'activité de la Conférence du désarmement, ainsi qu'à toutes celles qui ont exprimé leur intérêt à l'égard de nos activités.

Je voudrais aussi noter la présence dans la galerie réservée au public des participantes à la Conférence intitulée "Les femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement", qui se déroule actuellement au Palais des Nations. Je suis sensible d'apprendre l'intérêt qu'elles attachent aux travaux de notre Conférence, qui est reflété dans le message qui nous a été adressé et dont des exemplaires vont être distribués à tous les membres pour leur information. En même temps, je voudrais demander à notre distingué Secrétaire général, M. l'Ambassadeur Rikhi Jaipal, de donner lecture de ce message. Je donne la parole à M. Jaipal.

M. JAIPAL (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le texte du message est le suivant :

"En cette Journée internationale de la femme, nous, femmes appartenant à différents pays, réunies à Genève pour examiner comment nous pourrions contribuer le plus efficacement à la Campagne mondiale pour le désarmement, désirons vous adresser un message, à vous les membres de la Conférence du désarmement.

Nous nous tournons vers vous, convaincues que la Conférence du désarmement, le seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, doit prendre d'urgence des mesures pour aider l'humanité à se libérer de la menace de l'annihilation nucléaire et des dangereuses conséquences de l'accroissement persistant des armements, y compris les effets horribles des essais nucléaires et les souffrances et les privations causées par le mauvais usage des ressources consacrées aux armements. Nous sommes irritées de voir que des sommes qui pourraient nourrir l'humanité pendant une année sont maintenant dépensées en un seul jour pour la course aux armements.

La prévention de la guerre nucléaire et les progrès dans les négociations visant à des accords de limitation des armements menant à un désarmement général et complet sont devenus les préoccupations premières des femmes dans le monde entier. Des femmes ont marché des milliers de kilomètres, ont organisé de grands rassemblements, des camps pour la paix, des conférences et des campagnes massives pour manifester leur opposition à la course aux armements et pour que les gens prennent davantage conscience du danger que cette situation présente pour notre planète.

(Le Président)

Nous attendons de nos gouvernements qu'ils prennent des mesures concrètes en faveur du désarmement, qui auraient pour résultat d'inverser la situation dangereuse dans laquelle nous nous trouvons. Nous attendons de la Conférence du désarmement qu'elle négocie vigoureusement dans les mois à venir, pour conclure des accords qui maîtriseront l'accroissement des armements et conduiront, pour la première fois, à un désarmement véritable.

Tout en estimant que les points de l'ordre du jour de la Conférence sont tous très importants, nous demandons instamment aux membres de la Conférence de concentrer leurs efforts sur la conclusion d'accords dans les domaines ci-après, que nous considérons être la tâche la plus urgente à laquelle l'humanité ait à faire face aujourd'hui :

1. La prévention de la guerre nucléaire - négocier sur la base des documents présentés lors de la session de l'année dernière du Comité du désarmement par le groupe des pays non alignés, le Groupe des pays occidentaux et le groupe des pays socialistes.

2. Une interdiction complète des essais - conclure avant la fin de la présente session un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, compte tenu du fait que les négociations tripartites avaient déjà atteint un stade très avancé. Ce traité devrait être signé par tous les Etats possédant une capacité nucléaire.

3. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique - négocier un ou des traités pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et inviter les gouvernements principalement concernés à observer un moratoire sur toutes les activités de recherche, de mise au point et d'expérimentation jusqu'à ce que ce ou ces traités aient été conclus.

4. La conclusion d'un traité interdisant la fabrication et le stockage des armes chimiques et la destruction des stocks existants.

Nous appartenons à des organisations qui représentent, ensemble, des millions de femmes dans le monde entier. Nous demandons instamment que vous, les membres de la Conférence du désarmement, exerciez la volonté politique requise pour négocier et conclure des accords qui élimineront la menace de la destruction de toute vie qui pèse maintenant sur nous tous."

Ce message a été envoyé par les participantes à la Conférence intitulée "Les Femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement", tenue à Genève du 6 au 9 mars 1984.

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur Rikhi Jaipal d'avoir donné lecture de l'important message adressé à notre Conférence. Je suis convaincu que tous les membres ont écouté ce message avec une attention particulière.

J'ai sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les distingués représentants de la Tchécoslovaquie, des Etats-Unis, de la Chine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Tchécoslovaquie.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à la présidence de la Conférence du désarmement à vous le représentant de la Roumanie socialiste, pays qui entretient avec le mien des liens d'alliance et d'amitié. Vous connaissant depuis un certain temps déjà dans divers forums de désarmement, je sais que nous sommes tous en de bonnes mains pour le mois de mars. Etant donné les résultats que nous avons obtenus en février, nous escomptons bientôt de nouveaux progrès dans l'organisation de nos travaux. Nous remercions ici le représentant de la République populaire de Pologne, l'Ambassadeur Turbanski, qui malgré un certain nombre de difficultés, a essayé à maintes reprises de faire démarrer dès que possible la session de cette année et y est finalement parvenu.

Permettez-moi également, Camarade Président, de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue parmi nous aux participants au Séminaire sur les Femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement qui s'est réuni à Genève pour échanger des vues sur la contribution éventuelle des femmes et de leurs organisations à la Campagne mondiale pour le désarmement et sur la coopération de leurs organisations respectives pour mobiliser les femmes dans le combat pour la paix et contre la guerre nucléaire. Ceci me donne également l'occasion de féliciter toutes les femmes présentes dans cette salle à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

J'aborderai aujourd'hui deux points prioritaires de notre ordre du jour : le point 1 - Interdiction des essais nucléaires, et le point 3 - Prévention de la guerre nucléaire.

L'interdiction des essais nucléaires souterrains retient depuis longtemps l'attention de cet organe de négociation et de ses prédécesseurs. Mais malheureusement, bien qu'elle ait polarisé notre intérêt, nous n'avons pu prendre aucune mesure concrète en vue de négocier le traité nécessaire. D'abord, la création d'un organe de travail approprié a été bloquée pendant un certain nombre d'années. Ensuite, l'opposition catégorique a cédé le pas à une approche plus souple mais néanmoins négative - l'imposition d'un mandat arbitrairement limité et inopérant. L'activité de l'ancien groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui pendant près de deux ans a essayé sans succès d'élargir son propre mandat, l'a montré de façon incontestable.

Le représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Fields, a dit dans sa déclaration du 23 février "ceux qui affirment que le mandat initial a été épuisé sont incapables de présenter un seul élément majeur d'accord sur un régime global de vérification d'un traité potentiel d'interdiction des essais nucléaires." Il convient de noter qu'à cet égard nous sommes entièrement d'accord avec l'Ambassadeur Fields. Aucun problème n'a été résolu au sein du groupe de travail de l'année dernière. Mais, après tout, il ne pouvait en être autrement, car aucune mesure de vérification ne peut être décidée en faisant abstraction des autres dispositions fondamentales du traité concernant, par exemple, le champ d'application, la durée, la participation, etc. C'est ce que nous avons dit en avril 1982 devant le mandat limité. Et c'est ce que nous pensons aujourd'hui, confortés dans notre opinion après cette triste expérience. Il semble clair que la plupart des délégations assises autour de cette table sont parvenues à la même conclusion. Espérons que la minorité, constituée en l'occurrence par deux délégations, saura tirer les leçons de cette expérience.

L'année 1983 a été, si je puis dire, exceptionnellement fertile en propositions concernant une interdiction des essais nucléaires. L'URSS a soumis au Comité du désarmement des "Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires," qui ont également été transmises

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette proposition fait bien plus que réaffirmer la position de l'Union soviétique sur ce problème. Tenant compte des positions des autres pays, y compris celle des pays occidentaux, elle pourrait, de l'avis de ma délégation, créer une base pour négocier le traité. Elle a été suivie, plusieurs mois plus tard, du projet de traité d'interdiction des essais nucléaires présenté par la Suède. Nous avons accueilli ce projet avec faveur car sa présentation soulignait une fois de plus l'importance et l'urgence d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous avons également pu souscrire à un bon nombre de ses dispositions fondamentales. Par contre, il en contient d'autres que nous ne jugeons peut-être pas nécessaires. Je pourrais, assurément, entrer dans les détails et poser quelques questions à la délégation suédoise et attendre une réponse pendant une quinzaine de jours. Je pourrais également chercher à avoir des précisions par des contacts bilatéraux.

Mais, la meilleure procédure, pour ce type d'activité, et en particulier pour la négociation du traité lui-même, reste la création d'un organe de travail approprié, comme le prévoit notre règlement intérieur. Et le point 1 de notre ordre du jour est de ceux qui contiennent tous les éléments nécessaires pour entreprendre des négociations sérieuses et rationnelles portant non pas sur un aspect spécifique du traité, mais sur l'ensemble du traité en vue de sa rédaction. C'est pourquoi ma délégation appuie sans réserve la création d'un organe subsidiaire doté d'un mandat prévoyant la négociation d'un traité d'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires. Avec d'autres pays socialistes nous avons proposé un mandat de ce genre dans le document CD/434.

Un travail considérable a également été accompli par le Groupe d'experts sismologues, qui est actuellement en passe d'adopter par consensus son troisième rapport. Celui-ci contient un projet de création d'un système international fiable pour un échange international de données sismologiques à l'échelle mondiale. Il prévoit en premier lieu l'échange de données de niveau I, qui sont suffisantes pour permettre aux centres nationaux ayant à leur disposition des données provenant d'un réseau mondial d'identifier et de localiser la très grande majorité des événements sismiques. Ce n'est que dans certains cas exceptionnels que les données de niveau II pourraient être demandées à certaines stations, situées de façon à pouvoir enregistrer distinctement un événement sismique. Cela pourrait s'appliquer, par exemple, à l'enregistrement en parallèle de plusieurs événements sismiques par un certain nombre de stations du réseau. Un autre cas pourrait être celui d'une tentative d'utiliser un violent tremblement de terre pour dissimuler une explosion nucléaire. Il peut également arriver que, dans des situations exceptionnelles, la profondeur d'un événement sismique ne puisse être exactement estimée à partir des données de niveau I. Dans cette éventualité, des données de niveau II seraient également nécessaires.

Le système proposé pour l'échange de données sismologiques est conçu de façon à obtenir également l'entière participation de pays techniquement moins avancés ne possédant pas de moyens sismologiques propres de vérification, et de petits pays qui n'ont pas sur leur territoire de réseau global de stations sismologiques. De plus, le système proposé dans le troisième rapport n'est, dans une certaine mesure, qu'un système supplémentaire pour les pays qui ont leur propre système global, comprenant aussi bien des moyens sismologiques que non sismologiques. C'est ainsi que les Etats-Unis reçoivent des données de niveau II de leur propre réseau global de stations sismologiques par le biais d'une transmission par satellites. Dans ces conditions, il n'était pas difficile pour les Etats-Unis de revenir sur leur demande initiale portant sur l'échange de données de niveau II seulement.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Il est bien connu que, maintenant, les Etats-Unis se "spécialisent" principalement dans les explosions nucléaires "faibles". Ce type d'explosion nucléaire d'une kilotonne TNT environ est nécessaire avant tout pour la mise au point d'armes nucléaires tactiques et opérationnelles ainsi que pour des armes nucléaires à effet de destruction réduit, par exemple les armes à neutrons. Il est donc clair que les Etats-Unis s'emploient maintenant à mettre activement au point ce type d'armes, à l'amélioration et au déploiement desquelles ils s'intéressent tout particulièrement. C'est là une des principales raisons pour lesquelles l'interdiction des essais nucléaires n'est devenue qu'un "objectif à long terme" comme nous l'a déjà dit ici la délégation des Etats-Unis.

Il y a une vingtaine d'années, les essais d'armes nucléaires étaient généralement beaucoup plus puissants qu'aujourd'hui. Par conséquent, si un traité sur l'interdiction des essais nucléaires avait été adopté, il eût alors été plus facile d'en assurer le respect. Différer la conclusion du traité ne peut que compliquer encore inutilement le problème.

L'année dernière, l'activité du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires a été fortement compliquée par des discussions futiles sur les explosions nucléaires dites pacifiques. Il est vrai que dans certaines circonstances ce type d'explosion pourrait être utilisé abusivement à des fins d'armes nucléaires. Les "Dispositions essentielles" soviétiques, ainsi que le projet de traité suédois, proposent en fait d'arrêter les explosions nucléaires pacifiques jusqu'à ce que l'on convienne d'un régime mutuellement acceptable pour leur exécution. Quelques dispositions très utiles à cet effet figurent dans le traité soviéto-américain de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques.

Nous pensons pouvoir conclure sans risque d'erreur que le Groupe d'experts sismologues propose, dans ses trois rapports, la création d'un système fiable pour l'échange de données sismologiques, qui pourrait contribuer fortement à assurer le respect du traité souhaité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Des mesures positives pourraient être prises avant même que le traité soit négocié. L'Union soviétique propose que les Etats dotés d'armes nucléaires s'entendent au sujet d'un moratoire sur les essais d'armes nucléaires en attendant la conclusion du traité. Nous estimons qu'un tel moratoire non seulement est hautement souhaitable, mais qu'il est tout à fait réalisable. Quiconque est tant soit peu familier avec l'historique des négociations visant à limiter et à interdire les essais d'armes nucléaires se souviendra qu'avant la conclusion du Traité de Moscou de 1963, l'Union soviétique et les Etats-Unis avaient jugé possible d'observer un moratoire bilatéral sur les essais d'armes nucléaires pendant plusieurs années jusqu'à ce que, malheureusement, un nouvel Etat doté d'armes nucléaires d'Europe occidentale ait donné à ce moratoire bilatéral une dimension nouvelle, trilatérale.

Avant d'aborder le point 3 de l'ordre du jour, je souhaiterais appeler l'attention des distingués représentants sur un autre aspect de ce problème. A la première séance plénière de la Conférence du désarmement, le chef de la délégation suédoise a distribué un document où étaient dénombrées les explosions nucléaires qui avaient eu lieu entre 1945 et 1983. Je n'ai pas l'intention d'exprimer les opinions de ma délégation sur les méthodes employées ou sur les chiffres obtenus. Mais je souhaiterais faire part aux distingués représentants de l'opinion selon laquelle le simple dénombrement des explosions n'est pas suffisant et peut parfois induire en erreur. En réalité, la course aux armements, si elle est provoquée se poursuivra sans ralentir, et c'est précisément pour cette raison que nous nous prononçons fermement en faveur de sa cessation. Mais, distingués collègues, on ne peut tout avoir.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Si l'Administration américaine rompt unilatéralement les négociations trilatérales malgré les progrès sensibles réalisés, s'abstient de ratifier et sape le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques, si elle double en trois ans les ressources consacrées aux essais d'armes nucléaires, bloque toute négociation sur une interdiction des essais nucléaires à la Conférence du désarmement, comment peut-on s'attendre, en même temps, à une diminution générale ou unilatérale des essais d'armes nucléaires ? Je suis fermement convaincu que cette réalité ne devrait pas nous échapper.

Les débats qui se sont déroulés pendant les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies ces dernières années montrent clairement que l'écrasante majorité des Etats considèrent que le problème de la prévention de la guerre nucléaire est aujourd'hui l'un des problèmes mondiaux les plus importants et qui se pose de la même façon pour tous les peuples, quelles que soient leurs différences en matière d'ordre social, de mode de vie ou d'idéologie. Ce problème a aussi été largement débattu à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, où un groupe de travail spécial a été créé pour examiner ce problème prioritaire.

La trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé que soient adoptées d'urgence des mesures concrètes pour prévenir la guerre nucléaire. Permettez-moi seulement de mentionner la déclaration sur la condamnation de la guerre nucléaire, les résolutions sur la non-utilisation en premier des armes nucléaires et sur le gel des armements nucléaires, les résolutions demandant l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la résolution sur la prévention de la guerre nucléaire.

Les appels urgents lancés par la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont trouvés plus que justifiés dans les dernières heures de l'année passée, lorsque les premiers Pershing II et missiles de croisière sont devenus opérationnels en République fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni. Ainsi commençait le processus de création d'une base matérielle européenne pour une nouvelle politique militariste agressive visant à acquérir une supériorité militaire par rapport à l'Union soviétique et aux autres pays socialistes. Cette initiative, qui a interrompu les négociations bilatérales soviéto-américaines qui étaient en cours, est maintenant interprétée par quelques prétendus experts militaires comme une réponse nécessaire aux missiles appelés SS-20 en Union soviétique. Il s'agit là d'un mythe dangereux, inventé par ceux qui ont décidé le déploiement des missiles sans tenir compte de l'équilibre militaire existant en Europe. Je me suis assez longuement étendu sur ce problème dans ma déclaration du 21 février dernier. Je me bornerai donc aujourd'hui à rappeler les opinions exprimées par quelques analystes bien connus. Le premier d'entre eux est Raymond Garthoff, de l'Institut Brookings, qui a également été directeur adjoint du Bureau des affaires politico-militaires du Département d'Etat. Il a dit : "Il existait une raison technique militaire impérieuse pour le déploiement des SS-20 y compris le désir de pouvoir atteindre les avions et les sous-marins américains basés en Angleterre, en Ecosse et en Espagne, ainsi que les forces nucléaires britanniques et françaises et diverses armes nucléaires de courte portée déployées un peu partout sur le continent. Il est donc à peu près certain que la décision soviétique a été prise pour ces motifs."

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Un autre mythe, selon lequel la décision de déployer de nouveaux missiles américains avait été provoquée par le désir d'une Europe indépendante de riposter technologiquement aux SS-20, a été rectifié par des sources autorisées dans le numéro de janvier de la revue américaine Science. D'après l'article paru dans Science, "un examen attentif de cette décision révèle qu'il s'est en fait agi de quelque chose de beaucoup plus simple. Des personnalités militaires désiraient des armes plus modernes et plus performantes, des fournisseurs aux armées voulaient avoir davantage de contrats, et des analystes militaires conservateurs américains ont élaboré la motivation stratégique appropriée". Et l'on pouvait ainsi penser que tout le monde aux Etats-Unis serait content. Les planificateurs stratégiques du Pentagone, aveuglés par leur obsession d'une croisade contre le socialisme, et aussi la Martin Marietta Corporation, principal fournisseur des Pershing II, et les sociétés Boeing, McDonnell Douglas, General Dynamics et Lockheed, qui ont gagné des millions de dollars avec les contrats passés avec le gouvernement pour la mise au point des missiles de croisière.

Toutefois, il semble que l'on soit encore loin d'être content. On peut encore entendre des voix qui ne sont pas tout à fait satisfaites, même dans la perspective du déploiement de 572 nouveaux missiles américains en Europe. Selon des informations publiées dans le Sunday Times, les Etats-Unis envisagent de construire de nouvelles bases pour les missiles de croisière en Ecosse, en République fédérale d'Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Turquie, au Groenland, au Japon, en Corée du Sud et en Islande. Ces missiles devraient prétendument être équipés d'armes classiques, mais les dispositifs de lancement pourraient aussi être utilisés pour des armes nucléaires. Des personnalités officielles à Washington ont admis que ces plans faisaient l'objet d'un examen sérieux. La mission qui a été assignée aux nouveaux missiles américains n'est un secret pour personne. Dans un article publié par la revue ouest-allemande Stern, l'expert militaire américain William Arkin a parlé des plans du Pentagone visant à utiliser les Pershing II comme arme de première frappe contre les centres directeurs soviétiques. Le Général Miles Fulwyler, ancien directeur au Pentagone pour les armes nucléaires, souligne que "les missiles Pershing II nous donnent une possibilité de frapper de nombreux objectifs vitaux dans la région militaire occidentale de l'Union soviétique que nous ne pouvions pas atteindre jusqu'à présent". Pour le moment, les Etats-Unis doivent déployer en Europe occidentale 108 Pershing II, mais il existe de bonnes raisons de craindre qu'il ne s'agisse pas en l'occurrence d'un chiffre définitif puisque l'on a appris, il y a un an, que le Pentagone avait commandé plus de 380 missiles nucléaires à titre de capacité supplémentaire.

L'Europe occidentale est aussi instamment invitée à renforcer substantiellement ses forces classiques. Ces appels sont parfois déguisés en telles ou telles théories stratégiques sur la nécessité de redéployer les forces américaines, sur la responsabilité des Européens, etc. Mais, mis à part toutes ces théories, l'objectif demeure toujours le même, à savoir que les Etats européens membres de l'OTAN devraient accroître substantiellement leurs forces classiques et leurs dépenses militaires totales. Un article d'Henry Kissinger, publié dans le dernier numéro de la revue Time, fournit un exemple atterrant de cette approche. Ce qui est frappant dans cet article est la façon dont M. Kissinger parle du danger d'agression de la part de l'Est. Il semble que, dans son optique, il soit difficile de trouver quoi que ce soit qui puisse ne pas provoquer une telle agression. Si l'OTAN accroissait ses forces classiques, cela pourrait provoquer une agression, étant donné que l'autre partie en conclurait que les armes nucléaires ne seront pas nécessairement utilisées. Si l'OTAN agissait autrement et retirait le cas échéant quelques troupes américaines hors d'Europe, cela risquerait aussi de provoquer une agression, étant donné que des doutes pourraient surgir quant à l'unité au sein de l'OTAN. Permettez-moi de rappeler à cet égard que c'est l'Organisation du Pacte

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

de Varsovie qui a de nouveau proposé lundi dernier aux pays membres de l'OTAN de tenir des consultations préparatoires sur le non-accroissement mutuel des dépenses militaires et sur leur réduction ultérieure.

L'accroissement massif du potentiel stratégique des Etats-Unis, la militarisation totale de l'Europe et la promotion de doctrines militaires offensives par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis, tout cela nous oblige à chercher des mesures concrètes pour réduire le danger d'une guerre nucléaire et pour empêcher celle-ci. Ces efforts devraient être au centre des activités de notre Conférence. La création d'un organe subsidiaire approprié ayant pour mandat de négocier, comme il est stipulé dans la résolution 38/183 G, "en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire" est indispensable pour traiter sérieusement ce problème.

Les délégations de plusieurs pays occidentaux ont exprimé l'avis, en séances officielles comme en réunions officieuses, qu'on ne voyait pas très clairement quels points particuliers pourraient être étudiés par l'organe subsidiaire proposé. Il est facile de trouver la réponse à cette question dans plusieurs documents; permettez-moi d'en citer quelques-uns : CD/355 présenté par un groupe de pays socialistes, CD/406 présenté par la RDA, CD/357 présenté par la RFA, et CD/380 présenté par la Belgique. Même si les documents présentés par la RFA et la Belgique sont incontestablement moins spécifiques que ceux des pays socialistes, leur examen sérieux, en admettant que leurs auteurs aient l'intention de les examiner, nécessiterait la création d'un organe de travail.

Pour être plus précis, je voudrais indiquer les mesures concrètes qui pourraient être négociées en vue d'élaborer des accords internationaux appropriés : la non-utilisation en premier des armes nucléaires; une convention sur l'interdiction d'emploi des armes nucléaires, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires; un gel qualitatif et quantitatif des armes nucléaires, y compris des mesures de vérification appropriées; un moratoire sur les essais d'armes nucléaires en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires; la conclusion d'un traité sur le non-recours à la force et le maintien de relations pacifiques entre les Etats membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie et de l'OTAN; des mesures visant à prévenir une utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires et à exclure la possibilité d'attaques par surprise, ainsi que d'autres mesures visant à accroître la confiance indiquées dans le document CD/406. Permettez-moi, Camarade Président, de me féliciter de l'esprit dans lequel l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, a fait une déclaration sur ce problème il y a juste deux jours. Il nous apparaît que la position de sa délégation est très proche de la nôtre. Je voudrais aussi souligner qu'outre les suggestions que je viens d'énumérer, nous sommes prêts à examiner toutes autres propositions constructives qui pourraient être avancées au cours des travaux de l'organe subsidiaire. Et nous voudrions espérer que d'autres délégations feront également preuve d'une souplesse analogue dans leur approche de ce point hautement prioritaire de l'ordre du jour, qui présente une importance vitale pour nous tous.

Avant de conclure, permettez-moi, Camarade Président, d'apporter une brève contribution à l'établissement du "règlement intérieur méthodologique" de notre Conférence dont le représentant de la RFA a pris l'initiative. Dans sa déclaration du 28 février, il a exprimé sa désapprobation du fait que certaines délégations citent des extraits d'ouvrages, de journaux ou de déclarations d'hommes politiques. Cela nous a surpris, car ces citations nous permettent souvent de prendre connaissance de conceptions et de déclarations fort intéressantes émanant pour la plupart de personnalités influentes bien informées et dont l'avis fait autorité.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Pour notre part, nous voudrions suggérer que, dans nos délibérations, les délégations s'abstiennent d'avancer des assertions qu'aucun élément de preuve ne peut étayer. Telles sont, parmi d'autres, les allégations continuellement formulées par deux ou trois délégations au sujet d'une prétendue supériorité militaire importante de l'Organisation du Pacte de Varsovie en Europe, ou l'évocation d'un danger d'agression de la part de l'Est, que certains de nos collègues les plus zélés prennent au sérieux. Cette façon de dénaturer les faits me rappelle toujours un agent de police américain auquel j'ai eu affaire il y a deux ou trois ans. Comme j'avais des doutes sur sa façon d'exposer un problème de circulation, je lui ai demandé: "Pourquoi ?" et il m'a répondu : "Parce que c'est moi qui le dis". Je tiens à assurer le représentant de la République fédérale d'Allemagne que ce type d'argument ne m'a pas convaincu.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la Présidence de notre Conférence et vous assurer de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos importantes responsabilités. Notre plaisir de vous voir occuper la Présidence est accru par les relations chaleureuses et amicales qui existent entre nos deux pays. Nous voulons aussi rendre hommage à l'habileté dont notre distingué collègue de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski, a fait preuve en inaugurant la Conférence et en faisant si adroitement démarrer nos travaux. Nous nous joignons aussi à vous, Monsieur le Président, pour accueillir et saluer les femmes qui soutiennent la Campagne mondiale pour le désarmement. Mon Gouvernement partage l'intérêt qu'elles portent à cette campagne et leurs espoirs à cet égard. Il est tout à fait approprié que les femmes s'intéressent particulièrement au désarmement, car tout au long des siècles elles ont souffert de l'anxiété causée par le départ à la guerre de leurs maris et de leurs fils, et c'est un fait qu'elles ont été le symbole de l'affliction ressentie pour les victimes des conflits. Puissions-nous répondre aux espoirs qu'elles placent en nous en prenant des mesures significatives et concrètes pour assurer la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, au cours de ces deux dernières semaines, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques s'est réuni ici à Genève. Il s'agit de la dix-septième session du Groupe d'experts scientifiques depuis sa création, et de la neuvième depuis que le Groupe a entrepris le travail qui nous sera décrit dans son troisième rapport. Nous apprécions les efforts patients et déterminés que le Groupe spécial d'experts a accomplis pour établir ce rapport, et je suis convaincu que les travaux de notre Conférence sur l'interdiction des essais nucléaires en bénéficieront. Les Etats-Unis ont consacré des ressources substantielles à l'appui des travaux du Groupe d'experts scientifiques, dès le début, en raison de l'importance de la contribution que le Groupe peut apporter, à notre avis, aux arrangements relatifs à la vérification d'une éventuelle interdiction complète des essais nucléaires. Je pense que notre conviction est justifiée et que le Groupe a accompli des progrès considérables. Nous notons qu'au cours de ses récents travaux le Groupe d'experts scientifiques a élaboré plus avant quelques-unes des procédures détaillées nécessaires pour un échange international de données sismologiques. En outre, les experts ont acquis une expérience pratique en expérimentant ces procédures. Ces essais pratiques sont essentiels pour déterminer si les procédures fonctionnent effectivement comme elles le devraient.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Il est évident, Monsieur le Président, que la solution des difficiles problèmes relatifs à la vérification et au respect d'une interdiction des essais nucléaires constitue une tâche d'importance cruciale. Cela a été le point central des travaux du Groupe spécial d'experts et, de l'avis de ma délégation, celui-ci a acoompli des progrès réels et mesurables en ce qui concerne un aspect vital du problème de la vérification.

Le Groupe spécial d'experts s'est occupé d'un des problèmes clefs - celui de définir un réseau international de stations sismologiques et le système connexe d'échange de données en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. On sait que la tâche d'assurer à l'échelon mondial la détection et l'identification d'événements sismiques dans le contexte d'un traité d'interdiction des essais nucléaires sera une tâche difficile. Les moyens techniques nationaux seront importants, ainsi que les arrangements coopératifs entre deux ou plusieurs parties. Mais des arrangements coopératifs multilatéraux constitueront également un élément important des arrangements globaux, et c'est là qu'interviendront les contributions du Groupe d'experts scientifiques.

Dans la déclaration que j'ai faite à la Conférence le 23 février dernier, j'ai fait observer que le Groupe spécial d'experts avait commencé des préparatifs en vue d'un essai technique plus étendu de certains éléments du système mondial proposé. Cet essai est prévu pour le second trimestre de cette année, en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale. L'essai bénéficiera des services du Système mondial de télécommunications de l'OMM en vue d'un échange de données sismologiques de niveau I. A la demande de la Conférence, l'OMM a donné au Groupe d'experts scientifiques, l'année dernière, l'autorisation d'utiliser régulièrement son Système mondial de télécommunications. Ma délégation apprécie beaucoup la coopération de l'OMM, qui aide le Groupe d'experts scientifiques à mettre au point un système mondial d'échange de données sismologiques.

L'essai technique prévu en 1984 doit, pour le Groupe d'experts scientifiques, permettre d'acquérir une expérience utile du maniement et de l'échange des données sismologiques en se fondant sur les résultats des expériences précédentes. Comme prévu, il établira et testera des procédures pour la transmission régulière des données de niveau 1 par le Système mondial de télécommunications, en communiquant les données des installations nationales aux centres internationaux de données expérimentaux. Cela permettra de tester des procédures pour extraire les paramètres de niveau 1 dans les stations sismologiques et les transmettre aux installations nationales. Nous prévoyons que cela permettra aussi d'essayer des procédures aux centres internationaux de données expérimentaux pour préparer des bulletins sismologiques. En outre, par comparaison avec l'essai technique précédent du Système mondial de télécommunications, celui-ci offre l'occasion d'une participation accrue de tous les Etats. Les Etats qui n'ont pas encore participé pourraient fournir des données pour la première fois. S'ils y ont participé précédemment, ils pourraient fournir des données provenant de nouvelles stations. Je suis heureux d'observer que plus de vingt Etats jusqu'ici ont indiqué leur intention de participer à l'essai technique envisagé. Au nombre de ces Etats, il convient de citer les Etats-Unis et l'Union soviétique, et je suis heureux que nous participions tous deux à cet important effort.

J'aimerais maintenant dire quelques mots concernant le travail qui doit être fait par un organe subsidiaire au titre de notre point de l'ordre du jour sur l'interdiction des essais nucléaires. Le mandat du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires en 1982 et 1983 prévoyait l'examen des questions

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

concernant la vérification et le respect. Nous avons appuyé, et nous continuons d'appuyer, ce mandat pour la même raison que nous avons appuyé les travaux des experts scientifiques, parce qu'il est crucial de régler ces questions si nous voulons réussir un jour à obtenir une interdiction des essais nucléaires. La position de mon Gouvernement a été tout à fait cohérente sur ce point et il reste de nombreuses autres questions sur lesquelles un examen détaillé et complet a à peine commencé l'année dernière au Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Comme je l'ai fait observer dans ma déclaration du 30 août de l'an dernier, "peu de progrès ont été accomplis quant au fond" par le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Nous avons tous lu le rapport du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires (CD/412) sur ses travaux au cours de la session de 1983 du Comité du désarmement. Nous savons, comme l'indique le rapport, que "le Groupe de travail spécial a procédé à un examen quant au fond de toutes les questions figurant au programme". Mais nous reconnaissons également qu'aucun accord n'est intervenu sur ces questions. Le rapport contient tout au long des expressions du genre "des délégations ont fait observer", "d'autres délégations ont soutenu", etc. Comment pouvons-nous, d'après un tel rapport, accepter l'idée que le travail est achevé et qu'il est maintenant temps de passer à d'autres questions ? Non, Monsieur le Président, je pense plutôt qu'il est temps de se rendre compte qu'il importe d'exécuter le mandat déjà donné au Groupe l'an dernier et de poursuivre ce travail que le Groupe n'a pas achevé.

A cet égard, Monsieur le Président, je tiens à rendre la position de mon Gouvernement tout à fait limpide. Mon Gouvernement s'est engagé en faveur d'une interdiction complète des essais nucléaires. Cette interdiction est maintenant - et a été depuis que je suis à cette Conférence - l'ultime objectif de mon Gouvernement. Le point de départ pour ma délégation et d'autres est la question du calendrier, non le principe. Mon Gouvernement est fermement en faveur d'une réduction significative et vérifiable des armements, en faveur de mesures de confiance élargies, et de capacités de vérification effectives. Tant que mon Gouvernement n'aura pas la certitude que ces objectifs sont non seulement sérieusement abordés, mais en bonne voie d'être réalisés, ma délégation n'est pas disposée à accepter un mandat prévoyant des négociations au sein de l'organe subsidiaire sur une interdiction des essais nucléaires. Mais cela ne signifie pas qu'avec le Groupe d'experts scientifiques nous ne pouvons pas apporter une véritable contribution à la réalisation finale d'une interdiction des essais. Le secteur important de la vérification et du respect constitue un terrain fertile où nous pouvons travailler. Qu'il soit bien entendu que c'est seulement s'il y a des arrangements de vérification efficaces que l'on pourra avoir un traité d'interdiction des essais nucléaires. Je crois que nous devrions rétablir sans délai l'organe subsidiaire sur l'interdiction des essais nucléaires avec son ancien mandat; puis passer au travail sérieux qui nous attend.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Chine, l'ambassadeur Qian Jiadong.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation chinoise ainsi qu'en mon nom propre, de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois. Je n'ai pas besoin de souligner ici les relations extrêmement amicales entre la Chine et la Roumanie et la richesse de votre expérience, votre sagesse et votre habileté en tant que diplomate sont également connues de tous. Je suis sûr que sous votre direction, de nouveaux progrès seront réalisés sur les fondations posées par votre prédécesseur, l'ambassadeur Turbanski de la Pologne,

(M. Qian Jiadong, Chine)

dans les travaux de notre Conférence. Dans l'exercice de vos fonctions, vous pouvez compter sur la pleine coopération et l'appui de ma délégation.

Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui : c'est en effet un jour très important puisque le 8 mars est la Journée internationale de la femme. Permettez-moi de saisir cette occasion pour saluer chaleureusement toutes les femmes ici présentes : nos hôtes, les membres féminins des diverses délégations et les fonctionnaires du secrétariat, et pour leur transmettre mes souhaits les meilleurs. Au début de la séance d'aujourd'hui, nous avons écouté avec intérêt l'ambassadeur Jaipal donner lecture du message de la Conférence "Les femmes et la campagne mondiale pour le désarmement". Je crois que nous devons, dans nos travaux, nous efforcer de répondre à leur attente.

L'interdiction des armes chimiques est le point de l'ordre du jour pour lequel la Conférence a créé le premier organe subsidiaire, qui a déjà commencé ses travaux. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi ce sujet pour vous présenter aujourd'hui certaines de nos observations.

Monsieur le Président, cinq années se sont écoulées depuis que le Groupe de travail des armes chimiques a été créé pour la première fois en 1980. Pendant cette période, des centaines de documents ont été déposés et des réunions et discussions sans nombre ont eu lieu à tous les niveaux, en séance plénière, dans le groupe de travail et dans les groupes de contact. Grâce aux efforts concertés des présidents successifs des groupes de travail, des coordonnateurs, ainsi que des délégations, la compréhension s'est améliorée sur un grand nombre de questions; les divergences sur d'autres ont été réduites et une certaine mesure d'accord a été constatée. Parmi les nombreux points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, l'interdiction des armes chimiques est celui qui a enregistré le plus de progrès et qui a donc été le plus largement reconnu comme un domaine offrant des perspectives relativement prometteuses. Toutefois, ce n'est pas une raison pour nous reposer sur nos lauriers, car la tâche qui nous attend est encore ardue. Il reste de graves différences sur certaines des questions principales et nous avons encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir finalement atteindre l'objectif, celui de conclure une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. Nous devrions accélérer notre travail et entreprendre des négociations rigoureuses afin de répondre à l'attente des gens.

L'urgence de conclure une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques tient, d'abord et avant tout, à la course aux armements chimiques qui s'intensifie constamment et à la menace croissante d'une guerre chimique. D'après les données publiées par des institutions internationales éminentes de recherche, on trouve dans les stocks des deux superpuissances au total plus de 400 000 tonnes d'agents de guerre chimique et la recherche s'est toujours poursuivie pour améliorer et renouveler ces armes chimiques. Le pouvoir destructif des armes chimiques modernes est loin d'être comparable à celui de l'ancienne génération d'armes chimiques de la Première guerre mondiale. On peut bien imaginer que la menace d'une guerre chimique sera infiniment plus grande pour l'humanité si cette course aux armes chimiques se poursuit.

L'urgence d'une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques résulte aussi du fait qu'avec le développement de la science et de la technologie, plus on retardera une telle interdiction, plus il sera difficile de la réaliser. Non seulement les progrès de la science et de la technique accroîtront la valeur militaire des armes chimiques, mais ils feront aussi apparaître de nouvelles utilisations pacifiques pour des agents de guerre chimique et leurs précurseurs, qui n'ont pas encore aujourd'hui d'utilisations pacifiques, rendant ainsi les questions de la vérification et de l'interdiction encore plus complexes et plus difficiles à régler.

(M. Qian Jiadong, Chine)

En outre, la dure réalité des fréquents rapports sur l'utilisation des armes chimiques dans les zones de conflit, des décennies après l'entrée en vigueur du Protocole de Genève, a aussi fait de la conclusion d'une convention sur l'interdiction totale des armes chimiques une question de première urgence.

Monsieur le Président, pendant le cycle précédent de trois semaines supplémentaires de débats, la Suède, la Finlande, le Canada, le Royaume-Uni et d'autres pays ont déposé un certain nombre de documents de travail dans lesquels ils ont encore précisé leurs positions respectives et présenté un nombre non négligeable de propositions. Nous étudions ces documents avec beaucoup d'attention. Nous sommes aussi heureux de constater les réactions positives des Etats-Unis et de l'URSS. Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils soumettront en mars un projet de traité sur l'interdiction des armes chimiques, tandis que l'URSS s'est déclarée prête à accepter en principe des inspections sur place sur une base continue pendant la destruction des stocks d'armes chimiques. Les Etats-Unis et l'URSS sont les deux pays ayant les plus grands arsenaux d'armes chimiques et ont des responsabilités particulières à l'égard de l'interdiction de ces armes. Nous espérons qu'ils feront de nouveaux efforts pour rapprocher leurs positions.

La délégation chinoise s'est constamment déclarée pour l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques. Depuis le jour même où nous avons commencé à collaborer aux travaux du Comité du désarmement en 1980, nous avons toujours adopté une attitude grave et sérieuse dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et avons présenté quelques documents de travail. Tout récemment, la délégation chinoise a présenté un autre document de travail (CD/443) dans lequel nous avons résumé nos propositions sur les principaux éléments d'une future convention sur l'interdiction des armes chimiques. Pour élaborer ce document, nous avons utilisé les propositions raisonnables d'autres délégations et nous espérons qu'il en sera tenu compte dans les négociations futures.

Monsieur le Président, si nous voulons rédiger une convention sur les armes chimiques, le premier sujet que nous devons régler est la portée de l'interdiction. La Chine a toujours maintenu que la portée de l'interdiction doit être de nature générale, c'est-à-dire qu'elle devrait inclure non seulement tous les types d'armes chimiques, mais aussi toutes les activités liées à la recherche, à la fabrication et à l'utilisation de ces armes. Nous notons avec satisfaction que l'idée d'inclure l'utilisation dans la portée de l'interdiction bénéficie déjà d'un large appui, et qu'il est maintenant généralement reconnu que cela aura pour effet de renforcer encore et non d'affaiblir le Procotole de Genève de 1925. Nous sommes convaincus que, par des efforts concertés, nous serons en mesure d'élaborer un libellé acceptable pour toutes les parties et de régler ainsi la question d'une manière satisfaisante. Nous sommes aussi en faveur de la proposition visant à interdire le déploiement d'armes chimiques sur les territoires d'autres pays. Nous aimerions également considérer positivement la proposition présentée récemment par la délégation suédoise concernant l'interdiction de préparatifs militaires à l'utilisation des armes chimiques.

La question des définitions est étroitement liée à la portée de l'interdiction. En l'absence de définitions scientifiques et précises, il est impossible de décider de la portée exacte de l'interdiction. Nous avons donc suggéré dans notre document de travail un certain nombre de définitions pour les armes chimiques, les agents de guerre chimique, les précurseurs, les précurseurs clefs, etc. Nous avons particulièrement insisté sur le concept d'"agent de guerre chimique". Nous l'avons fait parce que nous croyons qu'un tel concept peut indiquer avec le plus de précision

(M. Qian Jiadong, Chine)

la propriété des substances toxiques que nous voulons interdire et refléter de la meilleure façon possible la combinaison des critères de destination générale et des critères de toxicité. En outre, à l'aide de ce concept, il est possible d'établir une distinction bien nette entre les substances chimiques toxiques qui devraient être interdites et les substances chimiques toxiques d'usage autorisé qui ne devraient pas être interdites, évitant ainsi une ambiguïté et une confusion superflues. Nous avons noté que la Yougoslavie, l'Indonésie, la Belgique et la France ont aussi utilisé le concept d'"agent de guerre chimique" et soumis leurs propres définitions. Nous sommes prêts à examiner toutes les propositions constructives des autres délégations, de façon à élaborer une définition communément acceptable à ce sujet.

La destruction des stocks existants d'armes chimiques constitue une des dispositions les plus importantes de la convention. Une fois que le stock énorme d'armes chimiques existantes sera vraiement entièrement détruit, la menace d'une guerre chimique aura fondamentalement été supprimée. Mais cela est étroitement lié à la question de la déclaration et de la vérification. Compte tenu du temps nécessaire pour élaborer des plans de destruction, etc., nous sommes en faveur de l'idée que la déclaration initiale devrait être faite dans les trente jours qui suivent l'adhésion à la convention ou l'entrée en vigueur de celle-ci, alors que la déclaration détaillée pourrait être faite dans un délai de trois mois. Pour ce qui est de la façon de procéder à la destruction des stocks, nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'envisager indûment une parité et un équilibre entre les pays possédant des armes chimiques, mais qu'il faudrait insister, d'abord et avant tout, sur l'élimination rapide, dans les plus brefs délais, de la menace d'une guerre chimique. Ayant cette idée présente à l'esprit, nous proposons que les pays concernés détruisent tout d'abord dans leurs arsenaux les armes chimiques qui sont les plus toxiques et les plus dangereuses et non celles qui sont périmées ou inopérantes.

La vérification est l'un des éléments clefs de la convention. Nous avons toujours soutenu qu'une convention sur les armes chimiques doit contenir des propositions de vérification qui garantiraient, d'une part, l'application rigoureuse et efficace de ladite vérification, et qui réduiraient, d'autre part, l'intrusion dans la mesure du possible. Il faudrait mettre l'accent sur la vérification internationale avec l'inspection sur place nécessaire. Une telle inspection sur place devrait porter sur la destruction du stock d'armes chimiques, la destruction et le démantèlement des installations de fabrication ou de remplissage d'armes chimiques, la fabrication à petite échelle d'agents superlétaux utilisés à des fins de protection, l'utilisation alléguée d'armes chimiques, etc. Pour ce qui est de la méthode de vérification, des propositions ont été faites pour une inspection sur place sur une base continue, une inspection sur place soit de routine ou périodique, soit aléatoire, une inspection sur place par mise en demeure et une inspection sur place sur la base d'un quota. Nous pensons que toutes ces méthodes peuvent être envisagées et que des méthodes différentes de vérification peuvent être utilisées pour des fins différentes de vérification. Nous exprimons l'espoir que l'on finira par trouver sur cette question clef une solution acceptable pour toutes les parties.

Monsieur le Président, Nous sommes très heureux que dans un temps relativement court nous ayons déjà rétabli l'organe subsidiaire sur les armes chimiques, formulé un mandat ayant pour objectif principal l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, et désigné comme président de cet organe le chef de la délégation suédoise, M. l'Ambassadeur Ekeus, qui a une vaste expérience dans ce domaine. Les peuples du monde entier surveillent notre travail ici et fondent sur lui de grands espoirs. Répondons-leur par des résultats tangibles.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour ses aimables paroles à l'égard de la Présidence et à l'égard de mon pays. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'URSS, l'Ambassadeur Victor Issraelyan :

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, permettez-moi, au nom de la délégation de l'Union soviétique, de vous féliciter, vous le représentant de la Roumanie socialiste, de votre accession au poste important et responsable de Président de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter le succès. Cette année, 36 ans se sont écoulés depuis la signature du premier traité soviéto-roumain d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle. Né pendant les années difficiles de l'après-guerre, il a joué un rôle historique dans la formation de relations d'un type nouveau entre nos Etats. La coopération des pays socialistes frères dans l'arène internationale est fidèle à l'esprit de la Déclaration politique de Prague des Etats parties au Traité de Varsovie, et de la Déclaration des principaux responsables des partis et dirigeants des pays socialistes faite à Moscou pendant l'été 1983. Je voudrais également exprimer mes remerciements cordiaux au Camarade Turbanski, le représentant de la République populaire de Pologne, pour l'excellente façon dont il a assuré la présidence en février.

La délégation soviétique voudrait profiter de l'occassion pour saluer chaleureusement les femmes qui participent aux travaux de notre Conférence, ainsi que les participantes à la conférence internationale tenue dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement qui assistent à notre séance. Les femmes de toute la planète, mères et épouses, soeurs et filles, connaissent les désastres innombrables, les peines incurables qu'entraîne la guerre. Leurs larmes ont abondamment arrosé la terre de mon pays et de nombreux autres. Nous nous inclinons devant leur noble élan pour sauver le monde d'une catastrophe thermonucléaire, d'une guerre dans laquelle tout périrait, et les femmes, et les hommes, et notre grande mère à tous, qui a donné naissance à tout ce qui vit, notre admirable planète. La délégation soviétique souhaite le succès à toutes les femmes du monde dans leur lutte pour la paix.

Bien entendu, Camarade Président, nous examinerons avec soin le document de la Conférence "Les Femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement", mais dès maintenant nous sommes prêts à affirmer que nous partageons dans l'ensemble les considérations exprimées par ce forum. La délégation de l'URSS considère que parmi les problèmes les plus urgents figurent la prévention d'une guerre nucléaire et l'interdiction générale des essais nucléaires. Nous sommes entièrement d'accord avec le paragraphe sur l'interdiction générale des essais nucléaires, où il est dit : "Conclure un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux d'ici la fin de cette session, étant donné que les négociations ont déjà atteint un stade très avancé dans les négociations tripartites. Ce traité devrait être signé par tous les Etats possédant une capacité nucléaire", et nous sommes prêts à souscrire à cette exigence de la conférence "Les Femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement". La délégation de l'Union soviétique partage aussi l'avis que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction générale et complète des armes chimiques sont des problèmes cruciaux qui ne doivent pas être remis à plus tard chaque année sous différents prétextes artificiels et faux. Une fois encore, nous souhaitons le succès à toutes les femmes, ici présentes ou hors de cette salle, dans leur lutte pour prévenir une catastrophe nucléaire.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons aussi pris la parole aujourd'hui pour présenter le document publié sous la cote CD/444, qui a été distribué comme document officiel de la Conférence à la demande de la délégation soviétique, et qui contient la partie consacrée à la situation internationale dans le discours que le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, le Camarade Tchernenko, a prononcé le 2 mars 1984 en rencontrant les électeurs de la circonscription électorale de Kouïbychev à Moscou. Dans cette partie de son discours, le Camarade Tchernenko expose l'approche de principe de l'Union soviétique à l'égard des problèmes centraux de la politique mondiale actuelle et les nouvelles propositions importantes de l'Union soviétique, dont celles relatives aux questions de désarmement.

Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique a souligné qu'il est difficile de citer un problème ayant de l'importance pour le renforcement de la paix à propos duquel l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ne seraient pas intervenus ces dernières années en présentant des propositions concrètes et réalistes. Les initiatives de nos pays trouvent un soutien qui va sans cesse s'élargissant de la part d'autres Etats. C'est ce qu'à confirmé de la manière la plus convaincante la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans son discours, le Camarade Tchernenko a fait remarquer que la militarisation intensive et l'aggravation de la situation internationale n'ont pas apporté et n'apporteront pas aux Etats-Unis une supériorité militaire et des succès politiques. Elles n'aboutissent qu'à une intensification, partout dans le monde, des critiques contre l'orientation belliqueuse de Washington. Ce que les gens veulent, c'est la paix et la sécurité, et non l'hystérie militaire. Le Secrétaire général du Comité central du PCUS a dit que tout cela nous permet d'espérer qu'en fin de compte nous parviendrons à réorienter le cours des événements vers le renforcement de la paix, la limitation de la course aux armements et le développement de la coopération internationale. La détente a des racines profondes, comme en témoigne notamment la convocation de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe.

Le Camarade Tchernenko a fait remarquer que la position de l'Union soviétique sur la question de la maîtrise de la course aux armements nucléaires est claire. Nous sommes contre l'idée de rivaliser dans l'accroissement des arsenaux nucléaires. Nous avons été et nous restons partisans de l'interdiction et de la destruction de tous les types de ces armes, a déclaré le Secrétaire général du Comité central du PCUS.

Traitant du problème de la limitation de la course aux armements et du désarmement, le Camarade Tchernenko a particulièrement attiré l'attention sur les normes qui doivent régir les relations entre les puissances nucléaires. Parmi d'autres questions relatives au désarmement, le Secrétaire général du Comité central du PCUS a mis l'accent, par exemple, sur l'élaboration d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sur la renonciation à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, sur le gel réciproque des armements nucléaires américains et soviétiques. Il a souligné qu'une tâche très importante consiste à délivrer l'humanité de la possibilité d'une utilisation d'armes chimiques. L'Union soviétique est pour un contrôle efficace de l'application d'un accord sur l'interdiction générale et complète de l'utilisation des armes chimiques, de leur mise au point et de leur fabrication, ainsi que sur la destruction de tous leurs stocks, afin que le contrôle porte sur l'ensemble du processus de la destruction des armes chimiques, du début jusqu'à la fin. Le Camarade Tchernenko a noté qu'il n'est pas exclu que la conclusion d'un accord sur les questions susmentionnées soit l'amorce d'un changement authentique dans les relations soviéto-américaines, voire dans l'ensemble de la situation internationale.

Camarade Président, nous voudrions exprimer l'espoir que toutes les délégations étudieront attentivement la déclaration du Camarade Tchernenko.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Union soviétique pour sa déclaration, pour ses aimables paroles adressées au Président, à mon pays et aux relations étroites entre nos pays.

Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

M. SIRJANI (Iran) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence pour ce mois et je souhaite la bienvenue aux femmes qui travaillent pour le désarmement. J'aimerais faire une brève déclaration.

Hier, avec un retard anormal, le CICR a constaté l'utilisation à grande échelle d'armes chimiques par le Gouvernement iraquien. Nous regrettons qu'il ait fallu deux ans au CICR pour en venir à cette conclusion, comme nous regrettons le retard anormal du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au sujet de notre demande portant sur la résolution pertinente 37/98 D.

Je désire que soit consigné ce qui a été dit par le Ministre de la défense du Gouvernement iraquien. Le texte publié en français dans Le Monde du 8 mars 1984 est le suivant :

> "Le Ministre de la défense n'a, cependant, à aucun moment démenti clairement et sans équivoque les accusations de Téhéran. Pressé de questions par les nombreux journalistes américains qui réclamaient un démenti formel, il a répondu : Pourquoi laverions-nous notre linge sale en famille ? Révéler ce que l'Iraq a en réserve serait contraire aux intérêts de notre sécurité. Vous savez que, de toute manière, les armes conventionnelles dont nous disposons sont largement suffisantes pour assurer nos succès. Vous pouvez d'ailleurs vous rendre sur les champs de bataille et demander l'autopsie d'un cadavre que vous estimeriez suspect."

Je désire profiter de la présence des femmes pour le désarmement, et je leur lance un appel pour une interdiction totale des armes chimiques. Je demande à la Conférence du désarmement de ne pas garder le silence sur ce crime; lorsqu'on garde le silence, cela signifie que l'on ne se soucie d'aucune règle du droit international, que l'on ne se soucie pas du protocole, que l'on ne se soucie de rien.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Iran pour sa déclaration. Est-ce qu'il y a d'autres délégations qui désirent prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Comme il a été convenu, à l'occasion de l'adoption du programme de travail pour cette semaine, je vais maintenant suspendre la séance plénière et convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse de la Conférence pour continuer notre échange de vues sur certaines questions d'organisation.

La séance est suspendue à 12 h 15; elle est reprise à 12 h 40.

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence de désarmement est reprise.

La Conférence a devant elle un document officieux, daté du 6 mars 1984, contenant un projet de décision sur l'appellation des organes subsidiaires de la Conférence de désarmement. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Concernant la décision que la Conférence vient d'adopter concernant l'appellation de ses organes subsidiaires, je voudrais faire la déclaration suivante, que je vais lire en anglais :

Le Président poursuit en anglais :

"Cette décision a été prise conformément à l'entente intervenue à la Conférence, dont le Président a donné lecture à la 245ème séance plénière, le 28 février 1984, lors du rétablissement des organes subsidiaires spéciaux, et qui tend à donner la même appellation à tous les organes subsidiaires établis directement au titre des points respectifs de l'ordre du jour, à moins que la Conférence n'en décide autrement dans des cas particuliers.

L'adoption de l'appellation 'Comité spécial' pour les organes subsidiaires de la Conférence découle du fait que le 'Comité du désarmement' a été rebaptisé 'Conférence du désarmement'. Les organes subsidiaires sont ainsi désignés en vertu de l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence. Cette appellation n'a pas d'incidences financières ou structurelles; elle n'entraîne aucune modification dans les méthodes de travail de la Conférence ou dans son règlement intérieur, et n'a aucune influence sur les vues des membres de la Conférence quant au fond des questions à l'étude.

Des organes subsidiaires peuvent être créés dans le cadre des comités spéciaux, leur appellation étant déterminée par les comités spéciaux respectifs, conformément à la pratique établie."

Je voudrais maintenant passer à une autre question. Sur ma demande, le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions que la Conférence et le Comité spécial des armes chimiques tiendront au cours de la semaine qui vient. Comme à l'ordinaire, ce calendrier n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié en cas de besoin. Bien entendu, il ne mentionne pas les consultations officieuses menées actuellement par plusieurs groupes sur tels ou tels points de notre ordre du jour. Ce sont ces groupes eux-mêmes qui décideront, en fonction des circonstances, de la date effective de leurs réunions. En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant passer à la demande faite par le Représentant permanent de la Turquie à Genève, qui a exprimé le désir de prendre la parole en séance plénière de la Conférence. S'il n'y a pas d'objections, je l'informerai en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Permettez-moi de passer maintenant à la demande faite par le Saint-Siège, qui a exprimé le désir de prendre la parole en séance plénière de la Conférence le 15 mars. S'il n'y a pas d'objections, j'informerai le Saint-Siège en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Ceci met fin à nos travaux pour aujourd'hui.

M. ELBE (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'excuse de prendre la parole si tardivement. Ma délégation exprimera plus tard sa satisfaction au sujet de votre accession à la présidence.

Le distingué représentant de la République socialiste tchécoslovaque s'est référé à la déclaration faite par ma délégation le 28 février dernier. Je crains que son interprétation de la déclaration de l'Ambassadeur Wegener ne soit pas tout à fait exacte. Ma délégation n'avait pas l'intention de soulever la moindre objection contre l'emploi de citations. Au contraire, nous reconnaissons la nécessité d'exprimer les opinions de la façon la plus diversifiée qui soit. Nous avons dit que cela faisait partie du vaste processus de formation de l'opinion, où les décisions sont adoptées par des citoyens responsables suivant un processus bien réglementé de prise de décision démocratique. L'Ambassadeur Wegener a aussi dit - c'était à cet égard le point central de cette déclaration -, je cite : "Ici encore, il faudrait, pour l'impartialité du raisonnement et pour prouver la capacité de l'orateur à discerner la véritable pertinence des processus politiques, donner un tableau global plus équilibré de l'opinion."

L'intention de ma délégation était une intention constructive. Elle lançait un appel pour que prévale, parmi nous, un discours rationnel plus solidement argumenté. Je m'abstiendrai de tout nouveau commentaire sur la façon dont cette déclaration a été traitée il y a un moment.

Je remarque que le distingué Ambassadeur de la République socialiste tchécoslovaque a éprouvé quelques difficultés dans l'utilisation d'une abréviation du nom de mon Etat; permettez-moi, Monsieur le Président, d'apporter mon aide à ce sujet. J'aimerais rappeler à la Conférence du désarmement que mon Gouvernement a décidé il y a longtemps de n'utiliser aucune abréviation du nom de son Etat. Nous préférons que notre pays soit appelé par son nom complet, qui est République fédérale d'Allemagne. Nous serions heureux, Monsieur le Président, qu'une décision souveraine de mon pays soit dûment respectée dans une conférence internationale.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour son intervention. Puis-je considérer qu'il n'y a plus d'orateurs ?

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 13 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 50.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.249
13 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT QUARANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 13 mars 1984, à 10 h 30

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-60999

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. F. ELBE
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. G. SKINNER
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LI WEIMIN M. LIN CHENG Mme CRE YIYUN M. LU MINGJUN M. ZHANG WEIDANG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	Mme W. BASSIM
Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. L. MADSEN M. R. WATERS M. H. CALHOUN M. J. DOESBERG M. P. CORDEN M. R. NORMAN M. J. PUCKETT M. C. PEARCY

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Ethiopie :	M. F. YOHANNES
France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER M. GESBERT
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
Inde :	M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI Mme P. RAMADHAN M. HARYOMATARAM M. BOEDIMAN
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA
Kenya :	
Maroc :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALES y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. O.O. GEORGE M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI
République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU M. O. IONESCOU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. J.F. GORDON M. J.W.B. RICHARDS M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. L.E. WINGREN Mme A. LAU
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV M. G.N. VACHADZE
Venezuela :	M. O. GARCIA GARCIA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Yougoslavie :	M. M. MIHAJLOVIĆ M. D. MINIĆ
Zaïre :	Mme E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence commence aujourd'hui le débat sur le point 4 de l'ordre du jour, "Armes chimiques". Néanmoins, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence, en conformité avec l'article 30 du règlement intérieur.

Vous vous rappelez que, conformément au programme de travail de cette semaine, la Conférence tiendra cet après-midi à 15 h 30 une réunion officieuse consacrée aux questions d'organisation. A cette occasion, j'ai l'intention de soumettre à votre attention plusieurs demandes reçues de la part d'Etats non membres. Le Secrétariat a reçu jusqu'à présent douze lettres d'Etats non membres, contenant des clarifications concernant leurs demandes de participation. En plus, nous avons reçu une demande de la Suisse pour participer aux réunions du Comité spécial des armes chimiques. Toutes ces communications seront distribuées officieusement par le Secrétariat.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les distingués représentants du Nigéria, des Pays-Bas, de la Bulgarie, de la Turquie et des Etats-Unis d'Amérique.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Nigéria, M. George.

M. GEORGE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer le plaisir de ma délégation de voir le représentant d'un pays ami, la Roumanie, présider les travaux de notre Conférence pendant le mois de mars. Le Nigéria est fier des liens excellents, tant bilatéraux que multilatéraux, qui existent entre nos deux pays et qui continuent à se développer et à se renforcer. Je souhaite que votre mandat soit fécond et couronné de succès.

J'aimerais également exprimer la gratitude et la reconnaissance de ma délégation envers l'Ambassadeur Turbanski, le distingué représentant de la Pologne, pour la riche expérience et le talent de diplomate avec lesquels il a guidé les travaux de la Conférence en février, pendant un premier mois généralement difficile. Puis-je également souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs d'Australie, de Belgique, du Canada, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, d'Indonésie et de Sri Lanka, qui se sont récemment joints à nous dans la quête commune d'un monde plus sûr pour l'humanité. Je puis les assurer que ma délégation est prête à coopérer pleinement avec les leurs.

Monsieur le Président, notre Conférence a pu adopter son ordre du jour et son programme de travail pour 1984 en un temps record de deux semaines, contre sept semaines en 1983, grâce à la bonne volonté et à la coopération de toutes les délégations qui ont adopté un nouvel esprit de compromis et de souplesse qui, s'il se maintient, donnera, je l'espère, des résultats fructueux en 1984. C'est pour ma délégation un réconfort et vraiment un événement bienvenu que, pour la première fois, la prévention de la guerre nucléaire, question qui préoccupe au plus haut point l'humanité, ait été inscrite en tant que point distinct à notre ordre du jour. Comme on le sait, cette Conférence, outre qu'elle est le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, est aussi le seul où des négociations sérieuses entre les Etats, tant les superpuissances que les autres Etats dotés d'armes nucléaires, se poursuivent actuellement, après l'interruption des négociations INF et START à la fin de l'an dernier. Ma délégation est d'avis qu'il ne sert à rien à ce stade de rejeter le blâme de l'interruption des négociations sur l'une ou l'autre partie. Nous ne pouvons que leur lancer à toutes les deux un appel, dans l'intérêt de l'humanité, pour qu'elles trouvent un moyen acceptable et juste de reprendre

(M. George, Nigéria)

ces négociations. Bien que toutes les questions de désarmement soient importantes, ma délégation attache une plus grande importance à la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Notre opinion bien réfléchie est qu'une interdiction des essais de nouvelles armes est essentielle pour mettre fin à la course aux armements et à la prolifération actuelle des armes nucléaires. Monsieur le Président, les statistiques sur les essais nucléaires effectués par les puissances nucléaires en 1983, récemment données par le Chef de la délégation suédoise, sont aussi surprenantes que troublantes. D'après l'Ambassadeur Theorin, cinquante essais nucléaires ont été effectués l'an passé, les deux superpuissances rivalisant d'orgueil pour leur place. Cette tendance est dangereuse. Ma délégation pense que la mise au point d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans un délai minimum sera un objectif de grande portée dans les efforts pour freiner la course aux armements et réaliser le désarmement nucléaire. Le mandat actuel, qui est limité à la question de la vérification, doit être élargi; sinon, un nouveau mandat doit être établi. Un nouveau mandat ou un mandat élargi devrait permettre d'étudier à fond tous les aspects d'un traité d'interdiction complète des essais. Je dois ici exprimer l'indignation de ma délégation devant l'incapacité ou, peut-être, le peu d'empressement d'un certain groupe de délégations à manifester la nécessaire volonté politique de négocier. Malgré le semblant d'accalmie dans ce domaine, ma délégation prie instamment les trois puissances nucléaires, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, dépositaires du Traité de 1968 sur la non-prolifération, de reprendre les négociations trilatérales interrompues sur une interdiction des essais nucléaires, confiante que cette réunion peut fournir une tribune utile pour parvenir à un accord sur cette question importante qui, pour ma délégation, constitue la pierre angulaire de tout effort de désarmement. Nous invitons encore instamment les autres Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et la France qui se sont longtemps abstenues de prendre part aux négociations, de mettre au point un plan et de participer aux pourparlers cette année. Ce serait une source d'espoir et de confiance chez nous tous, en particulier chez les Etats non nucléaires, et démontrerait la sincérité des diverses déclarations et engagements oraux formulés par les puissances nucléaires quant à leur désir de voir un monde exempt d'armes nucléaires ou quant à leur intention de ne pas s'engager les premiers dans une guerre nucléaire.

Monsieur le Président, comme ma délégation l'a abondamment mis en lumière à la Première Commission, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on ne peut plus considérer comme un produit de l'imagination le fait de suggérer que la tâche la plus urgente pour l'humanité aujourd'hui est la prévention d'une guerre nucléaire. Les doctrines dangereuses d'une guerre nucléaire limitée, que l'on pourrait gagner ou à laquelle on pourrait survivre, et de riposte graduée ont non seulement abaissé le seuil nucléaire mais fait du déclenchement d'une guerre nucléaire une menaçante réalité. Nous ne pouvons échapper à cette réalité brutale. La délégation se félicite de ce que nous sommes tous maintenant convaincus qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée. Nous sommes cependant incapables de comprendre le pourquoi de préparatifs accélérés pour une guerre nucléaire qui n'est pas gagnable et ne doit pas être engagée. Comment trouver une raison aux préparatifs complexes pour obtenir l'avantage militaire et aux billions de dollars affectés à la modernisation des arsenaux nucléaires afin de négocier à partir de ce qu'on appelle une position de force ?

(M. George, Nigéria)

Si vous me le permettez je reprendrai les termes de la déclaration que l'Ambassadeur Dubey de l'Inde a prononcée devant cette Conférence le 1er mars 1984, il a dit : "C'est dans le domaine de la course aux armements nucléaires que l'on entend des pays dire qu'ils se préparent à la guerre nucléaire afin de l'éviter, que des nations amassent des stocks d'armes nucléaires afin de les éliminer et que l'on attribue à la Machine de l'Apocalypse le mérite d'avoir évité la guerre".

Monsieur le Président, je pense aux dissensions survenues à cette Conférence au sujet du point intitulé "prévention de la guerre nucleaire y compris toutes les questions qui lui sont liées". J'ai déjà rendu nommage au groupe occidental pour avoir accepté par consensus l'inscription de ce point à notre ordre du jour. C'a été un grand revirement de sa part. J'aimerais lui lancer un appel pour qu'il ne perde pas de vue que l'inscription de ce point à l'ordre du jour n'est qu'un premier pas. Nous savons tous que le moyen le plus efficace d'étudier un point de l'ordre du jour de cette Conference est de créer un organe subsidiaire doté d'un mandat spécifique pour traiter de ce point.

Monsieur le Président, ma délégation pense qu'il est difficile d'accepter l'attitude du groupe des pays occidentaux selon laquelle cette question devait être traitée sur le modèle de nos délibérations de 1983, c'est-à-dire en s'efforçant sans cesse de définir les questions afin de découvrir s'il existe un consensus suffisant. Ce groupe d'Etats, par son insistance, ne fait que compromettre le démarrage du processus de négociation. La résolution 38/183 G de l'Assemblée générale des Nations Unies prescrit une formule pour traiter de ce problème important en recommandant à la Conférence d'engager des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire. Nous estimons que le groupe occidental ne devrait pas retarder plus longtemps un consensus afin de permettre à la Conférence du désarmement de créer, sur cette question extrêmement importante de l'ordre du jour, un organe subsidiaire qui serait notamment chargé d'identifier et de définir les zones de consensus - ce qui semble être la principale préoccupation du groupe occidental. Ma délégation demande aussi instamment à ce groupe d'élaborer un mandat qui reflète leurs vues et de le soumettre à la Conférence pour qu'il puisse être convenablement examiné par nous tous.

Monsieur le Président, les questions de la prévention de la guerre nucléaire ou du désarmement nucléaire ne sauraient être traitées avec complaisance. Personne ne l'a dit plus éloquemment que le distingue Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, Son Excellence M. Dante Caputo, lorsqu'il a pris la parole devant cet organe, le 28 février 1984. En cette occasion, il a déclaré : "Il est certain que la problématique nucléaire est particulièrement complexe et difficile à aborder et, naturellement, à résoudre. Par ailleurs, on nous a dit cela en maintes occasions. Ce que nous ne pouvons pas accepter, c'est que ces motifs justifient l'inaction et les positions négatives. Les peuples du monde réclament - ils font plus que réclamer, ils exigent - que disparaisse totalement de leur horizon et de leur avenir la menace de l'annihilation. Nulle exigence n'est plus juste et plus légitime."

Un autre axiome que ma délégation trouve inacceptable, c'est l'idée de certaines délégations que, puisque les deux superpuissances possèdent à elles seules plus des trois quarts des armes nucléaires dans le monde, le reste d'entre nous devrait se

(M. George, Nigéria)

croiser les bras et attendre qu'elles prennent l'initiative de réduire leurs arsenaux. C'est sans doute exprimer une évidence, mais ma délégation voudrait que ces délégations se rendent compte que le désarmement est une responsabilité internationale et qu'il exige donc pour réussir des efforts internationaux, collectifs et multilatéraux. Les superpuissances ne peuvent pas s'en occuper seules et elles ne peuvent pas, seules, prendre soin des intérêts de sécurité du reste du monde. En fait, il serait dangereux qu'elles aspirent à le faire seules. Les 38 membres restants de cette Conférence doivent donc être capables de justifier leur raison d'être. Le monde entier a les yeux tournés vers cette Conférence.

Monsieur le Président, ma délégation se félicite chaleureusement du rétablissement de l'organe subsidiaire sur les armes chimiques et elle est heureuse de noter que cet organe a déjà commencé ses travaux sous la direction efficace et diligente de la délégation suédoise, ayant à sa tête M. l'Ambassadeur Rolf Ekeus. Nous exprimons aussi notre satisfaction et nos remerciements sincères à M. l'Ambassadeur McPhail, du Canada, pour le rôle directeur qu'il a joué en guidant le groupe vers des négociations sincères et significatives en 1983. Nous nous réjouissons de l'annonce que la délégation des Etats-Unis présentera un projet de traité pendant la session de 1984 de la Conférence du désarmement. Ma délégation a aussi été heureuse de l'annonce faite le 21 février 1984 par le chef de la délégation soviétique, M. l'Ambassadeur Issraelyan que son pays est maintenant prêt à autoriser les inspections sur place de la destruction des armes chimiques sur son territoire. Nous félicitons l'Union soviétique pour cette "percée" qui fait que la scène est maintenant presque prête pour des négociations significatives, peut-être pour des négociations concrètes, sincères et définitives, qui devraient conduire à un traité sur les armes chimiques dans un très proche avenir. Le moment est venu de prendre le taureau par les cornes. Nous ne devrions pas laisser l'élan se perdre. Ma délégation espère que, entre autres choses, la convention attendue prévoira un engagement de ne pas fabriquer d'armes chimiques, ni d'agents chimiques et de précurseurs de ces agents, ainsi que de détruire les stocks existants de ces armes et de leurs agents. La rédaction du texte de la convention étant maintenant en vue, ma délégation demande instamment aux Etats qui possèdent déjà ces armes, ou qui avaient l'intention de fabriquer, de déployer ou de stocker de telles armes grâce à la technologie et aux installations dont elles disposent, de s'imposer la plus grande retenue, y compris un moratoire sur cet exercice.

Pour ce qui est du Programme global de désarmement, ma délégation est reconnaissance à M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, des travaux effectués par son groupe pendant la session de 1983, et nous espérons qu'il pourra poursuivre sa tâche cette année. Une nouvelle occasion est apparue du fait que l'Assemblée générale a fourni un texte révisé qui semble moins ambitieux et moins ambigu que celui de 1982 et qui constitue aussi une base acceptable.

Une autre question de grande importance pour ma délégation est celle des garanties de sécurité négatives. Nous louons les efforts inlassables et magnifiques de M. l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan, pour le bon travail accompli l'an dernier, et nous regrettons que M. l'Ambassadeur Ahmad ne soit pas en mesure de diriger cet organe lorsque celui-ci aura été rétabli cette année.

(M. George, Nigéria)

Qui que ce soit qui endosse le rôle cette année, c'est l'espoir et le voeu de ma délégation que des négociations significatives soient menées pour assurer les Etats non dotés d'armes nucléaires, au moyen d'un instrument juridiquement contraignant, qu'ils ne seront pas victimes du recours ou de la menace d'un recours aux armes nucléaires. La majorité des Etats qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération de 1968 ont légitimement renoncé à leur droit de fabriquer, de stocker ou d'acquérir des armes nucléaires, et il n'est que raisonnable que leur sécurité soit garantie. Comme ma délégation l'a dit à maintes reprises, de telles déclarations et garanties devraient être formulées sans conditions.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation vous demande de travailler énergiquement à la création ou au rétablissement d'organes subsidiaires sur les points restants de l'ordre du jour La session de printemps de la Conférence est presque à mi-parcours, et il est fâcheux que seul l'organe subsidiaire sur les armes chimiques ait repris ses travaux. Nous devrions garder présent à l'esprit que l'Assemblée générale a recommandé que la Conférence lui présente, à sa trente-neuvième session, son rapport et des recommandations sur plusieurs points de l'ordre du jour. Etant donné qu'une grande partie de la session d'été est toujours consacrée à l'établissement des rapports, l'humble avis de ma délégation est qu'il serait utile qu'un travail sérieux puisse être accompli durant cette session de printemps, de sorte que la Conférence puisse s'épargner l'expérience pénible de devoir se precipiter pour achever ses travaux en septembre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant du Nigéria pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'ilsa eus à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, M. Jaap Ramaker.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom, nos plus cordiales félicitations à l'occasion de votre aceession à la présidence de la Conférence du désarmement pendant ce mois. Ma délégation s'est félicitée de vous voir aborder avec autant d'énergie les problèmes en suspens qui incombent à la Conférence. Je suis sûr que, sous votre direction éclairée, nous obtiendrons les résultats souhaités et je voudrais vous assurer de la plus entière coopération de ma délégation. Je profiterais aussi de cette occasion pour rendre hommage à M. l'Ambassadeur Turbanski, qui en tant que premier président de la Conférence du désarmement a donné à nos travaux une impulsion que nous ne saurions sous-estimer. C'est pour une bonne part à sa compétence et à la façon très personnelle dont il a dirigé nos travaux que nous nous devons d'avoir pu attaquer très rapidement une partie de nos travaux fondamentaux.

Monsieur le Président, la Conférence du désarmement nouvellement créée en étant encore à ses premiers mois d'existence, je ne résiste guère à la tentation de paraphraser l'ancien adage bien connu, et de dire : "Le Comité est mort, vive la Conférence du désarmement !". Cette déclaration prête à de nombreuses interprétations différentes. On pourrait comprendre par exemple que le Comité a cessé d'exister avant que l'on ne commence à en interpréter le sigle comme signifiant

(M. Ramaker, Pays-Bas)

"Cimetière du désarmement", ainsi que l'a dit à l'occasion une des délégations dans cette salle. De ce point de vue, le fait d'élever notre simple organisme multilatéral de négociation sur le désarmement au niveau d'une conférence devrait certainement avoir des effets bénéfiques et nous rendre optimistes quant à l'avenir du désarmement. Mais il est possible de soutenir un point de vue inverse, qui pourrait s'exprimer brièvement comme suit : "aucun problème n'est modifié, les affaires suivent leur cours".

Pour sa part, la délégation des Pays-Bas à la Conférence du désarmement s'est toujours efforcée, en exprimant ses vues sur les possibilités et les limitations du Comité, d'associer la raison et l'optimisme, le réalisme quant à ce qui pouvait être fait et l'ambition de réaliser ce qui devait être fait. De ce point de vue, ma délégation reconnaît volontiers que le Comité ne peut pas se vanter d'être parvenu à aucun accord de désarmement.

Cependant, il nous semble que le Comité ne devrait pas entrer dans l'histoire en portant le blâme d'une inefficacité complète. En premier lieu, l'ordre du jour du Comité du désarmement s'est étendu pendant toutes ses années d'existence à des secteurs de plus en plus vastes. La prévention de la guerre nucléaire et toutes les questions qui lui sont liées en offrent un exemple. La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique en est un autre. Ma délégation s'est félicitée de voir inclure à l'ordre du jour ces nouveaux domaines d'activité, non seulement du fait de leur importance intrinsèque, mais aussi parce qu'elle y voyait la preuve manifeste que le Comité ne restait pas isolé de la réalité politique qui l'entourait. Le monde extérieur ayant adressé un appel au Comité du désarmement, celui-ci lui a répondu, et la Conférence continuera, je suis sûr, de le faire. De plus, les contributions tant verbales qu'écrites apportées par les délégations à ces points de l'ordre du jour ont déjà beaucoup aidé à définir les caractéristiques des secteurs critiques considérés. Ma délégation estime que tout cela est indispensable si l'on veut faciliter des négociations futures sur des questions de fond.

Des progrès considérables auraient pu être réalisés devant le Comité également sur certaines des questions figurant à certains points parmi les plus anciens de l'ordre du jour. Les efforts permanents pour parvenir à une interdiction totale des armes chimiques peuvent être cités en exemple. Je reviendrai dans quelques minutes sur cette question qui constituera l'objet essentiel de mon intervention d'aujourd'hui. Je dirai seulement pour l'instant que, de l'avis de ma délégation, il n'est pas justifié d'exprimer une opinion excessivement négative au sujet des réalisations du Comité pendant toute la durée de son existence. Avant de consacrer quelque attention à nos travaux relatifs à la réalisation d'une interdiction complète des armes chimiques, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire quelques observations de nature plus générale sur certains aspects d'organisation de la tâche à laquelle nous sommes confrontés.

Quand le Comité a été rebaptisé Conférence, ma délégation a constaté avec satisfaction que la nouvelle Conférence, en traitant des questions de procédure, ne s'est pas comportée de façon aussi décevante que son prédécesseur l'an dernier. Cette année, il lui a fallu exactement trois semaines pour commencer ce que l'on peut appeler ses premiers travaux sur une question de fond en rétablissant un organe subsidiaire de la Conférence sur les armes chimiques. Cependant, en ce qui nous concerne, trois semaines, c'est encore trop, surtout si l'on se souvient que les conditions d'une reprise rapide des travaux sur le fond étaient déjà réunies dès la fin

(M. Ramaker, Pays-Bas)

de la prolongation de la session de 1983 du Groupe de travail des armes chimiques. Ma délégation estime donc opportun de rappeler les propositions formulées l'an dernier par les délégations du Kenya, de l'Argentine et de la Yougoslavie - propositions sur lesquelles le distingué Ambassadeur de la Yougoslavie a appelé une fois de plus l'autre jour notre attention - visant à simplifier nos méthodes de travail et nos procédures. Un examen attentif de leurs idées pourrait nous aider sensiblement à éviter des retards dans la reprise de notre travail de fond en supprimant des obstacles de procédure qui sont en fait tout à fait superflus.

Nombre de problèmes qui se posent de nouveau chaque année à l'ouverture de la session tiennent à la façon différente dont les diverses délégations envisagent les répercussions dans la pratique courante de nos travaux, du caractère d'organe de négociation propre à la Conférence.

Certaines délégations estiment que cette caractéristique exige la création immédiate d'organes subsidiaires dotés de mandats appropriés pour négocier sur tous les points de l'ordre du jour. D'un point de vue purement théorique et conceptuel, cette approche pourrait se défendre. Mais il faut éviter que le mieux ne devienne l'ennemi du bien. Dans certains cas, et précisément les plus importants mais aussi les plus compliqués, comme la prévention d'une guerre nucléaire, ou d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, on peut et on doit mener à bien de nombreux travaux préparatoires importants avant de passer à la phase de négociation proprement dite. Ma délégation ne voit pas pourquoi nous ne ferions pas preuve de réalisme dans nos travaux. Elle rejette l'affirmation selon laquelle ce qui selon elle consiste à être réaliste ne serait en définitive qu'un motif dissimulant le refus de passer à un certain moment à l'examen des questions de fond. Il n'y a absolument aucune raison que ce résultat soit inévitable, bien au contraire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'utiliser une métaphore : souvent, le fait de donner au client une image plus précise de l'article à vendre peut éveiller son appétit et lui donner envie de participer à l'élaboration de cet article sous sa forme définitive.

En d'autres termes, Monsieur le Président, nous devons chercher à "démythifier" le concept de négociations tel qu'il est si souvent utilisé dans la Conférence du désarmement.

Très souvent, le désir de formuler dès le début le mandat des organes subsidiaires en termes de négociation a amené les délégations à établir, d'une façon ou d'une autre, des types de rapports totalement artificiels entre des thèmes très différents. Je dirai très nettement que cette pratique nuit à la progression ordonnée de notre travail de fond. Ce sont souvent les questions pour lesquelles on dispose de tous les documents et moyens nécessaires pour faire oeuvre utile qui ont à en souffrir. Il me semble que lorsque nous pouvons faire des progrès importants, nous devrions saisir l'occasion et supprimer les obstacles artificiels.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

En même temps, Monsieur le Président, permettez-moi de souligner qu'il ne faudrait pas confondre notre opposition à toute forme de liaison avec un manque d'intérêt pour les sujets sur lesquels il n'y a pas encore de consensus, alors que leur urgence n'est contestée par aucune délégation. Par exemple, si nous avons accordé autant d'importance à la poursuite éventuelle, dans les plus brefs délais, de nos travaux sur le fond de la question de l'interdiction des armes chimiques, c'est seulement parce que nous estimons que l'examen de ce thème est parvenu à un stade relativement avancé. C'est là une évaluation pratique qui ne nous empêche pas de nous prononcer pleinement en faveur de l'examen quant au fond, et à bref délai, de toutes les mesures qui intéressent la prévention d'une guerre nucléaire. Un examen détaillé de cette question devrait être entrepris sans autre retard. Nous disposons d'éléments à cette fin, comme par exemple les propositions contenues dans un document de travail présenté par la délégation de la Belgique sous la cote CD/380. C'est également consciente de l'urgence de la question que ma délégation souhaite rappeler aujourd'hui combien elle estime important d'aboutir rapidement à une interdiction réellement complète des essais, pas seulement comme une fin par elle-même mais aussi dans le contexte plus large de la limitation des armements nucléaires, du désarmement et de la non-prolifération. En outre, le fait de progresser vers une interdiction complète des essais améliorerait les perspectives de réussite de la prochaine troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Ma délégation note aussi que le thème plus étroitement défini de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est également d'une importance exceptionnelle, surtout du fait que beaucoup de ses éléments concernent directement la question de la prévention d'une guerre nucléaire. Il faudrait mentionner dans ce contexte que le Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles conclu entre les deux grandes puissances demeure applicable, et que les arguments sur lesquels il se fonde n'ont rien perdu de leur valeur.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de revenir sur la question d'une interdiction complète des armes chimiques, point de notre ordre du jour qui doit être examiné en séance plénière cette semaine d'après notre programme de travail et auquel je consacrerai le reste de ma déclaration d'aujourd'hui.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour rendre impossible le recours aux armes chimiques et éliminer entièrement ces armes de notre planète ne datent pas d'aujourd'hui. L'emploi de poisons ou d'armes empoisonnées a été explicitement interdit dès 1874, date à laquelle la Conférence de Bruxelles a adopté sa Déclaration internationale sur cette question. Cette interdiction a été répétée depuis sous diverses formes (par exemple lorsqu'on a dû tenir compte de la mise au point de gaz asphyxiants) dans divers instruments internationaux parmi lesquels le Protocole de Genève de 1925 se distingue comme étant celui qui a recueilli le plus d'adhésions.

Les efforts visant à interdire complètement des armes chimiques se sont poursuivis à la Conférence du désarmement de la Société des Nations. A un moment, le succès est apparu imminent. En 1933, le Royaume-Uni présenta un projet de convention sur le désarmement contenant des dispositions détaillées en vue d'interdire très largement les armes chimiques et biologiques. Le projet prévoyait notamment l'interdiction des préparatifs de la guerre chimique et biologique en temps de paix comme en temps de guerre, approche que la délégation de la Suède a suivie ces dernières années au Comité du désarmement.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur utilisation se sont poursuivies année après année et l'on a accordé une attention accrue aux questions de vérification. La Conférence du désarmement de la Société des Nations a examiné en détail des propositions tendant à organiser des enquêtes sur les violations de l'interdiction d'emploi des armes chimiques, à créer un service international d'information et de documentation pour la protection contre les armes chimiques et même un cartel international des industries chimiques pour garantir que les fabrications de l'industrie chimique civile ne serviraient pas à couvrir des fabrications à des fins militaires.

Au cours des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, un regain d'intérêt pour une interdiction des armes chimiques a été constaté après la publication de rapports sur les effets des armes chimiques et biologiques par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation mondiale de la santé. Après que sa composition eut été élargie en 1969, la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a poursuivi ses travaux en tant que Conférence du Comité du désarmement et la CCD, parvenue à un accord en 1971, a décidé d'étudier spécialement la question des armes biologiques et de proposer à l'Assemblée générale le texte d'une convention séparée à ce sujet.

Depuis lors, la Conférence du Comité du désarmement et les organes qui lui ont succédé par deux fois, ont poursuivi les négociations afin d'achever la tâche qui leur restait à accomplir après l'adoption de la Convention sur les armes biologiques. Les Pays-Bas ont activement participé à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques depuis 1969.

L'histoire récente des négociations sur les armes chimiques montre que l'on a de plus en plus tendance à étudier cette question dans le contexte des relations entre l'Est et l'Ouest. Il est naturellement exact que les armes chimiques représentent bien une part des arsenaux de l'Est et de l'Ouest. Mais il faudrait souligner que si l'on a défini en 1948 les armes chimiques comme des armes de destruction massive, l'équilibre de la terreur entre les deux parties n'a jamais dépendu en premier lieu de ces armes. En outre, les cas d'utilisation prouvés ou présumés d'armes chimiques dans des pays en développement montrent très clairement que ces pays ont de bonnes raisons d'être aussi concernés que ceux de l'hémisphère nord et de s'efforcer, autant que possible, d'obtenir rapidement l'interdiction réellement complète des armes chimiques.

Monsieur le Président, ma délégation est plus que jamais convaincue que la conclusion d'une telle interdiction est à notre portée et qu'il est temps maintenant de passer aux étapes finales de notre travail en étant à peu près assurés d'obtenir un résultat satisfaisant dans un proche avenir.

Ma délégation a été amenée à cette conclusion, notamment, par la délcaration récente du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, signalant que son pays avait l'intention de présenter très prochainement un projet complet de convention. Les Pays-Bas se sont alors félicités de cette nouvelle, et, je le répéterai aujourd'hui, y voient un progrès significatif, mais aucune délégation ne devrait naturellement sous-estimer le temps ni les efforts qu'il nous faut encore consacrer aux négociations sur un texte susceptible d'être adopté par consensus.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Les Pays-Bas se félicitent aussi de la déclaration faite par le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, le 21 février dernier, annonçant un changement important de la position de son pays sur certains aspects de la question de la vérification du respect de la future interdiction des armes chimiques. Ma délégation estime que la déclaration de l'Ambassadeur Issraelyan sur ce point représente un pas important vers un accord général sur un ensemble complexe de questions liées à la destruction des stocks, y compris les déclarations initiales et leur vérification. Ma délégation est convaincue que l'on pourra parvenir à un accord d'ensemble sur la question des stocks pendant la session de 1984 de la Conférence grâce à un rapprochement mutuel et à un esprit de compréhension à l'égard des problèmes des uns et des autres.

Monsieur le Président, il est difficile d'imaginer un cadre plus approprié pour présenter le document CD/445 intitulé "Dimension et structure d'un organe d'inspection en matière de désarmement chimique", que ma délégation a l'intention de soumettre aujourd'hui à l'examen de la Conférence. Ce document de travail a pour objet d'examiner pour la première fois, certaines des incidences pratiques, surtout administratives, des schémas de vérification dans le cadre de la future convention sur les armes chimiques, telle qu'elle est envisagée par les Pays-Bas et d'autres membres du Groupe occidental. Il pourrait être intéressant de noter qu'il s'agit notamment des incidences administratives d'une inspection continue sur place par des représentants de l'organe international d'inspection envisagé, et dont a fait mention, le 21 février le chef de la délégation de l'Union soviétique.

Après quelques remarques liminaires sur les exigences de vérification de la future convention, le document procède au classement par catégories des différents types de vérification que les divers engagements prévus dans la convention rendront nécessaires. Le document met en jeu diverses hypothèses générales concernant surtout le fonctionnement d'un organe international d'inspection et plusieurs hypothèses plus précises concernant les diverses catégories de vérification que la convention rendra nécessaires.

Se fondant sur ces hypothèses, le document cherche à démontrer que les incidences administratives de nos conceptions en matière de vérification demeureront dans des limites acceptables.

Une des principales hypothèses que nous avons dû faire concernait ce que l'on pourrait appeler le "rendement" d'un inspecteur international. L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, qui s'est avéré un cadre de référence très utile. Comme les activités nécessitant une inspection au titre d'une convention sur les armes chimiques diffèrent par leur nature de celles dont l'AIEA doit s'occuper, il a fallu procéder à diverses modifications. Parmi les divers problèmes relatifs à la vérification d'une convention sur les armes chimiques, celui de la vérification de la non-fabrication est traité relativement en détail. On sait que c'est un secteur semé de mines et de pièges. Nous savons tous que la vérification de la non-fabrication ne devrait pas entraver indûment le fonctionnement ou les activités commerciales de l'industrie civile.

Néanmoins, pour que la convention puisse être appliquée, il faudrait un minimum de confiance en ce qui concerne également la non-fabrication. En l'absence de toute mesure réglementaire, il ne serait que trop facile de tourner les disposition de la convention, sans même exploiter des lacunes éventuelles, et cela

(M. Ramaker, Pays-Bas)

pourrait porter très gravement atteinte à cette confiance. On ne saurait ignorer ces possibilités latentes, qui tiennent à la nature même de moyens de fabrication utilisables à des fins autorisées autres que la production d'armes chimiques. Le présent document de travail aboutit notamment à la conclusion que l'importance du personnel d'inspection est en grande partie fonction de la catégorie de vérification retenue.

Sur la base de nos hypothèses, le document aboutit essentiellement à la conclusion que le futur organe international d'inspection aura un effectif relativement réduit. Selon ces hypothèses, l'effectif devrait être de 355 inspecteurs, y compris le personnel d'appui, pour la durée de la période de destruction et d'élimination qui devrait durer, comme nous le savons, dix ans environ. Après cette période initiale d'application de la future convention, le total devrait être ramené au maximum à environ 140 personnes, soit moins que l'effectif correspondant du secrétariat de l'AIEA.

Monsieur le Président, pour conclure mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais examiner brièvement la question particulière de la non-utilisation des armes chimiques. De l'avis des Pays-Bas, le système de vérification qui serait créé par la future convention devrait être complet et donc inclure une interdiction d'utilisation. Il est très louable et même essentiel de chercher à obtenir une capacité complète de vérification de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de la conservation et du transfert des armes chimiques. Mais j'oserais dire qu'avec le temps, nous sommes tous devenus plus conscients des limitations pratiques qui pourraient bien nous empêcher de parvenir à la perfection. La nécessité de prendre en compte les intérêts légitimes de sécurité et d'éviter une ingérence indue de l'organe d'inspection dans l'industrie chimique peuvent être citées dans ce contexte pour illustrer ce à quoi nous pensons. Il est clair que des données indiquant que des armes chimiques auraient été utilisées en violation du droit international impliqueraient par là même que les obligations du traité concernant la destruction et la non-fabrication, etc. pourraient avoir été transgressées. Ainsi, l'utilisation peut constituer le sommet vérifiable d'un iceberg énorme de violations, non détecté, et en grande partie submergé. Je souhaite donc souligner que l'organe d'inspection, déjà approximativement esquissé dans ma déclaration, est dûment conçu pour assurer la vérification de la non-utilisation.

L'adoption nécessaire d'une disposition appropriée sur la non-utilisation dans le champ d'application de la convention ne doit pas et ne saurait en aucun cas préjuger l'importance du maintien en vigueur des dispositions du Protocole de Genève de 1925. Cet instrument international présentera un intérêt particulier pendant la phase initiale qui suivra l'entrée en vigueur de la convention, lorsque tous les stocks et moyens de fabrication n'auront pas encore été éliminés.

Monsieur le Président, ce que je viens de dire au sujet de la vérification de l'utilisation vaut également pour les communications faisant état d'utilisation présumée d'armes chimiques dont M. Velayati, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran, a récemment parlé ici même. Des rapports de ce genre ne doivent jamais être sous-estimés. En attendant, les rapports fournis par exemple par des observateurs indépendants impartiaux, signalant l'utilisation récente d'armes chimiques, deviennent de plus en plus convaincants.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Cette situation incite le Gouvernement des Pays-Bas à exprimer sa très sincère préoccupation, une préoccupation qu'il partage évidemment avec la communauté mondiale. L'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et où que ce soit dans le monde doit être condamné en termes catégoriques.

Les Pays-Bas se félicitent de la décision prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mener une enquête sur des violations possibles du Protocole de Genève de 1925 dans le conflit de la région du Golfe. Cette décision est pleinement conforme au rôle de l'Organisation des Nations Unies qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales en général, et peut être considérée, en particulier, comme un nouvel effort de la part de cette organisation pour mettre fin à cette guerre si dévastatrice en termes de vies humaines et de ressources matérielles. Les Pays-Bas invitent une fois de plus les deux parties à faire preuve de la plus entière coopération dans ces efforts.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Pays-Bas pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a eus à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Konstantin Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser à nouveau mes félicitations les plus cordiales pour votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de mars et vous souhaiter de nouveaux succès dans l'exercice de vos responsabilités. C'est pour moi un plaisir particulier de vous souhaiter la bienvenue, Camarade Datcu, représentant d'un pays voisin et ami, la Roumanie socialiste, et de réaffirmer notre satisfaction des excellents rapports de coopération qui existent entre nos peuples et nos pays dans tous les domaines de la vie.

Je voudrais aussi exprimer les remerciements de ma délégation au Président pour le mois de février, l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, pour l'excellent travail qu'il a accompli.

Aujourd'hui, la délégation de la République populaire de Bulgarie voudrait prendre la parole au sujet du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Je ne cacherai pas, Camarade Président, que l'un des motifs de mon intervention est la déception qu'éprouve mon pays devant l'insuffisance des résultats obtenus par la Conférence en ce qui concerne la question de la prévention de la guerre nucléaire. Il suffit de souligner que pendant la période écoulée depuis l'adoption de la résolution 36/81 B, à l'automne de 1981,- la première d'une série de résolutions de l'Assemblée générale appelant à prendre des mesures concrètes pour prévenir la guerre nucléaire - jusqu'à ce jour, le seul "succès réel" a été l'inscription d'un point distinct sur cette question à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Une telle situation est vraiment décevante. A une époque où le problème de la prévention de la guerre nucléaire est devenu la principale préoccupation de millions de personnes dans le monde, la Conférence du désarmement, qui a été chargée de mener des négociations en vue de parvenir à une solution concrète de cette question, se trouve en fait inactive.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Cependant, le risque de conflit thermonucléaire ne cesse d'augmenter. De nouveaux systèmes d'armes nucléaires sont apparus, mieux adaptés par leurs caractéristiques au déclenchement d'une première frappe, dite "préemptive". Des doctrines sont élaborées qui admettent l'idée de lancer et de gagner une guerre nucléaire.

Dans un livre récemment publié, intitulé "La vie après une guerre nucléaire", le spécialiste américain des conséquences économiques et sociales d'une guerre nucléaire, Arthur Katz, formule le jugement suivant :

"L'influence de la technologie et sa capacité de renforcer la crédibilité d'une stratégie nucléaire sont manifestes dans le changement de la politique stratégique des Etats-Unis que représente la directive présidentielle 59 publiée en 1980. Bien que caractérisée comme une extension de la dissuasion visant à obvier aux effets d'attaques nucléaires sophistiquées de petite envergure, elle reflète néanmoins une modification de la réalité technologique qui nous rapproche d'un scénario de guerre nucléaire de faible niveau..."

Pour les peuples européens et pour le monde entier, le danger de catastrophe nucléaire a augmenté, en particulier en liaison avec le déploiement de nouveaux missiles américains à moyenne portée en Europe occidentale.

Ma délégation, comme toutes celles qui partagent les préoccupations au sujet d'une "guerre nucléaire de faible niveau", pour reprendre l'expression de M. Katz, a déjà évoqué les divers aspects de cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

Les initiatives du Pentagone visant à placer de nouveaux systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique constituent un nouvel élément dangereux dans la course aux armements. La réalisation de ces desseins ne permettrait pas d'écarter la menace que représentent les arsenaux nucléaires existants. Au contraire, elle rendrait leur utilisation plus probable. La course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique entraîne une multiplication du risque de guerre nucléaire.

Camarade Président, appeler l'attention sur le risque croissant de conflit nucléaire ne suffit pas pour répondre aux exigences spécifiques de la Conférence du désarmement. Ce qui est nécessaire, c'est une approche globale et concrète du problème de l'élaboration de mesures visant à prévenir la guerre nucléaire. Telle est l'approche des pays socialistes, y compris la République populaire de Bulgarie, qui est exposée dans un certain nombre de documents, en particulier dans les documents CD/355, CD/406, présenté par la République démocratique allemande, et CD/434.

Ma délégation a souvent insisté sur l'intérêt de mesures telles que le non-emploi en premier d'armes nucléaires et le gel des arsenaux nucléaires. L'efficacité et l'applicabilité de ces deux mesures reçoivent un appui de plus en plus actif de la part d'un certain nombre de gouvernements, comme l'attestent les résolutions pertinentes de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Parmi l'éventail des mesures pour la prévention de la guerre nucléaire proposées par les pays socialistes, une partie est destinée à mener à bien à titre prioritaire, la tâche politique d'écarter la menace immédiate de conflit nucléaire qui pèse sur l'humanité; une autre partie tend à donner une forme juridique internationale aux obligations internationales à assumer dans ce domaine. Une troisième partie vise à déclarer inadmissible la mise en place d'une infrastructure pour les nouveaux systèmes d'armes - y compris dans l'espace extra-atmosphérique -, qui pourraient déstabiliser la situation stratégique et renforcer ainsi le risque de guerre nucléaire.

A ce propos, la délégation bulgare se félicite du développement donné à cette approche dans le discours prononcé le 2 mars par K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Le dirigeant soviétique dégage les grandes lignes des normes pour les relations entre les Etats nucléaires et propose que ces normes soient réciproquement reconnues et acquièrent force obligatoire. Au centre de cette conception se trouve le choix, comme premier objectif, de la prévention de la guerre nucléaire ainsi que la volonté de poursuivre pas à pas en se fondant sur le principe de la sécurité égale, la réduction des armements nucléaires jusqu'à leur élimination complète sous toutes leurs formes. En outre, ces propositions envisagent le règlement d'autres problèmes liés aux armes nucléaires, ce qui donnerait un caractère global et durable aux mesures visant à la prévention de la guerre nucléaire.

Je voudrais ajouter, Camarade Président, que ma délégation considère que les propositions relatives aux obligations des Etats dotés d'armes nucléaires sont entièrement conformes au paragraphe 58 et autres paragraphes pertinents du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Naturellement, les idées contenues dans le discours du dirigeant soviétique, M. Tchernenko, ont une portée et une importance beaucoup plus vastes. Elles ont été bien accueillies par les milieux responsables du monde entier, comme une confirmation de l'orientation pacifique de l'Union soviétique. Il appartient maintenant aux pays occidentaux de répondre de façon positive à l'approche constructive de l'URSS.

Camarade Président, l'un des domaines dans lesquels la Conférence du désarmement devrait apporter sa contribution propre au renversement de l'évolution négative des affaires internationales est le règlement du problème de la prévention de la guerre nucléaire. Pour que les efforts des Etats qui s'intéressent à l'élaboration de mesures concrètes appropriées pour prévenir la guerre nucléaire aboutissent à des décisions de grande portée, il conviendrait de confier à un organe subsidiaire de négociation l'ensemble du processus d'élaboration et d'accord relatif à ces mesures. Comme il est indiqué dans le document CD/434, un groupe de pays socialistes ont proposé une formule pour le mandat d'un tel organe. Le mandat que nous proposons est suffisamment souple et prévoit une marge pour prendre en considération toutes les idées et tous les points de vue. Concrètement, cela signifie que, dans un organe de travail futur, l'attention requise sera consacrée à toutes les suggestions présentées jusqu'à présent par les pays socialistes, le Groupe des 21 et les pays occidentaux. Par ailleurs, il convient de ménager une certaine gradation des mesures, en ce qui concerne leur portée et leur efficacité. Certes, il n'est possible de trouver des critères précis et mutuellement acceptables pour déterminer

(M. Tellalov, Bulgarie)

le degré de priorité de chaque mesure qu'après avoir harmonisé les vues des diverses délégations. Ma délégation, pour sa part, est prête dès à présent à partager certaines de leurs considérations à cet égard.

Il est intéressant de faire observer que les résolutions 37/78 et 38/183 G établissent une distinction entre la prévention de la guerre nucléaire proprement dite et la réduction des risques de guerre nucléaire. Les deux questions "revêtent la plus haute priorité et présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde". En conséquence, il convient d'adopter des mesures dans les deux domaines.

De l'avis bien considéré de la délégation bulgare, une solution satisfaisante du problème de la réduction des risques de guerre nucléaire, pour souhaitable qu'elle soit, ne supprimerait pas les causes véritables de la menace d'une guerre nucléaire. En conséquence, il ne suffirait pas d'adopter des dispositions dans ce domaine sans appliquer des mesures visant à prévenir la guerre nucléaire.

Partant de ces prémisses, et ayant à l'esprit les propositions pertinentes formulées par divers pays, la délégation bulgare voudrait suggérer la série de mesures ci-après :

A. Mesures prioritaires en vue de prévenir la guerre nucléaire;

B. Mesures juridiques visant à prévenir la guerre nucléaire et à renforcer le régime du non-recours à la force dans les relations internationales;

C. Mesures visant à réduire le risque de guerre nucléaire.

L'analyse des positions adoptées par un certain nombre de délégations sur la question de la prévention de la guerre nucléaire fait apparaître la conviction générale que, dans les circonstances actuelles, le danger immédiat de déclenchement d'une guerre nucléaire provient surtout de la création par certains pays d'un potentiel de première frappe nucléaire fondé sur des systèmes d'armes nucléaires qualitativement nouveaux, de la promotion de doctrines autorisant l'emploi d'armes nucléaires, etc., ainsi que de l'idée de minimiser la distinction entre armes nucléaires et armes classiques.

En conséquence, les mesures ayant pour objet la renonciation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires à l'emploi en premier des armes nucléaires, le gel quantitatif et qualitatif sur leurs arsenaux nucléaires et l'établissement d'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires, en attendant la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, ont une nette priorité par rapport à toutes les autres mesures.

Les mesures visant à limiter l'ampleur de la course aux armements - en particulier dans les domaines où elle risque le plus d'entraîner des effets déstabilisants - pourraient également figurer dans ce groupe. Je pense notamment aux mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Les considérations qui précèdent s'entendent sans préjudice de propositions telles que la conclusion d'une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, d'un traité sur le non-recours à la force dans les relations internationales, ainsi que d'un traité entre les pays de l'Organisation du Traité de Varsovie et les pays de l'OTAN sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire et le maintien de relations pacifiques.

Considérant qu'il existe encore d'autres possibilités de perfectionner le système de prévention du déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire, il convient également d'élaborer des mesures telles que la prevention de l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires, la suppression de la possibilité d'attaques surprises, etc.

En proposant cet ensemble de mesures, la délégation bulgare tient à appeler l'attention de la Conférence sur un plan d'organisation en rapport avec l'urgence de la tâche de prévention d'une guerre nucléaire, qui tienne compte des priorités largement reconnues dans ce domaine et s'appuie sur des principes juridiques pour résoudre définitivement le problème de la prévention d'une guerre nucléaire.

L'approche proposée ne préjuge pas de l'examen de "toutes les questions liées", sur lesquelles l'accent est mis dans les documents CD/357, présenté par la République fédérale d'Allemagne, et CD/411, présenté par un groupe de pays occidentaux, à condition que cet examen ait lieu au sein d'un organe subsidiaire. Cependant, ma délégation est en désaccord avec la tendance évidente, inhérente à ces documents, à remplacer la négociation de mesures par l'idée d'"acquérir une vision globale de la question [de la prévention de la guerre nucléaire] en examinant [une] liste indicative ... de points subsidiaires".

Camarade Président, pour conclure, ma délégation tient à déclarer qu'elle est prête à participer aux consultations qui ont lieu sous votre direction, en vue de parvenir à une entente commune au sujet de la création d'un organe subsidiaire pour la prévention de la guerre nucléaire et du mandat approprié à lui donner. Ma délégation s'engage à appuyer cette procédure, mais elle désire en même temps adresser un appel à toutes les délégations intéressées pour qu'elles intensifient leurs efforts en vue de trouver le plus rapidement possible une solution mutuellement acceptable, en rapport avec l'urgence et l'importance de la question de la prévention d'une guerre nucléaire.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Bulgarie pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a eus à l'egard de la Présidence.

En conformité avec la décision prise par la Conférence à sa 248ème séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Turquie, M. l'Ambassadeur Türkmen.

M. TÜRKMEN (Turquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaite remercier les membres de la Conférence de cette occasion qui m'est donnée de faire une déclaration. Il m'est extrêmement agréable de prendre la parole à un moment où c'est le représentant de la Roumanie qui assume la Présidence. Non seulement, en effet, la Turquie et la Roumanie ont des liens étroits et féconds de coopération amicale et de bon voisinage, mais il se fait que vous êtes un vieil ami et un collègue pour lequel j'ai la plus grande estime.

(M. Türkmen, Turquie)

Mon gouvernement s'est félicité que le Comité du désarmement ait été rebaptisé Conférence du désarmement. Nous espérons que ce nom plus approprié pour l'unique forum mondial de négociation multilatérale sur les questions de désarmement sera aussi le signal d'un effort renouvelé pour progresser sur les problèmes vitaux auxquels est confrontée la Conférence.

La Conférence se réunit cette année à un moment où la situation internationale cause une grave préoccupation à tous les pays du monde. Les négociations cruciales sur la réduction des forces nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont été suspendues dans un climat de tension accrue et à un niveau inquiétant de récriminations et de méfiance mutuelles. La situation internationale a été encore assombrie par les sinistres développements intervenus au Moyen-Orient. Nous réalisons tous qu'aucun progrès ne peut être fait sans des efforts déterminés et persistants des deux pays pour reprendre le dialogue et recréer un minimum de confiance entre eux.

A cause de sa situation géographique, la Turquie, pays en développement, doit consacrer des ressources substantielles à sa défense. Notre pays est d'autre part contigu à une région qui est devenue le point focal de la tension et de l'instabilité, et où une guerre dévastatrice et de plus en plus cruelle dure depuis plus de trois ans sans qu'il y ait aucune perspective immédiate de paix. Nous partageons donc intensément les aspirations à une amélioration du climat international, à une fin de l'effusion de sang dans les conflits régionaux, à une détente réelle entre l'Est et l'Ouest, et à des progrès concrets dans le domaine du désarmement, afin de promouvoir la paix et d'accroître la sécurité.

Dans ce climat actuel des relations internationales, nous avons vu une lueur d'espoir dans la convocation à Stockholm de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe. Cette conférence peut grandement contribuer à la détente, et à la limitation des armements et au désarmement si elle réussit à adopter des mesures qui accroîtront la confiance mutuelle et la sécurité. La Conférence de Stockholm, après la conclusion satisfaisante de la CSCE à Madrid, a montré l'existence d'une ferme intention de rechercher le dialogue malgré des circonstances internationales hostiles. Nous avons l'intention de prendre une part active à la Conférence de Stockholm, comme nous l'avons fait dans les autres forums qui l'ont précédée, et de contribuer à l'élaboration de mesures de confiance militairement significatives, politiquement contraignantes et vérifiables, qui puissent être mises en oeuvre dans toute l'Europe.

Nous éprouvons également de la satisfaction devant la reprise attendue des négociations MBFR à Vienne. Conscients des dangers de la course aux armements, non seulement dans le domaine nucléaire, mais aussi dans le domaine classique, nous attachons une grande importance aux négociations MBFR entre les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. Nous sommes convaincus que la réduction des forces en Europe centrale constituera un pas en avant dans la direction d'un équilibre entre les deux alliances militaires à un niveau d'armement inférieur au niveau actuel, pourvu que soient prévues des garanties pour la sécurité des pays des flancs comme la Turquie.

Au stade actuel, où une profonde inquiétude se mêle à un espoir incertain, le travail de la Conférence du désarmement acquiert une grande signification.

(M. Türkmen, Turquie)

Un progrès décisif sur seulement une des questions qui sont du ressort de cette Conférence créera un sentiment de confiance et exercera une influence constructive sur les autres négociations de limitation des armements et de désarmement et sur les relations Est-Ouest en général. Dans ce contexte, nous partageons l'idée que priorité devrait être donnée à un accord sur les armes chimiques. La Turquie, qui a signé le Protocole de Genève de 1925 dès 1929, attend avec impatience un accord plus large qui vienne le compléter

Un accord sur la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage exige un système de vérification efficace. Il y a eu des progrès remarquables dans les procédures et les techniques de vérification de la non-fabrication. La Turquie, comme tant d'autres pays, se félicite également de l'approche constructive de l'ambassadeur Issraelyan, le représentant de l'Union soviétique, le 21 février, concernant une présence permanente de représentants d'organismes internationaux de contrôle dans les installations où aura lieu la destruction de ces armes.

Cette approche et la réaction positive qu'elle a suscitée donneront, nous l'espérons, un nouvel élan aux travaux de la Conférence dans le domaine des armes chimiques. Nous prévoyons que le projet de convention qui sera déposé bientôt par les Etats-Unis contribuera de façon déterminante à entraîner la discussion vers une conclusion concrète et positive.

En ce qui concerne la proposition concernant une zone exempte d'armes chimiques en Europe, nous sommes d'avis qu'une approche régionale du problème de l'interdiction des armes chimiques ne sera pas appropriée. S'il peut y avoir un accord sur le contenu d'une convention sur les armes chimiques en Europe, il n'y a pas de raison pour qu'une telle convention ne soit pas de portée mondiale; nous sommes tous profondément conscients de la nécessité urgente d'une interaction générale efficace.

Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est considéré depuis longtemps comme un élément fondamental pour freiner la course aux armements et prévenir la prolifération des armes nucléaires. Ce ne serait pas une mesure de désarmement en soi, mais cela constituerait un important pas en avant. Il va sans dire que pour être efficace, un tel traité devrait être contraignant pour tous les pays possédant des armes nucléaires. De nouveaux délais mettraient aussi en danger, selon nous, la cause de la non-prolifération. Beaucoup d'orateurs ont rappelé à juste titre à cette Conférence que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a établi un lien entre les obligations des Etats possédant des armes nucléaires et celles des Etats qui n'en possèdent pas.

Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires, dans leur approche du traité d'interdiction des essais nucléaires, ainsi que d'autres domaines de la limitation des armements et du désarmement nucléaires, garderont en mémoire cette relation fondamentale.

Nous sommes très conscients des horreurs potentielles d'un conflit nucléaire et de l'importance et de l'urgence de la question concernant la prévention d'une guerre nucléaire et tous les aspects connexes. Il ne fait pas de doute que tout doit être fait pour éliminer les possibilités de déclenchement d'une guerre nucléaire, mais il serait illusoire de penser que cela pourrait être réalisé en concentrant notre attention exclusivement sur les armes nucléaires. Ce qu'il faut,

(M. Türkmen, Turquie)

c'est essayer de prévenir la guerre, qu'elle soit nucléaire ou classique. C'est dans ce contexte que nous aimerions souligner qu'il nous paraît très difficile de concilier les réalités politiques et stratégiques existantes avec l'idée que telles ou telles régions géographiques en Europe pourraient devenir des refuges non nucléaires durant un échange nucléaire.

Une course aux armements potentielle dans l'espace extra-atmosphérique est cause de profonde inquiétude, car nous savons que déjà des systèmes sont essayés et de nouvelles armes mises au point. Nous espérons qu'un accord pourra se dégager rapidement à la Conférence sur la meilleure manière de traiter ce problème.

Beaucoup de travail a été fait à la Conférence sur les armes radiologiques, et mon gouvernement nourrit l'espoir que les difficultés qui sont apparues dans ce domaine pourront être surmontées. Un accord sur cette question aura sûrement une influence positive sur d'autres négociations multilatérales de désarmement.

Avant de conclure, je voudrais aborder la question de l'élargissement de la Conférence. Comme beaucoup d'Etats membres le savent, mon pays n'a cessé de jouer depuis 1978 un rôle majeur dans tous les efforts visant à élargir la composition du Comité du désarmement. Nous avons bien accueilli la décision en faveur d'un élargissement limité, comme un pas dans la bonne direction, et nous avons proposé notre candidature. Nous croyons qu'un réexamen périodique de la composition de la Conférence du désarmement, tel qu'il est envisagé dans son règlement intérieur, est nécessaire pour permettre aux Etats "militairement importants" d'y être admis, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que si mon pays devient membre, il ne manquera pas d'apporter à la Conférence une contribution en rapport avec son engagement de longue date en faveur de la paix, de la sécurité internationale et du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Turquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. l'Ambassadeur Louis Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, l'unique forum de négociation multilatérale sur le désarmement célébrera demain son vingt-deuxième anniversaire. Pendant ces 22 années qui se sont écoulées depuis que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement s'est réuni pour la première fois, cet organe s'est modifié, s'est développé. Nous sommes maintenant 40 membres. Nous avons changé de nom plusieurs fois, et tout récemment encore cette année. Nous avons quelques résultats à notre actif, dont nos contributions à la première mesure destinée à prévenir la guerre nucléaire - l'accord sur la ligne directe (téléphone rouge); à la première interdiction des essais nucléaires - le Traité d'interdiction partielle des essais, à la première interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toute une classe d'armes - la Convention sur les armes biologiques; et à un accord qui a marqué un tournant dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements - le Traité sur la non-prolifération.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Ce n'est pas trop mal pour quelque chose qui n'a que 22 ans !

Je dois dire, cependant, que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Il y a beaucoup de défis à relever, beaucoup de domaines à attaquer d'urgence. Notre ordre du jour est loin d'être épuisé.

L'une des grandes questions auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui est l'inachèvement de notre ordre du jour en ce qui concerne les armes chimiques.

C'est au sujet de ce point que je vais prendre la parole aujourd'hui. Dans ma déclaration du 23 février, j'ai réaffirmé l'importance que les Etats-Unis attachent à la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Une telle interdiction compléterait les accords internationaux existants et le droit international coutumier, y compris le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, communément appelé le Protocole de Genève de 1925.

Comme les membres de la Conférence ne l'ignorent pas, les Etats-Unis ont exprimé leur préoccupation devant l'utilisation d'armes chimiques dans diverses régions du monde. Ils condamnent énergiquement l'utilisation d'armes chimiques - à quelque moment et où que ce soit. Cohérents avec cette position, les Etats-Unis ont appuyé les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour enquêter sur les informations relatives à l'utilisation d'armes chimiques. Ils ont aussi appuyé les efforts des Nations Unies, en attendant des arrangements formels ultérieurs, pour établir des procédures rendant possible une enquête prompte et impartiale sur les informations concernant d'éventuelles violations des dispositions du Protocole de Genève de 1925. S'ils l'ont fait, c'est parce que nous croyons que l'autorité juridique et morale de cet instrument est vitale, non seulement en raison de ses propres dispositions, mais parce que le Protocole de Genève est un important fondement de notre travail dans le domaine du désarmement.

C'est donc avec une profonde préoccupation que les Etats-Unis ont pris note d'informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées dans le tragique conflit en cours entre l'Iraq et l'Iran. Comme tous les membres de la Conférence le savent maintenant sans aucun doute, le Département d'Etat a publié une déclaration sur cette question le 5 mars. Cette déclaration dit clairement que les Etats-Unis ont conclu que les éléments de preuve disponibles indiquent que l'Iraq a utilisé des armes chimiques létales dans ce conflit et qu'un tel emploi d'armes chimiques constitue une sérieuse infraction au Protocole et aux règles connexes du droit international coutumier. Cette situation exige l'attention urgente de la communauté mondiale. A cet égard, nous notons la décision prise le 8 mars par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuellar, d'envoyer des experts en Iran pour établir les faits concernant les allégations de guerre chimique. Nous croyons savoir que ces experts ont, en fait, été envoyés à Téhéran et sont en train d'accomplir leur importante mission au moment même où nous nous réunissons aujourd'hui.

Les Etats-Unis ont travaillé avec d'autres nations pendant de nombreuses années pour établir un traité interdisant la fabrication, la mise au point et le stockage des armes chimiques. Le Secrétaire d'Etat George Shultz a annoncé à Stockholm que nous présenterions un projet de traité sur l'élimination complète et véritable des armes chimiques, sur une base mondiale. L'utilisation d'armes chimiques en

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

violation des accords internationaux et du droit international coutumier dans des conflits récents, dont la guerre entre l'Iran et l'Iraq, ajoute à l'urgence de cette entreprise. Elle souligne la nécessité pressante d'une interdiction globale des armes chimiques.

Les contraintes juridiques internationales, basées sur des préoccupation humanitaires, nous guident dans nos efforts pour arrêter tout emploi des armes chimiques, si possible avant qu'il ne commence, ainsi que dans notre désir de bannir ces armes de la surface de la Terre. Dans le même esprit, nous déplorons tous la perte tragique et inutile de vies iraniennes et iraquiennes, en particulier du fait d'attaques contre des populations civiles. Nous demandons instamment à ces deux Etats de respecter les obligations qui sont les leurs en vertu des conventions internationales destinées à atténuer les souffrances humaines résultant de la guerre, et d'accepter les bons offices proposés par un certain nombre de pays et d'organisations internationales pour mettre fin à l'effusion de sang. Nous notons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a cité l'utilisation d'enfants par l'Iran comme combattants dans ce conflit brutal, en violation de ses obligations aux termes des conventions de Genève. Ainsi, nous constatons que la guerre du Golfe est marquée par un mépris flagrant et effroyable non seulement de la vie humaine, mais aussi du droit international et des normes acceptées de comportement entre nations.

Lorsque demain nous soufflerons les vingt-deux chandelles de notre gâteau d'anniversaire, formons collectivement le voeu que tous les conflits - mais spécialement cette guerre sordide et sanglante qui se déroule dans le Golfe - auront bientôt pris fin. Et que chacun de nous prenne de nouveau la résolution de rechercher avec vigueur et conviction la réalisation d'une interdiction effective et vérifiable des armes chimiques, de sorte que l'humanité n'ait plus jamais à craindre ces armes horribles.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour sa déclaration.

C'était le dernier orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui. Y-a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, j'ai l'intention maintenant de suspendre cette séance plénière et de la reprendre après la réunion officieuse de cet après-midi sur les questions d'organisation. La réunion officieuse aura lieu dans cette salle, à 15 h 30.

La séance est suspendue à 12 h 20; elle est reprise à 16 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

J'ai maintenant l'intention de soumettre à la décision de la Conférence, les documents de travail Nos 107 à 119, que le Secrétariat a distribués en réponse à des demandes de participation et des éclaircissements supplémentaires reçus de 13 Etats non membres. Comme d'habitude, nous nous occuperons des projets de décision un par un, dans l'ordre dans lequel les demandes initiales ont été reçues des Etats non membres. La première demande est celle de la Norvège et la décision pertinente fait l'objet du document de travail No 107 1/. S'il n'y a pas d'o d'objection, je considèrerai que la Conférence adopte le projet de décision.

1/ "En réponse à la demande de la Norvège (CD/450 et CD/451) et conformément aux articles 33 et 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de la Finlande, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 108 2/. S'il n'y a pas d'objection, je considèrerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande du Danemark, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 109 3/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de la Nouvelle-Zélande, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 110 4/. S'il n'y a pas d'objection, je considèrerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de la Turquie, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 111 5/.

2/ "En réponse à la demande de la Finlande (CD/452 et CD/453) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 6 de son ordre du jour."

3/ "En réponse à la demande du Danemark (CD/454 et CD/455) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

4/ "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande (CD/456 et CD/457) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

5/ "En réponse à la demande de la Turquie (CD/458 et CD/459) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

(Le Président)

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande du Bangladesh, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 112 6/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de l'Autriche, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 113 7/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande du Viet Nam, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 114 8/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande du Portugal, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 115 9/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

6/ "En réponse à la demande du Bangladesh (CD/460 et CD/461) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Bangladesh à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 8 de son ordre du jour."

7/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/462 et CD/463) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

8/ "En réponse à la demande du Viet Nam (CD/464 et CD/465) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Viet Nam à prendre la parole à sa séance plénière, le 27 mars, au sujet du point 6 de son ordre du jour."

9/ "En réponse à la demande du Portugal (CD/466 et CD/467) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4 et 8 de son ordre du jour."

(Le Président)

Je passe maintenant à la demande de l'Espagne, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 116 10/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de la Colombie, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 117 11/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande du Sénégal, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 118 12/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la demande de la Suisse, la décision pertinente faisant l'objet du Document de travail No 119 13/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

J'ai déjà deux délégations sur ma liste et je donne maintenant la parole à la délégation hongroise. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

10/ "En réponse à la demande de l'Espagne (CD/468 et CD/469) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6 et 8 de son ordre du jour."

11/ "En réponse à la demande de la Colombie (CD/470 et CD/471) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Colombie à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6 et 8 de son ordre du jour."

12/ "En réponse à la demande du Sénégal (CD/472 et CD/473) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Sénégal à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6 et 8 de son ordre du jour."

13/ "En réponse à la demande de la Suisse (CD/474) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1984, aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, Permettez-moi pour commencer de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. C'est pour nous plus qu'un simple plaisir de voir le représentant d'un pays socialiste voisin occuper ce fauteuil. Ayant eu la chance d'admirer votre talent de diplomate dans un autre organe multilatéral, je me sens non seulement heureux, mais aussi confiant que vous continuerez à mener notre Conférence vers des négociations significatives et concrètes comme l'a fait votre prédécesseur, l'Ambassadeur Turbanski de Pologne, au cours du premier mois, généralement difficile, de notre session annuelle.

Avec votre permission, Camarade Président, j'exprimerai la satisfaction de la délégation hongroise de ce que la Conférence ait une fois de plus réussi à surmonter un autre obstacle de caractère purement procédural. Ces problèmes simples, s'ils ne sont pas résolus, peuvent à la longue gagner en poids et en importance et, après un temps, acquérir le pouvoir de créer des tendances et des précédents fâcheux. Nous espérons que la solution du problème de la participation, dans l'ordre et sans entrave, d'Etats non membres aux travaux de la Conférence du désarmement, établira également un bon précédent pour l'avenir.

La délégation hongroise, comme les autres délégations socialistes ou, je devrais plutôt dire, la grande majorité des délégations présentes a toujours été soucieuse de créer des conditions favorables pour que les Etats non membres se sentent disposés à contribuer aux travaux de cet organe. Nous croyons sincèrement que tous les peuples ont un intérêt vital au succès de ce que cette Conférence est appelée à faire, - c'est-à-dire, négocier des mesures appropriées et concrètes de désarmement. En conséquence, les représentants de ces peuples ont le devoir de contribuer à nos efforts communs, mais ils ont aussi le droit de participer à nos travaux lorsqu'ils estiment que nos négociations ont une incidence directe sur leur sécurité nationale.

Ce principe est depuis longtemps énoncé dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et, de façon quelque peu plus pratique, dans notre règlement intérieur. Dans la plupart des cas, ces règles ont été appliquées de façon appropriée et généralement avec une grande souplesse. Lorsqu'il s'est agi de la participation d'Etats non membres, ma délégation s'est toujours laissée guider par le désir de traiter les demandes des représentants de tous les Etats souverains sur un pied d'égalité, sans aucune discrimination.

Telle a été la pratique de la délégation hongroise les années précédentes, et nous avons l'intention de nous y tenir à l'avenir. Nous savons très bien que des divergences peuvent apparaître de temps à autre entre les règles et certaines aspirations individuelles. Mais la Conférence dans son ensemble et toutes les délégations devraient toujours être guidées par un intérêt primordial : la promotion de la cause du désarmement. Et, lorsque les règles et la pratique ne sont pas en parfaite harmonie, il est toujours sûr de s'abriter dans les règles. En conclusion, Camarade Président, Permettez-moi de dire une fois de plus simplement que la délégation hongroise se réjouit de la solution d'un autre problème de procédure et, tout en félicitant les Etats non membres de leur empressement à contribuer à nos négociations, je voudrais espérer que la même volonté et le même empressement caractériseront les délégations de tous les Etats membres dans la recherche de solutions à tous les autres problèmes en suspens.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais indiquer pour le compte rendu la position de la délégation brésilienne sur la question de la participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence. Je tiens à le faire parce que la décision longtemps attendue que vient de prendre la Conférence n'a été rendue possible qu'en imposant une procédure qui implique des restrictions quant aux modalités de participation de ceux qui en font la demande.

En raison sans doute des médiocres résultats obtenus par la Conférence et ses prédécesseurs, les travaux effectués ici ne semblent pas susciter un intérêt considérable parmi tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et ses observateurs. Néanmoins, le Document final reconnaît l'intérêt vital de tous les peuples au succès des négociations sur le désarmement et le devoir de tous les Etats de contribuer aux efforts dans ce domaine. C'est là par elle-même une raison suffisante pour que la Conférence adopte, comme allant de soi, une attitude ouverte et non discriminatoire vis-à-vis des demandes de participation, en particulier dans le cas d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a plus à dire cependant. L'appartenance à l'Organisation des Nations Unies est un des moyens par lesquels, en droit moderne international, un Etat est reconnu membre de la communauté internationale et un gouvernement est reconnu par les autres gouvernements. Le fait de siéger à côté du représentant d'un gouvernement à l'Assemblée générale des Nations Unies ou dans une organisation ou une conférence internationale, particulièrement dans le cadre du système des Nations Unies, constitue une reconnaissance tacite de la légitimité d'une telle représentation.

Il n'y a aucune raison valable pour que cette même règle ne s'applique pas ici, indépendamment de la façon dont on envisage le lien entre cette Conférence et l'Organisation des Nations Unies. Les quarante gouvernements représentés dans cette salle sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme le sont ceux qui demandent actuellement à participer, qu'ils soient membres ou observateurs dans l'organisation internationale. Refuser ou restreindre la participation d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies aux termes de notre règlement intérieur, est donc illégal, illégitime et antidémocratique.

Illégal, parce que les principes et pratiques reconnus du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, reconnaissent l'égalité des Etats et n'admettent aucune distinction entre ceux qui sont Membres de l'Organisation. La règle doit s'appliquer à tous.

Illégitime, parce que de tels refus ou restrictions sont souvent inspirés par des rivalités régionales ou des querelles locales, motifs qui ne semblent pas correspondre aux responsabilités et devoirs assignés à tous les Etats en matière de désarmement dans un document aussi important que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Antidémocratique, enfin et surtout, parce qu'il y a discrimination entre égaux. Un des principes fondamentaux des démocraties modernes, responsable de l'apparition des mouvements de libération au XVIIIème et au XIXème siècles,

(M. de Souza e Silva, Brésil)

est le principe "pas d'impôt sans représentation". Cette Conférence, même si d'aucuns la considèrent comme totalement indépendante de l'Organisation des Nations Unies, est financée ainsi que ses services par l'Organisation mondiale sur son budget ordinaire, auquel tous les Etats Membres de l'ONU contribuent. On ne peut refuser ou restreindre le droit d'un contribuant de participer à un organisme pour l'entretien et le fonctionnement duquel il verse sa part convenue.

Les intérêts privés liés à l'aversion de certains pays pour les gouvernements ou la politique d'autres Etats, tout au moins lorsque ces Etats sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, ne doivent pas entrer en conflit avec l'intérêt supérieur de la coopération au service de l'objectif commun du désarmement. Les quarante membres de cette conférence devraient adhérer au principe que toutes les demandes de participation doivent être automatiquement acceptées dès lors que le demandeur est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies ou qu'il a le statut d'observateur. L'utilisation de mécanismes de procédure artificiels pour s'opposer à la demande d'un Etat ou limiter sa participation n'est qu'un autre exemple de la façon dont la rivalité et la confrontation entre les grandes puissances continuent à faire obstacle à une coopération multilatérale fructueuse dans le domaine du désarmement.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président ma délégation a déjà fait connaître son point de vue dans d'autres occasions, lors de l'examen, au cours de réunions officieuses, du problème de la participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence. Si je le réaffirme maintenant, c'est pour qu'il soit mentionné dans le compte rendu. Ma délégation est d'avis qu'outre que les dispositions de notre règlement intérieur imposent à la Conférence la nécessité d'une décision spécifique sur cette question, il doit exister une formule qui permette l'acceptation automatique de toute demande de participation à nos travaux formulée par un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, quel qu'il soit. Les procédures auxquelles les Etats non membres qui souhaitent légitimement participer à nos travaux se voient soumis actuellement, comme ils l'ont été dans le passé, ne sont pas les plus appropriées, du point de vue de ma délégation, compte tenu des limitations qu'elles apportent à notre Conférence, et ne respectent pas les principes qui devraient être d'application universelle. Sans m'étendre davantage sur les motifs, je me bornerai, Monsieur le Président, à souligner la position de ma délégation, qui est pleinement favorable à l'acceptation automatique de toute demande de participation à nos travaux, et j'exprime l'espoir que l'on adoptera les dispositions réglementaires voulues pour que ce voeu se réalise dans nos procédures.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler au cours de nos réunions officieuses, en juillet 1980, soit il y a plus de trois ans, la délégation du Mexique, a présenté un document de travail qui porte la cote CD/129. Ce document de travail contenait, et contient toujours, un projet d'amendement à la section IX du règlement du Comité du désarmement, qui a trait à la participation d'Etats non membres du Comité. Ce qui s'est passé cette année ne saurait se comparer à ce qui a eu lieu en 1980, lorsque nous avons perdu plusieurs mois à débattre de cette question.

(M. Garcia Robles, Mexique)

Néanmoins, nous voici au milieu du mois de mars, et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il a été possible de prendre une décision sur des demandes de participation qui datent de décembre ou de janvier dernier. Je crois donc qu'au premier moment opportun, on pourrait charger le groupe considéré comme le plus qualifié pour étudier les questions de procédure - groupe dit des "sages", ou tout autre - d'examiner cette proposition d'amendement. L'objet de celle-ci est très simple; il s'agit d'indiquer explicitement ce qui, à mon avis, est déjà prévu, soit expressément soit de façon très explicite, au paragraphe 120 du Document final. A savoir que le Comité, en donnant une réponse affirmative aux Etats qui demandent à participer à ses délibérations sur les questions qui les intéressent ne leur accorde aucune faveur. Il ne leur fait aucune faveur en répondant par l'affirmative à leurs demandes. Ces Etats ont le droit de participer. Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet. Le projet d'amendement est très clair et comporte un commentaire explicatif final. Ma délégation se félicite que nous ayons pu prendre aujourd'hui une décision positive; et cela - je le souligne à nouveau - sans le retard que nous avons eu à subir en 1980, et grâce en grande partie à la maîtrise avec laquelle vous avez dirigé les consultations officieuses, Monsieur le Président. Cependant, je le répète, il ne faudrait pas attendre que se présentent des difficultés au sujet d'une demande particulière, ce qui compliquerait tout, et ma délégation voudrait proposer qu'au moment opportun on étudie cette question d'un point de vue général et qu'on lui apporte une solution de caractère général et permanent.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je vous remercie, Camarade Président. La délégation soviétique attache une grande importance à la question de la large participation des gouvernements à l'examen des problèmes du désarmement. L'Union soviétique est l'Etat qui, sur le plan pratique, a posé devant la communauté internationale la question de la convocation d'un organe universel de négociation dans le domaine du désarmement : une conférence mondiale sur le désarmement avec la participation de tous les Etats sans exception. Dans une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, A.D. Gromyko, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en date du 6 septembre 1971, il était indiqué : "le caractère véritablement universel d'une telle conférence est un gage important de son succès. Tous les pays doivent être représentés de plein droit à ce forum mondial sur le désarmement".

L'Union soviétique continue de s'en tenir à ce point de vue, et ce n'est pas notre faute s'il n'y a pas eu d'accord jusqu'à présent au sujet de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement avec la participation de tous les gouvernements sans exception. L'Union soviétique appuie naturellement aussi la disposition du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, selon laquelle :

"Tous les Etats ont le droit de participer aux négociations sur le désarmement Ils ont le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale."

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Partant de cette position, qui est une position de principe, l'Union soviétique se félicite du désir d'Etats non membres de la Conférence du désarmement de participer activement à ses travaux, d'apporter leur contribution à la solution des problèmes actuels dont est saisie la Conférence. Nous considérons que, plus sera large le cercle d'Etats participant sérieusement et efficacement à nos négociations, plus les résultats de nos travaux seront solides et plus grand sera le soutien dont ils bénéficieront de la part de l'ensemble de la communauté internationale. A cet égard, la délégation soviétique a appuyé les demandes des gouvernements des pays suivants : Autriche, Bangladesh, Colombie, Danemark, Espagne, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, Sénégal, Suisse, Turquie et Viet Nam. Il va de soi que, lorsque les délégations du Cameroun, de l'Equateur, de la Grèce et de l'Irlande présenteront leurs lettres explicatives, nous serons prêts à appuyer leurs demandes également. En d'autres termes, nous sommes favorables à ce que tous les Etats qui en ont exprimé le souhait aient la possibilité de participer aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires sans aucune exception, sans aucune discrimination. La discrimination en cette matière est absolument inadmissible; elle est contraire aussi bien au règlement intérieur de la Conférence du désarmement et à l'Acte final de la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il ne faut pas faire obstacle aux efforts des Etats qui aspirent à apporter leur contribution à la cause du désarmement, dans le sens général du renforcement de la paix et de la sécurité. Nous avons condamné et nous condamnerons une telle discrimination. Qui plus est, l'Union soviétique ne tolérera pas de discrimination. Nous sommes en faveur de la solution des difficultés qui ont surgi dans le passé, et c'est pourquoi nous sommes prêts à examiner de façon positive la proposition du Mexique, qui a été faite en 1980 et à laquelle vient de se référer l'Ambassadeur Garcia Robles. Il va de soi que la participation à nos travaux d'Etats non membres de la Conférence doit se faire conformément au règlement intérieur. Le respect de ce règlement est le gage du succès de cette participation et répond aux intérêts des Etats non membres eux-mêmes. A cet égard, nous exprimons notre satisfaction de ce que les Etats non membres de la Conférence ont pris en considération les réflexions formulées dans le groupe des Etats socialistes, et nous leur souhaitons le succès dans leur participation aux travaux de la Conférence.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la question de la participation d'Etats non membres aux travaux de la Conférence du désarmement a pu être réglée dans le passé grâce aux efforts de toutes les parties. Cela a certes pris un certain temps, mais heureusement, point trop longtemps.

La délégation chinoise se félicite du grand nombre de pays, qui expriment cette année un intérêt pour les travaux de la Conférence et souhaitent y participer en qualité d'Etats non membres. Cela démontre une fois de plus que le désarmement est véritablement aujourd'hui une question très importante pour les gouvernements et les peuples de tous les pays et une question qui les intéresse tout spécialement.

(M. Qian Jiadong, Chine)

La délégation chinoise accède pour sa part aux demandes de la Norvège, de la Finlande, du Danemark, de la Nouvelle-Zélande, de la Turquie, du Bangladesh, de l'Autriche, du Portugal, de l'Espagne, de la Colombie, du Sénégal et de la Suisse et elle leur souhaite la bienvenue. Nous sommes convaincus qu'en qualité d'Etat non membre, ils apporteront une contribution positive aux travaux de la Conférence. Nous acceptons également la demande du Viet Nam de faire le 27 mars une déclaration au titre du point 6 de l'ordre du jour, tout comme la Conférence, avant d'examiner la question de la participation d'Etats non membres, avait consenti que le Sous-Secrétaire d'Etat de la Finlande, le Secrétaire d'Etat de la Norvège et l'ambassadeur de Turquie prennent la parole.

Monsieur le Président, après l'amère expérience de l'année dernière, nous avons tous exprimé le souhait de ne pas passer trop de temps cette année sur les questions d'organisation. La délégation chinoise partage ce point de vue. Selon nous, il devrait être très facile de régler la question de la participation d'Etats non membres en se conformant simplement au règlement intérieur et aux procédures en vigueur depuis plusieurs années. Le règlement intérieur prévoit clairement que la demande d'un Etat non membre est d'abord examinée avant qu'une décision soit prise à son sujet. Je pense qu'en règle générale, ou dans la grande majorité des cas, la Conférence doit accéder sans difficulté à une telle demande, et de surcroît, l'accueillir avec satisfaction. Cette règle peut cependant souffrir des exceptions dans certains cas. Etant donné que la demande est soumise à un examen, celui-ci peut en principe déboucher sur des conclusions différentes.

Certaines délégations pensent que la Conférence du désarmement n'a pas la possibilité de rejeter la demande d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui souhaite participer à ses travaux. Comme je viens de le dire, ce point de vue est généralement fondé, quoique la Conférence ne soit pas un organe dépendant de l'Organisation. A ce sujet, je pense que lorsque nous invitons un Etat Membre de l'Organisation à participer aux travaux de la Conférence, non seulement nous lui témoignons notre estime, mais encore nous exprimons par là l'importance que nous attachons à l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne donc la grande majorité des Etats Membres de l'ONU, s'ils souhaitent participer aux travaux de la Conférence en qualité d'Etat non membre, il n'y a aucune raison de rejeter leur demande. En revanche, si nous acceptions la demande d'un Etat qui viole les buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui refuse d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, en d'autres termes d'un Etat qui bafoue l'Organisation des Nations Unies, ne serait-ce pas de notre part un manque d'égards pour celle-ci ? Ce n'est sans doute qu'en rejetant la demande d'un tel pays que nous pouvons marquer notre attachement et notre soutien à l'ONU ainsi qu'à sa Charte et à ses résolutions. Dans le passé, la Conférence a rejeté la demande de plusieurs Etats Membres. Et tout le monde sait que certains Etats qui prônent une attitude non discriminatoire à l'égard de la demande de tout Etat non membre ont eux-mêmes eu une attitude discriminatoire à l'égard d'au moins un Etat Membre de l'ONU. On pourrait aussi se demander ce que nous ferions si, par hypothèse, le régime raciste de l'Afrique du Sud ou un Etat tel qu'Israël demandait à participer aux travaux de la Conférence. Quelle décision devrions-nous adopter dans un tel cas ?

(M. Qian Jiadong, Chine)

Monsieur le Président, nous nous félicitons que la question de la participation aux travaux de la Conférence d'Etats non membres ait déjà été réglée et nous pensons que toutes les parties intéressées en sont également satisfaites ou qu'elles devraient l'être. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de faire des déclarations. Comme toutefois les délégations d'un certain nombre de pays croient devoir prendre la parole, j'ai exposé brièvement notre point de vue afin de mieux faire comprendre la position de la délégation chinoise et de faciliter les futurs travaux de la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Il ne semble pas que ce soit le cas.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 15 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 45.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.250
15 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE .84-61005

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. G. SKINNER
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LI WEIMIN M. LIANG DEFENG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	Mme W. BASSIM
Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. L. MADSEN M. R. WATERS M. H. CALHOUN M. J. DOESBERG M. P. CORDEN M. R. NORMAN M. J. PUCKETT M. C. PEARCY
Ethiopie :	M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

France :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. GESBERT
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA
Inde :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI Mme P. RAMADAAN M. HARYOMATARAM M. BOEDIMAN
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. ISHIGURI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA
Kenya :	-
Maroc :	M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. A. THORNBERRY
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. G. CZEMPINSKI M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCOU M. A. CRETU M. O. IONESCOU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. J.F. GORDON M. J.W.B. RICHARDS M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. L.E. WINGREN Mme A. LAU
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV M. G.N. VACHADZE
Venezuela :	M. O. GARCIA GARCIA M. T. LABRADOR RUBIO
Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIĆ M. D. MINIĆ
Zaïre :	M. M. KADIATA-NZEMBA Mme E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence continuera aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour : les armes chimiques. En même temps, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, chaque membre qui le désire peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence.

Honorables délégués, c'est avec un grand plaisir que j'adresse une chaleureuse bienvenue à Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini, qui occupe à présent le très important poste de Secrétaire du Conseil des affaires publiques de l'Eglise. Je suis sûr que la Conférence se félicite de l'intérêt dont le Saint-Siège témoigne pour les travaux de la Conférence du désarmement.

J'ai sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Saint-Siège, de la Hongrie, de la Pologne, de la Suède, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Japon, du Zaïre et aussi le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui présentera le rapport du Groupe.

En conformité avec la décision prise par la Conférence du désarmement à sa 248ème séance plénière, j'ai le grand plaisir de donner maintenant la parole au représentant du Saint-Siège, Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini. Vous avez la parole, Monseigneur.

Mgr. SILVESTRINI (Saint-Siège) : Monsieur le Président,

Je suis honoré et heureux de pouvoir m'adresser, ce matin, à une assemblée aussi qualifiée et compétente que celle que constituent les participants à cette session de l'année 1984 de la Conférence du désarmement, seul "forum multilatéral de négociation" ayant pour objectif de réaliser un consensus sur des aspects essentiels pour la paix et la collaboration entre les peuples.

Je désire saluer spécialement Monsieur Datcou, Ambassadeur de Roumanie, et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions de Président pour le mois de mars. En même temps, je désire remercier Monsieur Turbanski, Ambassadeur de Pologne, pour avoir assumé avec compétence et efficacité la même charge comme premier Président de la Conférence.

Cette réunion revêt une importance particulière par le mandat même qui lui a été confié : promouvoir le désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace. Le long cheminement de la Conférence du désarmement a permis l'élaboration d'un projet de traité international concernant l'interdiction des essais d'armes nucléaires et un projet de convention internationale sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction.

Il s'agit là d'une tâche de grande portée, dont le Saint-Siège sait apprécier la signification et la valeur. Le Pape Jean-Paul II, apôtre infatigable de la paix, m'a expressément confié le soin d'apporter à cette Conférence le témoignage de

(Mgr. Silvestrini, Saint-Siège)

l'intérêt qu'il porte à ses travaux et de l'estime en laquelle il tient chacun de ses membres qui désirent, en raison même de leurs hautes responsabilités, contribuer à ce que l'homme d'aujourd'hui puisse développer ses merveilleux talents, loin du spectre obsédant de conflits que l'on peut craindre irréparables.

Le Pape, d'ailleurs, en encourageant les efforts de tous ceux qui militent pour la construction d'une paix véritable et en rappelant souvent que la paix est le devoir de tous, a conscience d'être en quelque sorte le porte-parole de millions d'hommes et de femmes, jeunes et adultes, proches ou lointains, qui refusent de vivre dans un monde où la guerre semble n'être évitée que par un précaire équilibre de la terreur.

A vrai dire, les travaux de cette année se sont ouverts malgré les tensions toujours existantes, sous des auspices qui pourraient être considérés encourageants : alors que la Conférence de Stockholm s'emploie à baliser un chemin qui puisse favoriser la confiance réciproque en Europe, on espère voir reprendre bientôt à Vienne les négociations concernant la réduction des armements conventionnels.

Beaucoup plus reste encore à réaliser cependant au niveau des mesures à déterminer pour conjurer le péril d'une guerre nucléaire, évoqué par le Pape dans le discours prononcé, le 25 février 1981, à Hiroshima, sur le lieu même où a été révélée dans toute son horreur la terrifiante réalité de ce que pourrait être un holocauste nucléaire. "Face au désastre provoqué par l'homme qu'est toute guerre et n'importe quelle guerre, disait-il, il faut affirmer et réaffirmer, avec insistance, que le recours à la guerre n'est nullement une nécessité inéluctable ni une nécessité inévitable... Les conflits entre les idéologies, les aspirations et les besoins réels peuvent et doivent se résoudre par d'opportunes méthodes qui ne sont ni la guerre ni la violence" (No 4). Grâce aux bons offices de la délégation du Venezuela, ce texte a été inséré parmi les documents officiels de cette Conférence et je souhaite qu'il demeure pour elle une référence.

Dans ce contexte, le Saint-Siège, sans vouloir se prononcer sur les aspects techniques des travaux et des discussions, désire, dans un esprit de solidarité et de service, faire partager quelques-unes de ses convictions, trouvant leur inspiration dans le Message du Christ qui éclaire d'une manière spécifique la conscience humaine.

Un objectif fondamental de cette session est certainement celui de traiter de la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées.

Il s'agit là, à n'en pas douter, d'une nécessité primordiale. De plus en plus nombreux sont nos frères en humanité qu'habite la terrible sensation de vivre sur un volcan qui, d'un moment à l'autre, pourrait entrer en activité et déchaîner ses forces dévastatrices, étendre son voile de mort sur notre planète et mettre un point final au récit de notre histoire.

(Mgr Silvestrini, Saint-Siège)

Pensons à ce qu'un tel sentiment peut engendrer de frustration, chez les jeunes en particulier. Dans ce monde en danger de mort, eux qui veulent vivre, comprendre, aimer, construire, en viennent à se demander quel sens a l'existence et quel intérêt peut présenter l'activité humaine, si la guerre totale semble de plus en plus une fatalité. Le sentiment de paternité et de maternité, qui porte en lui pourtant le germe de l'espérance créatrice de l'humanité et de l'avenir, n'est même pas épargné par cette "crise du sens" : des jeunes couples en arrivent jusqu'à s'interroger sur l'avenir de leur progéniture, terrifiés à la pensée que leurs enfants pourraient être, tôt ou tard, destinés au sacrifice ...

L'opinion publique, lasse de rhétorique sur la paix, est attentive à la moindre initiative, même très modeste, qui pourrait être comme la semence d'un monde plus rassurant et redonnerait à beaucoup l'espérance d'un lendemain plus serein.

C'est pourquoi la conclusion d'un traité qui interdirait les essais nucléaires constituerait sans doute une garantie de la volonté de tous les Etats de s'engager dans une direction nouvelle.

Il est regrettable que le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel le Saint-Siège a adhéré en 1971, n'ait pas encore pu libérer tout le dynamisme qui est à la base de sa stipulation, soit parce qu'il n'a pas encore obtenu l'adhésion universelle qu'on était en droit d'escompter, soit parce qu'on est loin de la réalisation des engagements pris solennellement par les puissances nucléaires promotrices, à savoir arrêter la course aux armements et assurer leur graduelle réduction, avec un contrôle approprié, jusqu'au désarmement complet.

Bien au contraire, non seulement on n'a pu aboutir à atteindre des "équilibres" agréés au plus bas niveau possible, mais on a laissé la porte ouverte à une course aux armements, effrénée et très dangereuse. Le Pape Jean-Paul II, dans son Message à l'occasion de la Journée mondiale de la paix 1984, a souligné comment les responsables des nations devraient être convaincus que "la guerre est en soi irrationnelle et que le principe éthique du règlement pacifique des conflits est la seule voie digne de l'homme". Et il précisait : "... les risques effroyables des armes de destruction massive doivent conduire à l'élaboration des processus de coopération et de désarmement qui rendent la guerre pratiquement impensable" (No 4)

Un désarmement simultané, progressif, acceptant et organisant de véritables contrôles internationaux créerait un climat nouveau, un climat de confiance qui aurait des répercussions bénéfiques non seulement au plan des stratégies, mais encore dans le domaine économique et social.

Comme le Pape Jean-Paul II a dit dans son homélie, le 1er janvier de cette année, à l'occasion de la Journée mondiale de la paix : "Le monde d'aujourd'hui est toujours plus marqué par des oppositions, pris dans un réseau de tensions qui se manifestent de manière déchirante et entrecroisée aussi bien dans les relations entre l'Est et l'Ouest qu'entre le Nord et le Sud". C'est précisément dans la

(Mgr Silvestrini, Saint-Siège)

direction Nord-Sud, ajoute le Pape, que "l'aspect le plus préoccupant est bien celui des différences qui en découlent dans la vie de l'homme. Dans les pays riches, la santé et l'alimentation s'améliorent, dans ceux qui sont pauvres, par contre, les moyens alimentaires pour survivre font défaut et la mortalité sévit, spécialement dans le monde des enfants."

Plusieurs facteurs concomitants sont à l'origine de ce fossé qui sépare les pays pauvres des pays riches. Mais, il n'y a pas de doute qu'il devient plus profond en raison de la dispersion des ressources économiques gaspillées dans des armements dispendieux, lesquelles, plus justement, devraient être consacrées à aider les peuples moins favorisés. Dans cette situation, on ne peut pas être surpris, soulignait le Saint-Père qu'à l'horizon de la paix mondiale, puissent apparaître, simultanées, terrifiantes comme les cavaliers de l'Apocalypse, la menace de la catastrophe ainsi que la plaie de la faim dans de nombreux pays.

Face à cette complexe réalité, dont le Saint-Siège mesure tout le sérieux sans minimiser la compétence avec laquelle, Monsieur le Président, cette Conférence l'aborde, je me permets d'insister maintenant sur un certain nombre de priorités susceptibles de conduire à un désarmement effectif, et donc à une paix plus affermie.

D'abord, ne jamais renoncer à la négociation. En l'absence d'une autorité supranationale, la négociation, pour une réduction des armements progressive, simultanée et internationalement contrôlée, demeure une impérieuse nécessité que l'on ne peut éluder. Toute entente sur des mesures immédiates, même modestes, contribuerait à réduire considérablement le risque des conflits.

Ensuite, restaurer la confiance. La loyauté et l'estime réciproque doivent toujours inspirer la communication et l'évaluation des informations, favorisant de la sorte un dialogue sincère et fructueux.

S'efforcer, enfin, de mettre la science et la technologie au service de la vie, et non de la guerre. Vous avez entre les mains la "Déclaration sur les conséquences de l'emploi des armes nucléaires", publiée par l'Académie pontificale des sciences, dont le Pape Jean-Paul II a voulu faire remettre personnellement, en 1981, un exemplaire aux Chefs des Etats détenteurs de l'arme nucléaire. Ce document présente de manière saisissante les conséquences horribles que provoquerait sur les populations civiles et l'environnement l'usage de certaines armes. Il est devenu absolument urgent de se rappeler que la recherche scientifique est au service de l'homme. Comment ne pas souhaiter, comme l'a fait le Pape, qu'"un pourcentage non indifférent des fonds affectés à la technologie et à la science des armements soit réservé au développement de mécanismes et de dispositifs garantissant la vie et le bien-être des hommes" (Message à la deuxième session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, 11 juin 1982, No 10) ?

(Mgr Silvestrini, Saint-Siège)

Cet aspect des relations entre "science" et "armement" me paraît particulièrement important quand on parle d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, d'armes radiologiques ou d'armes chimiques. A propos de ces dernières, dont cette Conférence, Monsieur le Président, s'occupe précisément ces jours-ci, il est grandement souhaitable et urgent que les accords existant déjà à leur sujet en vue de leur total bannissement soient complétés et deviennent une réalité. Un système de vérification adéquat et efficace devrait être soigneusement élaboré. Le Saint-Siège, qui a adhéré au Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction des armes bactériologiques et chimiques, continuera d'apporter son appui moral à toute initiative qui contribuerait à éliminer à tout jamais les horreurs de la guerre totale, en conformité avec la déclaration solennelle du Concile Vatican II, qui a renouvelé à ce propos les condamnations déjà prononcées par les derniers papes. En effet, le Concile dit explicitement : "Tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation." (cf. Constitution "Guadium et Spes", No 80).

Désarmer est un objectif prioritaire pour la communauté internationale tout entière. Promouvoir la paix, éduquer à la paix, sauver la paix en quelque sorte, voilà bien un domaine où l'Eglise peut apporter sa contribution spécifique.

Elle ne cesse d'inviter tous les hommes, sans distinction aucune, à s'engager dans des choix éthiques capables d'assurer durablement la paix. La situation présente demeure une situation de détresse. La paix ne peut pas être seulement la non-guerre. Elle est plus qu'une technique. Elle est un esprit. Elle suppose une mise en oeuvre de valeurs spirituelles, telles que la vérité, la liberté, la justice, la solidarité. C'est une tâche dont chacun doit se sentir responsable.

Récemment des Episcopats de nombreux pays se sont prononcés sur le problème des armements. Révélateurs sont les titres de quelques-uns de leurs documents, destinés à la formation de la conscience chrétienne :

"La justice construit la paix" (Episcopat allemand)
"Le défi de la paix" (Episcopat nord-américain)
"Gagner la paix" (Episcopat français)
"Désarmer pour construire la paix" (Episcopat belge)
"La paix dans la justice" (Episcopat hollandais)
"L'aspiration à la paix" (Episcopat japonais)

Autant d'appels exprimant un même souci : réveiller les esprits et aider à pratiquer une "catharsis" de l'agressivité, pour apprendre à être davantage solidaire et à mieux aimer!

(Mgr Silvestrini, Saint-Siège)

C'est dire que l'Eglise catholique répandue de par le monde se veut fermement de paix, car elle est convaincue, comme l'a dit le Pape Paul VI à l'ONU en 1965, que "les uns contre les autres" nous allons à notre destruction, alors que "les uns avec les autres" nous plantons la paix au coeur de notre monde!

Le Pape Jean-Paul II, lors de son pèlerinage à Hiroshima, souhaitait que la communauté internationale puisse "organiser d'elle-même un système de normes juridiques qui, à la manière dont le droit assure l'ordre à l'intérieur de la nation, réglementerait les relations internationales et maintiendrait la paix" (No 4).

On peut penser qu'il s'agit là d'une utopie. On peut aussi estimer que ce serait un premier pas vers un désarmement effectif. Ce serait en tout cas une preuve que l'on peut toujours croire en l'homme, en ses capacités de se dépasser, de vaincre ses instincts guerriers, pour se mettre au service de la "civilisation de l'amour"!

En terminant, Monsieur le Président, je voudrais souligner que même pour désarmer il faut donner des raisons de lutter! Les hommes de notre temps, et plus particulièrement les jeunes générations, ont besoin de grandes causes pour se sentir mobilisés. Ils ont besoin d'être confirmés dans leurs raisons de vivre et d'espérer. L'unicé, la justice, la concorde, la lutte contre la faim, la misère et le sous-développement sont des valeurs qui existent certes, mais que les affrontements idéologiques ou des divisions artificielles risquent d'offusquer. L'Eglise, pour sa part, ne peut pas ne pas se sentir responsable de tous ces hommes de bonne volonté - et ils sont légion de par le monde - qui croient que l'humanité n'est pas seulement une juxtaposition d'invididus et qui aspirent de tout leur être à former une seule famille universelle!

Désarmer pour vivre ensemble! Dans cette tâche ardue, toujours à recommencer, le Saint-Siège a conscience d'être une voix qui rappelle que la victoire du désarmement est finalement la victoire de la paix.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la possibilité de la faire entendre dans cette assemblée.

LE PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant du Saint-Siège, Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini, pour l'importante déclaration qu'il vient de faire. Je suis sûr que tous les membres de cette Conférence vont étudier cette déclaration avec le plus grand intérêt. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Dávid Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, par une heureuse coïncidence, il y a quelques jours à peine, s'est tenue en Hongrie une conférence internationale réunissant des scientifiques marxistes et des scientifiques croyants (catholiques, protestants et tenants d'autres philosophies). La principale conclusion des débats, qui ont duré plusieurs jours, a été que des différences même radicales de leurs conceptions ne devraient pas empêcher les croyants et les non-croyants de se joindre à des actions communes visant à préserver l'avenir de l'espèce humaine et avant tout à empêcher une guerre nucléaire.

(M. Meiszter, Hongrie)

C'est dans cet esprit que ma délégation se félicite de la présence de Son Excellence l'Archevêque Silvestrini à notre Conférence et apprécie la contribution que le Saint-Siège apporte aux efforts de celle-ci.

Une autre agréable coïncidence symbolique est le fait que ma délégation traite aujourd'hui de la même question dont Son Excellence l'Archevêque Silvestrini a très éloquemment parlé en la plaçant au sommet des préoccupations prioritaires du Saint-Siège.

Monsieur le Président, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, je désire aujourd'hui aborder le point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

La délégation hongroise est fermement convaincue que toute évaluation des objectifs visés par une guerre nucléaire, et de l'issue possible d'une telle guerre, prouve bien que le déclenchement d'un conflit nucléaire, ou même la menace d'un tel conflit, ne saurait servir absolument aucun objectif rationnel, qu'il soit politique, militaire, économique ou autre.

Compte tenu du fait qu'une seule bombe thermonucléaire peut avoir une capacité de destruction plus grande que celle de tous les explosifs utilisés dans toutes les guerres depuis que la poudre à canon a été inventée, et sans perdre de vue que l'emploi de ces armes mettrait en danger non seulement les objectifs militaires présumés mais l'existence même de la race humaine tout entière, il n'y a pas et il ne saurait y avoir de tâche plus urgente pour l'humanité que la prévention d'une guerre nucléaire par la prise de mesures appropriées et la création du nécessaire environnement politico-juridique à cet effet. C'est là une priorité absolue dans la politique étrangère de la République populaire hongroise, et l'objectif fondamental des activités de l'alliance politico-militaire à laquelle mon pays appartient. C'est un fait vraiment regrettable que tous les efforts qui ont été déployés pour éliminer la menace d'une guerre nucléaire n'aient pas jusqu'à présent produit les résultats escomptés. Bien au contraire, il y a encore des efforts notables pour justifier le droit de déclencher un conflit nucléaire, ou légitimer ce que les protagonistes appellent dans leur jargon l'"option nucléaire".

C'est pourquoi la délégation hongroise demande instamment aux délégations occidentales de reconnaître le besoin pressant d'authentiques négociations de fond à la Conférence du désarmement, sur la question de la prévention de la guerre nucléaire.

A notre avis, les négociations sur la prévention de la guerre nucléaire pourraient aborder des propositions comme la renonciation par tous les Etats dotés d'armes nucléaires à l'utilisation le premier des armes nucléaires, l'interdiction du recours aux armes nucléaires, le gel qualitatif et quantitatif par tous les Etats dotés d'armes nucléaires de toutes les armes nucléaires dont ils disposent, et un moratoire sur toutes les explosions nucléaires.

(M. Meiszter, Hongrie)

Dans une déclaration datée du 18 août 1983, la délégation hongroise s'est efforcée - dans l'esprit du "débat plus raisonné et plus rationnel" réclamé avec insistance récemment par l'une des délégations ici présentes - de répondre à quelques-unes des objections soulevées contre le fait d'assumer l'obligation de ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires. Cette déclaration contenait plusieurs arguments montrant que le fait d'assumer l'engagement de ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires est conforme à la pratique normale du droit international, ainsi qu'à la lettre et à l'esprit des traités et des accords internationaux existants, y compris la Charte des Nations Unies. En l'absence de réactions, l'honnêteté dite "intellectuelle" exigerait qu'il ne soit pas fait de nouvelle présentation; je désire néanmoins avancer de nouveaux arguments pour prouver du point de vue juridique que, bien que le recours aux armes nucléaires soit incompatible avec les règles existantes du droit international (avec la seule exception de l'autodéfense contre une agression perpétrée avec le même type d'armes), il existe une nécessité certaine d'imposer une interdiction explicite du recours aux armes nucléaires, sous la forme d'engagements de ne pas être le premier à les utiliser.

L'utilisation d'armes nucléaires est incompatible avec les règles existantes du droit international coutumier et conventionnel, ainsi qu'avec les principes juridiques sous-jacents aux lois internationales de la guerre, parce qu'elle équivaut, par certains de ses effets, à l'emploi du poison et d'armes empoisonnées, parce qu'elle inflige des souffrances inutiles, parce qu'elle constitue un crime contre l'humanité, et parce qu'en fin de compte elle équivaut à un génocide.

Les prescriptions officielles du droit témoignent du fait que le recours aux armes nucléaires constitue une violation de plusieurs règles et principes du droit international conventionnel et coutumier. Ces règles et principes sont officialisés dans des instruments juridiques tels que la Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868, les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907, le Protocole de Genève de 1925, les Conventions de Genève de 1929 et 1949, le Protocole additionnel (I) de 1977 aux Conventions de Genève de 1949, et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

N'importe laquelle de ces violations pourrait par elle-même suffire à affirmer que le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est illégal. Toutefois, l'incompatibilité cumulative d'un tel acte avec les règles et les principes cités renforce encore cette conclusion.

Si l'on accepte la validité de cette conclusion, il peut sembler logique de mettre en cause la nécessité de prendre de nouvelles mesures juridiques contractuelles visant à prévenir le recours aux armes nucléaires, c'est-à-dire à prevenir la guerre nucléaire.

Toutefois, bien que le droit international conventionnel et coutumier ait une incidence certaine sur l'utilisation des armes nucléaires, les règles et les principes pertinents ont été formulés dans un environnement politique et juridique prénucléaire. C'est un paradoxe fondamental du XX^{e} siècle qu'il n'existe pas de règles conventionnelles interdisant spécifiquement le recours aux armes nucléaires, alors qu'une telle interdiction serait de la plus extrême importance sur les plans politique, juridique et humanitaire. L'existence de ce paradoxe fondamental explique pourquoi il n'est pas du tout contradictoire d'affirmer, d'une part, que le recours aux armes nucléaires est illégitime, étant incompatible avec

(M. Meiszter, Hongrie)

plusieurs règles et principes du droit international conventionnel et coutumier, et d'affirmer, d'autre part, la nécessité d'un règlement explicite.

Il existe toutefois quelques autres arguments pour confirmer une telle nécessité.

Il est bien connu qu'il existe une interdiction positive du recours aux armes qui ont des effets de destruction et une capacité de destruction analogues. Dans le cas d'armes incendiaires, chimiques et biologiques, le droit international conventionnel et coutumier ne pourrait permettre le moindre compromis pour satisfaire à des nécessités militaires aux dépens des besoins de l'humanité. En raison des effets extrêmement cruels et non discriminatoires de ces armes, leur utilisation est partiellement ou totalement interdite. L'étrange logique juridique et morale appliquée par certains Etats aux armes nucléaires lorsqu'ils s'efforcent d'en faire un cas exceptionnel ne devrait aucunement empêcher un règlement juridique. Il convient de frapper d'une interdiction positive l'utilisation en premier des armes nucléaires qui ont des effets analogues de destruction - c'est-à-dire analogues à ceux des armes déjà interdites - tels que l'effet thermique et l'effet d'empoisonnement causé par l'absorption de retombées radioactives, et dont la capacité de destruction est supérieure de plusieurs ordres de grandeur à celle des armes déjà interdites.

L'évolution liée à la technologie et aux doctrines concernant les armes nucléaires accorde un avantage croissant à une première frappe visant à désarmer l'adversaire. L'évolution de la technologie militaire - les progrès dans la précision des missiles et l'efficacité des ogives, l'apparition des vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées, puis des vecteurs manoeuvrables, des missiles de croisière et de techniques comme la technique "stealth", tous dus à l'une des puissances dotées d'armes nucléaires pendant les dernières 10 à 15 années - pourrait facilement être identifiée comme un effort conscient pour améliorer les capacités de mener une guerre nucléaire. Ces faits nouveaux ont été associés à une évolution doctrinale dans la ligne d'une position de contre-force stratégique, faisant intervenir des concepts tels que ceux de guerre nucléaire limitée et de guerre nucléaire prolongée et de première frappe préemptive. Cette évolution pose un défi constant aux freins technologiques, politiques et normatifs appliqués à l'utilisation des armes nucléaires.

En outre, il y a la nécessité d'un règlement explicite, car, malgré l'incompatibilité de l'utilisation des armes nucléaires avec les règles existantes du droit international coutumier et conventionnel, certains Etats affirment qu'une telle utilisation est légale. L'article 613 de la Loi américaine sur la guerre navale énonce : "Il n'existe actuellement aucune règle de droit international qui interdise expressément aux Etats de recourir aux armes nucléaires à la guerre. En l'absence d'une interdiction expresse, l'utilisation de ces armes contre des combattants ennemis et d'autres objectifs militaires est autorisée". Une opinion analogue est exprimée au paragraphe 35 du règlement sur la guerre terrestre de l'Armée des Etats-Unis, ainsi que dans d'autres documents concernant les armes nucléaires.

(M. Meiszter, Hongrie)

Le groupe des Etats qui soulignent qu'en dehors de la Charte des Nations Unies il n'est pas nécessaire d'interdire explicitement le recours aux armes nucléaires, refuse de renoncer à l'"option nucléaire", en invoquant une prétendue supériorité des pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie dans le domaine des armes classiques. Même s'il n'existait pas d'équilibre global des forces classiques en Europe, et même si les Etats parties au Traité de Varsovie n'avaient pas formulé de nombreuses propositions touchant un engagement mutuel de ne pas être le premier à recourir soit aux armes nucléaires, soit aux armes classiques, il ne serait pas possible de concilier la notion dite de l'"option nucléaire" avec le principe juridique de la proportionnalité, à savoir que les mesures prises au titre de l'autodéfense ou en tant que représailles à une prétendue violation du droit international, doivent être proportionnelles à l'importance de la menace ou de la force utilisée.

Le dernier argument qui témoigne de la nécessité urgente d'interdire explicitement le recours aux armes nucléaires est le fait que, par deux fois dans l'histoire de l'humanité, les règles et principes existants du droit international conventionnel et coutumier n'ont pu empêcher le recours aux armes nucléaires.

Tout cela rend urgent et impératif d'interdire le recours aux armes nucléaires par une renonciation à l'utilisation en premier des armes nucléaires qui soit officialisée dans une règle contractuelle juridique explicite. On ne saurait contester la contribution de fond qu'une telle règle explicite pourrait apporter à la réduction du danger de guerre nucléaire en arguant du fait que les engagements de ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires sont déclaratoires et non vérifiables. Comme ces assertions sont fréquemment répétées, même au sein d'un organe de négociation sur le désarmement aussi autorisé que l'est la Conférence sur le désarmement, et qu'il y est fait écho dans des déclarations officielles, j'aimerais formuler à ce sujet quelques brèves remarques.

On entend souvent dire qu'un engagement de non-utilisation en premier revêt un caractère déclaratoire. Il est sans doute approprié de rappeler ici que les engagements officialisés sous une forme juridique contractuelle sont de nature contraignante et obligatoire. En même temps, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un traité soit déclaratoire dans un sens juridique. Parmi les lois de la guerre, il existe plusieurs traités qui sont considérés comme déclaratoires du droit coutumier international, tels que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 ou le Protocole de Genève de 1925, qui codifient des règles généralement acceptées du droit coutumier. Le Protocole de Genève, par exemple, a longtemps été considéré comme déclaratoire de deux règles du droit international coutumier qui interdisent depuis le XIX^{e} siècle l'utilisation du poison et d'armes empoisonnées. Si le terme déclaratoire est utilisé ici dans ce sens juridique, pour signifier une reconnaissance générale naissante que les armes nucléaires ne sont pas un moyen légitime de guerre, nous nous féliciterions de cette évolution de la position du groupe d'Etats qui ont été peu disposés à prendre l'engagement de ne pas utiliser en premier les armes nucléaires. Mais si ce terme est employé dans un sens péjoratif, les arguments contenus dans la présente déclaration visent à réfuter cette interprétation.

(M. Meiszter, Hongrie)

On dit que les engagements de non-utilisation en premier ne sont pas vérifiables parce qu'ils expriment des intentions et que, de par leur nature, les intentions ne sont pas vérifiables.

Les traités internationaux expriment une sorte ou une autre d'intention des parties de voir réglementer certains aspects de leurs rapports. Dès que les intentions sont officialisées sous forme de traité international, ces intentions cessent d'être telles au sens juridique et deviennent des engagements juridiquement contraignants. Ce sont les engagements juridiquement contraignants, et non les intentions, qui sont soumis à la vérification. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont proposé qu'un traité, c'est-à-dire un instrument juridiquement contraignant, soit conclu au sujet de la non-utilisation globale de la force militaire, que les armes employées soient nucléaires ou classiques. Il est tout à fait regrettable que les Etats membres de l'OTAN, mettant en doute la validité d'intentions, n'aient pas accepté de transformer les vagues déclarations faites au sujet de leurs intentions non agressives en un engagement juridiquement contraignant.

En ce qui concerne l'impossibilité intrinsèque d'une vérification adéquate, je voudrais dire ce qui suit : il est évident que l'engagement de non-utilisation en premier n'est pas une mesure de désarmement, qui puisse être quantitativement mesurée et vérifiée. C'est un engagement juridiquement contraignant interdisant une certaine activité. Si nous admettons que les engagements juridiquement contraignants qui revêtent la nature d'une interdiction sont intrinsèquement invérifiables et donc indésirables, on peut facilement mettre en doute le caractère pratique de tout un ensemble de traités interdisant différents types d'activités militaires. En fait, on pourrait mettre en doute la raison d'être du Protocole de Genève, du Traité sur l'Antarctique, du Traité d'interdiction partielle des essais, du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, du Traité de Tlatelolco, du Traité sur la non-prolifération, du Traité sur les fonds marins, de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles et de la Convention relative à certains types d'armes classiques - c'est-à-dire de presque tous les grands traités et conventions de désarmement multilatéral.

Une fois pris, un engagement de non-utilisation en premier implique des modifications adéquates du matériel, de la doctrine et de l'attitude militaires. Il convient de renoncer aux armes nucléaires qui ont une capacité évidente de première frappe, aux efforts technologiques pour améliorer la capacité de première frappe, aux doctrines de guerre nucléaire, aux dispositifs de contre-force et de première frappe, et à des concepts comme celui de première frappe préemptive. L'application pratique d'une telle renonciation, avec tous les changements qu'elle implique, ne saurait passer inaperçue; elle est positivement vérifiable. En même temps, une utilisation envisagée d'armes nucléaires nécessite des préparatifs adéquats et un retour au statu quo, qui aussi est identifiable et vérifiable et laisse de larges possibilités de prendre les contre-mesures nécessaires.

(M. Meiszter, Hongrie)

En fin de compte, c'est une sinistre réalité de l'ère nucléaire que, tant que n'auront pas été mises en oeuvre des propositions plus radicales en matière de désarmement nucléaire, telles que, par exemple, celle que l'Union soviétique a présentée en 1981 sur l'élimination de toutes les armes nucléaires en Europe, absolument aucune mesure politique ou juridico-contractuelle ne saurait constituer une garantie à 100 % contre le recours aux armes nucléaires.

Toutefois, en attendant que soient appliquées de telles mesures, le monde serait un endroit beaucoup plus sûr pour y vivre s'il existait des engagements de non-utilisation en premier qui créeraient la confiance, la transparence et la calculabilité. En l'absence de tels engagements, la crainte et la méfiance continueront de prévaloir et d'alimenter la course aux armements nucléaires.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien je me félicite de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Ce mois est déjà à moitié écoulé et nous avons eu maintes occasions de profiter de votre savoir, votre expérience et votre compétence et je suis certain que votre approche constructive des problèmes difficiles qui restent à résoudre fera considérablement progresser les travaux de la Conférence. Je profiterai aussi de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. l'ambassadeur Turbanski, de la Pologne, pour son infatigable patience, sa bonne humeur et sa compétence qui ont été d'une importance cruciale pour les bons résultats du mois de février. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de m'associer aux souhaits de bienvenue que vous avez adressés à Son excellence l'archevêque Achille Silvestrini, et de le remercier de son important discours devant la Conférence. Je souhaite aussi exprimer à la Conférence mes remerciements pour m'avoir confié la présidence du Comité spécial des armes chimiques; honoré par cette confiance, je ne peux que promettre de tout mettre en oeuvre pour faire progresser dans toute la mesure possible nos travaux sur une convention sur les armes chimiques et j'adresse un appel à toutes les délégations pour obtenir leur coopération, sur laquelle je compte.

L'ambassadeur Sujka, de la Pologne, a apporté des améliorations importantes à notre méthode de travail en proposant de créer et en créant des "groupes de contact", que nous avons ensuite transformés en groupe de travail du Comité. L'ambassadeur Mc Phail, du Canada, a apporté sa contribution à nos travaux en réussissant à faire adopter un rapport sur l'état des négociations relatives aux armes chimiques. La méthode consistant à travailler dans des groupes de travail et les résultats présentés dans le document CD/416 constitueront une base sérieuse pour nos travaux de cette année au Comité spécial des armes chimiques. Ce document montre aussi qu'il existe déjà dans une grande mesure un point de vue commun sur la nécessité d'une convention détaillée et complète. Cela était déjà reflété dans le rapport de 1981 (document CD/220), du Groupe de travail dirigé par M. l'ambassadeur Lidgard, alors chef de la délégation suédoise, et dans le rapport de M. l'ambassadeur Okawa, du Japon (CD/131). Il existe encore des divergences quant au champ d'application, mais cela ne devrait pas dissimuler un large appui en faveur d'une convention détaillée. En tant que Président du Comité des armes chimiques, j'essaierai de faire encore progresser nos travaux dans le même esprit que mes prédécesseurs.

(M. Ekéus, Suède)

Le procédé qui consiste à créer des groupes de travail dépendant d'un comité spécial de la Conférence, avec des présidences réparties entre groupes de délégations, devrait se révéler utile et commode pour faciliter les négociations et faire avancer nos travaux. Je suis donc heureux que le Comité spécial ait maintenant accepté la création de trois groupes de travail et la répartition des présidences ainsi qu'un schéma et un calendrier des travaux du Comité spécial.

Mais il a fallu beaucoup de temps pour que toutes les délégations puissent accepter ces dispositions concernant l'organisation. Bien que cette évolution ait été plutôt lente, il y a eu aussi des raisons d'être modérément optimistes. Dans le discours qu'elle a prononcé devant la Conférence le 7 février, Madame l'ambassadeur Thorin a mentionné certains faits nouveaux encourageants. Il y a eu par exemple la déclaration faite par M. Shultz, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à la Conférence de Stockholm, pour annoncer que le Gouvernement des Etats-Unis présenterait à la Conférence du désarmement un projet de traité sur les armes chimiques. Cela reflète l'intérêt de la délégation des Etats-Unis pour une continuation des négociations sur les armes chimiques. Mais dans ce contexte, j'aimerais souligner qu'il importe de poursuivre le travail sur les armes chimiques dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous n'avons aucune raison de demeurer passifs dans ces négociations parce que nous attendons encore le projet des Etats-Unis.

Nous apprécions les nouvelles initiatives prises par la délégation de l'URSS concernant la question de la vérification de la destruction des stocks. L'an dernier, nous avons constaté une évolution assez régulière en ce domaine. Au cours de réunions officieuses du Groupe de travail, en janvier, la délégation soviétique a exprimé certaines idées intéressantes sur la façon d'aborder le problème. J'y reviendrai tout à l'heure dans ma déclaration.

La semaine dernière, le 8 mars, la délégation de la Chine a présenté des propositions concernant les principaux éléments d'une convention sur les armes chimiques dans le document de travail CD/443. La délégation suédoise se félicite de cette contribution détaillée. Je note aussi avec satisfaction que M. l'ambassadeur Qian a appuyé, dans sa déclaration, la proposition suédoise d'interdire les préparatifs en vue d'une utilisation d'armes chimiques. D'autres contributions importantes ont aussi été faites au cours de cette session. Je mentionnerai notamment les contributions du Royaume-Uni, de la Finlande, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Ces délégations ont toutes fait état de problèmes importants qui restent à résoudre. Faute de temps, nous ne pouvons pas analyser de près les idées présentées dans ces documents mais ma délégation y reviendra au cours des négociations.

Toutes ces initiatives aideront à faire avancer les travaux relatifs à une convention sur les armes chimiques. Cependant, Monsieur le Président, il faut répondre concrètement aux propositions constructives et aux concessions par des concessions des autres parties, afin d'instaurer un dialogue qui conduise à des progrès tangibles et substantiels.

Monsieur le Président, en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques, j'ai présenté un schéma d'organisation des travaux de ce comité sous la cote CD/CW/WP.70. Après ce schéma, j'ai l'intention de fournir aux groupes de travail des propositions de textes à négocier.

(M. Ekéus, Suède)

Pendant ces négociations dans les groupes de travail, les opinions exprimées et les accords réalisés seront communiqués au Président du Comité, qui présentera ensuite des versions révisées des textes proposés contenant également les propositions du Président concernant un texte éventuel de compromis. Cela devrait servir de base et fournir aux délégations des indications ainsi que toutes les données essentielles pertinentes qui servent de fondement aux propositions.

En laissant aux gouvernements le temps d'étudier ces propositions avant d'y revenir plus tard au cours de la session, j'espère que nous pourrons travailler efficacement et que nous n'aurons pas à attendre trop longtemps de nouvelles instructions des gouvernements.

Cette année, le Comité spécial devrait présenter un ensemble de textes, de concepts et, naturellement, d'opinions acceptées par les diverses délégations, dans un rapport adopté à l'unanimité. Si nous progressions, nous nous rapprocherions de l'objectif d'une convention.

L'un des domaines où nous avons progressé concerne l'élimination des armes chimiques et sa vérification. Des propositions constructives ont été formulées, en ce qui concerne notamment les méthodes de vérification utilisables en vertu d'une future convention. Ainsi, tout le monde paraît admettre que la destruction des armes chimiques les plus dangereuses devrait être vérifiée, pendant les périodes de destruction, au moyen d'une inspection continue sur place. Bien que cette approche plutôt directe laisse sans solution de nombreux problèmes, je pense qu'elle constitue une base nécessaire pour nos futurs travaux.

Dans ce contexte, il pourrait être utile d'analyser certaines idées déjà formulées officieusement cette année, concernant les diverses conditions qui pourraient affecter le niveau de vérification. Ainsi, pourrait-on définir la portée de la vérification en fonction du risque que présentent certains types d'armes chimiques ? L'intérêt militaire de ces armes pourrait-il être décisif ? Parmi les autres facteurs pouvant influer sur la portée de la vérification on pourrait peut-être envisager la quantité d'armes à détruire, ou une autre variable, comme la présence éventuelle dans ces armes de produits chimiques utilisables à deux fins différentes. Bien qu'il ne soit pas admis par tous que tous ces aspects devraient déterminer le niveau de la vérification, une analyse approfondie de ces problèmes pourrait être utile à notre travail. A ce sujet, je voudrais faire état du document de travail suédois CD/425 sur la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques.

Un autre problème concerne l'interdiction éventuelle, dans le texte de la convention, de l'utilisation des armes chimiques. Après de nombreuses années de divergences de vues, il semble que l'on admette maintenant que cette interdiction d'utilisation devrait être mentionnée ou exprimée d'une façon ou d'une autre dans la convention. Cela supposerait que l'on puisse enquêter sur des allégations d'emploi en vertu des dispositions de la convention.

Malheureusement, la question de l'interdiction de l'utilisation n'a pris un caractère d'actualité importante que ces dernières semaines. Des communiqués signalant l'utilisation d'armes chimiques dans la région du Golfe nous rappellent qu'il faut faire respecter non seulement la prohibition d'emploi retenue dans le Protocole de Genève mais aussi adopter dès que possible une convention qui offre des moyens appropriés d'enquête et de vérification de telles allégations. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies vient de désigner un groupe d'experts pour enquêter sur ce sujet.

(M. Ekéus, Suède)

A la Conférence de Stockholm, la République démocratique allemande a suggéré que pour accroître la confiance entre les Etats en Europe, ces Etats devraient déclarer s'il existe ou non des armes chimiques sur leur territoire et aussi renoncer à installer des armes chimiques là où il n'y en a pas actuellement, à savoir - et là les termes sont quelque peu ambigus - sur le territoire des Etats participants qui ont déclaré ne pas posséder d'armes chimiques et ne pas avoir l'intention d'en acquérir. Nous considérons cette proposition comme une mesure de confiance qui intéresse les travaux sur une convention d'ensemble sur les armes chimiques.

La délégation suédoise a formulé des idées analogues dans le document de travail CD/279 du 14 avril 1982 visant à faciliter le travail sur la convention.

C'est dans cet esprit de renforcement de la confiance que la Suède a présenté en janvier de cette année le document de travail CD/426 dans lequel elle a proposé que tous les préparatifs en vue d'une guerre chimique soient interdits et non pas seulement la mise au point et la fabrication des armes chimiques. Lorsque ce document de travail a été présenté, nous avons exprimé l'espoir que les délégations feraient part de leurs réactions et de leurs opinions à ce sujet. Certaines l'ont déjà fait. Notre ambition est de trouver une façon concrète et efficace d'accroître la confiance dans la future convention sur les armes chimiques.

Enfin, Monsieur le Président, parlant à nouveau en tant que Président du Comité des armes chimiques, je souhaite conclure en exprimant l'espoir que la confiance, la coopération et l'efficacité caractériseront le travail du Comité pour que nous puissions nous mettre d'accord sur une interdiction totale des armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède pour sa déclaration et pour ses aimables paroles à l'égard du Président; je voudrais aussi lui souhaiter beaucoup de succès dans ses importantes fonctions de Président du Comité spécial des armes chimiques.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je me joins à tous les distingués orateurs qui ont pris la parole avant moi sous votre présidence, pour vous féliciter très chaleureusement, au nom de ma délégation et personnellement, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour ce mois de mars. Je ne vais pas répéter tous les voeux que je vous ai adressés à la fin de mon propre mandat de président mais, voyant votre admirable réussite, je vous souhaite de nouveaux succès dans l'exercice de vos importantes fonctions et je vous assure, vous qui êtes le représentant de la Roumanie socialiste, de notre appui et de notre coopération sans réserve. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de remercier encore une fois mes distingués collègues, autour de cette table, des paroles aimables qu'ils ont prononcées à mon endroit en février.

(M. Turbanski, Pologne)

Je me joins également aux orateurs précédents pour souhaiter une chaleureuse bienvenue parmi nous à Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini, Secrétaire du Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, du Saint-Siège. La Pologne apprécie hautement tous les efforts que le Saint-Siège et Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II déploient avec persistance et vigueur pour le maintien de la paix. L'importante déclaration que nous avons entendue aujourd'hui représente pour ma délégation un autre exemple éloquent de ces efforts du Saint-Siège.

Monsieur le Président, au cours de nos débats ces dernières années, nous avons constamment et avec persistance évoqué la situation internationale visant à juste titre qu'elle était "sérieuse" et qu'elle se "détériorait". Au début de cette session, malheureusement, nous avons à maintes reprises entendu dans cette salle parler, peut-être de façon plus justifiée que jamais d'une nouvelle détérioration alarmante des relations internationales. Une politique de rejet du principe d'égalité et de sécurité égale est en marche; des plans pour acquérir la supériorité militaire ici, sur le théâtre européen, sont mis en application. Les fréquentes ingérences dans les affaires intérieures, tant des pays socialistes que de nombreux autres Etats sont devenues des nouvelles banales dans les médias du monde entier. De nombreux liens économiques mutuellement avantageux ont été rompus. Les pays socialistes - dont mon pays, la Pologne, n'est pas le seul exemple - sont soumis à toutes sortes de pressions hostiles et de campagnes calomnieuses.

Ma délégation est entièrement d'accord avec l'analyse complète, factuelle des événements qui ont abouti à la situation actuelle que les représentants des pays socialistes ont déjà présentée à la présente session de la Conférence du désarmement et qui a trouvé un écho dans un certain nombre de déclarations de représentants d'Etats non alignés.

La responsabilité du triste état des relations internationales, de l'aggravation des tensions mondiales et de l'intensification de la course aux armements incombe entièrement à un Etat qui veut conduire les autres Etats du monde dans la voie subjectivement choisie, qui veut utiliser ses réalisations technologiques indiscutables pour dépasser "tous les autres Etats et qui a adopté comme principe exclusif de sa politique la 'négociation à partie d'une position de force'". C'est précisément cette campagne des Etats-Unis pour se rassurer quant à leur supériorité sur l'Union soviétique, pour montrer à leurs alliés leur volonté de garder leur position de leader, et pour influencer l'évolution politique de nombreuses régions du monde en utilisant leur puissance, qui a placé le monde sur sa voie dangereuse actuelle. On ne peut interpréter les faits différemment. Il serait difficile d'en épuiser la liste. L'augmentation sans précédent du budget militaire des Etats-Unis, qui se chiffre sur cinq ans à environ 1,5 milliard de dollars, peut être considérée comme le facteur principal. De plus, le lancement de plusieurs programmes majeurs de production et de développement militaires, ayant chacun une importance pour l'équilibre stratégique des forces - comme le nouveau bombardier stratégique, les missiles balistiques MX et Midgetman, les nouveaux vecteurs nucléaires à corps de rentrée manoeuvrable, les missiles de croisière lancés par mer, par air et depuis la terre, le développement rapide de la flotte de bâtiments de haute mer sont des exemples concrets et sans équivoque des plans existants. La préparation de forces rapidement déployables, totalisant plus de 200 000 soldats et équipées de moyens de transport modernes, ne peut que servir d'indication quant aux intentions de cet Etat d'organiser une telle force. Pourtant, une autre voie de la course aux armements - jusqu'ici limitée uniquement à des systèmes militaires de soutien, vitaux, mais sans capacité offensive - sera bientôt créée si les plans de l'actuelle

(M. Turbanski, Pologne)

administration américaine de créer des systèmes d'armes antisatellites et de missiles antimissiles basés dans l'espace se matérialisent. Ces faits montrent amplement que la course intensifiée aux armements nucléaires stratégiques et de théâtre ainsi que la course aux armements classiques sont en train. Ce n'est là qu'un côté de la question. L'autre est l'attitude des Etats-Unis à l'égard des efforts de limitation des armements et de désarmement. Ici encore, la liste des faits indicateurs est longue. Tout d'abord, il n'y a pas eu de ratification du traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires ni du traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. La raison officiellement donnée a été l'insuffisance du système de vérification prévu dans ces instruments juridiques. En fait, ces instruments étaient les premiers dans lesquels un type de vérification sur place avaient été convenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. La raison véritable - comme dans le cas des négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais nucléaires, dont les Etats-Unis se sont retirés - a été la pression des ingénieurs nucléaires et des militaires qui considèrent que les essais sont indispensables pour mettre au point de nouvelles ogives nucléaires et vérifier la fiabilité des stocks existants d'armes nucléaires. Un autre fait éloquent est le refus de ratifier le Traité SALT II. Ici encore, les raisons officielles données pour expliquer cette politique ont été moins que convaincantes. D'abord, on a évoqué les inconvénients de la vérification. Puis, la théorie du "lien" a donné aux adversaires du Traité une excuse plus commode. Il est intéressant de noter cependant que, malgré les critiques soulevées au cours du débat sur la ratification de SALT II, les dispositions essentielles de cet accord non contraignant du point de vue juridique sont observées et, que des voix s'élèvent à l'intérieur des Etats-Unis, pour dire qu'il vaudrait mieux pour les Etats-Unis un traité en vigueur que pas de traité. C'est par une ironie du sort, que les Etats-Unis ont rompu les discussions avec l'Union soviétique sur les systèmes antisatellites au stade final des négociations, à un moment où ni l'une ni l'autre partie ne disposait d'une technologie pour un système antisatellites opérationnel, pour se plaindre quatre ans plus tard que la situation d'ensemble ait changé au point que les Etats-Unis devaient lancer un vaste programme militaire spatial pour se protéger contre une surprise stratégique. On voit déjà comment, par suite des progrès de la technologie, la question est devenue bien plus complexe du point de vue des futures mesures de limitation des armes spatiales. Enfin et surtout, l'histoire des négociations INF a montré que les considérations politiques et militaires, dont le désir d'avoir l'avantage militaire sur l'adversaire et de renforcer la position des Etats-Unis au sein de l'Alliance de l'OTAN, prévalaient. L'intransigeance de la position de négociation des Etats-Unis, malgré la pression de l'opinion publique européenne et en dépit des efforts déployés par l'autre partie pour empêcher une nouvelle course aux armements nucléaires en Europe, a détruit les chances d'un accord.

Comme le montre le débat en cours à cette session de la Conférence, la conviction générale est que l'existence des armes nucléaires et la menace de leur utilisation non intentionnelle ou non autorisée, constituent le plus grand danger pour la sécurité du monde. La caractéristique la plus frappante des arsenaux nucléaires n'est plus en fait leur croissance numérique. Malgré de nouvelles techniques comme le Mirvage des têtes nucléaires des missiles balistiques et l'introduction de nombreux missiles de croisière dans les arsenaux, le stock global des ogives nucléaires ne croît que lentement, s'il le fait.

(M. Turbanski, Pologne)

Ce qui importe maintenant, c'est la mise au point d'un système d'armes nucléaires mieux adapté à une attaque offensive et, en même temps, moins vulnérable aux représailles de l'adversaire. C'est le point capital de la modernisation en cours des forces stratégiques des Etats-Unis qui les rend techniquement plus aptes à déclencher une première frappe nucléaire, situation qui menace la stabilité des relations stratégiques en cas de crise future. Une tendance dangereuse similaire se retrouve dans la mise au point d'armes nucléaires de petit calibre, lancées par des missiles toujours plus précis, équipés d'ogives conçues pour des besoins militaires spécifiques. Ce jargon technique signifie que ces armes sont de plus en plus utiles pour les chefs militaires, qui peuvent donc être bien plus enclins à les utiliser en fonction de la situation sur le champ de bataille. Parallèlement au perfectionnement technologique des armes nucléaires stratégiques, de théâtre et tactiques, se développe la doctrine militaire de leur emploi. Elle est à la base de la conviction exprimée dans certains pays, au plus haut niveau politique, que la guerre nucléaire peut être géographiquement limitée, réduite à un faible niveau de conflit nucléaire ou - pire encore - être gagnée. Nul ne sait ce que pourrait être un éventuel conflit nucléaire. Ce que l'on sait avec certitude c'est que même une guerre nucléaire limitée, au niveau le plus bas, serait catastrophique, spécialement dans des régions aussi urbanisées et peuplées que l'Europe. Il n'y a donc nul besoin de discuter sans fin de la nécessité d'une action internationale pour diminuer ou, de préférence, écarter le danger d'une guerre nucléaire. Elle est dans notre intérêt à tous, quelles que soient nos convictions idéologiques ou politiques. Telle est la prémisse rationnelle de la position des Etats socialistes. La caractéristique importante de l'approche des Etats socialistes est la conviction que les efforts déployés pour prévenir une guerre nucléaire devraient s'exercer parallèlement sur les plans politique, psychologique, moral et matériel. La poursuite de l'objectif commun dans un seul de ces domaines serait vouée à l'échec. Le désarmement matériel ne peut réussir si la confiance ne se développe pas, si les intérêts égoïstes des Etats ne sont pas freinés, si l'existence de systèmes politiques différents n'est pas admise et si les règles générales du droit international ne sont pas respectées. Or, la confiance et les autres conditions politiques et psychologiques d'ordre général qui favorisent le désarmement, ne peuvent être créées en présence d'arsenaux toujours en expansion.

J'espère qu'étant donné ces faits, Monsieur le Président, les allégations formulées ici par certaines délégations selon lesquelles ce sont l'Union soviétique et les autres pays socialistes qui sont responsables de l'intensification de la course aux armements nucléaires et de la détérioration du climat international, apparaîtront dans une perspective beaucoup plus claire. Ainsi, le distingué Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, sans estimer utile - pour reprendre ses propres termes - de reprendre la controverse INF à cette Conférence, a consacré plusieurs pages denses de sa déclaration du 28 février à blâmer l'Union soviétique et les autres membres du Pacte de Varsovie tout en peignant les Etats membres de l'OTAN comme ceux qui, unilatéralement et généreusement - puis-je ajouter - n'ont fait que décider de retirer des centaines d'ogives nucléaires du sol européen ... J'entends encore l'appel de l'Ambassadeur Wegener de ne pas simplifier à l'excès les questions devant, selon ses termes, un "auditoire mûr comme celui qui est réuni autour de cette table".

(M. Turbanski, Pologne)

Monsieur le Président, très souvent dans les interventions des délégations occidentales à cette Conférence comme dans les écrits politiques à l'Ouest, des allégations sont avancées selon lesquelles les dépenses consacrées aux armements classiques sont plus élevées que celles qui sont consacrées aux armements nucléaires et que la guerre classique est beaucoup plus dangereuse parce que réelle. Nous ne minimisons ni les dangers de la guerre classique ni les souffrances qu'elle apporte. Mais une vérité indéniable est que nous vivons aujourd'hui dans un monde de plus en plus instable et peu sûr du fait de l'escalade de la course aux armements nucléaires, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et de la confiance aveugle placée dans la doctrine de la dissuasion nucléaire qui, par sa nature même, augmente le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et la guerre nucléaire signifie aujourd'hui une menace pour la survie de l'humanité.

C'est pourquoi cette Conférence devrait, pour commencer, décider au plus tôt de créer un forum adéquat de négociation qui pourrait parvenir à un accord sur des mesures appropriées et concrètes en vue de la prévention d'une guerre nucléaire, comme le demandent les résolutions 38/183 G et 37/78 I de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous espérons fermement que cette Conférence, ayant déjà décidé d'inscrire à son ordre du jour, en temps que point séparé, la question de la prévention de la guerre nucléaire, fera maintenant une démarche logique et créera un comité spécial pour négocier les mesures appropriées et concrètes. Ces mesures pourraient, entre autres, être les suivantes :

- renonciation, par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, à l'utilisation en premier des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que, si toutes les puissances nucléaires s'engageaient à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, comme l'ont fait l'Union soviétique et la Chine, cela constituerait un pas important vers la prévention d'une guerre nucléaire;

- le gel, par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires. Cette proposition de l'Union soviétique a été présentée ici en détail, l'an dernier, et ne nécessite guère de plus longs développements de ma part. Nous appuyons pleinement cette proposition, d'autant plus qu'elle jouit d'un large soutien dans le monde entier, étant considérée comme l'un des maillons les plus importants de la chaîne d'efforts qui conduit à la cessation de la course aux armements;

- l'imposition, par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, d'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires, jusqu'à ce qu'un traité d'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires ait été conclu.

Ainsi, Monsieur le Président, la Conférence contribuerait à promouvoir cette grande cause, en réponse aux millions d'appels qui sont lancés dans le monde entier. Il y a exactement une semaine, nous avons été les témoins, dans cette salle même, d'une manifestation émouvante des femmes qui ont demandé une fois de plus, dans leur message à la Conférence, des négociations sérieuses pour des accords de limitation des armements et pour la prévention de la guerre nucléaire.

(M. Turbanski, Pologne)

Malheureusement, certaines délégations ne sont pas disposées à progresser dans cette direction, au mépris de l'opinion d'une écrasante majorité. Dans son intervention du 23 février dernier, le distingué Ambassadeur Fields, des Etats-Unis, a dit que sa délégation était prête "à se joindre à nos collègues pour faire un travail sérieux sur la question de la prévention de la guerre nucléaire". Mais nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi la délégation des Etats-Unis s'oppose à une discussion sérieuse des mesures que je viens de mentionner.

Monsieur le Président,

Encore récemment, le 2 mars, dans un discours du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, le Camarade Tchernenko, dont des extraits ont été distribués ici en tant que document CD/444, l'essence de la politique des Etats-Unis à cet égard a été clairement exposée. Pourquoi les Etats-Unis ne ratifieraient-ils pas, dans un geste de bonne volonté, les traités conclus avec l'Union soviétique, qui ont été signés il y a près de dix ans ? De tres nombreux fonctionnaires de haut rang des gouvernements occidentaux, parmi lesquels les distingués représentants qui siègent à cette table, se prononcent eux-mêmes et lancent des appels en faveur de la reprise du dialogue sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Pour notre part, nous ne négligeons absolument pas ces pourparlers très importants. Mais nous nous rappelons aussi que les Etats-Unis ont rompu les négociations sur d'autres questions, notamment sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Pourquoi ne pas faire preuve de bonne volonté et ne pas reprendre des pourparlers sérieux au sujet de ce premier point de l'ordre du jour de la Conférence, soit sur le plan trilatéral, soit au sein du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, soit sous cette double forme ?

Pour ce qui est de l'interdiction des essais nucléaires, Monsieur le Président, nous assistons dans cette salle à une vaste opération d'interprétations tendancieuses. Certaines délégations sont résolument en faveur de la poursuite des travaux du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la base de l'ancien mandat, étant donné - pour employer à nouveau les termes utilisés par le distingué Ambassadeur des Etats-Unis - "qu'il est crucial de régler ces questions si nous voulons réussir un jour à obtenir une interdiction des essais nucléaires". Pour notre part, nous aimerions répéter une fois de plus que nous ne négligeons aucune de ces questions complexes de la vérification et que nous ne minimisons pas non plus leur importance. Mais nous ressentons fortement que ce qui est en cause ce n'est ni la question de la vérification, ni celle de sa négociation. Pour dire les choses clairement, c'est une question de volonté politique, ou d'absence de volonté politique, de mener des négociations sérieuses au sujet de ce problème brûlant, qui date maintenant de plus d'un quart de siècle et qui est mûr pour être réglé définitivement. De très nombreuses autorités scientifiques affirment qu'il n'existe pas d'obstacles insurmontables à des négociations décisives sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. En conséquence, Monsieur le Président, conformément aux dispositions des résolutions 38/62 et 38/63 de l'Assemblée générale des Nations Unies et a de nombreuses autres résolutions adoptees par l'Assemblée générale à cet égard, ma délégation demande qu'aient lieu, dans le cadre de cette Conférence, des consultations de fond et urgentes à propos du nouveau mandat du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et, par la suite, au sujet d'un processus sérieux de négociations touchant la formulation et l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais. En outre, Monsieur le Président, on ne peut que comprendre les craintes qui ont été exprimées ici, au début de cette

(M. Turbanski, Pologne)

session, selon lesquelles tous les résultats bénéfiques du Traité sur la non-prolifération pourraient prendre fin par suite d'une nouvelle aggravation de la situation, de tous les faits nouveaux technologiques qui trouvent des applications dans le domaine militaire, ou, ce qui n'est pas le moindre, des aspirations de certains Etats. Il est bon, aujourd'hui, de se rappeler ces facteurs et d'en parler, avant la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, et en particulier avant la session du Comité préparatoire de cette Conference, qui doit être convoquée bientôt. Ma délégation appuie fermement l'opinion selon laquelle le succès de la Conférence d'examen à venir dépendra des progrès accomplis dans l'application des articles VI et VII du Traité sur la non-prolifération. Le succès de nos débats, et si possible des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires, contribueraient ainsi grandement à la réussite de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Monsieur le Président,

J'aimerais maintenant aborder la question de l'interdiction des armes chimiques. Comme vous le savez, et comme le distingué Ambassadeur de la Suède vient de le mentionner, après des débats intensifs sur des questions de procédure, peut-être inévitables mais indûment longs, nous nous sommes enfin mis d'accord sur la structure organisationnelle du Comité spécial des armes chimiques. Un nouveau mandat élargi permet de mener des négociations complètes sur la formulation et l'élaboration d'une future convention. Nous considérons ce nouveau mandat comme un résultat important de nos travaux, qui ouvre une nouvelle étape et dont il conviendrait que nous tirions pleinement parti.

Il faudra nous mettre d'accord sur de très nombreuses questions importantes lorsque nous élaborerons et formulerons les dispositions spécifiques du projet de convention. Nombre de gouvernements se prononcent en faveur d'une interdiction immédiate et totale des armes chimiques, et de nombreuses délégations qui participent à cette Conférence ont déjà, pendant la session en cours, appuyé leur position par des documents spécifiques. C'est ce qu'ont fait récemment les délégations du Royaume-Uni, de la Suède, de la République fédérale d'Allemagne, de la Chine et des Pays-Bas. Dans son importante déclaration, à laquelle je me suis déjà référé, le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, le Camarade Constantin Tchernenko, a notamment déclaré que certaines prémisses semblent exister pour la négociation d'une interdiction complète des armes chimiques. La conclusion d'un accord à cet égard et à d'autres égards pourrait constituer l'amorce d'une ouverture décisive dans les relations soviéto-américaine et marquer un tournant de la situation internationale.

Les nouvelles propositions de l'Union soviétique au sujet de la question de la vérification, présentées par le distingué Ambassadeur Victor Issraelyan le 21 février dernier, ont donné une impulsion positive vigoureuse à notre débat sur l'interdiction des armes chimiques. Au sujet de l'inspection internationale systématique sur place, qui a été envisagée jusqu'à présent, l'Union soviétique a déclaré qu'elle était prête à accepter, dans certains cas, la présence permanente des représentants du contrôle international a l'installation spéciale de destruction des armes chimiques. Ce nouveau pas franchi par l'Union soviétique doit être considéré comme une autre mesure sur la voie du compromis et de la reussite dans les tâches qui nous attendent encore. Ma délégation apprécie hautement cet engagement soviétique. Il indique une fois de plus que les Etats socialistes abordent les négociations de manière souple et constructive.

(M. Turbanski, Pologne)

En ce qui concerne les armes chimiques, les propositions présentées par les Etats socialistes durant la session précédente et la session actuelle de la Conférence ont marqué leur disposition à accepter une large gamme de procédures de vérification, y compris un contrôle international systématique, et ouvert la voie à une intensification des négociations sur la Convention relative aux armes chimiques. La proposition récente de l'Union soviétique à laquelle il est fait allusion plus haut offre une possibilité de mener à terme la solution du vaste et redoutable problème de la vérification de la destruction des stocks.

Comme toutes les dispositions des traités internationaux, celles d'une future convention sur les armes chimiques doivent être appliquées dans un esprit de bonne volonté, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et à l'aide de mécanismes sagement et adéquatement formulés de contrôle international. On peut définir le terme "adéquation" comme exprimant la faisabilité technique et la praticabilité, associées à une capacité de détection efficace des violations et à un minimum d'ingérences dans la vie de chaque nation.

On peut suggérer de nombreuses exigences théoriques pour un système de vérification du désarmement, telles que, pour n'en nommer que quelques-unes : degré élevé de possibilité de détection des objets et des activités liées au champ d'application et à l'objet d'un accord, faisabilité pratique et suffisance technique des moyens de vérification, continuité du processus de vérification, opportunité des processus d'établissement des faits et d'évaluation, souplesse des méthodes adoptées, acceptabilité économique du système de vérification, etc.

Mais je dirais qu'en nous aidant de ces considérations notre principale tâche est de demeurer sur un terrain solide et concret, c'est-à-dire de toujours mettre en parallèle les désirs théoriques et les possibilités pratiques.

On peut concevoir, par exemple, que lorsque le degré le plus élevé de détectabilité est exigé du système de vérification, cela puisse rendre ce système trop onéreux ou trop compliqué du point de vue des procédures ou, dans un cas extrême, trop envahissant pour nombre des parties concernées. En outre, certaines caractéristiques de la vérification dite adéquate peuvent devenir contradictoires entre elles; il se peut qu'en poussant à son maximum un aspect de la vérification considérée comme adéquate, un autre aspect, non moins important, vienne à en souffrir. En bref, tout système de vérification est le résultat d'un compromis entre divers facteurs techniques, économiques et politiques. Trouver la meilleure des solutions de compromis est une tâche à laquelle nous devrons faire face pendant nos négociations. Toutefois, nous devons nous rappeler que la condition préalable fondamentale pour parvenir à de telles solutions de meilleur compromis est la bonne volonté politique. Nous aimerions penser qu'elle est vraiment présente dans cette salle, parmi nous, mais pouvons-nous réellement dire que la démonstration en a été suffisamment faite ?

Monsieur le Président, j'aimerais aussi exprimer la conviction de ma délégation qu'aucune vérification, si pénétrante et minutieuse soit-elle, ne saurait nous fournir la certitude à 100 % qu'aucune violation, même la moins significative, ne se produit. A mon avis, le système de vérification idéal serait celui qui assurerait la sécurité des Etats grâce à un degré élevé de probabilité de la détection des violations, qui

(M. Turbanski, Pologne)

fournirait un moyen pratique de communication entre les parties et qui contribuerait à renforcer la confiance entre elles. Il se peut que la convention que nous sommes en train de négocier ici devienne le premier traité authentique de désarmement; c'est pour cette raison même qu'elle est si délicate du point de vue politique. Il est compréhensible que lorsqu'ils deviennent parties à ce genre d'accords, les Etats soient très désireux d'obtenir l'assurance que les accords seront respectés par tous.

Au sujet de l'organisation du système de contrôle le plus raisonnable, il vaut la peine de rappeler aussi que le respect d'une future convention sera notamment garanti par le prestige moral des futurs Etats parties. Car leur prestige moral sera en jeu. A cet égard, nous devrions nous rappeler que les futurs Etats parties seront les plus intéressés à ne pas ternir leur réputation devant la communauté internationale tout entière par d'éventuelles violations de dispositions convenues et signées par eux-mêmes. Autrement dit, nous devrions supposer qu'ils appliquent aussi de bonne foi leurs moyens nationaux de vérification. Malheureusement, la valeur de ces moyens de vérification est rarement appréciée ici et, pis encore, leur importance est souvent minimisée. Nous aimerions espérer qu'en développant et en précisant davantage leur position dans les futurs documents de travail, les délégations en cause tiendront compte de ces considérations. Il est difficile de penser que le processus d'élaboration d'une future convention se déroulera sans heurts s'il y a à sa base un manque de confiance parmi la majorité des partenaires les plus intéressés.

Par ailleurs, de nombreux facteurs indiquent que l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques est maintenant de l'intérêt de tous les pays. Les réalités politiques et techniques renforcent cette impression. Abordons par conséquent ce processus de la façon la plus efficace et imprimons à nos travaux sur cette convention un bon rythme. Ne restons pas là à attendre sans rien faire. Comme vous le savez tous fort bien, Messieurs les distingués délégués, de nombreux problèmes importants qui concernent la future convention exigent une solution négociée. Il est grand temps de mettre en route, à un niveau pratique, dans un esprit pratique, un processus concret et réciproquement conciliant de négociation afin de parvenir à des solutions mutuellement acceptables.

Ayant en mémoire toutes les circonstances historiques de l'utilisation d'armes chimiques à grande échelle en Europe, la Pologne attache une grande importance à la question de l'interdiction totale et définitive des armes chimiques. Nous travaillons donc avec ardeur, et continuerons de le faire, nous efforçant de coordonner, dans le cadre de la Conférence, les travaux des délégations des pays socialistes concernant le point de l'ordre du jour relatif aux armes chimiques, et d'apporter autant que possible une contribution à ce thème important de nos négociations.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Pologne pour sa déclaration et pour les mots aimables qu'il a eus à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant sur ma liste, qui est le distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Victor Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, la délégation de l'URSS voudrait formuler aujourd'hui quelques observations au sujet du troisième rapport du Groupe d'experts sismologues distribué à la Conférence du désarmement.

L'activité de ce groupe est directement liée au problème d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Dans son intervention du 2 mars dernier, M. K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a souligné que la réalisation d'un accord sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, de même que sur un certain nombre d'autres questions de désarmement, serait le début d'un tournant réel dans toute la situation internationale. La délégation soviétique aura l'occasion d'exprimer séparément son opinion sur la question de l'interdiction des essais nucléaires. Pour le moment, je voudrais souligner à nouveau l'importance et l'urgence exceptionnelles de cette question, qui viennent en fait d'être encore une fois confirmées dans l'appel adressé à la Conférence du désarmement par la Conférence "Les Femmes et la Campagne mondiale pour le désarmement".

Le troisième rapport, qui vient d'être présenté, reflète les résultats des travaux effectués par le Groupe d'experts sismologues depuis 1979, conformément au mandat qui leur a été donné par le Comité du désarmement.

Les rapports qu'il a préparés - CCD/558 en 1978, CD/43 en 1979 et le troisième rapport qui vient d'être présenté - constituent une bonne base pour contribuer à l'élaboration d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Bien entendu, un système d'échange international de données sismologiques ne pourrait être créé qu'après l'entrée en vigueur d'un tel traité.

Dans son premier rapport (CCD/558), le Groupe d'experts a rendu compte de l'élaboration d'un système international d'échange de données sismologiques de niveau I, en utilisant pour leur transmission aux centres internationaux le système de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Dans le deuxième rapport (CD/43), il est indiqué que le Groupe d'experts a entrepris d'élaborer des principes scientifiques et méthodologiques pour un éventuel exercice expérimental global d'un système d'échange de données sismologiques, qui pourra être effectué après la conclusion d'un traité et son entrée en vigueur. Enfin, dans son troisième rapport distribué aujourd'hui, il est indiqué qu'en se fondant sur les deux rapports précédents, le Groupe d'experts a élaboré des instructions techniques préliminaires et des orientations opérationnelles pour un exercice expérimental global portant sur tous les éléments du système mondial d'échange de données.

Ainsi, les experts ont effectué un travail considérable et utile, qui montre qu'un échange international opérationnel de données sismologiques dans le cadre de la mise en oeuvre d'un futur traité pourra être organisé sur une base mondiale. On a défini à cet effet, à titre préliminaire, des stations sismologiques qui pourront être utilisées dans le cadre du système mondial. On a montré que le système de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale satisfait pleinement aux exigences d'une transmission opérationnelle des données sismologiques. On a déterminé le matériel et les modalités du traitement automatisé des données sismologiques par les stations et par les futurs centres internationaux de données.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Tout cela démontre que le Groupe s'est acquitté des tâches qui lui ont été fixées par son mandat actuel et qu'il a préparé la base technique nécessaire à l'élaboration des dispositions appropriées d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, ainsi que d'un protocole concernant les explosions nucléaires à des fins pacifiques qui ferait partie intégrante d'un tel traité.

Ainsi, on a déjà élaboré aujourd'hui une bonne base technique, s'appuyant sur des méthodes accessibles à un grand nombre d'Etats, pour obtenir et échanger des informations sismologiques. Cela a été maintes fois confirmé par une majorité écrasante des Etats membres de la Conférence du désarmement. Les recommandations du Groupe d'experts exposées dans les trois rapports et fondées sur l'état effectif de la question constituent une base bien définie pour la création d'un système réel d'échange de données sismologiques. Pour ce qui est de l'amélioration d'un tel système et de la prise en compte des technologies les plus récentes, on pourrait en charger, entre autres tâches, le Comité consultatif dont la création est envisagée dans le cadre du futur traité.

Camarade Président, nous voudrions faire particulièrement remarquer que l'élaboration du troisième rapport du Groupe d'experts sismologues a demandé près de cinq ans. On est obligé de constater que le rythme de travail de ce Groupe s'est perceptiblement ralenti et que certaines délégations ont tenté de créer des obstacles artificiels à l'adoption d'un rapport de synthèse.

L'activité du Groupe a donné les meilleurs résultats pendant la période des négociations entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur la conclusion d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, interrompues comme on le sait en 1980, et non par notre faute.

L'absence d'une volonté politique chez certains Etats de conclure un traité qu'ils ne considèrent que comme un objectif "à long terme" se répercute très directement sur le progrès dans tous les aspects de ce problème, y compris dans le domaine scientifique et technique. C'est bien pourquoi, en l'absence de négociations pratiques sur l'élaboration de tous les aspects du traité, la tendance de certains Etats à chercher indéfiniment à perfectionner le système d'échange de données sismologiques suscite quelques doutes. Un tel semblant d'activité, le rejet de ce qui est nouveau pour le remplacer par ce qui est plus nouveau encore, est utilisé comme un écran, comme un prétexte artificiel pour justifier aux yeux de la communauté mondiale l'impasse qui a été créée par leur faute à la Conférence.

Pour ce qui est de l'Union soviétique, nous maintenons une approche de principe du problème d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Les "Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires", proposées par l'URSS en 1982, seraient une bonne base pour résoudre ce problème qui est mûr pour l'être. Le projet de traité présenté l'année dernière par la Suède mérite également d'être étudié avec soin.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous nous prononçons fermement pour le réexamen du mandat de l'organe subsidiaire approprié de la Conférence afin qu'il puisse entreprendre sans retard l'élaboration de toutes les dispositions d'un traité approprié, y compris les dispositions de contrôle et de vérification de son application. En cela nos souhaits concordent avec ceux d'une écrasante majorité des Etats membres de la Conférence, qui sont intéressés à ce que les essais d'armes nucléaires soient arrêtés totalement et partout.

Pour conclure, Camarade Président, nous voudrions déclarer que nous ne nous opposons pas à la proposition du Groupe d'experts scientifiques d'effectuer à la fin de 1984 un essai technique concernant l'échange de données de niveau I et sur leur analyse, en utilisant pour la première fois sur une base régulière le système de télécommunications de l'OMM. Nous pensons qu'un tel essai, auquel participerait un grand nombre d'Etats de différentes régions du monde, serait la conclusion logique du travail effectué par les experts scientifiques sur leur troisième rapport.

Bien entendu, l'achèvement des travaux du Groupe sur son troisième rapport et son accord préalable sur les modalités d'exécution de l'essai, fondé sur les recommandations contenues dans le rapport, posent la question de son avenir. A ce sujet, nous voudrions déclarer que la poursuite de l'activité du Groupe d'experts sismologues n'aurait de sens que si les Etats-Unis ne s'opposent pas à ce que la Conférence mène des négociations pratiques sur l'élaboration d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

De son côté, la délégation soviétique exercera tous ses efforts pour que la Conférence du désarmement s'acquitte de la tâche la plus importante qui lui est confiée : résoudre au plus tôt le problème d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

M. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, j'aimerais tout d'abord me faire l'interprète de ma délégation pour vous dire le plaisir que nous avons à vous accueillir à la présidence de cette Conférence pour le mois de mars et vous assurer de notre entière coopération pendant la durée de votre mandat. En même temps, je tiens à rendre hommage à la façon énergique et habile dont votre prédécesseur, l'ambassadeur Turbanski, de Pologne, a présidé la Conférence et a fait démarrer nos travaux au stade initial toujours difficile de notre session.

Monsieur le Président, nous allons recevoir aujourd'hui, comme l'indiquent la liste des orateurs et les documents déjà distribués, le Troisième rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, ainsi que le rapport intérimaire sur la dix-septième session du Groupe. Bien qu'il nous faille attendre encore un moment pour que ce document nous soit officiellement présenté, nous voudrions dire que nous nous félicitons de la présentation de ces rapports, en particulier du Troisième rapport si longtemps attendu, à cette session de la Conférence du désarmement. Ma délégation aimerait remercier à l'avance le Président du Groupe qui va les présenter et tient à exprimer sa profonde reconnaissance à M. Dahlman lui-même, ainsi qu'à son prédécesseur, le regretté M. Ericsson, qui ont tous deux guidé avec tant de compétence les travaux du Groupe jusqu'au succès.

(M. Imai, Japon)

Il serait approprié dans ces conditions de réserver notre opinion détaillée sur le Troisième rapport jusqu'à ce que nous ayons procédé à un examen approfondi de son contenu ainsi que des abondantes informations figurant dans les appendices. Je me limiterai donc aujourd'hui à quelques brèves remarques. Ma délégation a pris note avec une grande satisfaction du caractère complet du rapport, qui comprend la description du système mondial déjà proposé dans les rapports précédents du Groupe d'échange international de données sismologiques et du Centre international de données, sur la base d'un examen plus poussé et de données d'expérience nouvellement acquises, tant sur le plan individuel que collectif. Il est en effet réconfortant de constater que le Groupe spécial est maintenant en mesure de faire des propositions plus concrètes pour l'exercice expérimental mondial déjà proposé par le Groupe dans son premier rapport publié sous la cote CCD/558. Cet exercice constitue vraiment une étape indispensable vers la réalisation d'un système mondial d'échange de données, qui non seulement devrait faciliter les mesures nationales de vérification mais constituer, entre autres, un instrument nécessaire pour une vérification multilatérale efficace du respect d'une interdiction des essais nucléaires.

A cet égard, Monsieur le Président, c'est avec une satisfaction particulière que nous apprenons que le Groupe a accepté de procéder pendant deux mois, à la fin de cette année, à un essai technique d'échange et d'analyse des données de niveau 1 en utilisant le SMT/OMM aux termes des nouveaux arrangements officiels conclus entre la Conférence du désarmement et l'OMM pour l'utilisation régulière du SMT. Ce sera le premier essai de ce genre, certainement très important pour perfectionner encore le système mondial proposé. J'aimerais indiquer ici quelques facteurs importants qu'il faut avoir à l'esprit en procédant à cet essai à l'automne.

Premièrement, cet exercice doit être bien préparé et organisé, afin que l'échange de données n'aboutisse pas seulement à des résultats utiles par eux-mêmes mais permette aussi d'élucider divers problèmes concrets éventuels, comme la réduction des données ainsi que leur communication et leur évaluation en vue d'améliorations futures. Le Groupe spécial, dans son rapport intérimaire, indique qu'un plan préliminaire pour cet essai technique a déjà été élaboré et suggère que sa prochaine session se tienne en juillet/août pour y mettre la dernière main. Ma délégation se félicite certainement de cette proposition qu'elle appuie.

Deuxièmement, ma délégation exprime de nouveau, comme elle l'a fait en de précédentes occasions à propos de l'échange expérimental de données organisé par le Groupe, notre ferme espoir et notre conviction que la participation d'un nombre aussi grand que possible de pays serait essentielle pour obtenir le maximum de résultats de l'essai afin que le plus grand nombre possible de données scientifiquement significatives puissent faire ultérieurement partie du système. Cela encouragerait également le sentiment d'une nombreuse participation à cet exercice important. A cet égard, je fais observer que 23 pays déjà ont indiqué leur intention d'y participer, y compris le Japon. Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple.

Troisièmement, il va sans dire qu'une évaluation correcte des résultats devrait être faite, dans un effort commun pour exploiter au maximum les progrès de la sismologie et réaliser à l'avenir l'incorporation appropriée des données de niveau II.

(M. Imai, Japon)

Ici encore, je note que le rapport intérimaire mentionne que "selon les prévisions, les résultats de l'essai seront examinés par le Groupe et portés à la connaissance de la Conférence du désarmement en 1985". Ma délégation espère donc que le rapport du Groupe sur les résultats de l'essai et son évaluation seront présentés dès que possible après l'essai à la Conférence, pour que celle-ci - de même naturellement que tous les Etats intéressés - puisse les exploiter au maximum.

Monsieur le Président, ma délégation qui a pris l'initiative d'officialiser les arrangements avec l'OMM en vue de l'utilisation régulière du SMT et qui a activement participé aux travaux du Groupe comme coconvocateur du troisième sous-groupe du Groupe d'experts scientifiques sur les formats et procédures pour l'échange de données de niveau I par l'intermédiaire du SMT, continuera à faire de son mieux pour assurer le succès du prochain essai comme des suivants.

Tout en reconnaissant l'importance de l'essai de cette année, qui constituera une autre étape importante vers la réalisation d'un système mondial et complet d'échange international de données sismologiques, nous ne savons que trop bien également que d'autres questions concernant la vérification du respect d'une interdiction des essais nucléaires restent encore à traiter. J'aimerais ici simplement rappeler aux distingués délégués le document de travail CD/389 que j'ai présenté au Comité du désarmement à sa session de l'an dernier. Ma délégation est d'avis que les nombreux points énumérés dans ce document demandent à être développés par le Groupe spécial d'experts scientifiques, tandis que d'autres aspects importants auraient besoin d'être clarifiés par la Conférence elle-même. A cet égard, nous espérons donc que le Groupe d'experts scientifiques pourra poursuivre ses activités à l'avenir pour préciser les points déjà proposés dans le dernier chapitre du Troisième rapport, intitulé "Conclusions et recommandations".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon pour sa déclaration et pour ses aimables paroles à l'égard de la Présidence.

En ce moment je regarde ma montre; tenant compte du fait que nous avons encore trois orateurs pour aujourd'hui, je vais suspendre cette séance plénière pour la reprendre cet après-midi à 15 h 30, dans cette même salle.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT : La séance est ouverte.

Nous reprenons les travaux de la séance plénière de la Conférence du désarmement. Je donne la parole au distingué représentant du Zaïre, l'Ambassadeur Mukamba.

M. MUKAMBA KADIATA-NZEMBA (Zaïre) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois au nom de la délégation zaïroise, je suis très heureux de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la Présidence de notre Conférence pour le mois de mars.

Je suis fermement convaincu que, sous votre direction éclairée, la Conférence enregistrera des résultats positifs et concrets dans les domaines de désarmement qui nous préoccupent tous au plus haut point, à savoir l'élaboration de traités

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

ou d'accords sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, sur les armes radiologiques, les garanties de sécurité négatives et l'espace extra-atmosphérique, en vue d'atteindre notre objectif ultime qui n'est autre que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre pleine reconnaissance au Président sortant, l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, pour le dynamisme et la maîtrise avec lesquels il a dirigé nos travaux pendant le mois de février.

Notre très haute appréciation va également au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Jaipal, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Berasategui, pour les lourdes tâches brillamment accomplies avec tact, sagesse et énergie ainsi que pour les conseils judicieux qu'ils continuent à nous prodiguer dans notre délicate entreprise.

Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends part aux travaux de cette Conférence, j'aimerais exprimer toute ma gratitude aux éminents représentants des pays membres ici présents pour les aimables paroles de bienvenue qu'ils m'ont adressées et c'est avec un plaisir profond et sincère qu'à mon tour je souhaite la bienvenue parmi nous à mes collègues, les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Hongrie, de l'Indonésie et de Sri Lanka.

Monsieur le Président, avec la session de printemps, nous commençons une période nouvelle, celle où notre forum de négociation en matière de désarmement est devenu Conférence du désarmement.

Ma délégation se félicite de cet important changement et espère que, sous cette appellation nouvelle, ce forum, qui depuis bientôt cinq ans n'a pu enregistrer de progrès importants sur des questions de fond relatives au désarmement, déploiera d'intenses efforts en vue d'atteindre les objectifs de désarmement vers lesquels tendent toutes les aspirations de la communauté internationale et de tous les peuples épris de paix.

Monsieur le Président, l'occasion qui m'est ainsi offerte, ce jour, de m'exprimer devant la Conférence, me permettra de faire des observations sur les points 1, 2, 3 et 4 de notre ordre du jour traitant respectivement de l'interdiction des essais nucléaires, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire; de la prévention d'une guerre nucléaire et des armes chimiques.

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

Monsieur le Président, notre session commence ses travaux à un moment crucial où le climat de tension et de conflits armés dans le monde, l'accélération des armements nucléaires, ne font que s'intensifier créant ainsi une situation instable et une insécurité totale pour la communauté internationale.

Ces tensions et surtout cette accélération dans l'accumulation d'armes de plus en plus sophistiquées mettent en grave danger la paix et la sécurité internationales et, nous conduiront, à coup sûr, vers un désastre nucléaire aux conséquences imprévisibles et incalculables.

Il appert par conséquent de ce qui précède que, devant les proportions alarmantes que prennent la course aux armements nucléaires et plus particulièrement la fabrication intensive d'armes nucléaires, le rôle de la Conférence du désarmement, unique organe de négociations multilatérales en matière de désarmement, revêt, ici, toute sa signification : ce forum unique se doit de se pencher urgemment sur toutes les questions prioritaires de désarmement en utilisant, à bon escient, la profusion de documents de travail ainsi que le temps précieux mis à sa disposition pour amorcer des consultations et des négociations authentiques sur de véritables mesures de désarmement, en évitant toute perte de ce temps en de longues et stériles discussions sur des questions de procédure.

A cet égard, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, notre Président sortant, pour la maîtrise et la diplomatie avec lesquelles il a conduit nos discussions, nous permettant d'adopter sans délai l'ordre du jour de la Conférence.

Ma délégation est entièrement satisfaite de la décision prise, par consensus, par la Conférence, d'examiner comme point distinct de l'ordre du jour la question de la prévention de la guerre nucléaire qui figurait auparavant à l'ordre du jour comme point connexe de la cessation de la course aux armements nucléaires.

I. INTERDICTION DES ESSAIS NUCLEAIRES; CESSATION DE LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLEAIRES ET DESARMEMENT NUCLEAIRE.

Monsieur le Président, le danger de conflagration nucléaire n'a jamais été aussi grand et ce, grâce au développement de nouveaux systèmes d'armements de plus en plus sophistiqués.

Par ailleurs, le renforcement militaire qui se poursuit à l'échelle mondiale contribue à déstabiliser la situation internationale, à occasionner des crises dans différentes parties du monde, créant des conditions sociales et économiques très difficiles pour tous les peuples.

En outre, la puissance de déstruction des armes nucléaires est telle qu'elle permet d'éliminer toute possibilité de vie évoluée sur terre. Par conséquent, si l'accumulation des armes nucléaires continue au rythme actuel, une guerre nucléaire

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

signifiera la fin de l'Homme, et ce malgré les assurances que nous donnent certaines puissances nucléaires qui prétendent que, grâce au degré très élevé de progrès dans ce domaine, la précision de tir aurait atteint un niveau tel que seules les installations militaires ou économiques visées seraient détruites sans que les êtres humains en soient victimes.

De plus, nul n'ignore qu'au moment où le tiers monde sous-développé compte plus d'un milliard d'individus vivant dans le dénuement le plus total, certaines nations dépensent plusieurs centaines de milliards de dollars, chaque année, pour assurer leur défense militaire, poursuivant ainsi le jeu dangereux de la course aux armements nucléaires aux conséquences encore inconnues.

Ma délégation est fermement convaincue que ces montants colossaux utilisés à fabriquer et à accumuler des armes nucléaires suffiraient à relancer l'économie internationale dont les retombées pourraient devenir susceptibles de soulager de multiples maux qui sévissent dans certaines parties du monde.

Monsieur le Président, face à cette incertitude quant aux conséquences de la course aux armements nucléaires, ma délégation est d'avis que le niveau actuel monstrueusement élevé des armes nucléaires déployées doit être réduit aussitôt que possible et elle estime qu'un gel sur place des arsenaux nucléaires apparaît comme un moyen effectif de commencer le processus essentiel de désarmement nucléaire.

Aussi, bien que le désarmement soit l'affaire de tous les pays du monde, une responsabilité toute particulière, dans ce domaine, incombe principalement aux puissances nucléaires.

Ma délégation estime, en effet, qu'une interdiction des essais nucléaires ainsi que la cessation de la course aux armements nucléaires ne peuvent être efficaces qu'avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation leur lance un vibrant appel afin qu'ils fassent preuve d'une réelle volonté politique en vue d'aboutir à la conclusion d'accords concrets sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, qui doivent être examinés dans des organes subsidiaires appropriés dotés de mandats de négociation.

Ma délégation est heureuse de constater qu'à cet égard plusieurs résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies témoignent de l'importance que la communauté internationale accorde aux points 1 et 2 de l'ordre du jour. Il s'agit notamment :

de la résolution 38/183 D dans laquelle l'Assemblée générale prie la Conférence du désarmement d'engager sans retard des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire conformément au paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement et en particulier d'élaborer un programme de désarmement nucléaire, et de créer à cette fin un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre

de la résolution 38/72, qui demande à la Conférence du désarmement d'engager rapidement des négociations en vue d'élaborer, à titre hautement prioritaire, un traité multilétéral sur l'interdiction des armes nucléaires par tous les Etats, en prenant en considération tous les projets et propositions existants et initiatives futures, et de confier, au titre d'un point pertinent de son ordre du jour, un mandat de négociation à son organe subsidiaire.

Monsieur le Président,

Il ressort clairement des résolutions 38/183 D et 38/72 de l'Assemblée générale des Nations Unies que l'une des tâches urgentes assignées à la Conférence est la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement actuellement mieux outillée, car disposant d'une riche documentation de base, peut entreprendre sans plus tarder les négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ma délégation partage entièrement l'opinion des membres de cette Conférence qui, jugeant le mandat du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires trop restreint, sont favorables à l'élargissement de ce mandat, ceci afin de nous permettre d'avancer nos travaux sur cette question importante.

II. LA PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

Monsieur le Président,

Les dangers pour la survie de l'Humanité causés par la course accrue aux armements et la périlleuse confrontation entre les principaux antagonistes sont devenus plus inquiétants au cours des années récentes.

Le monde continue de s'acheminer d'un pas toujours plus rapide vers la crise finale de laquelle il ne resurgira pas.

C'est donc avec une amertume profonde que nous constatons que les puissances nucléaires ne manifestent aucune volonté politique en vue d'amorcer un processus de désarmement et restent sourdes aux appels les plus pressants pour éviter à tout jamais l'holocauste nucléaire.

Exprimant son inquiétude à ce sujet, le Commissaire d'Etat aux affaires étrangères et à la coopération internationale du Zaïre, le citoyen Umba di Lutete (Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale), dans son intervention à la Première Commission, le 25 octobre 1983, déclarait :

> "Une analyse même sommaire du débat général de l'Assemblée générale montre que notre Organisation, et, à travers elle, toute l'humanité, est inquiète. Car si jamais l'humanité n'a tant progressé dans le domaine de la science ou de la technique, jamais aussi, hélas, il faut le reconnaître, cette même humanité n'a été aussi éloignée dans la recherche de la paix, de la solidarité et dans le triomphe des idéaux du droit."
>
> ...
>
> C'est pourquoi ma délégation estime qu'il est plus que temps pour que nous prenions conscience de ce danger, que nous prenions nos véritables responsabilités afin de trouver les mesures propres à sauvegarder la paix et l'avenir de l'humanité car, à force de jouer avec le feu, il n'y a nul doute qu'on s'y brûle un jour ou l'autre."
>
> ...

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

"... de l'avis de ma délégation, la seule solution réside dans le désarmement complet, dans la condamnation de l'agression, qui doit être proscrite, et dans l'instauration d'un système de contrôle efficace. Car tant qu'il y aura des guerres d'agression, il y aura toujours des légitimes défenses. Et pour éviter des légitimes défenses, les agresseurs tendront toujours à utiliser les grands moyens de destruction"

Monsieur le President,

Il découle de ce qui précède que pour prévenir la possibilité d'une guerre nucléaire, le désarmement nucléaire total doit rester notre but principal et, dans l'attente de sa réalisation, nous devons nous efforcer d'établir un barrage efficace universellement accepté et adopté contre toute utilisation effective d'armes nucléaires.

Les nations du monde et plus particulièrement les puissances nucléaires doivent reconnaître et admettre que l'utilisation d'une arme nucléaire dans un conflit est une folie suicidaire qui peut parfaitement signifier l'extermination des antagonistes en même temps que celle d'une grande partie du monde.

D'où la recherche d'un accord international global pour l'élimination du risque des guerres nucléaires revêt, pour ma délégation, un caractère éminemment urgent et prioritaire.

Monsieur le Président,

Vous comprendrez, dès lors, notre satisfaction de voir la question de la prévention d'une guerre nucléaire, eu égard à son importance, faire l'objet d'un point distinct de l'ancien point 2 de l'ordre du jour traitant de la cessation de la course aux armements nucléaires.

De concert avec les membres du Groupe des 21, nous estimons que l'existence d'un dialogue constructif concrétisé par la création d'un organe subsidiaire conformément à la résolution 38/138 G de l'Assemblée générale est plus qu'indispensable.

Suivant cette résolution, la Conférence du désarmement doit :

- engager en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire.

- créer à cette fin un groupe de travail spécial sur la question au début de sa session de 1984.

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

Monsieur le Président,

La position de ma délégation est claire. En parfait accord avec la résolution 38/75 de l'Assemblée générale, nous condamnons la guerre nucléaire comme "contraire à la conscience et à la raison humaines, comme le crime le plus monstrueux contre les peuples, comme une atteinte au droit primordial de l'homme : le droit à la vie."

Tous les Etats devraient conjuguer et multiplier leurs efforts en vue d'écarter la menace d'une guerre nucléaire.

C'est pourquoi, ma délégation demande instamment aux pays qui éprouvent des difficultés quant à la création d'un organe subsidiaire sur la prévention d'une guerre nucléaire, de revoir leurs positions afin de permettre à la Conférence de commencer immédiatement les négociations multilatérales sur cette question hautement prioritaire, d'autant plus que plusieurs propositions de négociation contenues dans les documents CD/355, CD/406 et CD/431 peuvent servir comme un important outil de travail.

III. LES ARMES CHIMIQUES

Monsieur le Président,

Un autre problème de désarmement qui revêt, aux yeux de ma délégation, une urgence et une priorité toutes particulières et mérite, dès lors d'être résolu sans délai est celui qui a trait aux armes chimiques. Nul n'ignore les effets dévastateurs de cette forme d'arme de destruction massive aussi bien au cours des guerres antérieures qu'au cours des luttes qui, à notre époque, sévissent dans certaines parties du monde faisant, sans pitié, d'innombrables victimes parmi les populations.

Tous nos efforts devraient, par conséquent, être orientés vers l'élimination, l'interdiction des armes chimiques et, pour atteindre cet objectif, ma délégation considère que la mise au point d'un traité interdisant complètement les armes chimiques, conformément au paragraphe 75 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la résolution 38/187 A et B de l'Assemblée générale, est l'une des mesures de désarmement les plus urgentes à élaborer.

Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction quant aux résultats positifs acquis jusqu'à présent dans ce domaine et quant à la décision prise par la Conférence de rétablir un organe subsidiaire qui a, d'ores et déjà, commencé ses travaux sous la présidence de l'Ambassadeur Ekéus, de Suède.

Nous exprimons le voeu que cet organe subsidiaire poursuive et intensifie les négociations sur cette question prioritaire afin d'élaborer une convention sur les armes chimiques.

Et, c'est avec un vif plaisir, qu'à l'instar d'autres délégations, la mienne accueille la déclaration des Etats-Unis annonçant leur ferme intention de présenter, au cours de cette session, un projet de traité interdisant les armes chimiques

(M. Mukamba Kadiata-Nzemba, Zaïre)

ainsi que la déclaration faite par le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, le 21 février 1984, annonçant que l'Union soviétique - et je cite - "serait prête, durant l'élaboration des procédures de contrôle de la destruction des armes chimiques dans une installation spécialisée, à accepter une solution dans laquelle l'efficacité du contrôle depuis le début du processus de destruction jusqu'à son achèvement serait assurée soit par la présence permanente dans cette installation spécialisée de représentants du contrôle international, soit par une combinaison de vérifications internationales systématiques dans cette installation, y compris dans l'entrepôt des stocks d'armes qui lui est adjoint, avec utilisation d'instruments."

Ma délégation tient à féliciter ces deux puissances nucléaires pour cette contribution positive qu'elles viennent d'apporter au problème crucial de la menace chimique.

Devant ces efforts qui constituent un jalon important dans nos travaux, nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement parviendra à élaborer, cette année, une convention internationale qui interdira de façon générale et complète les armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Maintenant je désire attirer l'attention de la Conférence sur le fait que le Secrétariat a distribué aujourd'hui les documents CD/448 et CD/449, se rapportant aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargés d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Le document CD/448 contient le troisième rapport du Groupe spécial qui a été élaboré suite à la décision adoptée par le Comité du désarmement le 7 août 1979. Le document CD/449 contient un rapport intérimaire sur la dix-septième session du Groupe spécial. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention des membres de la Conférence sur le paragraphe 10 du rapport intérimaire qui contient les recommandations du Groupe spécial concernant ses travaux futurs.

Je voudrais donner maintenant la parole au Docteur Ola Dahlman, de la Suède, pour présenter le rapport du Groupe spécial.

M. DAHLMAN (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion de m'adresser à cette distinguée Conférence et de vous rendre compte du travail récent du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Le Groupe s'est réuni du 27 février au 9 mars 1984 et des experts de 21 pays ainsi qu'un représentant de l'Organisation météorologique mondiale ont participé à la session. Pendant toute sa session, le Groupe a travaillé dans un esprit très coopératif et constructif; il a pu achever son troisième rapport et élaborer un plan préliminaire pour un essai technique portant sur l'échange et l'analyse de données de niveau I avec utilisation du SMT/OMM.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Je suis donc heureux de vous présenter aujourd'hui le troisième rapport du Groupe, publié sous la cote CD/448 et qui a été adopté à l'unanimité. Un consensus a été obtenu sur la partie principale du rapport et sur ses appendices qui contiennent des recommandations et des instructions techniques préliminaires. D'autres appendices contiennent des informations factuelles sur des questions techniques; d'autres encore donnent des résumés d'enquêtes nationales et reflètent les vues des divers pays sur différents problèmes techniques. Je présenterai également un rapport intérimaire (CD/449) sur la récente session.

Le troisième rapport a été élaboré en application de la décision prise par le Comité du désarmement le 7 août 1979, d'après laquelle le Groupe a été chargé de poursuivre ses travaux "concernant des mesures ... qui pourraient être prises dans l'avenir en vue de l'échange international de données sismologiques en vertu d'un traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires qui engloberait les explosions nucléaires à des fins pacifiques dans un protocole faisant partie intégrante du traité".

Le Groupe a travaillé sur son troisième rapport depuis février 1980 et a tenu 9 sessions. C'est une longue période et un travail considérable a été fait. Le rapport est fondé sur plus de 200 documents nationaux soumis au Groupe sous la forme de documents de travail officieux - certains d'une portée et d'un volume considérables.

Ces documents résultent de programmes nationaux de recherche, qui ont une ampleur considérable dans plusieurs pays.

Les experts de 30 Etats ont participé au travail sur le troisième rapport. Le Groupe a également bénéficié d'une coopération excellente avec l'OMM et ses représentants auprès du Groupe.

Cinq groupes d'étude à composition non limitée, dirigés chacun par un animateur et un coanimateur, ont aidé à compiler et à évaluer les données présentées. Les apports des animateurs et coanimateurs ont été très importants pour la préparation du troisième rapport du Groupe.

Pendant toute son existence, le Groupe a bénéficié des services de M. Frode Ringdal, de Norvège, en tant que secrétaire scientifique. J'aimerais appeler l'attention de la Conférence du désarmement sur le travail extrêmement important effectué par M. Ringdal pour la rédaction du troisième rapport du Groupe et sur le talent et le dévouement dont il a fait preuve au cours de l'élaboration de ce rapport.

M. Ulf Ericsson, de Suède, a été président du Groupe spécial depuis 1976 jusqu'à sa mort en novembre 1982. Les résultats importants que le Groupe a obtenus doivent être attribués dans une large mesure à la présidence de M. Ericsson.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'aider qu'il a fournie au Groupe et pour la compétence avec laquelle il a traité nos documents techniques.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Comme spécifié dans les rapports antérieurs du Groupe (CCD/558 et CD/43), le système mondial proposé comporte trois éléments principaux :

- un réseau de plus de 50 stations sismologiques existantes ou en projet réparties dans le monde entier, dotées d'un matériel et de procédures améliorés pour l'extraction des données;

- un échange international de ces données par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale;

- le traitement des données dans des centres internationaux de données spécialement mis à la disposition des Etats participants.

Les données à communiquer et à échanger seraient de deux types :

- les données dites de niveau I, qui sont communiquées régulièrement et sans délai pour tous les événements détectés et qui contiennent les paramètres de base extraits dans chaque station à partir des signaux enregistrés;

- les données dites de niveau II, qui sont des copies des enregistrements originaux sous forme de tracés sismiques et qui sont destinées à être échangées en réponse à des demandes de renseignements supplémentaires.

Le troisième rapport examine très en détail ces divers éléments du système mondial et j'essaierai maintenant de résumer certaines de ces considérations.

Au cours des quelques dernières années, des progrès techniques significatifs ont été réalisés en matière d'installations sismographiques dans le monde entier. Les avantages multiples des systèmes sismographiques à enregistrement numérique sont maintenant largement reconnus et un grand nombre de tels systèmes ont été installés. Toutefois, nombre de stations qui présentent de l'intérêt pour le réseau mondial sont encore du type à enregistrement analogique; c'est pourquoi le Groupe spécial recommande que l'on accorde une priorité élevée à la conversion de ces stations analogiques au système numérique.

Déjà, dans le premier rapport du Groupe, on avait fait remarquer qu'une grande majorité des statibns sismologiques de haute qualité étaient situées dans l'hémisphère Nord. La situation reste essentiellement inchangée aujourd'hui. Le Groupe spécial considère qu'il est essentiel d'installer un nombre accru de stations de haute qualité dans l'hémisphère Sud, particulièrement en Afrique et en Amérique du Sud.

Pour ce qui est de l'extraction des données de niveau I aux stations sismographiques du réseau mondial, des enquêtes nationales ont montré que les méthodes existantes pour obtenir ces paramètres peuvent imposer une lourde charge aux participants à un échange international de données.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Le Groupe spécial note que des résultats prometteurs, qui pourraient entraîner une réduction de la charge de travail, ont été obtenus par l'emploi de procédures automatiques. Toutefois, le Groupe reconnaît que c'est là un problème difficile, qui exige de nouvelles recherches.

Deux échanges expérimentaux de données de niveau I abrégées par l'intermédiaire du SMT/OMM ont été effectués avec une large participation des pays représentés au Groupe spécial et en coopération avec l'OMM. Bien que certains problèmes techniques se soient posés, les résultats des expériences ont montré que le SMT/OMM est capable d'atteindre pleinement les objectifs d'une transmission rapide et sans distorsion de données de niveau I pour le système mondial proposé. Dans le cas de nombreux endroits écartés, le SMT/OMM offre le seul moyen pratique de communication susceptible de transmettre rapidement des données de niveau I.

Le Groupe spécial a pris note avec satisfaction de la récente décision du Neuvième Congrès de l'OMM selon laquelle le SMT/OMM peut être utilisé pour transmettre régulièrement des données de niveau I à partir du 1er décembre 1983. Le Groupe estime que des essais techniques supplémentaires en coopération avec l'OMM sont nécessaires pour établir les possibilités opérationnelles du SMT/OMM pour l'échange de données sismologiques à l'échelle mondiale. Etant donné que l'on ne dispose pas jusqu'ici d'une expérience suffisante sur les transmissions à partir de l'Afrique, de l'Antarctique et de l'Amérique du Sud, le Groupe estime qu'il importe de faire participer ces continents aux nouvelles expériences.

Le Groupe spécial a pris note de l'avis de l'OMM selon lequel il ne faudrait compter sur des améliorations importantes des transmissions que si le SMT était utilisé de façon plus régulière. Le Groupe considère qu'il est essentiel de pouvoir disposer aisément d'informations à jour sur les améliorations et modifications apportées au SMT; il est donc recommandé que le secrétariat de la Conférence du désarmement prenne avec le secrétariat de l'OMM les dispositions nécessaires pour être tenu au courant à ce sujet.

Dans le système mondial proposé, les services nationaux agréés par les gouvernements procéderont par l'intermédiaire des centres internationaux de données à des échanges de données de niveau II. Plusieurs enquêtes nationales ont montré qu'il était possible, en utilisant des services de télécommunications modernes, de réaliser un échange rapide de données de niveau II sous forme numérique sans limitation particulière quant au volume de données demandé.

Le Groupe spécial s'accorde à reconnaître que le volume de données de niveau II qui pourront être demandées ne pourra être évalué avec précision qu'après que l'on aura acquis suffisamment d'expérience à la suite de l'exercice expérimental global proposé dans le document CCD/558.

Un certain nombre d'enquêtes nationales ont été faites concernant l'organisation de centres internationaux de données et le traitement des données à y effectuer. Des centres expérimentaux de données ont été créés dans plusieurs pays et des expériences de grande envergure ont été menées pour tester et mettre au point

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

des procédures de traitement et d'analyse des données. Un "Manuel d'exploitation préliminaire pour les centres internationaux de données" a été élaboré; on y trouve un aperçu détaillé des procédures d'exploitation à suivre dans ces centres. Le Manuel est annexé au rapport, dont il fait partie intégrante. Certains aspects des procédures qui y sont indiquées devront être élaborés et testés plus avant, en particulier le traitement automatique.

Des enquêtes nationales effectuées dans certains pays ont montré l'efficacité de l'emploi des données de niveau II pour obtenir, dans les centres nationaux, des paramètres plus précis en ce qui concerne les foyers d'événements intéressants.

De nouvelles recherches sont nécessaires pour améliorer la précision de la localisation des épicentres et, plus urgent encore, celle de l'estimation de la profondeur des événements. L'utilisation accrue des phases de profondeur semble cependant constituer ici la mesure la plus importante.

Certaines enquêtes nationales ont montré qu'une analyse plus détaillée des informations reçues dans les stations du réseau mondial (données de niveau II) assure une plus grande efficacité dans l'identification des phases de profondeur.

Le Groupe a aussi élaboré des instructions préliminaires détaillées pour un exercice expérimental global du système mondial proposé. Ces instructions sont annexées au rapport sous la forme d'un appendice.

Pour conclure, le Groupe fait remarquer que des progrès importants et rapides ont été enregistrés ces dernières années en ce qui concerne la sismologie et les techniques de traitement des données, et que ces progrès se poursuivent. Le Groupe spécial note que ces résultats peuvent se révéler utiles pour une nouvelle progression en ce qui concerne les aspects scientifiques et techniques du système mondial coopératif ainsi que pour l'affinement ultérieur de l'exercice expérimental global de ce système.

Monsieur le Président, ceci conclut ma présentation du troisième rapport du Groupe; je vais maintenant parler brièvement du rapport intérimaire de celui-ci, publié sous la cote CD/449. Ce rapport traite principalement de l'essai technique envisagé concernant l'échange et l'analyse des données de niveau I en utilisant le SMT/OMM. Cet essai technique serait le premier réalisé par le Groupe dans le cadre des nouveaux arrangements officiels offerts par l'OMM pour l'utilisation régulière du SMT/OMM et devrait permettre de poursuivre l'élaboration des procédures opérationnelles pour un échange de données sismologiques de niveau I et des procédures opérationnelles des centres internationaux de données envisagés. Cet essai est prévu pour la période du 15 octobre au 14 décembre 1984, y compris des travaux préparatoires d'une semaine environ. On estime que les résultats de l'essai pourront être examinés par le Groupe et communiqués à la Conférence du désarmement en 1985.

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques)

Des instructions préliminaires détaillées pour l'essai ont été élaborées en consultation avec le représentant de l'OMM. M. P. McGregor (Australie), l'animateur du Groupe d'étude pour l'échange de données de niveau I, exercera les fonctions de coordonnateur de cet essai technique.

Le Groupe spécial a exprimé l'espoir que l'essai technique bénéficiera de la participation la plus large possible et il a noté que, jusqu'ici, 23 pays appartenant à différentes régions du monde ont indiqué leur intention de participer. Toutefois, d'un point de vue technique, une participation plus étendue serait hautement souhaitable.

Le Groupe spécial a également examiné le calendrier de ses travaux futurs et il propose que sa prochaine session, sous réserve de l'approbation de la Conférence du désarmement, se tienne du 30 juillet au 10 août 1984, à Genève, pour mettre la dernière main aux instructions pour l'essai technique et examiner de nouvelles enquêtes nationales portant sur des sujets pertinents.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de vous présenter le troisième rapport du Groupe spécial ainsi que son rapport intérimaire sur sa récente session; je suis prêt à essayer de répondre aux questions que les distingués membres de cette Conférence pourraient vouloir me poser.

Le PRESIDENT : Je remercie le Docteur Dahlman, Président du Groupe spécial, pour sa présentation du rapport. Je voudrais aussi lui exprimer mes félicitations pour son travail et surtout pour la réussite de son importante tâche. Je voudrais noter que, tenant compte du fait que le troisième rapport, contenu dans le document CD/448, nécessite un examen attentif avant qu'une décision soit prise par la Conférence, la présidence a l'intention de proposer l'examen des deux rapports à la séance plénière du 10 avril. Je suggère, en conséquence, que les membres qui désirent aborder ce sujet d'une manière plus détaillée le fassent à cette occasion. Néanmoins, comme c'était le cas aussi ce matin, s'il y a des délégations qui veulent prendre la parole à ce sujet aujourd'hui même, elles pourront le faire.

D'ailleurs, j'ai déjà sur ma liste le distingué représentant de l'Australie, à qui je donne la parole.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est la première fois que je demande à prendre la parole à la Conférence depuis que vous en assurez la présidence, ce qui me vaut à la fois le grand plaisir de vous dire la confiance de ma délégation dans votre aptitude à guider efficacement nos travaux, et le privilège de rappeler les relations très claires et très fructueuses que vous avez eues dans le passé avec mon pays.

Monsieur le Président, je vous ai entendu dire il y a un instant que nous aurons bientôt l'occasion d'examiner ce rapport en détail et j'en prends acte, mais je souhaiterais à ce sujet faire quelques remarques générales supplémentaires. Je serai bref.

Ma délégation accueille avec satisfaction le Troisième rapport à la Conférence du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ainsi que le rapport intérimaire sur la dix-septième session de ce Groupe, rapports qui ont été présentés aujourd'hui par le Président du Groupe spécial, M. Dahlman.

(M. Butler, Australie)

Nous sommes très heureux de noter, ainsi qu'il ressort du rapport intérimaire, que la session qui vient de se terminer a été très productive. Le Troisième rapport du Groupe spécial, qui porte sur les travaux qu'il a effectués depuis 1979, a été adopté à l'unanimité. Il reflète la détermination et l'esprit de coopération qui a caractérisé les travaux du Groupe. Un consensus s'est dégagé sur l'ensemble du corps même du rapport et sur les appendices importants contenant des recommandations et des instructions techniques préliminaires.

Le Troisième rapport est un document important.

Nous notons, en particulier, dans les conclusions que la sismologie et les techniques de traitement des données ont enregistré des progrès importants et rapides au cours de ces dernières années et que ces progrès se poursuivent.

D'autres progrès scientifiques et techniques sont encore nécessaires dans un certain nombre de domaines. Nous approuvons pleinement les recommandations formulées dans le chapitre 8 du rapport qui vont précisément dans ce sens.

Selon nous, un important travail reste à faire, en particulier pour l'échange de données de niveau II.

Le Troisième rapport montre clairement la contribution précieuse que le Groupe spécial a apportée et peut continuer d'apporter pour faciliter la vérification d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Les caractéristiques d'un réseau international de stations sismologiques et du système associé d'échange de données destiné à étayer la détection et l'identification des événements sismiques font partie intégrante d'un système de vérification d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit donc d'une activité importante groupant un ensemble d'aspects techniques.

Le succès d'un tel système dépendra non seulement des moyens techniques nationaux, mais aussi des arrangements coopératifs multilatéraux.

A cet égard, nous sommes particulièrement satisfaits de constater que, dans le rapport intérimaire présenté par M. Dahlman, le Groupe spécial a élaboré à sa récente session un plan préliminaire pour un essai technique portant sur l'échange et l'analyse de données de niveau I, avec utilisation du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale sur une base régulière.

Cet essai technique serait le premier effectué par le Groupe dans le cadre des nouveaux arrangements officiels offerts par l'OMM. Nous partageons l'espoir exprimé dans le rapport que cet essai bénéficie de la participation la plus large possible de pays de toutes les régions du monde.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de ce que l'Australie ait pu apporter une contribution constructive aux travaux du Groupe spécial et en particulier à la planification de ce nouvel exercice expérimental, et également de ce que M. Peter McGregor, de l'Australie, qui était l'animateur du Groupe d'étude pour l'échange de données de niveau I, exercera les fonctions de coordonnateur de l'essai technique.

(M. Butler, Australie)

Ma délégation félicite chaleureusement M. Dahlman pour les travaux qu'il a dirigés. En fait, nous ne pouvions pas moins attendre d'un Suédois, l'importance qu'attache la Suède à cette tâche et à la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires étant bien connue. Nous félicitons pour leur travail les collaborateurs de M. Dahlman.

Nous leur donnons l'assurance, de même qu'aux autres membres du Groupe, que l'Australie continuera d'apporter une contribution active et constructive pour que les succès obtenus à ce jour par le Groupe dans ses travaux continuent.

Nous pensons que le Groupe spécial continuera d'avoir d'importantes responsabilités à l'avenir, tant pour la mise au point définitive des arrangements concernant l'essai technique à effectuer d'ici la fin de l'année que pour l'évaluation des résultats de cet essai, et la mise en vigueur des recommandations contenues dans le dernier chapitre du Troisième rapport du Groupe.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration. Je le remercie aussi pour ses paroles aimables à l'égard du Président et voudrais lui dire que je suis sensible au fait qu'il a rappelé la modeste contribution que j'ai pu avoir, dans le passé, dans les relations entre la Roumanie et l'Australie.

Y a-t-il des membres qui désirent prendre la parole ? A ce sujet, où pour discuter de n'importe quel autre problème. Ce ne semble pas être le cas.

Honorables délégués, comme vous le savez, le Secrétariat a distribué un programme de travail pour les séances de la Conférence et de ses organes subsidiaires sur les armes chimiques pour la semaine prochaine. Comme d'habitude le programme est provisoire et peut être changé en cas de nécessité. Si je ne vois pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le programme. Il n'y a pas d'objections, donc le programme pour la semaine prochaine est adopté.

Il en est ainsi décidé.

A la demande du distingué représentant de Sri Lanka, je voudrais maintenant informer les membres du Groupe des 21 qu'une réunion de ce Groupe aura lieu vendredi 16 mars 1984, à 15 h 30 dans cette salle; les services d'interprétation seront assurés.

Honorables délégués, avant de lever la séance je voudrais maintenant vous annoncer le programme des réunions des groupes officieux de consultations sur les points 1, 2, 3, 5 et 7 de l'ordre du jour pour cette semaine et pour la semaine prochaine. Ces réunions auront lieu dans la salle C.108. Le programme est le suivant. Demain vendredi 16 mars, à 9 h 30, réunion sur le thème de la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; la réunion prévue pour vendredi à 10 h 30 sur l'espace extra-atmosphérique est reportée, à la demande de plusieurs délégations, à la semaine prochaine; lundi 19 mars 1984, à 10 h 30, le groupe sur les nouvelles armes de destruction massive et les armes radiologiques; mardi 20 mars, à 9 h 30, l'espace extra-atmosphérique; le même jour, mardi 20 mars à 15 h 30, réunion sur la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées; jeudi 22 mars, à 9 h 30, réunion sur le thème de l'interdiction des essais nucléaires.

Chers collègues, je tiens en l'occurrence à remercier chaleureusement toutes les délégations qui ont manifesté leur intérêt et ont participé à ce genre de consultations officieuses, et j'exprime l'espoir que celles-ci seront utiles. Je vous remercie.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 20 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 50.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.251
20 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-61043

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	Mme	F-Z. KSENTINI
Allemagne, République fédérale d' :	M.	H. WEGENER
	M.	M. GERDTS
	M.	W-E. von dem HAGEN
Argentine :	M.	J.J. CARASALES
	M.	R. GARCIA MORITAN
	M.	R. VILLAMBROSA
Australie :	M.	R. BUTLER
	M.	R. ROWE
	M.	J. COURTNEY
Belgique :	M.	M. DEPASSE
	M.	J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U	MAUNG MAUNG GYI
	U	THAN TUN
Brésil :	M.	C.A. de SOUZA e SILVA
	M.	S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M.	P. POPTCHEV
	M.	C. PRAMOV
Canada :	M.	G. SKINNER
Chine :	M.	QIAN JIADONG
	Mme	WANG ZHIYUN
	M.	LIN CHENG
	M.	ZHANG WEIDONG
Cuba :	M.	P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	M.	F. MONIB
Etats-Unis d'Amérique :	M.	L.G. FIELDS
	M.	N. CARRERA
	Mme	K.C. CRITTENBERGER
	M.	R. HORNE
	M.	P. LEMBESIS
	M.	J. DOESBERG
	M.	J. PUCKETT
Ethiopie :	-	
France :	M.	H. RENIE
	M.	G. MONTASSIER

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Hongrie :	M.	D. MEISZTER
	M.	F. GAJDA
	M.	T. TOTH
Inde :	M.	S. KANT SHARMA
Indonésie :	M.	S. SUTOWARDOYO
	M.	ANDRADJATI
	M.	HARYOMATARAM
Italie :	M.	M. ALESSI
	M.	M. PAVESE
	M.	G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M.	R. IMAI
	M.	M. KONISHI
	M.	T. ISHIGURI
Kenya :	-	
Maroc :	M.	A. SKALLI
	M.	O. HILALE
Mexique :	M.	A. GARCIA ROBLES
	M.	P. MACEDO RIBA
	Mme	GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M.	D. ERDEMBILEG
	M.	S-O. BOLD
Nigéria :	M.	J.O. OBOH
	M.	L.O. AKINDELE
	M.	C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M.	K. NIAZ
Pays-Bas :	M.	J. RAMAKER
	M.	R.J. AKKERMAN
Pérou :	M.	C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M.	S. TURBANSKI
	M.	J. CIALOWICZ
	M.	G. CZEMPINSKI
	M.	T. STROJWAS
République démocratique allemande :	M.	H. ROSE
	M.	H. THIELICKE
	M.	F. SAYATZ
	M.	J. DEMBSKI

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

République islamique d'Iran :	M.	N.K. KAMYAB
	M.	F.S. SIRJANI
Roumanie :	M.	I. DATCOU
	M.	T. MELESCANU
	M.	O. IONESCOU
	M.	A. POPESCOU
	M.	A. CRETU
Royaume-Uni :	M.	L.J. MIDDLETON
	M.	J.F. GORDON
	M.	G.H. COOPER
	M.	D.A. SLINN
Sri Lanka :	M.	J. DHANAPALA
	M.	P. KARIYAWASAM
Suède :	M.	R. EKEUS
	M.	J. LUNDIN
	Mme	E. BONNIER
	M.	H. BERGLUND
Tchécoslovaquie :	M.	M. VEJVODA
	M.	A. CIMA
	M.	J. MATOUŠEK
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M.	B.P. PROKOFIEV
	M.	P.Y. SKOMOROKHINE
	M.	S.V. KOBYSH
	M.	G.N. VACHADZE
	M.	V.I. OUSTINOV
Venezuela :	M.	A. LOPEZ OLIVER
	M.	T. LABRADOR RUBIO
Yougoslavie :	M.	M. MIHAJLOVIC
	M.	D. MINIC
Zaïre :	Mme	E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M.	R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M.	V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence commence aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui le désire peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence.

Honorables délégués, vous vous souvenez que la Conférence a décidé, à sa dernière séance plénière, d'organiser ce matin une réunion officieuse pour examiner les questions d'organisation qui se prêtent à une décision. Après avoir entendu les orateurs inscrits sur ma liste aujourd'hui, j'ai l'intention de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse pour examiner les demandes de participation des Etats non membres aux débats de la Conférence. Après quoi, nous reprendrons la séance plénière pour prendre les décisions appropriées.

J'ai sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Mongolie et de la République démocratique allemande; je donne la parole au distingué représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Erdembileg.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Camarade Président, la délégation mongole voudrait consacrer son intervention d'aujourd'hui au point 5 de l'ordre du jour - Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique - dont la Conférence du désarmement a abordé l'examen au début de cette semaine.

Avant de le faire, je voudrais vous adresser, Camarade Président, mes félicitations sincères et vous souhaiter, en votre qualité de représentant du pays frère qu'est la Roumanie socialiste, un plein succès dans l'exercice de vos fonctions responsables au poste de Président de la Conférence pour le mois en cours.

La délégation mongole voudrait aussi exprimer sa reconnaissance à l'Ambassadeur de la Pologne, le Camarade Stanislav Turbanski, pour son importante contribution aux activités de la Conférence au stade initial de ses travaux.

Camarade Président, le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique occupe une place particulière dans la gamme des problèmes de désarmement. Dans l'ensemble, c'est un problème exceptionnellement aigu et actuel. Il s'agit avant tout de prévenir une spirale nouvelle encore plus dangereuse de la course aux armements, d'écarter les possibilités d'utiliser la technique spatiale à des fins militaires.

Il est bien connu que l'arme moderne la plus puissante et la plus destructrice - le missile nucléaire stratégique - est fondée sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique circumterrestre. Cependant, on trouve aussi de plus en plus souvent dans la presse mondiale des communications inquiétantes au sujet d'autres formes et moyens d'utilisation du matériel spatial à des fins militaires. En particulier, il est question de la création, aux Etats-Unis, d'engins spatiaux destinés à mener des activités de combat, notamment de la mise au point et des essais des éléments spatiaux d'un système de défense antiaérienne et antimissiles, de moyens de frappe mis sur orbite, etc. Ces plans et projets sans précédent d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et d'utilisation de la force armée à partir de l'espace contre la Terre sont entrepris dans l'intention de parvenir à une supériorité militaire stratégique, d'obtenir un avantage unilatéral et d'acquérir en fin de compte un potentiel de première frappe.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Tels sont précisément les objectifs que vise l'idée, formulée dans le discours du Président des Etats-Unis du 23 mars 1983, de créer un système spatial antimissiles. Sous prétexte de "défense", les Etats-Unis s'efforcent de saper la stabilité stratégique qui est un facteur important de prévention de la menace d'une guerre nucléaire. Washington cherche à mettre son propre territoire à l'abri d'une frappe en retour par des missiles nucléaires tout en conservant la liberté d'utiliser des armes nucléaires dans d'autres régions. En même temps, il est manifeste que les Etats-Unis comptent que nul ne pourra les égaler dans ce domaine et qu'ils seront sans partage les maîtres de l'espace extra-atmosphérique.

Les mesures prises par le Pentagone pour créer un commandement spatial unifié pour tous les types de forces armées des Etats-Unis visent le même objectif. Elles sont manifestement destinées à assurer la domination des Etats-Unis dans l'espace extra-atmosphérique. Le message du Président sur l'"Etat de l'Union" ne qualifie pas la création d'une station spatiale militaire pilotée autrement que "d'accroissement de la supériorité de l'Amérique et d'établissement de nouvelles frontières". La Directive de sécurité nationale No 119 des Etats-Unis, signée par le Président le 6 janvier de cette année, obéit aux mêmes intentions. Elle prévoit un programme d'élaboration de nouveaux types d'armes spatiales et d'autres types perfectionnés d'armes d'un coût s'élevant à de nombreux milliards.

Le danger d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est absolument évident. Les plans du Pentagone, dont les délais d'exécution sont coordonnés et qui concernent un accroissement des armements stratégiques offensifs et le déploiement d'une défense antimissiles sur Terre et dans l'espace, ont pour objectif de mener à terme, pendant les années 1980, la création d'un potentiel dit de première frappe. La revue américaine Business Week caractérise très clairement les plans et activités ultérieurs des Etats-Unis dans l'espace : "celui qui saura conquérir le contrôle de l'espace, arène principale des guerres futures, pourra modifier de façon décisive le rapport des forces, ce qui équivaudra à la maîtrise du monde".

La transformation de l'espace en une arène de la course aux armements fait naître une préoccupation profonde au sein de la communauté mondiale, qui se prononce fermement et résolument en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique pour le bien de tous les Etats, dans l'intérêt du développement des relations amicales et de la compréhension mutuelle entre eux.

Telles sont les raisons qui déterminent la nécessité urgente d'orienter les activités spatiales des Etats vers des objectifs pacifiques, de conclure des accords internationaux efficaces qui opposeront un obstacle fiable à toute tentative de transformer l'espace extra-atmosphérique en une arène de la course aux armements. C'est de cette position sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique que partent l'Union soviétique et les autres pays socialistes, y compris la République populaire mongole.

Dans son discours du 2 mars de cette année, le Camarade K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a insisté, entre autres sujets, sur l'importance de ne pas transférer la course aux armements dans de nouveaux domaines, y compris l'espace extra-atmosphérique.

(M. Erdembileg, Mongolie)

A ce sujet, nous voudrions nous arrêter plus en détail sur une nouvelle proposition importante de l'Union soviétique concernant la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, qui a été présentée à la dernière (trente-huitième) session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et qui a bénéficié d'un large appui et d'une haute appréciation de la part d'un grand nombre d'Etats, y compris des Etats représentés à la Conférence du désarmement.

On sait que l'Union soviétique a pris en 1981 l'initiative de proposer un accord sur l'interdiction de déployer des armes de tout type dans l'espace extra-atmosphérique. Cette proposition a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Un projet de traité sur cette question a été présenté en son temps au Comité du désarmement. Cependant, comme les membres de cet organisme le savent, il n'a pas été possible d'entamer des négociations sur l'élaboration d'un traité approprié en raison de la position négative adoptée par certaines délégations, avant tout pour celles des pays de l'OTAN.

Il nous semble que la nouvelle proposition soviétique associe efficacement l'obligation politique et juridique des Etats de ne pas utiliser la force à l'égard les uns des autres dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace à des mesures matérielles visant à interdire la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Pour parler de façon concrète, l'Union soviétique propose ce qui suit :

Premièrement d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et sur la Terre, en utilisant des objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre ou sur des corps célestes ou mis en place dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière que ce soit, en tant que moyens offensifs; d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force en ce qui concerne les objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre.

Deuxièmement, de s'engager à ne pas mettre à l'essai ni installer dans l'espace extra-atmosphérique des armes visant, à partir de l'espace, des cibles se trouvant sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

Troisièmement de s'engager à ne pas mettre à l'essai ni créer de nouveaux systèmes antisatellites et à éliminer les systèmes de ce type, qui existent déjà.

Quatrièmement de ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats et ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire.

Cinquièmement de ne pas utiliser d'objets spatiaux mis en orbite autour de la Terre ou placés sur des corps célestes comme moyens d'atteindre des cibles sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

Et enfin d'interdire de mettre à l'essai et d'utiliser à des fins militaires, et notamment à des fins antisatellites, les engins spatiaux habités.

Il est également prévu des mesures appropriées de contrôle et un système de consultations et de coopération dans le cadre de l'application des dispositions du futur traité.

(M.Erdembileg, Mongolie)

Si l'on considère dans leur ensemble les interdictions ci-dessus il n'est pas difficile, à notre avis, d'aboutir à la conclusion qu'elles représentent des propositions concrètes conduisant à la solution radicale de tout un groupe de problèmes complexes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Pour compléter ses nouvelles propositions, l'Union soviétique a pris une décision extrêmement importante en s'engageant à ne pas être la première à placer dans l'espace extra-atmosphérique quelque type que ce soit d'arme antisatellites, instaurant ainsi unilatéralement un moratoire sur de tels lancements pour tout le temps pendant lequel d'autres Etats, y compris les Etats-Unis, s'abstiendront de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites de quelque type que ce soit. Une telle décision constitue une nouvelle manifestation éclatante de la volonté de l'URSS de mener des négociations afin de parvenir à des accords appropriés, de sa disposition à prendre des mesures efficaces pour éviter de transférer la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Camarade Président, après les larges échanges de vues qui ont eu lieu à plusieurs reprises sur cette question aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Comité du désarmement, il est indispensable aujourd'hui d'entreprendre des négociations réelles sans autre retard. Nous estimons que le temps est venu de créer un organe de travail subsidiaire de la Conférence afin d'entreprendre au plus tôt des négociations sur la conclusion d'un ou de plusieurs accords pour prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sous tous ses aspects, en tenant compte de toutes les propositions correspondantes - y compris naturellement le projet de l'Union soviétique d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Tel est précisément l'objectif que prévoit la recommandation de l'Assemblée générale contenue dans sa résolution 38/70, adoptée par 147 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, en raison de l'attitude négative des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni et de quelques autres délégations d'Etats occidentaux, la création d'un organe subsidiaire sur le point 5 de l'ordre du jour et l'adoption de son mandat traînent en longueur comme par le passé. Ce sont ces pays qui sont entièrement responsables de ce que la Conférence ne soit pas parvenue jusqu'ici à commencer des négociations sur cette question importante et prioritaire.

A ce propos, nous ne comprenons tout simplement pas la position des Etats qui sont intervenus en faveur de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-huitième session d'une résolution unanime sur le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et qui, étant réunis à la session de la Conférence du désarmement, ne manifestent aucune disposition à mener des négociations afin d'élaborer un accord approprié.

Il ne faut pas que se répète l'expérience négative qu'a connue ce forum lorsque son organe subsidiaire avait été créé avec un mandat délibérement amputé et limité. Si certaines délégations de pays occidentaux persistent dans leur position obstructionniste, une telle approche ne pourra être évaluée autrement que comme un prétexte pour se dérober à une solution sérieuse des problèmes qui se posent à la Conférence.

(M. Erdembileg, Mongolie)

La délégation mongole, comme de nombreuses autres délégations, se prononce pour la création au plus tôt d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, doté d'un mandat prévoyant des négociations en vue de la conclusion d'un accord significatif sur l'un des points prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, et non des débats et des études de caractère général.

Je vous remercie, Camarade Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Mongolie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :

Camarade Président.

Pour commencer, je voudrais vous féliciter, vous qui êtes le représentant de la Roumanie socialiste, de votre accession à la présidence pour le mois de mars. Comme les premières semaines l'ont déjà montré, votre longue expérience dans le domaine du désarmement est extrêmement utile pour les travaux de notre Conférence. Nous apprécions les efforts que vous déployez pour poursuivre nos travaux avec ardeur en vue de parvenir à des résultats concrets, et nous sommes très heureux de vous voir présider notre Conférence, surtout à un moment où de la capitale de votre pays, Bucarest, émane une nouvelle initiative commune importante présentée aux pays de l'OTAN par les Etats membres du Pacte de Varsovie au sujet des négociations sur le non-accroissement et la réduction des budgets militaires. Permettez-moi, Camarade Président, d'exprimer à nouveau nos remerciements à l'Ambassadeur Turbanski pour la façon efficace dont il a dirigé nos travaux au cours du premier mois de cette session.

Je voudrais parler du point 3 de l'ordre du jour relatif à la prévention de la guerre nucléaire. Les débats qui ont eu lieu à la Conférence traduisent la profonde inquiétude que suscitent l'aggravation de la situation internationale et le danger croissant de guerre nucléaire. A l'heure actuelle, toutes les délégations s'accordent à penser qu'une guerre nucléaire doit être évitée. Cependant, il est apparu évident que des divergences de vues existaient sur l'approche concrète à adopter à l'égard des questions de fond et des questions de procédure considérées.

De toute évidence, il existe déjà des différences d'appréciation du risque de guerre nucléaire. La plupart des pays partagent notre opinion que ce danger s'est considérablement accru au cours des dernières années.

Au cours des années 1960 et 1970, les premiers résultats positifs ont pu être obtenus dans la maîtrise de la course aux armements nucléaires. Je voudrais rappeler les accords SALT et l'Accord américano-soviétique de 1973 sur la prévention de la guerre nucléaire. Ces instruments, et d'autres dispositions bilatérales et multilatérales, permettaient d'espérer de nouvelles mesures plus complètes.

Cette évolution a été arrêtée net par une politique de surarmement et de confrontation de la part des Etats-Unis.

(M. Rose, République démocratique allemande)

De ce fait :

- Le nombre des armes nucléaires a continué d'augmenter et la course aux armements nucléaires s'est caractérisée par un accroissement de l'efficacité des armes nucléaires. Cette amélioration qualitative constitue actuellement la principale tendance.

- La doctrine dite de la dissuasion nucléaire et d'autres conceptions relatives à l'emploi des armes nucléaires tendent de plus en plus à servir de directives pour la préparation d'une guerre nucléaire. Pour les concrétiser, la priorité est donnée, dans la planification militaire, à la création d'un potentiel de première frappe nucléaire.

- Les zones de déploiement pour les armes nucléaires ne cessent de s'étendre. Un nombre croissant de navires, d'avions et de bases militaires sont équipés de telles armes. Des armes de première frappe nucléaire sont placées plus près des frontières d'autres Etats. Le déploiement des missiles Pershing-2 et des missiles de croisière en Europe occidentale démontre le caractère extrêmement dangereux de cette évolution.

L'extension à l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements est imposée par certains milieux qui consacrent des efforts et des fonds énormes à cette fin.

En même temps, la prolifération des armes nucléaires accroît de façon radicale le risque de déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire.

- Au cours des dernières années, les Etats-Unis ont rompu d'importantes négociations et d'autres négociations ont été privées de base par une politique de force. Dans l'enceinte de cette Conférence, nous assistons chaque jour à des tentatives visant à compliquer ou même à bloquer des décisions sérieuses sur les mesures urgentes à prendre pour prévenir la guerre nucléaire.

- On s'efforce de minimiser les conséquences dévastatrices d'une catastrophe nucléaire, alors que les conclusions scientifiques prouvent le contraire et démontrent clairement que la destinée de l'humanité est en jeu.

Tous ces faits sont incontestables et nous amènent nécessairement à la conclusion que le danger de guerre nucléaire a considérablement augmenté. Ces faits relèvent directement du domaine de compétence de notre Conférence.

En outre, nous devons tenir compte de la tendance croissante de certaines forces à résoudre les questions politiques en remplaçant la recherche d'un compromis d'intérêts par la loi des armes.

Ecarter le danger de guerre nucléaire est devenu une mission qui intéresse profondément tous les peuples de notre temps. C'est en fait la tâche la plus importante sur le plan international.

Avec votre permission, Camarade Président, je voudrais mentionner la déclaration faite le 15 mars par Son Excellence l'Archevêque Achille Silvestrini, soulignant que

(M. Rose, République démocratique allemande)

"De plus en plus nombreux sont nos frères en humanité qu'habite la terrible sensation de vivre sur un volcan qui, d'un moment à l'autre, pourrait entrer en activité et déchaîner ses forces dévastatrices, étendre son voile de mort sur notre planète et mettre un point final au récit de notre histoire." Cette description de la réalité ne laisse subsister aucune ambiguïté.

Néanmoins, certains gouvernements nient que le risque de guerre nucléaire se soit accru. Ils s'efforcent d'éviter de discuter de ses effets et cherchent à poursuivre sans entraves la course aux armements pour obtenir la supériorité militaire. Ils soutiennent qu'ils doivent garantir leur propre sécurité en accroissant des stocks d'armes nucléaires toujours plus perfectionnés.

En proie à leur hystérie d'armements, les milieux dirigeants impérialistes de l'OTAN sont sourds et aveugles face à la menace créée pour l'ensemble de la sécurité internationale. Ils ne veulent pas savoir que les mouvements pour la paix et le désarmement et les hommes politiques lucides du monde entier ont souligné avec force cette grave menace à l'humanité. Il est non seulement amplement justifié, mais utile à la cause de rappeler leurs exigences.

Camarade Président.

Les divergences d'appréciation du risque de guerre nucléaire donnent lieu à des approches différentes quant à l'élaboration de mesures visant à éviter ce danger. Qu'il s'agisse de leur urgence ou de leur teneur concrète.

C'est ainsi qu'à cette Conférence également, la majorité des Etats est d'accord pour placer cette tâche au centre de nos travaux et s'y attaquer immédiatement. Mais d'autres pays s'efforcent de repousser cette question à l'arrière-plan.

Alors que la majorité des délégations exige l'élaboration de mesures efficaces, les suggestions faites par d'autres délégations relèvent plutôt de la chirurgie esthétique. On ne peut s'empêcher d'avoir l'impression qu'elles sont destinées à être des instruments tactiques plutôt que des considérations sur les moyens d'assurer la survie de l'humanité grâce à des mesures efficaces de prévention de la guerre nucléaire. Quoi qu'il en soit, si leurs auteurs ont foi dans ces propositions, il conviendrait de les mettre à l'épreuve au cours de négociations réalistes.

Les différences de fond se reflètent nécessairement dans les débats sur les questions de procédure. Il est logique que ceux qui sont en faveur de l'adoption rapide de mesures efficaces contre le danger de guerre nucléaire demandent également l'ouverture de négociations spécifiques et la création d'un organe subsidiaire approprié. Mais ceux qui souhaitent éviter tout ce qui pourrait faire obstacle à leurs programmes d'armements préféreraient éluder l'examen de ces questions et ils sont tout prêts à maintenir leur attitude négative dans des débats qui n'engagent à rien. Il en résulte que l'on s'éloigne de l'examen factuel des questions et que l'on retarde ou empêche, selon le cas, tout progrès vers leur solution.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Camarade Président,

On ne saurait nier que les débats de procédure ont leurs racines dans l'approche générale du point 3 de notre ordre du jour. Proposer de simples conseils de méthode à des diplomates qui ont de longues années d'expérience des conférences et qui ont contribué de façon substantielle à l'élaboration d'importants accords internationaux, ne peut remplacer le manque de volonté politique de la part de certaines délégations.

Il n'y a pratiquement pas d'autre sujet à cette Conférence que l'élaboration de mesures pratiques pour la prévention de la guerre nucléaire qui pourrait permettre de mieux prouver une concordance entre les paroles de paix et les actes visant à la maintenir. Tant que ces actes feront défaut, nous serons contraints de dire au monde pourquoi la Conférence ne fait aucun progrès.

Ce que certains appellent parfois réalités apparaît en fait comme la position négative subjective de certaines puissances dotées d'armes nucléaires, en contradiction avec les revendications du public dans le monde entier.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux Etats concernés de reconsidérer leur position et d'aider à conduire les activités de cette Conférence vers la voie de négociations concrètes et fructueuses. Les intérêts de sécurité de tous les Etats et l'existence de l'humanité ne peuvent être garantis que par des mesures rapides et concrètes. Il est inadmissible qu'un Etat, si puissant qu'il soit ou estime être, utilise ses propres intérêts de sécurité définis arbitrairement comme instrument, pour agir à l'encontre des intérêts de sécurité d'autres Etats.

Notre délégation est prête à étudier toutes propositions très soigneusement, point par point. Nul ne sous-estime le difficile travail nécessaire pour parvenir à un accord. Toutefois, il est indispensable de commencer à chercher des positions communes et de s'entendre sur elles par des négociations concrètes. Nous sommes convaincus que, avec la volonté de principe de participer à l'élaboration de mesures contre la guerre nucléaire, tous les arguments avancés en faveur de la création d'un comité doté d'un mandat approprié seront acceptés.

Je pense particulièrement aux points suivants :

Premièrement : l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa trente-huitième session plusieurs résolutions reflétant la préoccupation des peuples quant au danger croissant d'une guerre nucléaire et demandant à la présente Conférence d'entreprendre avec le degré de priorité le plus élevé - je souligne : avec le degré de priorité le plus élevé - des négociations en vue de parvenir à un accord sur des mesures appropriées et pratiques pour prévenir une guerre nucléaire.

Deuxièmement : Nous avons maintenant à notre ordre du jour un point correspondant distinct. Ceux qui l'ont accepté ne doivent pas en refuser les conséquences.

Nous ne pouvons être d'accord avec les arguments selon lesquels la création d'un comité serait "prématurée". Comme chacun sait, des groupes de travail ont été créés dans le passé pour examiner des questions qui comportaient des

(M. Rose, République démocratique allemande)

divergences d'opinions concernant les points précis. Nul ne peut dire que les problèmes liés à la prévention de la guerre nucléaire sont inconnus. De longues délibérations ont déjà eu lieu à l'Organisation des Nations Unies et au Comité du désarmement.

Troisièmement : pour importante qu'elle soit, la création d'un comité ne peut être qu'une étape. Ce qu'il faut également, c'est un mandat qui rende possibles la négociation et un accord sur des mesures concrètes. Une simple déclaration de positions ne mènera à rien.

Quatrièmement : nous avons été saisis de propositions concrètes constituant une bonne base de négociation. Des documents de travail ont été soumis par différents côtés, et des suggestions utiles ont été faites au cours du débat.

Chaque délégation est priée d'apporter sa contribution pour que soient réalisés de nouveaux progrès.

Le processus de négociation rend possible ce qui est maintenant urgent : l'examen attentif des propositions, afin de s'entendre sur des mesures pratiques.

La création d'un comité doté d'un mandat de négociation mettrait immédiatement un terme aux débats de procédure et créerait les conditions préalables permettant d'aborder les questions de fond.

Camarade Président,

Ma délégation se réserve le droit de préciser sa position sur les questions de fond à un stade ultérieur de nos délibérations en séance plénière. Pour le moment, je souhaiterais réaffirmer notre attitude en faveur de mesures qui créeraient de véritables obstacles au déclenchement d'une guerre nucléaire.

Les pays socialistes ont pris à cet égard de nombreuses initiatives concrètes. Au début de ce mois, le Camarade Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a fait des propositions de nature à la fois politique et militaire. Elles vont de la ratification, par les Etats-Unis, des traités sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et des explosions nucléaires à des fins pacifiques, à l'interdiction de la propagande de guerre nucléaire, à l'engagement par tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires, à un gel des armes nucléaires et à leur réduction ainsi qu'à leur élimination définitive et complète au moyen de négociations sur la base de l'égalité et de la sécurité égale. La Conférence est saisie de ces propositions dans le document CD/444 du 6 mars 1984.

Telle est, de l'avis de la République démocratique allemande, la route qui doit et qui peut être suivie.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées au Président.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y-a-t-il d'autres représentants qui voudraient prendre la parole ? S'il n'y en a pas, j'ai l'intention maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse de la Conférence, après laquelle nous reprendrons tout de suite la séance plénière de la Conférence du désarmement.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle est reprise à 11 h 45.

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

La Conférence est saisie de deux projets de décision qui ont été distribués par le secrétariat à la suite de demandes de participation et de clarifications ultérieures reçues de la part de la Grèce et de l'Irlande. Nous examinerons les projets de décision dans l'ordre dans lequel les demandes initiales ont été reçues de la part des pays membres.

Le premier projet de décision se réfère à la demande faite par la Grèce; il est contenu dans le Document de travail No 120 1/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision. Comme il n'y a pas d'objection

Il en est ainsi décidé.

Le second projet de décision est contenu dans le Document de travail No 121 2/ et se réfère à la demande reçue de l'Irlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision. Il semble qu'il n'y en ait pas. Par conséquent

Il en est ainsi décidé.

Notre travail pour aujourd'hui est ainsi terminé; s'il n'y a pas d'autres membres qui désirent prendre la parole à ce stade de nos travaux, j'ai l'intention de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 22 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 11 h 55.

1/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/477 et CD/478) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande de l'Irlande (CD/479 et CD/480) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Irlande à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence et aux réunions de l'organe subsidiaire constitué au titre du point 4 de son ordre du jour."

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.252
22 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-61104

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GY U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV
Canada :	M. G. SKINNER
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIN CHENG M. LIANG DEFENG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	M. S. ALFARARGI M. I.I. HASSAN M. A.M. ABBAS M. R. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. P. LEMBESIS M. J. DOESBERG M. J. PUCKETT M. H. CALHOUN
Ethiopie :	
France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
Inde :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM Mme P. RAMADHAN
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI
Japon :	M. R. IMAI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
Kenya :	
Maroc :	M. A. SKALLI M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA M. F.O. ADESHIDA
Pakistan :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Pérou :	M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. G. CZEMPINSKI M. T. STROJWAS
République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. N.K. KAMYAB M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. O. IONESCOU M. A. POPESCOU M. A. CRETU
Royaume-Uni :	M. L.J. MIDDLETON M. B.P. NOBLE M. J.F. GORDON M. G.H. COOPER M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS M. J. LUNDIN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND M. L.E. WINGREN Mme A.M. LAU
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. J. JIRUSEK
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.N. VACHADZE M. V.I. OUSTINOV
Venezuela :	M. A. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO
Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
Zaïre :	Mme E. EKANGA KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence va continuer aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, chaque membre qui le désire peut soulever n'importe quelle question ayant trait aux travaux de la Conférence.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Pakistan et de la Suède; je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'URSS, l'Ambassadeur Victor Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, la délégation de l'Union soviétique voudrait s'arrêter aujourd'hui sur une question d'une importance exceptionnelle : le danger menaçant et réel de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. L'importance de ce problème résulte de ce qu'en l'absence de mesures urgentes et efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'humanité se heurtera à une nouvelle menace, dont il est même difficile aujourd'hui d'imaginer l'ampleur.

Pendant la présente session de la Conférence du désarmement, de nombreuses délégations ont déjà exprimé leur grave préoccupation au sujet des conséquences exceptionnellement dangereuses de la saturation de l'espace extra-atmosphérique en armes meurtrières. La délégation soviétique partage pleinement cette préoccupation. Nous sommes convaincus que la prévention d'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique est l'un des problèmes prioritaires qui se posent à l'humanité et que beaucoup ici sur Terre dépend de sa solution.

L'Union soviétique est intervenue de façon suivie pour assurer un espace extra-atmosphérique pacifique pour l'avenir et elle continue de le faire. C'est ce que nous voulons aussi souligner aujourd'hui.

Dans l'histoire de l'humanité, le début de l'ère spatiale est indissolublement lié au nom d'un citoyen de l'Union soviétique, Youri Gagarine. Le 9 mars, 50 années se sont écoulées depuis le jour de la naissance du premier voyageur de l'espace. Il y a des gens dans l'histoire du monde dont les noms personnifient toute une époque, le début d'une nouvelle orientation, les réalisations marquantes de leur temps. Dans notre siècle, Youri Gagarine est l'un d'eux. Son nom symbolise l'ère spatiale, qui a commencé par le lancement du premier satellite artificiel de la Terre.

Il est dit dans l'appel du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et du Gouvernement de l'Union soviétique en date du 12 avril 1961, à l'occasion du premier vol de l'homme dans l'espace : "Nous considérons que les victoires dans la conquête de l'espace sont des réalisations non seulement de notre peuple, mais de l'humanité tout entière. Nous les plaçons avec joie au service de tous les peuples au nom du progrès, du bonheur et du bien-être de tous les habitants de la Terre. Nous plaçons nos réalisations et nos découvertes non au service de la guerre, mais au service de la paix et de la sécurité des peuples."

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

S'inspirant de ces objectifs, l'URSS s'est prononcée dès les premiers jours de l'ère spatiale pour le développement d'une coopération internationale sérieuse dans l'espace et a présenté le 15 mars 1958 un programme détaillé pour interdire l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires.

L'expérience des négociations internationales confirme que, dans les cas où le réalisme et la responsabilité devant l'humanité prenaient le dessus sur d'autres considérations dans la politique des Etats, il devenait possible de parvenir à des accords mutuellement acceptables visant à prévenir une militarisation de l'espace extra-atmosphérique. La liste impressionnante des accords de ce type est un héritage précieux de l'humanité qu'il faut protéger et faire croître.

Mais aujourd'hui, la poursuite d'une telle coopération, et surtout de toute la politique d'utilisation de l'espace dans l'intérêt de la paix et d'interdiction de sa transformation en un polygone de préparatifs militaires, est mise en péril.

C'est pourquoi le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique se pose avec une acuité particulière. Plus encore, nous arrivons maintenant à un moment décisif et la question se présente ainsi : ou bien les Etats intéressés s'assoiront sans retard à la table des négociations afin d'élaborer un ou plusieurs accords interdisant de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes de tout type, ou bien la course aux armements sera également projetée dans l'espace. Une majorité écrasante des Etats est gravement préoccupée par le danger croissant du transfert de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'approche de principe de l'URSS à l'égard de la solution de ce problème a été encore une fois confirmée dans le discours que K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a prononcé le 2 mars de cette année et dont la partie consacrée à la politique étrangère a été diffusée dans le document CD/444 de la Conférence. Il s'est fermement déclaré favorable à "ne pas étendre la course aux armements nucléaires à de nouveaux secteurs, y compris l'espace extra-atmosphérique". Le dirigeant soviétique a souligné que les Etats-Unis peuvent également apporter une contribution non négligeable au renforcement de la paix en concluant un accord sur la renonciation à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

L'appel adressé aux Etats-Unis dans ce contexte ne vient pas par hasard, si l'on considère les récents événements qui montrent que, dans leurs calculs stratégiques, y compris ceux proclamés au niveau le plus élevé de l'administration, les Etats-Unis accordent un rôle toujours croissant à l'utilisation de la technique militaire spatiale. C'est aux Etats-Unis qu'ont été rendus publics des plans et programmes officiels visant à créer et utiliser des systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Et il ne s'agit pas ici de quelque "guerre des étoiles" abstraite, mais d'une menace bien terrestre, mortelle, de création de moyens destinés à frapper des objectifs non seulement spatiaux mais aussi terrestres, maritimes et aériens.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le danger d'une telle politique est démontré de façon convaincante par les savants et les spécialistes de différents pays. Il en est question dans les travaux des savants soviétiques E. Velikhov, G. Arbatov, M. Sagdeev, etc. De nombreux chercheurs et dirigeants américains soulignent également que les essais et le déploiement d'armements quelconques dans l'espace extra-atmosphérique accroissent considérablement la probabilité de déclenchement d'une guerre sur la Terre. On connaît les déclarations à ce sujet de G. Brown et R. McNamara, anciens Secrétaires d'Etat à la défense des Etats-Unis, ainsi que de scientifiques éminents tels que Ch. Townes, I. Rabi, R. Garwin, H. York et H. Bethe. A propos de la mise au point par les Etats-Unis de l'un des systèmes antisatellites les plus perfectionnés, un groupe de dirigeants et de scientifiques américains éminents ont émis l'avertissement qu'une fois que ces systèmes d'armes auront été introduits dans les arsenaux du pays il sera très difficile de les en enlever. On ne peut manquer d'être d'accord avec la conclusion du Stockholm International Peace Research Institute que la technique spatiale "contribue non seulement à la course qualitative aux armements nucléaires mais aussi à la formulation de doctrines sur la conduite de guerres avec l'emploi de ces armes".

Les Etats-Unis consentent des efforts énormes pour obtenir la supériorité militaire dans l'espace. D'après les données du Fonds national pour la science, des Etats-Unis, les sociétés aérospatiales américaines emploient plus de scientifiques pour la recherche que toutes les industries chimiques, médicales, pétrolières, automobiles, du caoutchouc et de la construction mécanique prises ensemble.

Les Etats-Unis achèvent la création et ont déjà commencé les essais du système antisatellite ASAT, fondé sur l'emploi de chasseurs F-15 équipés de missiles d'interception dotés d'ogives à guidage automatique. En même temps les Etats-Unis continuent à mettre au point des armes fondées sur de nouveaux principes physiques, y compris l'arme à laser. Les plans militaires américains accordent un rôle important aux engins spatiaux à utilisation multiple tels que la navette spatiale. On envisage de s'en servir pour mettre sur orbite des satellites à destination militaire, des stations orbitales de commande et de nouveaux types d'armes spatiales.

Le plan d'élaboration d'une "défense antimissiles hautement efficace à grande échelle", annoncé par l'Administration américaine en mars 1983, présente un danger particulier.

La réalisation du programme américain de création d'une défense antimissiles basée dans l'espace pourrait compromettre la corrélation établie dans les accords soviéto-américains de 1972 entre les armements stratégiques offensifs et défensifs. Le résultat serait que les écluses seraient en fait ouvertes pour un nouveau cycle de la course aux armements stratégiques. Les tentatives de présenter la question comme si le système antimissiles basé dans l'espace imaginé par les Etats-Unis devait être défensif ne résiste pas à la critique. Ce programme a pour but de mettre hors d'usage les systèmes spatiaux d'alerte avancée en cas d'attaque, les moyens de commande des télécommunications de la partie opposée, et ainsi de rendre celle-ci aussi vulnérable que possible à une frappe nucléaire américaine "désarmante". Ici, on compte sur l'impunité, sur une première frappe nucléaire, tout en se protégeant contre des représailles. Le nouveau concept spatial militaire américain ne peut que rapprocher le monde de l'abîme nucléaire.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Pour ce qui est de l'aspect économique de la course aux armements spatiaux imposée par les Etats-Unis, les sommes en jeu sont colossales. Il y a lieu de noter que, conformément à la "directive 119" sur le lancement d'un large programme de recherches pour créer de nouveaux systèmes d'armes spatiales, signée par le Président des Etats-Unis le 6 janvier 1984, les crédits affectés à l'élaboration de systèmes spatiaux à laser seront multipliés par douze en 1988. Pour la création d'un système de défense antimissiles basé dans l'espace on envisage à Washington de dépenser 27 milliards de dollars dans les cinq prochaines années et 95 milliards de dollars d'ici l'an 2000.

Les programmes de création d'armements spatiaux déterminent aussi à de nombreux égards les démarches politiques des Etats-Unis et d'autres pays de l'OTAN sur l'arène internationale. Dès la fin des années 1970, les Etats-Unis ont interrompu les négociations bilatérales avec l'URSS sur les antisatellites. Nous avons déclaré à maintes reprises, en particulier à la tribune des Nations Unies, qu'il était nécessaire de reprendre ces négociations, mais les Etats-Unis continuent à les éluder.

A propos de cette position des Etats-Unis, nous voudrions appeler l'attention des délégations sur une note publiée dans le numéro d'aujourd'hui du journal International Herald Tribune, qui ne peut manquer d'attirer l'attention, Je me permettrai de citer quelques extraits de cette note. Je cite d'après l'original :

L'orateur poursuit en anglais

"Les fonctionnaires de haut rang du Pentagone, ayant à leur tête Richard N. Perle, Secrétaire adjoint à la défense, luttent pour retarder ou prévenir les initiatives de l'Administration dans plusieurs domaines secondaires de limitation des armements".

L'orateur reprend en russe

Je cite un autre extrait :

L'orateur poursuit en anglais

"M. Perle ... est parvenu à bloquer toute initiative des Etats-Unis sur les armes antisatellites et la ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires en citant la difficulté d'en vérifier l'application par les Soviétiques. Il a retardé les progrès en ce qui concerne le traité relatif aux armes chimiques et l'élaboration d'une nouvelle position des Etats-Unis aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements classiques en Europe".

L'orateur reprend en russe

Camarade Président, pour ce qui est des délais de présentation du projet américain, auquel il est fait une si large publicité, d'un traité universel d'interdiction des armes chimiques, et des conséquences possibles de ces délais sur les négociations à la Conférence, la délégation soviétique se réserve le droit de revenir sur cette question au moment approprié. Pour le moment, nous voudrions faire remarquer qu'à la suite de cette activité du Pentagone, et je cite encore d'après la note,

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'orateur poursuit en anglais

"On ne s'attend pas à ce que l'Administration propose pour le moment des négociations pour interdire ces armes [antisatellites]".

L'orateur reprend en russe

Les pays occidentaux créent aussi des obstacles à des négociations pratiques concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sur une base multilatérale à la Conférence du désarmement. Toutefois, l'affaire est ici menée avec plus de ruse. Les Etats-Unis et leurs alliés ne disent pas catégoriquement "non" aux négociations, mais s'efforcent de remettre indéfiniment la question à plus tard au moyen de différentes propositions - comme ils l'ont dit en particulier à la session de Bruxelles du Conseil de l'OTAN - sur la nécessité de soumettre "à l'étude les normes existantes de droit international concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques". Il est difficile de dire ce qui prédomine dans leur position : un calcul fondé sur la naïveté supposée de leurs partenaires aux négociations ou simplement un manque de respect à leur égard. En effet chacun peut voir clairement qu'il n'est pas nécessaire d'organiser des négociations internationales uniquement pour étudier les normes existantes de droit international. Il suffit pour cela de confier la tâche à l'un des experts de la section juridique de n'importe quel service de politique étrangère, à une délégation ou au secrétariat d'une organisation internationale, et l'on peut compter obtenir de bons renseignements sur la question.

Si cela s'avère insuffisant, on peut prier un institut approprié de recherche scientifique de s'en occuper, voire organiser un colloque scientifique sur cette question. Mais il est pour le moins déraisonnable d'engager dans cette étude un organe de négociations aussi important dans le domaine du désarmement que la Conférence du désarmement. L'Union soviétique par exemple, connaît bien les obligations qui découlent pour elle des accords existants concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'interdire de façon fiable les voies par lesquelles la course aux armements et la confrontation militaire peuvent se répandre dans l'espace extra-atmosphérique jusqu'ici pacifique. A cette fin, l'Union soviétique a présenté en 1983 à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, un projet de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre qui vient d'être diffusé sur notre demande comme document de la Conférence du désarmement (CD/476)

Ce projet est transmis pour examen à notre Conférence en application de la résolution 38/70 de l'Assemblée générale.

L'initiative soviétique - je veux parler ici de notre projet de traité - a été bien accueillie à l'Organisation des Nations Unies et a suscité un large écho politique dans le monde entier.

Camarade Président, la délégation soviétique voudrait exposer brièvement les dispositions essentielles du projet de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre;

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

il est entendu, que dans le cadre de l'organe subsidiaire de la Conférence sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et en faisant appel à des experts, nous pourrons donner des explications plus détaillées.

Dans notre projet, nous proposons d'interdire de mettre à l'essai et de déployer dans l'espace toutes armes basées dans l'espace, de résoudre totalement et radicalement le problème des armes antisatellites et d'interdire les essais et l'utilisation d'engins spatiaux habités à des fins militaires et notamment à des fins antisatellites. Compte tenu de ces nouveaux éléments, notre initiative va nettement plus loin que la proposition que nous avons présentée en 1981 sur le non-déploiement dans l'espace extra-atmosphérique d'armes de tous types. Elle présente la particularité de tenir compte, à de nombreux égards, de la position des autres, y compris celle des pays occidentaux, et de leurs observations formulées à l'Organisation des Nations Unies et au Comité du désarmement.

Une particularité importante du document que nous avons présenté consiste à associer les obligations politico-juridiques des Etats de ne pas admettre le recours mutuel à la force dans l'espace et à partir de l'espace à des mesures de caractère matériel visant à ne pas permettre une militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il y est interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et sur la Terre, en utilisant des objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre ou sur des corps célestes ou mis en place dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière que ce soit, en tant que moyens offensifs. Il est également interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force en ce qui concerne les objets spatiaux.

Il est prévu dans le traité d'interdire totalement de mettre à l'essai ou de déployer dans l'espace extra-atmosphérique toutes armes visant, à partir de l'espace, des cibles se trouvant sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous avons également proposé une solution radicale du problème posé par les armes antisatellites : la renonciation totale des Etats à créer de nouveaux systèmes antisatellites, et l'élimination des systèmes de ce type qu'ils possèdent déjà. Les parties au traité s'engageraient également à ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats et ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire. Il est proposé en outre de ne pas mettre à l'essai ni utiliser à des fins militaires, et notamment à des fins antisatellites, les engins spatiaux habités qui doivent entièrement servir à résoudre différents problèmes d'ordre scientifique ou technique et économique.

Il est prévu dans le projet que chaque partie s'engage à prendre des mesures internes pour interdire toute activité contraire aux dispositions du traité.

Les dispositions relatives à la vérification de l'exécution du futur traité méritent une attention particulière. Le système de contrôle prévu dans le projet de l'URSS est suffisamment ample et d'une portée suffisamment grande.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A notre avis, les dispositions relatives au contrôle garantissent que les parties au traité s'acquitteront de leurs obligations. Elles se fondent sur une combinaison active des formes nationales et internationales de vérification. En même temps, l'URSS est prête à élaborer et à adopter certaines mesures complémentaires pour que les Etats parties soient mutuellement assurés du respect du traité.

Tout en présentant un projet de traité international universel, l'Union soviétique a entrepris des mesures importantes visant à créer une situation plus favorable à la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Les dirigeants soviétiques ont pris une décision extrêmement importante : l'URSS s'engage à ne pas être la première à déployer dans l'espace extra-atmosphérique quelque type que ce soit d'armes antisatellites, c'est-à-dire qu'elle instaure un moratoire unilatéral sur ces lancements pour tout le temps pendant lequel les autres Etats, y compris les Etats-Unis, s'abstiendront de déployer dans l'espace tout type d'arme antisatellites. Cette décision est une nouvelle démonstration concrète de la bonne volonté de l'Union soviétique, de son désir de renforcer par des actes la paix et la sécurité des peuples. On voudrait espérer que les Etats-Unis suivront cet exemple.

En outre, l'Union soviétique a montré qu'elle est prête à s'entendre également sur une base bilatérale avec les Etats-Unis pour la réalisation des mesures qu'elle propose, comme nous l'avons déclaré à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. En particulier, nous sommes prêts à mener des négociations séparées sur les systèmes antisatellites, notamment de reprendre les négociations bilatérales avec les Etats-Unis pour progresser vers la solution du problème commun d'une interdiction du recours à la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace.

Nous sommes convaincus que la Conférence du désarmement peut faire beaucoup pour s'opposer à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique en se fondant sur le projet de traité proposé par l'Union soviétique. Conjointement avec d'autres Etats socialistes, l'URSS s'est déjà prononcée (dans le document CD/434) pour la création d'un comité spécial de la Conférence sur le point intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". En intervenant en faveur de la création d'un tel organe, nous estimons qu'il doit disposer d'un mandat qui lui assure la possibilité de mener des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur cette question importante et urgente.

Camarade Président, ce qui importe en ce moment c'est de rechercher sans retard les voies qui permettraient en pratique d'adopter au plus tôt un ensemble de mesures d'un caractère politico-juridique et matériel, qui protégeraient d'une façon fiable l'espace extra-atmosphérique contre la menace militaire. Si l'arme spatiale est destinée à être interdite un jour, il semble qu'aujourd'hui nous soyons arrivés à la date limite à laquelle on peut encore le faire.

Nous sommes fermement convaincus que l'élaboration de mesures pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique peut commencer dès la session actuelle de la Conférence du désarmement. Il est indispensable pour cela que tous les Etats représentés à la Conférence fassent preuve de bonne volonté politique.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La tâche qui est devant la Conférence est absolument claire et notre devoir est de passer des paroles aux actes et d'élaborer des mesures concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous devons constamment nous rappeler que les préparatifs militaires concernant l'espace annoncent l'apparition de systèmes d'armes qui compliqueront la limitation des armements et la réalisation d'un contrôle des mesures de désarmement, surtout de désarmement nucléaire.

Pour ce qui est de l'Union soviétique, notre pays continuera à exercer le maximum d'efforts pour que les plans funestes de transfert de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne deviennent pas une réalité.

Je vous remercie, Camarade Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'URSS pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au distingué représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Mansour Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puis-je commencer par vous adresser les chaleureuses et cordiales félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pendant le mois de mars et pour l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux de ce forum. Notre plaisir de voir un diplomate de votre compétence à la barre de la Conférence du désarmement se trouve renforcé par le fait que vous représentez, Monsieur le Président, un pays qui, par sa politique fondée sur des principes, a acquis le respect de la communauté des nations. Mon gouvernement apprécie hautement les liens étroits d'amitié et de coopération mutuellement profitables qui existent entre nos deux pays. Je tiens à vous assurer de la coopération et de l'appui total de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

J'aimerais également saisir cette occasion pour dire à l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, l'admiration de la délégation pakistanaise pour la compétence et la sincérité avec lesquelles il a présidé cet organe au cours de ce mois crucial qu'est le premier mois. C'est en grande partie grâce à ses efforts inlassables que nous pouvons aujourd'hui jeter un regard en arrière sur ce premier mois avec une certaine satisfaction.

Comme c'est la première fois que je prends la parole à notre présente session, je souhaite une chaleureuse bienvenue aux Ambassadeurs d'Australie, de Belgique, du Canada, de Cuba, d'Egypte, d'Ethiopie, de Hongrie, d'Indonésie et de Sri Lanka, qui se sont joints à nous depuis la fin de notre session de 1983. Ma délégation se réjouit de travailler en étroite collaboration avec eux et je suis certain qu'ils contribueront amplement à nos délibérations.

Monsieur le Président, nous nous sommes réunis cette année sous le titre plus impressionnant de "Conférence du désarmement". Ma délégation espère sincèrement que ce changement d'appellation sera davantage qu'un simple ravalement superficiel de la façade et qu'il impartira à nos délibérations une motivation encore plus vigoureuse.

(M. Ahmad, Pakistan)

Deux tendances distinctes sont apparues au cours de ces dernières années : au niveau des gouvernements une vive escalade de la course aux armements, qui menace d'éroder la modération bien que limitée du passé et donc de détériorer les relations Est-Ouest; au niveau de l'opinion publique une prise de conscience mondiale accrue de la nécessité urgente et contraignante de mesures efficaces de désarmement nucléaire. Ce sont ces deux facteurs qui expliquent le nombre record de résolutions sur le désarmement adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à ses deux dernières sessions, qui reflètent de façon frappante le désespoir et les préoccupations de la communauté mondiale. Les multiples dimensions et répercussions de la nouvelle spirale de la course aux armements et les dépenses sans cesse croissantes consacrées aux armements à l'échelon mondial ont déjà été signalées ici avec beaucoup de clarté et de précision au cours de ces dernières semaines. Je m'abstiendrai donc de répéter ce que mes distingués collègues ont déjà dit de façon si éloquente et convaincante. Mais le fait que les deux superpuissances et leurs systèmes d'alliance sont au premier chef responsables de cet état de choses mérite d'être répété. L'une et l'autre ont accumulé les stocks d'armes les plus effrayants que l'histoire ait jamais connus. On dit qu'environ 5 % de leurs arsenaux nucléaires suffiraient pour effacer la civilisation humaine de la surface du globe. Il n'était donc que naturel que le monde entier attendait avec un vif intérêt et beaucoup d'espoir, pendant que ces deux superpuissances menaient deux séries de négociations sur la limitation des armements nucléaires. La suspension de ces négociations a non seulement porté un coup sérieux à ces espoirs, mais a également mis l'avenir de l'humanité devant un péril accru.

Ma délégation se joint à tous ceux qui ont instamment réclamé une reprise rapide du dialogue entre les superpuissances, car ce qui est en jeu est la survie même de la race humaine. Nous sommes convaincus que les négociations sur les armes nucléaires "de portée intermédiaire" et "stratégiques" devraient être fusionnées et menées dans un forum unique. Leur distinction n'est qu'artificielle Ces deux types d'armes sont organiquement liés. En traiter séparément ne peut, à notre avis, qu'accroître les difficultés au lieu d'aider à les résoudre, alors qu'une approche unifiée pourrait offrir des possibilités meilleures à tous les négociateurs.

Monsieur le Président, on a fait valoir, et pas entièrement sans raisons, qu'il serait préférable de laisser la question du Désarmement nucléaire aux négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais la suspension indéfinie actuelle de leur dialogue est trop dangereuse pour être acceptée avec passivité. Aussi, prenant en considération l'importance majeure de la question du désarmement nucléaire et tenant compte du fait qu'il est fort peu probable que la Conférence de Stockholm offre une possibilité pour la reprise du dialogue nucléaire et que l'initiative du Premier Ministre Trudeau concernant des négociations entre les cinq puissances nucléaires prendra du temps et un effort considérable pour mûrir, ma délégation estime que la Conférence doit accorder la priorité qui convient à la question de son ordre du jour intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Avec son règlement intérieur très souple, la Conférence est à même de faire preuve de suffisamment d'ingéniosité pour improviser ou innover un mécanisme grâce auquel les puissances dotées d'armes nucléaires pourront faire abstraction de leurs inhibitions actuelles et reprendre leur dialogue nucléaire dans ce forum multilatéral de négociation. Nous croyons qu'une telle approche peut offrir de nombreux avantages et peut-être même engendrer des résultats concrets.

Monsieur le Président, je n'ai guère besoin de souligner que la question du désarmement nucléaire et celle de la Prévention de la guerre nucléaire sont étroitement liées. Ceux qui ont la plus grande autorité pour parler en la matière s'accordent à penser qu'une guerre nucléaire n'est pas gagnable et qu'elle ne doit donc jamais avoir lieu. Les conséquences terribles d'une guerre nucléaire, même limitée, dans l'hypothèse où une telle éventualité serait possible, ne sont ignorées de personne et encore moins des gouvernements des Etats représentés ici. Pourquoi donc cette insensibilité persistante d'une poignée d'Etats aux appels lancés par une majorité écrasante de nations dans le monde, dont la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale se fait l'écho ? Combien de temps faudra-t-il continuer de vivre dans l'ombre menaçante et toujours plus envahissante de doctrines stratégiques qui essaient de redresser des déséquilibres classiques par un suicide nucléaire ?

Nous espérons vivement que la Conférence réussira à créer un groupe de travail chargé de négocier des mesures concrètes sur la prévention de la guerre nucléaire. Cette mesure n'exclut pas la nécessité d'examiner la façon dont les deux alliances perçoivent leur sécurité. Nous sommes persuadés que l'exposé de leurs perceptions en la matière et des doctrines qu'elles ont engendrées ne peut qu'être utile pour nos travaux.

La réalisation d'une Interdiction des essais d'armes nucléaires est capitale pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. En effet, le fait de consentir à négocier une interdiction des essais est pour nous la pierre de touche des bonnes intentions des Etats dotés d'armes nucléaires. L'insistance que certaines puissances nucléaires mettent à poursuivre la discussion de la question de la vérification à l'exclusion de la discussion de ce qui doit être vérifié et leur opposition à donner un mandat élargi au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires sont difficiles à comprendre. A notre avis, l'attribution à ce Comité d'un mandat plus significatif n'exclurait ou ne supprimerait nullement la possibilité d'examiner de façon exhaustive la question de la vérification. En fait, comme une grande majorité de délégations le reconnaîtront, dans tout accord de désarmement les dispositions relatives à la vérification doivent être liées aux objectifs et au champ d'application de l'accord considéré. Confier un mandat de négociation au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires serait de nature à faciliter, plutôt qu'à entraver, l'examen de la question de la vérification. Nous espérons donc que les difficultés auxquelles se heurte actuellement le rétablissement du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires seront résolues dans une perspective progressiste et non statique.

Qu'il me soit permis d'évoquer maintenant en quelques mots la question des Armes radiologiques. Tout d'abord, je tiens à déclarer que ma délégation n'est pas opposée à la conclusion d'un instrument international juridiquement contraignant qui interdirait les armes dites radiologiques. Cela dit, je dois exprimer la perplexité de ma délégation devant la place prépondérante qui est accordée à ce thème aux dépens de questions telles que l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire. En nous faisant part de l'importance que sa délégation attache à l'interdiction des armes radiologiques, un de nos distingués collègues a dit, entre autres : "Si nous pouvons sauver ne serait-ce qu'une seule vie à venir en adoptant aujourd'hui ce qui peut paraître à certains une mesure sans importance, n'accomplirions-nous pas, ce faisant, notre devoir ? Je partage pleinement ce sentiment. Pour moi, le devoir consiste en tout premier lieu à abolir les armes nucléaires et à prévenir les destructions et les morts massives causées par les rayonnements. La position de ma délégation sur la question des armes radiologiques

(M. Ahmad, Pakistan)

s'appuie sur l'idée, incontestée jusqu'à présent, qu'à l'heure actuelle ce sont les attaques contre des installations nucléaires qui constituent la seule forme concrète que peut prendre la guerre radiologique et que, par conséquent, la possibilité de telles attaques doit être éliminée dans le cadre d'une future convention sur les armes radiologiques ou parallèlement à celle-ci.

Monsieur le Président, avant de conclure je voudrais dire quelques mots au sujet des Armes chimiques. Nous partageons l'opinion selon laquelle c'est la question des armes chimiques qui offre actuellement les perspectives les plus prometteuses. Dans ce contexte, ma délégation tient à faire consigner combien elle apprécie les efforts assidus et l'imagination dont a fait preuve, l'année dernière, l'Ambassadeur McPhail, du Canada, dans l'exercice de ses fonctions de Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, ainsi que l'habileté avec laquelle l'Ambassadeur Rolf Ekéus, de la Suède, dirige actuellement les travaux de l'organe subsidiaire chargé de cette question. Ma délégation attend avec un vif intérêt le projet de convention sur les armes chimiques promis par les Etats-Unis et qui devrait donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial des armes chimiques. Nous apprécions hautement l'esprit de compromis dont a fait preuve la délégation de l'Union soviétique en indiquant qu'elle acceptait le principe d'une inspection sur place permanente et d'une surveillance technique du processus de destruction des stocks d'armes chimiques. Ma délégation appuie pleinement la conclusion, à une date aussi rapprochée que possible, d'une convention globale dûment équilibrée et adéquatement vérifiable sur les armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Pakistan pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et de la présidence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Rolf Ekéus.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans sa résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'Assemblée générale des Nations Unies a, l'an dernier, vivement prié la Conférence d'intensifier son examen de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation accueille cette résolution avec satisfaction. L'appui massif qu'elle a reçu devrait être interprété comme une manifestation de la préoccupation de la communauté internationale face à l'impuissance dans laquelle s'est jusqu'ici trouvée la Conférence du désarmement, en tant qu'organe multilatéral de négociation, d'entamer des négociations sur la question de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique pourrait avoir des conséquences incalculables pour la paix et la sécurité internationales et la stabilité générale dans le monde. Elle pourrait également avoir des effets négatifs sur les activités civiles dans l'espace extra-atmosphérique. La technologie spatiale a déjà eu des retombées considérables dans certaines utilisations civiles comme les télécommunications, les prévisions météorologiques et la prospection des ressources du sol. Une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constituerait un risque grave et un obstacle pour les Etats qui ont, ou envisagent d'avoir, des activités pacifiques dans l'espace.

(M. Ekéus, Suède)

L'espace extra-atmosphérique a été jusqu'à présent une zone exempte d'armements. Avec le temps, les efforts pour qu'il en soit toujours ainsi deviendront plus difficiles et plus compliqués. Notre expérience de la course aux armements sur Terre nous a appris à tous combien il est difficile d'inverser un processus auquel ont déjà été consacrés d'importants investissements financiers et politiques. C'est pourquoi il faut agir vite.

Prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est déjà une tâche complexe. Il faudra établir une distinction entre les applications civiles et militaires. Il faudra aussi faire une distinction entre les catégories, par exemple entre les systèmes stabilisateurs ou déstabilisateurs comme les satellites utilisés pour la vérification du respect de la limitation des armements d'une part, ou les satellites "tueurs" d'autre part.

L'utilisation militaire de la technologie spatiale remonte aux tout débuts de l'ère spatiale. Toutefois, nous nous trouvons aujourd'hui à un nouveau tournant.

Les systèmes spatiaux utilisés à des fins militaires revêtent en général un caractère passif. Par "passif", je veux dire en l'occurrence qu'ils ne sont pas destinés à servir d'armes ou de plates-formes porteuses d'armes. Les systèmes passifs sont principalement utilisés pour recueillir des renseignements à des fins d'alerte avancée, de reconnaissance, etc. Certains de ces systèmes sont importants pour le désarmement et la limitation des armements, en permettant de vérifier le respect des accords de désarmement et des mesures propres à accroître la confiance, ou encore de contrôler les essais d'armes. D'autres systèmes spatiaux passifs pourraient toutefois servir directement à l'exécution d'actions de guerre ou apparentées. Les satellites de navigation et de communication en font partie. Certains d'entre eux pourraient être considérés comme des systèmes à double fin, bien qu'ils servent normalement à des usages pacifiques.

Mais aujourd'hui, nous sommes devant la menace de l'apparition de systèmes spatiaux actifs, c'est-à-dire d'armes ayant des effets destructeurs directs, principalement pour la guerre antimissiles et antisatellites. Pendant plusieurs années, l'Union soviétique a testé un système antisatellites qui attaque son objectif après l'avoir pourchassé pendant une ou deux révolutions orbitales en explosant près de lui. Les Etats-Unis ont récemment procédé au premier essai d'un nouveau système antisatellites, un système à ascension directe qui détruit son objectif en entrant en collision avec lui, sans utiliser d'explosifs.

Les systèmes antisatellites existants ou à l'étude ont une capacité limitée. Nous croyons savoir qu'ils peuvent frapper des objectifs seulement sur des orbites terrestres relativement basses. Même dans ce cas, ils menacent d'importants satellites militaires, tels que les satellites de surveillance utilisés pour vérifier le respect des accords de limitation des armements. Avec le développement d'une nouvelle technologie spatiale, la situation risque de devenir encore plus sérieuse. Les armes antisatellites pourraient alors atteindre des objectifs situés sur des orbites plus élevées, voire éventuellement l'orbite géostationnaire. Or, c'est là

(M. Ekéus, Suède)

que se trouvent les satellites de communication et d'alerte avancée. La destruction de ces satellites pourrait avoir de graves répercussions. Un tel événement serait considéré avec la plus grande préoccupation par l'adversaire potentiel et déclencherait des mesures similaires ou même plus déstabilisatrices. En outre, l'aveuglement d'un satellite d'alerte avancée pourrait être interprété par l'autre partie comme rien moins qu'un préparatif ou un acte d'attaque nucléaire.

Les systèmes antisatellites ont des conséquences qui vont encore plus loin. Un important élément d'une arme antisatellites est ce que l'on appelle la tête chercheuse. Un tel dispositif une fois entièrement mis au point et essayé à des fins antisatellites pourrait, avec quelques modifications, être utilisé pour viser les missiles balistiques de l'adversaire, constituant ainsi un système de missiles antimissiles (système AM). Un système antisatellites avancé pourrait avoir à la fois la capacité d'un système antisatellites et d'un système de missiles antimissiles. Une des conséquences inquiétantes que pourraient avoir les essais d'armes antisatellites serait de servir à camoufler des essais de missiles antimissiles.

En conséquence, il existe un risque potentiel que rien que la mise au point d'armes antisatellites érode déjà l'un des traités les plus importants conclus dans le domaine de la limitation des armements, à savoir le Traité de 1972 sur les missiles antimissiles.

Cette évolution pourrait en fait entraîner un saut quantique de la course aux armements. Mais ses conséquences ne s'arrêteraient pas là.

Des ressources accrues sont consacrées à la recherche et à la mise au point d'armes du type à faisceau. Ces armes, si elles étaient mises au point, pourraient servir à des fins antisatellites. Néanmoins, on s'est intéressé davantage à la possibilité qu'elles soient utilisées à des fins antimissiles.

Les principales puissances militaires fondent leur sécurité nationale sur une politique de dissuasion et leurs relations mutuelles de sécurité sur un équilibre fonctionnel de la dissuasion. L'équilibre de la dissuasion nucléaire repose sur la menace suivante : si l'une des superpuissances attaquait l'autre superpuissance à l'aide d'armes nucléaires, elle s'attirerait une attaque nucléaire. La politique de la dissuasion nucléaire a pour conséquence qu'en cas d'échec la catastrophe est inévitable. La Suède met en doute la valeur intrinsèque des doctrines et philosophies de la dissuasion nucléaire. Je reviendrai de façon plus détaillée sur ce problème à un stade ultérieur de la session. Cela dit, il nous faut cependant reconnaître que c'est la doctrine de la dissuasion qui doit servir de toile de fond pour analyser l'évolution actuelle. Ainsi, l'équilibre de la dissuasion nucléaire serait rompu par l'acquisition, par une des parties, d'une capacité de première frappe. Si l'une des grandes puissances réussissait à mettre au point un système antimissiles efficace, cela lui donnerait la possibilité de frapper son adversaire tout en évitant la destruction de son propre territoire. La doctrine de la dissuasion mutuelle serait ainsi compromise, de même que la situation internationale en matière de sécurité. C'est pourquoi on peut s'inquiéter sérieusement de voir l'une ou l'autre des grandes puissances consacrer de nouvelles ressources à la recherche et à la mise au point

(M. Ekéus, Suède)

de systèmes qui, s'ils venaient à être déployés, ne seraient pas conformes aux dispositions du Traité sur les missiles antimissiles. Cette nouvelle étape dans la mise au point d'armements nuirait à la stabilité des relations internationales en matière de sécurité.

Bien que les résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique soient encore très insuffisants, plusieurs mesures significatives ont néanmoins été prises. J'en citerai quelques-unes.

Les dispositions relatives à l'utilisation d'armes dans l'espace ont un caractère soit général soit spécifique. Nous avons, d'une part, la Charte des Nations Unies et, d'autre part, des dispositions qui ont trait aux activités spatiales. On trouve des règles spécifiques dans des instruments multilatéraux et dans des traités bilatéraux conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force. Une première attaque sur un objet spatial appartenant à un autre pays est ainsi clairement interdite au regard de la Charte. Dans certains cas, d'aucuns pourraient soutenir qu'une attaque contre un objet spatial est une mesure de légitime défense, conforme à l'Article 51 de la Charte. Néanmoins, il n'est pas concevable que l'on puisse interpréter ce texte dans un sens qui autoriserait une attaque contre des objets spatiaux non militaires.

En ce qui concerne les systèmes militaires, certains d'entre eux, tels que les satellites de surveillance qui servent à la vérification, sont protégés en vertu des accords bilatéraux SALT en tant que moyens techniques nationaux de vérification. De même, les satellites d'alerte avancée sont protégés en vertu de l'Accord américano-soviétique relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Ainsi, certains satellites disposent d'un vaste sanctuaire. Pour d'autres systèmes spatiaux militaires la situation n'est peut-être pas aussi claire.

Parmi les traités multilatéraux spécifiques, le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais a été le premier à contenir des dispositions relatives à l'emploi d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Cet instrument interdit les essais d'armes nucléaires, entre autres, dans l'espace extra-atmosphérique.

En 1967, les Nations Unies ont adopté le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui énonce les principes fondamentaux régissant les activités spatiales. Il représente une étape importante en ce sens qu'il bannit certaines armes de l'espace extra-atmosphérique. Mais il en est d'autres qui ne sont pas visées par ce Traité. D'une manière générale, le Traité dispose que les activités spatiales doivent s'effectuer pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique (article premier) et conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies. L'article IV interdit la mise sur orbite autour de la Terre d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive, ainsi que leur installation sur d'autres corps célestes. Néanmoins, cette disposition n'impose pas de restrictions sur les armes classiques ni sur les systèmes spatiaux militaires. La Lune et les autres corps célestes doivent être utilisés exclusivement à des fins pacifiques et toutes les formes d'activité militaire y

(M. Ekéus, Suède)

sont interdites. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique comporte également des dispositions contre toute gêne potentiellement nuisible aux activités spatiales pacifiques, ainsi que des prescriptions intéressant la vérification, mais il ne contient pas d'obligations précises en matière de communication d'informations ou d'inspection.

Etant donné que les communications radio présentent un intérêt vital pour les activités spatiales, il y a lieu de mentionner spécialement la Convention internationale des télécommunications. Son article 48 interdit les brouillages nuisibles aux services radioélectriques qui fonctionnent en se conformant aux dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

La Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique traite de la notification des activités spatiales. Néanmoins, les renseignements qui y sont prévus ont un caractère tellement général qu'ils ne permettent que de faire des conjectures quant aux objectifs d'une mission spatiale et qu'un temps considérable peut s'écouler entre le lancement et la notification.

Le dernier en date des accords spatiaux internationaux élaborés par les Nations Unies est l'Accord de 1979 concernant la Lune. Ses dispositions auraient pour effet de démilitariser tout l'espace extra-atmosphérique, à l'exception de celui situé à proximité de la Terre, ou plus précisément les orbites terrestres. Mais cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.

Comme indiqué précédemment, certaines dispositions de l'accord bilatéral de limitation des armements conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont trait aux activités spatiales.

Les deux Accords SALT, celui de 1972 et celui de 1979 que les Etats-Unis et l'Union soviétique appliquent unilatéralement en attendant sa ratification ou de nouvelles négociations, contiennent des dispositions analogues au sujet de la vérification (articles V et XV, respectivement). Selon ces dispositions, les parties contractantes auront recours à des "moyens techniques nationaux de vérification" pour assurer l'observation des dispositions des accords. Elles ne doivent pas gêner ces "moyens ... de vérification" ou y "faire obstacle". On peut présumer que les satellites de surveillance figurent au nombre de ces "moyens". L'Accord SALT II (Article IX) contient une disposition passée relativement inaperçue, qui prolonge le Traité sur l'espace extra-atmosphérique en ce sens qu'elle interdit de mettre au point, d'essayer ou d'installer des moyens de mise sur orbite terrestre d'armes nucléaires, etc. Elle interdit également de mettre au point, d'essayer ou d'installer des systèmes de bombardement à orbite fractionnaire.

Aux termes du Traité de 1972 sur les missiles antimissiles (article V.1), les deux superpuissances s'engagent à ne pas réaliser, essayer ou mettre en place de systèmes antimissiles ou d'éléments de tels systèmes qui sont "basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles". Comme on l'a suggéré précédemment, il est évident que la mise en place de systèmes antimissiles dans l'espace extra-atmosphérique constituerait une violation de ce traité bilatéral, de même que la mise au point et l'essai de tels systèmes.

(M. Ekéus, Suède)

L'Accord de 1971 relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et l'Accord de 1974 sur la prévention d'une guerre nucléaire obligent les Etats-Unis et l'Union soviétique à s'abstenir de perturber ou d'attaquer les systèmes d'alerte avancée de l'autre partie, y compris les satellites qui composent ces systèmes.

Le fait que la plupart des investissements financiers et techniques concernant l'exploitation de l'espace s'effectuent dans deux pays peut faire penser que des accords bilatéraux suffiraient pour réglementer les relations internationales dans ce domaine. Mais selon ma délégation, ce serait sérieusement sous-évaluer les progrès technologiques réalisés à l'extérieur des deux superpuissances. Sur le plan des principes comme sur celui des considérations pratiques et techniques à long terme, il importe que les aspects mentionnés à propos de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique fassent l'objet de négociations multilatérales et d'accords multilatéraux. L'aspect quant aux principes repose naturellement sur l'acceptation générale de l'idée fondamentale que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique se feront au profit et dans l'intérêt de tous les pays.

Il est évident que certaines mesures importantes liées aux risques d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont été prises. Néanmoins, le droit international actuel comporte trop de lacunes pour pouvoir empêcher de façon efficace une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce que nous avons appris au sujet des essais et de la mise au point d'armes antisatellites confirme que des mesures additionnelles doivent être prises d'urgence.

La principale tâche devrait consister à négocier un traité international interdisant toutes les armes spatiales, y compris celles dirigées contre des cibles dans l'espace. Cette interdiction devrait couvrir la mise au point, l'essai et le déploiement d'armes antisatellites sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique et inclure la destruction des systèmes antisatellites existants. En outre, pour renforcer le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et confirmer la Convention internationale des télécommunications, il faudrait interdire dans les accords internationaux les dommages, les perturbations et les interférences nuisibles causés au fonctionnement normal d'objets spatiaux autorisés.

L'interdiction de la mise au point, des essais et du déploiement de systèmes de missiles antimissiles basés dans l'espace, décidée aux termes du Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, devrait également être réaffirmée dans un traité multilatéral.

Une interdiction des systèmes de bombardement à orbite fractionnaire devrait également être prévue dans l'esprit de SALT II.

En outre, il conviendrait d'adopter des mesures efficaces concernant la vérification du respect du ou des traités en question. Au stade actuel du progrès technique, il semble inévitable qu'il y ait une inspection internationale directe sous une forme ou sous une autre, y compris une inspection sur place chaque fois que cela sera possible.

(M. Ekéus, Suède)

Il conviendrait, lors de la mise en place d'un système juridique international interdisant la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de déterminer les systèmes spatiaux militaires qui pourraient avoir des effets particulièrement déstabilisateurs. Il serait également essentiel de reconnaître, que certains systèmes spatiaux militaires peuvent avoir un effet stabilisateur et apporter une contribution utile à des mesures de désarmement.

L'utilisation internationale de satellites pour la surveillance d'accords de désarmement devrait être examinée dans le contexte de la proposition française de créer une Agence internationale de satellites de contrôle (AISC).

Les procédures de notification de la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique pourraient être élaborées plus avant pour servir de mesure collatérale visant à renforcer les accords de désarmement relatifs à l'espace. Une telle mesure et d'autres mesures similaires propres à accroître la confiance seraient utiles pour les efforts de créer un système d'accords internationaux destinés à maîtriser la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Trois propositions de projets d'accord concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont été présentées dans des forums intergouvernementaux. La première l'a été par l'Italie, en 1979, au Comité du désarmement. Les deux dernières ont été présentées à l'Organisation des Nations Unies par l'Union soviétique, en 1981 et 1983.

Les deux premières propositions étaient des tentatives constructives de s'attaquer aux problèmes dans ce domaine. Elles comportaient néanmoins d'importantes lacunes du fait qu'elles ne couvraient pas les systèmes antisatellites tels qu'ils sont conçus aujourd'hui.

La dernière proposition de l'Union soviétique contient un projet de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Lorsque la Conférence aura pu créer un comité spécial pour la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation reviendra en détail sur ce projet de traité. Mais, dès maintenant je note une heureuse amélioration par rapport à la proposition de 1981, en ce sens que la dernière proposition couvre les armes antisatellites telles qu'on les connaît aujourd'hui et interdit certaines activités spécifiques dirigées contre des objets spatiaux.

La proposition soviétique englobe un certain nombre d'aspects importants qu'il convient d'examiner. Certaines des clauses proposées sont toutefois ambiguës et devraient être précisées. Ces solutions et précisions ne pourront être apportées que lorsque la Conférence du désarmement aura procédé à un examen de la question, quant au fond.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que la Conférence du désarmement devrait maintenant commencer à s'occuper activement de la menace croisante d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il conviendrait de créer sans plus attendre un comité spécial à cette fin. En tant que forum de négociation, la Conférence devrait, bien entendu, chercher à négocier un ou des accords pour empêcher une extension de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Ekéus, Suède)

La délégation suédoise est prête à étudier toutes les propositions constructives qui permettraient d'entreprendre rapidement un examen quant au fond. Une analyse des lacunes existant dans les accords internationaux à la lumière des applications militaires actuelles et potentielles de la technologie spatiale semblerait être tout naturellement la première tâche d'un comité spécial. Dans cette déclaration j'ai essayé d'y contribuer.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède pour sa déclaration. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il d'autres représentants qui voudraient prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Comme vous l'aurez remarqué, le Secrétariat a distribué aujourd'hui le programme des séances et réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Le programme est simplement indicatif, et pourra être changé si nécessaire, en conformité avec notre pratique. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le programme.

Il en est ainsi décidé.

Honorables délégués, nous avions prévu dans le programme des séances et réunions pour cette semaine une réunion officieuse cet après-midi, en cas de besoin, pour examiner des questions d'organisation. J'estime qu'étant donné le fait que des consultations officieuses se déroulent maintenant, il n'est pas nécessaire de tenir cette réunion officieuse aujourd'hui.

Nous avons épuisé les questions pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 27 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 15.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.253
27 mars 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 mars 1984, à 10 h 30.

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-61214

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. M. GERDTS M. W-E. von dem HAGEN
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA
Bulgarie :	M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV M. N. MIKHAILOV
Canada :	M. J.A. BEESLEY M. G. SKINNER
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIN CHENG Mme GE YIYUN M. YANG MINGLIANG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	M. S. ALFARARGI M. I.I. HASSAN M. A.M. ABBAS
Etats-Unis d'Amérique :	M. N. CLYNE M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. P. LEMBESIS M. J. DOESBERG M. J. PUCKETT M. H. CALHOUN M. R. NORMAN
Ethiopie :	M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. H. TOTH
Inde :	M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM Mme P. RAMADHAN
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. G. ADORNI BRACCESI M. L. FERRARI BRAVO
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
Kenya :	
Maroc :	M. O. HILALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. P. CANNOCK M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPINSKI M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. O. IONESCOU M. A. POPTCHEV M. A. CRETU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. G.H. COOPER M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
Suède :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. J. MATOUSEK
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE
Venezuela :	M. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO
Yougoslavie :	M. M. MIHAJLOVIĆ M. D. MINIĆ
Zaïre :	Mme E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : La séance plénière de la Conférence du désarmement est ouverte.

Je commence par donner la parole au distingué représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Alfarargi.

M. ALFARARGI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de peine et un profond chagrin que nous avons appris ce matin la disparition de l'un des grands dirigeants et hommes d'Etat africains, le Président Ahmed Sekou Touré. En déplorant la mort du défunt dirigeant guinéen, je voudrais, au nom du Groupe des pays africains à la Conférence du désarmement, tant membres qu'observateurs, rendre un chaleureux hommage à cet opiniâtre combattant de la liberté qui a lutté pour les causes de libération à travers le monde, et particulièrement en Afrique. Je salue en lui un héros qui a lutté pour le respect des principes du Mouvement non aligné, un dirigeant qui a authentiquement défendu les principes et les clauses de la Charte des Nations Unies et a combattu pour faire reconnaître les droits des peuples du Tiers monde au développement et au progrès.

En cette occasion, au nom du Groupe des pays africains à la Conférence du désarmement, tant membres qu'observateurs, je tiens à exprimer au peuple fraternel de la Guinée nos sincères condoléances et notre profonde sympathie pour la perte immense qu'il vient d'éprouver.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte pour sa déclaration, et je suis sûr que tous les membres de la Conférence seront d'accord pour exprimer leur profond regret devant la mort de M. Ahmed Sekou Touré, ce grand leader de son pays qui était en même temps une figure marquante de l'Afrique et du Mouvement des non-alignés, et pour présenter nos condoléances attristées au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Guinée.

La Conférence du désarmement commence aujourd'hui l'examen du point 6 de son ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui le désire peut néanmoins soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence.

Vous vous souvenez que nous nous sommes mis d'accord pour tenir une réunion officieuse ce matin pour examiner, si nécessaire, les problèmes d'organisation, car j'ai reçu des clarifications supplémentaires de la part des Etats non membres qui désirent participer à nos délibérations, ainsi qu'une demande supplémentaire de la part d'un autre Etat non membre. Je suggère qu'après avoir entendu les orateurs inscrits sur ma liste, nous suspendions la séance plénière et tenions une réunion officieuse pour examiner les communications reçues de la part des non-membres.

J'ai sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, du Viet Nam, de l'Italie et de l'Argentine, et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Milos Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Camarade Président.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de ma délégation et également au nom du Groupe socialiste, la peine profonde que nous cause la disparition de ce grand homme politique africain qu'était Sekou Touré, tellement connu dans le monde pour la lutte qu'il a menée contre le colonialisme et en faveur de la liberté de l'indépendance des Africains et de toutes les autres nations subissant le joug colonial, tellement connu pour ses mérites énumérés au sein du Mouvement des non-alignés.

Je voudrais maintenant, dans cette déclaration, expliquer pourquoi ma délégation a demandé l'inscription à notre ordre du jour de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et ce qu'elle en attend. Je parlerai aussi des raisons qui ont motivé notre proposition d'établir un organe subsidiaire compétent doté d'un mandat, proposé dans le document CD/434 des pays socialistes.

L'importance et l'urgence du problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique tiennent au fait que s'est fortement accru ces dernières années le danger réel de la création et du déploiement de divers systèmes d'armes spatiales conduisant à la saturation de l'espace extra-atmosphérique par des armes capables de détruire des objectifs situés aussi bien dans l'espace extra-atmosphérique que sur la Terre. C'est pourquoi nous ne ressentons aucune nécessité de simplement discuter de ce problème ou de l'aborder sur un plan général. Nous sommes convaincus que cela a déjà été fait avec succès dans d'autres instances. En fait, le problème consistant à protéger l'espace extra-atmosphérique contre une menace militaire et ses divers aspects a été l'objet de discussions générales pendant de nombreuses années au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale, de la Commission du désarmement des Nations Unies, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies et à UNISPACE 82.

Malheureusement, nous devrions également ajouter que, même la présente instance, censée être un forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, a consacré plusieurs années au même type d'activité en traitant du problème de l'espace extra-atmosphérique. De fait, si l'on parcourt les comptes rendus de nos séances de l'année dernière, on trouve un grand nombre de déclarations abordant le problème de l'espace extra-atmosphérique. Dans ces déclarations, nous avons tous évalué de façon exhaustive les traités existants, qui mettent certains obstacles à la dissémination des armes dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes généralement parvenus à faire concorder nos vues sur ce qu'étaient les aspects positifs de ces traités ainsi que sur les lacunes qui subsistaient. Presque toutes les déclarations concluent que d'autres mesures sont nécessaires. Au moins en ce qui concerne notre délégation, nous n'en avons pas trouvé une seule qui nie, explicitement ou implicitement, le besoin urgent de telles mesures supplémentaires.

Une partie importante des déclarations sur l'espace extra-atmosphérique portait sur les aspects techniques de la mise au point d'armes et de systèmes d'armes nouveaux utilisables dans l'espace extra-atmosphérique ou depuis l'espace contre la Terre. Le rôle dirigeant des Etats-Unis dans ce domaine a été démontré de façon impressionnante, notamment eu égard à l'"initiative" prise par le Président Reagan, en mars 1983, de créer un système de défense basé dans l'espace. On a soutenu de façon convaincante qu'une tentative était en cours pour utiliser abusivement une des lacunes mentionnées du régime militaire existant pour l'espace extra-atmosphérique; il s'agit de l'accélération des efforts visant à mettre au point et en application des armes à laser et d'autres armes à énergie dirigée.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Bien que quelques délégations aient essayé de soulever des doutes quant à la faisabilité de telles armes, d'autres n'ont pas manqué de noter qu'en mai et juin de l'année dernière les Forces aériennes des Etats-Unis ont procédé à l'essai d'une arme à laser. Sur un polygone d'essai situé en Californie, cette arme, placée à bord d'un avion C-135, a réussi à détruire les systèmes de navigation de cinq missiles antiaériens Sidewinder.

L'aspect économique du problème a également attiré l'attention. Aucun type d'arme et aucun domaine de leur application ne consommerait autant de ressources que la mise au point et le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Avec l'adoption aux Etats-Unis, en janvier dernier, de la Directive 119, près de 100 milliards de dollars E.U. sont en jeu, uniquement pour les années restantes de ce siècle, sans compter les vastes dépenses indirectes de ressources humaines et matérielles arrachées à divers secteurs civils.

Une grande partie de ce qui s'est dit autour de cette table pourrait assurément être qualifié d'identification des problèmes qui pourraient être abordés dans des négociations sur les mesures concrètes à prendre pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Tirant la conclusion des opinions présentées à la Conférence du désarmement, ma délégation considère que toute une série de mesures politiques, juridiques et matérielles devraient être négociées au sein de l'organe subsidiaire compétent. Les systèmes antisatellites constituent l'une de ces mesures, mais ce n'est pas la seule. Mon pays, qui est un pays relativement petit, dépourvu de défense adéquate contre une attaque "d'en haut", est préoccupé principalement par le danger éventuel venant d'armes placées sur des objets capables de survoler notre territoire à une altitude de quelques dizaines de kilomètres.

Ainsi, Camarade Président, il nous semble que le moment est venu de clôturer ce chapitre "général" et "exploratoire" de nos débats sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et d'en ouvrir un nouveau qui nous conduirait à l'élaboration et à l'adoption des mesures concrètes et efficaces appropriées. Le meilleur moyen d'entamer ce nouveau chapitre serait de créer un comité spécial de la Conférence du désarmement sur la question de la "prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", doté d'un mandat demandant que soient entreprises des négociations visant à conclure un accord sur cette question urgente.

Nous soutenons que certains faits récents justifient pleinement cette demande. D'abord, nous avons le projet soviétique de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-huitième session, et transmis la semaine dernière à la Conférence du désarmement. Comme ce projet a été distribué l'automne dernier à New York, nous pensons que toutes les délégations ont eu l'occasion de l'étudier en détail. En ce qui concerne ma délégation, elle considère que le principal mérite du projet est qu'il traite de façon globale le problème de la protection de l'espace extra-atmosphérique contre la course aux armements, et comprend des mesures de caractère politique, juridique et matériel. Il constitue également un nouvel exemple de l'approche constructive de l'Union soviétique et de sa disposition à consentir à des compromis pour aller de l'avant, puisque le projet de traité tient compte, dans plusieurs de ses dispositions, des positions et des vues d'autres pays, y compris de pays occidentaux. Cette initiative importante nous rappelle également que, pour donner des résultats positifs, les manifestations de bonne volonté doivent trouver un écho. Or, à cet égard, je souhaiterais faire remarquer que c'est précisément dans ce domaine que les Etats-Unis sont distancés, et de beaucoup.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

On en trouve la démonstration la plus évidente dans le fait que les dirigeants des Etats-Unis n'ont pas réagi de façon positive à l'engagement pris par l'URSS de ne pas être la première à introduire dans l'espace extra-atmosphérique quelque type d'armes antisatellites que ce soit, c'est-à-dire à appliquer un moratoire unilatéral sur les lancements de telles armes, aussi longtemps que les autres Etats, y compris les Etats-Unis, s'abstiendront d'introduire dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites de quelque type que ce soit. Cette initiative offre des possibilités importantes de résoudre le problème des systèmes antisatellites et démontre de façon convaincante la disposition de l'Union soviétique à éliminer ce type d'armes. Cependant, dans leur approche à ce problème, les dirigeants actuels des Etats-Unis agissent non seulement contrairement aux intérêts et aux besoins de la communauté internationale, mais aussi contre les intérêts vitaux de leur propre peuple. Cela a été de nouveau confirmé en été dernier, lorsque plus de cent membres du Congrès et scientifiques américains ont adressé un appel au Président Reagan pour qu'il annonce, simultanément avec l'Union soviétique, un moratoire sur les essais d'armes antisatellites.

Puisque je viens de parler du problème des systèmes antisatellites, permettez-moi d'ajouter, Camarade Président, que l'on ne peut pas prendre au sérieux les arguments selon lesquels les Etats-Unis auraient besoin de rattraper un retard pour ce type d'armes. Il est bien connu qu'il y a vingt ans déjà, les Etats-Unis ont mis au point l'engin spatial manoeuvrable SAINT (Satellite Inspector Technique). Au cours des années 1960, deux systèmes antisatellites basés au sol ont été mis au point, en 1963 en utilisant des antimissiles Nike Zeus, sur l'île de Kwajalein, et en 1964, sur l'île Johnston, en utilisant diverses modifications du missile Thor. Tout récemment, un système antisatellites perfectionné, fondé sur l'emploi d'avions F-15 équipés de missiles intercepteurs à ogives autoguidées, a déjà été essayé. Ainsi, après avoir rompu, en 1978, les négociations bilatérales avec l'Union soviétique sur les antisatellites, il faut vraiment, de la part des Etats-Unis, une logique d'une espèce particulière pour jouer sérieusement le rôle d'un inférieur dans ce domaine. Lorsqu'elles font écho à cette distorsion, pour s'exprimer avec modération, un nombre limité de délégations occidentales rendent un service inappréciable aux Etats-Unis mais agissent clairement contre les intérêts vitaux des peuples de leurs propres pays.

Un autre événement positif, qui témoigne d'une compréhension croissante du besoin urgent d'adopter des mesures spécifiques pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, a été l'adoption, l'automne dernier, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 38/70. Une simple comparaison de cette résolution avec, disons, les résolutions 36/97 C et 36/99 de 1981 montre clairement que la majorité des Etats se prononçant en faveur d'une mesure spécifique s'est encore accrue, alors que la minorité a atteint sa limite : un seul pays.

Le comité spécial de l'espace extra-atmosphérique, s'il était créé, ne souffrirait certainement pas d'un manque de propositions spécifiques ou d'éléments de travail. Outre le projet de traité soviétique que j'ai déjà mentionné et que le comité pourrait examiner en détail, quelques délégations ont formulé des idées que l'on pourrait aussi aborder. Permettez-moi de mentionner seulement la déclaration de l'Ambassadeur Ekéus, jeudi dernier, dans laquelle il a proposé tout un ensemble de mesures que le comité spécial pourrait considérer. C'est pourquoi il est particulièrement regrettable qu'il y ait encore des délégations qui continuent à bloquer l'adoption d'un mandat significatif pour l'organe subsidiaire sur l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes convaincus que l'amendement mexicain au projet de mandat, examiné la semaine dernière, n'a aucunement mérité le traitement qu'il a reçu, d'autant plus qu'il ne faisait que refléter la disposition de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée par un vote extrêmement proche d'un consensus.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Camarade Président, le problème de la protection de l'espace extra-atmosphérique contre la course aux armements n'est pas nouveau. Les initiatives pacifiques pertinentes de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes remontent aux années 50. Or, certains éléments nouveaux de la politique spatiale des Etats-Unis et le développement accéléré des armements spatiaux qui en est résulté rendent extrêmement urgent le problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Permettez-moi, avant d'achever ma déclaration, de faire ressortir quelques-uns de ces éléments dangereux.

Dans la déclaration du Président Reagan du 4 juillet 1982, la priorité dans l'activité spatiale des Etats-Unis est, pour la première fois, ouvertement accordée à ses aspects militaires. Le décret présidentiel pertinent, concernant la politique d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, a été publié avec une priorité clairement assignée aux objectifs militaires. Précédemment, les dirigeants américains utilisaient une rhétorique de paix pour couvrir les aspects militaires de leur politique spatiale. Aujourd'hui, cela devient non seulement superflu mais pratiquement impossible, car le caractère militaire des programmes récents concernant l'espace extra-atmosphérique n'est que trop évident.

Cela s'applique, en premier lieu, au plan des Etats-Unis de construire un système de défense basé dans l'espace. Depuis que ce plan a été annoncé, en mars de l'année dernière, on a beaucoup pensé à ses incidences possibles, particulièrement sur le Traité soviéto-américain de 1972 sur les missiles antimissiles. On a conclu pratiquement à l'unanimité que la mise au point d'un tel système constituerait une violation flagrante dudit Traité. Naturellement, on a entendu certaines déclarations contraires de la part des Etats-Unis. Ainsi, Larry Speakes, le porte-parole de la Maison Blanche, a déclaré en parlant du plan : "Il est possible de progresser sur une distance considérable dans la recherche-développement sans entrer en conflit avec le Traité sur les missiles antimissiles." Nous serions reconnaissant à la délégation des Etats-Unis si elle pouvait nous préciser ce que l'on entend par "distance considérable" et comment celle-ci peut être conciliée avec l'article V du Traité sur les missiles antimissiles. Que l'on tienne compte aussi du fait qu'à notre connaissance ce Traité a une durée illimitée.

Un autre phénomène inquiétant est l'application de la politique des "jetons de négociation". Il est dit dans le rapport interagences américain de l'année dernière, résultant de plusieurs mois d'étude de la part de scientifiques et d'analystes politiques, que la démonstration de la technologie américaine renforcerait les situations tant du point de vue militaire que de celui des négociations. Nous avons une fort triste expérience d'une telle approche, qui montre que toutes sortes de "jetons" n'ont jamais servi que de catalyseurs et d'accélérateurs de la course aux armements. Cette approche a toujours mené à des spirales qualitativement nouvelles de cette course, malgré le fait clairement établi qu'aucune des parties ne peut atteindre une supériorité permanente dans la technique des armements. On pourrait ici tirer un parallèle avec le problème des MIRV. Considérant le passé, Henry Kissinger a déclaré l'année dernière : "J'aurais souhaité avoir complètement pénétré les implications d'un monde équipé de MIRV."

Il y a tout juste quelques jours, du 8 au 11 mars, le Comité du désarmement de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques s'est réuni à Prague. Des scientifiques éminents venus de cinq pays socialistes, ainsi que des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, du Danemark et de la République fédérale d'Allemagne, sont arrivés, dans leur déclaration commune, à la conclusion que "la décision des

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Etats-Unis d'entreprendre un programme massif de recherche-développement sur la militarisation de l'espace a introduit un nouveau facteur qualitatif dans la course aux armements" et ont préconisé l'établissement d'"un moratoire sur l'essai et le déploiement des armes antisatellites et autres armes spatiales et l'instauration d'une politique de non-emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace". Nous vous invitons, chers collègues, à écouter plus attentivement l'opinion impartiale et informée des scientifiques venus de différents pays pour éviter que notre belle planète bleue, qui a déjà trop de problèmes qui lui sont propres, se trouve en face d'une nouvelle menace, immense et illimitée comme l'espace lui-même.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration.

Conformément à la décision prise par la Conférence à sa 249ème séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant du Viet Nam, l'Ambassadeur Nguyen Thuong.

M. NGUYEN THUONG (Viet Nam) : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de présenter les condoléances les plus profondes de mon pays, la République socialiste du Viet Nam, et celles de ma délégation à la République de Guinée soeur, et aux pays africains frères, pour la disparition du Président Ahmed Sekou Touré, grande figure du mouvement des non-alignés et de la lutte des peuples pour la paix, pour l'indépendance nationale, pour la liberté et le progrès social.

Monsieur le Président, je commencerai mon intervention en vous exprimant mes chaleureuses félicitations de voir à la Présidence de la Conférence du désarmement le représentant d'un pays avec lequel le Viet Nam a entretenu de longue date de très bonnes relations d'amitié et de coopération et dont l'expérience et le savoir-faire diplomatique contribueront, sans nul doute, à assurer le déroulement efficace de cette session.

Je voudrais également remercier le Président, le Secrétaire général ainsi que tous les membres de la Conférence du désarmement de m'avoir donné cette opportunité de m'adresser à la Conférence en sa plénière pour lui faire part de nos réflexions sur des questions d'intérêt spécial pour mon pays. Le Viet Nam, en demandant à participer en tant que non-membre aux travaux de la Conférence du désarmement, n'est point parti de considérations politiciennes, circonstancielles ou égoïstes, mais s'est guidé aussi bien par les intérêts de sa propre sécurité, que des intérêts plus larges de la grande cause à laquelle s'attelle cette auguste institution, à savoir la paix mondiale par le désarmement, une question de vie ou de mort pour toute l'humanité et la civilisation humaine, une noble oeuvre et une lourde mission auxquelles aucun peuple ne peut se désintéresser.

(M. Nguyen Thuong, Viet Nam)

Le Viet Nam réalise cette participation avec un sens aigu de responsabilité, avec sérieux et bonne volonté constructive, et ayant toujours à l'esprit le déroulement harmonieux et le succès des travaux de la Conférence elle-même. C'est dans ces sentiments, Monsieur le Président, que ma délégation essaiera d'apporter son tout modeste apport et vous assure, vous et tous les membres de la Conférence du désarmement, de sa coopération dans l'égalité et la sincérité réciproques.

Monsieur le Président, si j'ai choisi de m'adresser à la Conférence sur le point 6 de l'ordre du jour, c'est que, comme l'a dit la délégation du Viet Nam à la douzième session extraordinaire de 1982 consacrée au désarmement : "La République socialiste du Viet Nam est un pays non doté d'armes nucléaires et elle a été et demeure victime de graves menaces de la part de certaines puissances dotées de cette arme"; et ensuite c'est aussi parce que le Viet Nam se sent toujours un élément solidaire, actif et responsable du grand mouvement des peuples en lutte pour la paix, l'indépendance nationale et la sécurité internationale.

La politique de l'impérialisme, notamment en ces dernières années, a aggravé dans une notable proportion le danger d'un holocauste nucléaire et pose plus que jamais la tâche centrale de l'heure pour toute l'humanité, celle de la prévention d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale. D'autre part, la même politique intensifie et multiplie les interventions armées en de nombreuses régions du monde. Les quatre décennies depuis la Seconde guerre mondiale démontrent les plus grandes possibilités de préserver la paix mondiale, mais ont vu également de nombreuses guerres dites locales, non moins meurtrières. Dans ce contexte, la menace d'emploi de l'arme nucléaire dans ces guerres dites locales n'est point une pure vue de l'esprit. On se rappelle que dans les deux guerres d'Indochine, des stratèges - qui heureusement n'ont pas été suivis - ont avancé des plans d'emploi de la bombe atomique ou des armes nucléaires tactiques en 1954 pour dégager Dien Bien Phu et dans les années 1960-1970 pour escalader la guerre et arracher la victoire. Le fait qu'actuellement en certains milieux impérialistes on prône des théories dites de l'admissibilité de la guerre nucléaire, de la guerre nucléaire limitée, de la guerre nucléaire rampante, le fait que l'on met en chantier dans certains pays des armes nucléaires "sur mesure" parfaitement adaptées à des exigences de guerre dite limitée, le fait également que plus ou moins sciemment l'arme nucléaire a été mise à la portée de certains alliés dits stratégiques, tels qu'Israël, la République Sud-africaine et d'autres prétendants..., tous ces faits montrent que la question des arrangements internationaux en vue d'assurer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires est plus actuelle que jamais. Le déploiement des missiles de portée intermédiaire en Europe est de nature à accroître les appréhensions, car ces missiles installés en une certaine île d'un pays de l'OTAN en Méditerranée, par exemple, visent, dit-on, le flanc Sud de l'Union soviétique, mais qui peut nous garantir qu'elles ne pourront, en un tour de main, être tournées vers tel ou tel pays d'indépendance nationale des Balkans, du Proche-Orient ou d'Afrique du Nord ? On devrait ajouter que par la logique interne de l'escalade menée par des hommes d'Etat irresponsables, les risques que l'emploi de l'arme nucléaire dans de telles guerres locales entraîne à une guerre plus généralisée demeurent des plus grands et certes imprévisibles. Aussi, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont, à leur 7ème Sommet de New Delhi,

(M. Nguyen Thuong, Viet Nam)

"réitéré leur demande que les Etats dotés d'armes nucléaires aient l'obligation de garantir que les Etats non dotés de cette arme ne soient pas menacés ou attaqués avec l'arme nucléaire". Des résolutions de la 38ème Assemblée générale des Nations Unies reconnaissent expressément la nécessité d'apaiser la préoccupation légitime qu'ont les Etats d'assumer la sécurité de leur peuple; de même que l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats non dotés d'armes nucléaires ont besoin d'être garanties contre la menace du recours à la force, notamment contre l'emploi et la menace d'emploi de l'arme nucléaire. En des termes presque identiques, les deux résolutions 38/67 et 38/68 insistent qu'il est urgent de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces à cet effet.

Monsieur le Président, ma délégation a étudié le rapport du groupe de travail (document CD/SA/CRP.12); elle a parcouru avec intérêt les déclarations de nombre de délégations en cette matière, comme les "working paper" des divers groupes, notamment les documents CD/SA/CRP.3 et CD/53, du Pakistan et de la Bulgarie respectivement. Après cette vue rétrospective, ma délégation ne sous-estime pas les difficultés qui restent encore à surmonter; face au besoin grandissant et urgent de garantir la sécurité des pays non dotés d'armes nucléaires, elle voudrait prier instamment les membres de la Conférence du désarmement, en particulier les Etats détenteurs de l'arme nucléaire, de faire de plus pressants efforts, entre autres de remédier à ce manque de volonté politique de certains d'entre eux, qui serait, selon l'appréciation du Groupe des 21, l'élément majeur des difficultés actuelles.

Ces efforts restent à faire dans deux directions, comme le suggèrent les résolutions votées par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

Monsieur le Président, la première direction - la principale - sera, comme le recommande la résolution 38/67 dans les paragraphes 4, 5 et 6 de son dispositif, que la Conférence du désarmement "devrait continuer d'étudier les moyens de surmonter les difficultés ... en vue de parvenir à un accord approprié" sous la forme d'"un instrument international ayant force obligatoire", tel qu'une "convention internationale" en la matière. Des éléments d'optimisme prudent me semblent subsister, car comme le disent et la résolution, et le rapport du Groupe de travail lui-même, "il n'est formulé aucune objection de principe à l'idée d'une telle convention" et "qu'un très large appui a été apporté sur le plan international à la conclusion d'une telle convention". Est également encourageant le fait qu'à la dernière session de l'Assemblée générale, un seul projet de résolution (38/67) ait pu être présenté et adopté au lieu de deux projets parallèles, comme à la précédente session. Le dernier considérant de la résolution 38/67 semble suggérer une idée : Si la sécurité de tous les Etats non dotés d'armes nucléaires devait être garantie, d'une manière ou d'une autre, "dans la recherche d'une solution au problème des assurances de sécurité, priorité devrait être donnée aux intérêts de sécurité légitimes des Etats non dotés d'armes nucléaires qui, du fait qu'ils ont renoncé à l'option nucléaire et ont refusé d'autoriser l'implantation d'armes nucléaires sur leur territoire, ont le droit absolu de pouvoir compter sur les garanties les plus efficaces contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires." La presque totalité des pays non alignés - dont le Viet Nam - sont de ceux-là.

(M. Nguyen Thuong, Viet Nam)

On pourrait donc, me semble-t-il, penser à un régime complet d'assurances de sécurité dont bénéficieraient les pays sus-désignés et, pour les autres pays, à un régime un peu amoindri, comportant certaines composantes dont la jouissance serait suspendue tant qu'il subsiste des armes nucléaires de leurs alliés ou autres pays sur leur propre territoire. Un tel aménagement ne serait pas contradictoire avec le souhait que la sécurité de tous les pays non dotés d'armes nucléaires soit garantie, car les pays qui prêtent leur territoire à l'entreposage des armes nucléaires ne sont plus totalement des pays non dotés d'armes nucléaires; ils constituent par ce fait même des éléments dans les stratégies qui opposent les puissances dotées de ces armes et également un danger réel, quoique potentiel, pour leurs voisins, authentiquement non dotés de l'arme nucléaire. Enfin, nous estimons que pour que la convention puisse entrer en vigueur, il est indispensable que tous les pays dotés d'armes nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité, participent à sa signature.

Monsieur le Président, pendant que se poursuivent des efforts en vue de cette convention ou plus exactement, d'une "approche acceptable pour tous", la deuxième orientation est que devraient être examinées toutes autres mesures parallèles ou intérimaires qui pourraient contribuer à ces efforts pour conclure une convention. De nombreuses idées des plus valables ont été avancées au cours des travaux du groupe de travail; certaines d'entre elles ont été mentionnées dans diverses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, la résolution 38/67 s'est félicitée à nouveau des déclarations solennelles faites par certains Etats dotés d'armes nucléaires concernant le refus d'utiliser en premier l'arme nucléaire; en particulier, nous nous félicitons de l'obligation assumée au niveau politique le plus élevé par l'Union soviétique de ne pas être la première à utiliser ces armes. La résolution fait observer avec raison que si tous les Etats dotés d'armes nucléaires assumaient chacun l'obligation de ne pas être le premier à utiliser ces armes, cela équivaudrait, en pratique, à interdire l'emploi des armes nucléaires contre tous les Etats, y compris les Etats non dotés d'armes nucléaires. Dans le même ordre d'idées le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 37/80 appelle tous les Etats dotés d'armes nucléaires à faire des déclarations solennelles, unilatérales mais identiques en substance, concernant la non-utilisation des armes nucléaires à l'encontre des pays non dotés de ces armes et n'en ayant pas sur leur propre territoire; il recommande que de telles déclarations soient approuvées par une résolution du Conseil de sécurité.

Une autre idée, en connexion avec la précédente, pourra s'inspirer de l'initiative de l'Union soviétique, qui s'est déclarée prête à assumer une obligation ayant force obligatoire de fournir des garanties de sécurité aux Etats de l'Europe septentrionale parties à une zone exempte d'armes nucléaires en cette région (réponse du Président Brejnev à une revue finlandaise, le 26 juin 1981). Une telle garantie de la part de l'Union soviétique pourrait être étendue à d'autres pays non dotés d'armes nucléaires sous la forme soit d'un accord multilatéral dont l'URSS serait l'une des parties, soit d'un accord bilatéral entre l'URSS

(M. Nguyen Thuong, Viet Nam)

et chacun des pays faisant partie d'une telle zone. Dans son discours électoral du 2 mars dernier, le Secrétaire général du Parti communiste soviétique K.U. Tchernenko propose à nouveau, parmi des normes de conduite aux puissances nucléaires : "Ne recourir en aucune circonstance à des armes nucléaires contre des Etats non nucléaires sur le territoire desquels il n'y a pas de telles armes. Respecter le statut des zones dénucléarisées qui existent déjà et encourager la création de nouvelles zones dénucléarisées dans les différentes régions du monde (document CD/444 du 6 mars 1984). Il faut espérer que d'autres puissances dotées d'armes nucléaires suivront un processus similaire d'action et souscriront à ces normes. Etant un pays voisin de l'Asie du Sud et de l'océan Indien, le Viet Nam soutient les efforts de l'Inde et des autres pays non alignés de la région tendant à faire de l'océan Indien et des Etats riverains une zone de paix, d'où seront éliminées, entre autres, les armes nucléaires. Il faut espérer que toutes les puissances dotées d'armes nucléaires pressenties répondront positivement à cet effort louable de l'Inde, hautement profitable à la sécurité des Etats de la région et d'alentour.

Monsieur le Président, il est clair que la garantie positive, pour ainsi dire absolue pour les pays non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace d'emploi de ces armes résultera d'un désarmement nucléaire radical et global; toutes les mesures dites de garanties négatives ne sauraient s'y substituer. Aussi, le Viet Nam se joint à toutes les forces de paix de par le monde dans la lutte et les efforts multiformes pour la prévention d'une guerre nucléaire, pour le désarmement nucléaire sous contrôle efficace. Dans le moment présent, le Viet Nam, pour sa propre sécurité en tant que pays non doté d'armes nucléaires et dans l'intérêt de la paix mondiale, soutient les propositions des pays non alignés et des pays socialistes, entre autres pour le gel des armes nucléaires, pour l'interdiction radicale des essais d'armes nucléaires, pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, pour le renforcement du Traité de non-prolifération. Nous souhaitons, en particulier, que toutes les puissances dotées d'armes nucléaires acceptent sans plus tarder et sans poser de conditions le gel instamment demandé par l'opinion mondiale; que les deux puissances encore réticentes se joignent au travail en vue d'interdire radicalement toutes formes d'essai d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, ma délégation vous remercie et remercie la Conférence de votre attention à écouter ma modeste déclaration. Le Viet Nam manque peut-être d'expérience, mais il ne manque pas de bonne volonté et d'esprit de responsabilité. L'année dernière, ma délégation a pu entretenir le Comité du désarmement des résultats du Symposium de Ho Chi Minh-Ville sur les conséquences de l'emploi de défoliants dans la deuxième guerre d'Indochine. Prochainement, ma délégation souhaiterait, à une date appropriée, s'adresser à la Conférence sur un autre problème qui nous tient à coeur, à savoir le Programme global de désarmement, englobant entre autres l'instauration, par les efforts conjugués de tous les pays de la région, d'une zone de paix en Asie du Sud-Est.

(M. Nguyen Thuong, Viet Nam)

Ma délégation n'épargnera pas ses efforts persévérants en vue d'améliorer et d'étendre sa participation aux travaux de notre organe de négociation d'une si grande importance pour tout l'avenir de l'humanité. Le Viet Nam s'est porté candidat pour le cas où la Conférence décide d'augmenter le nombre de ses membres. Ma délégation renouvelle l'expression de sa gratitude à la Conférence et à tous ses membres qui lui accordent compréhension, soutien et encouragement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Viet Nam pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées au Président. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie, l'ambassadeur Alessi.

M. ALESSI (Italie) : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord associer ma délégation, et je suis sûr d'interpréter aussi les sentiments des autres membres du Groupe occidental, aux expressions de condoléance qui ont été prononcées pour le décès du Président Sekou Touré. La personnalité du disparu et le rôle qu'il a joué sur la scène internationale font que le deuil qui frappe aujourd'hui la Guinée et le continent africain frappe également la communauté des nations tout entière. Monsieur le Président, les liens millénaires d'histoire, de culture et d'amitié qui unissent le pays que vous représentez si dignement au mien m'incitent à m'adresser à vous avec une chaleur toute particulière. Je tiens à vous exprimer toute l'appréciation de ma délégation pour la manière courtoise et efficace avec laquelle vous dirigez nos travaux et pour les efforts inlassables que vous déployez pour en assurer le progrès. Je veux en même temps rendre hommage encore une fois à votre prédécesseur, l'ambassadeur Turbanski, à qui revient le mérite d'avoir su assurer à notre présente session un départ constructif et prometteur.

Monsieur le Président, j'ai l'intention de consacrer mon intervention d'aujourd'hui à un problème auquel mon gouvernement attache une importance particulière. Je me réfère à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Je regrette vivement que, malgré tous les efforts personnels que vous avez déployés, le point 5 de notre ordre du jour manque toujours d'un cadre de travail qui permette des discussions de fond structurées.

Entre-temps, nous n'avons d'autre choix que d'utiliser les séances plénières pour poursuivre nos échanges de vues. Je ne désire pas m'attarder aujourd'hui sur les questions relatives à la création d'un organe subsidiaire : les réunions officieuses et les consultations que vous avez menées ont offert à ma délégation l'occasion de s'exprimer amplement à ce sujet. Je voudrais plutôt présenter quelques idées sur le fond des questions que nous sommes appelés à considérer sous le libellé du point 5.

Je crois qu'un accord existe sur le fait que les discussions que nous devrions entamer, une fois l'organe subsidiaire établi, devraient avoir un caractère global. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait donc faire l'objet d'un examen approfondi sous tous ses aspects, sans préconditions ni limitations.

(M. Alessi, Italie)

Il va de soi qu'un tel exercice doit être conduit d'une façon rationnelle et, de l'avis de ma délégation, une analyse des accords internationaux pertinents, tant multilatéraux que bilatéraux, pourrait constituer un point de départ utile.

Dans son intervention du 22 mars dernier, le distingué représentant de l'Union soviétique estimait que de telles suggestions ne seraient qu'un moyen astucieux d'éviter de véritables négociations.

J'y verrais, beaucoup plus modestement, des suggestions de bon sens visant à commencer, sans plus tarder, notre travail de fond. L'analyse des accords en vigueur est un point de départ; je ne prétends pas qu'il soit le seul; mais il me paraît logique que l'on commence par examiner ce qui est en place si l'on veut discuter ce qu'il faudrait y ajouter. Ce premier pas nous aiderait à identifier les différentes questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous permettrait en outre de rechercher les lacunes du régime juridique existant : nous pourrions dès lors décider des mesures à prendre pour y remédier.

Tout progrès dans ce domaine, si important pour la sécurité et la stabilité internationales, requiert des décisions de fond difficiles et complexes de la part de nos gouvernements. Ma délégation, qui s'estime toujours liée par le paragraphe 80 du Document final dont le libellé fût soumis par mon pays à l'approbation de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, reste convaincue de la grande urgence du problème. Elle est aussi consciente que de telles décisions ne peuvent être prises que sur la base d'un travail préliminaire approfondi, mettant en lumière toutes les données et toutes les solutions possibles.

Un recueil d'extraits des accords pertinents, tant multilatéraux que bilatéraux, pourrait constituer la base documentaire du travail auquel je me référais. Je note d'ailleurs que les documents présentés par le Canada (CD/320) et par la France (CD/375) contiennent une liste de tels accords, ainsi que des commentaires de caractère préliminaire. De même, l'intervention prononcée par le distingué représentant de la Suède, l'ambassadeur Ekeus, le 22 mars dernier, touche largement aux mêmes problèmes et met en exergue une série de questions majeures concernant l'interprétation et l'application des accords en vigueur.

Une analyse de ces accords serait également utile à l'égard du projet de traité qui a été présenté par la délégation de l'Union soviétique dans le document CD/476, et auquel se référait aujourd'hui le distingué délégué de la Tchécoslovaquie. Le titre du traité, ainsi que son préambule et son article premier, portent sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Un examen préalable de l'Article 2, par. 4 de la Charte des Nations Unies et de ses implications pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique me paraît s'imposer. En outre, d'autres clauses de ce projet de traité - notamment certains alinéas de l'article 2 - règlent des questions déjà couvertes, au moins en partie, par d'autres traités en vigueur. Ici encore, un examen préalable de ces instructions serait utile.

(M. Alessi, Italie)

Ma délégation demeure prête à fournir des commentaires détaillés sur le projet de traité soviétique dans un cadre et à un moment appropriés. La présentation que le distingué représentant de l'Union soviétique en a faite en séance plénière nous donne d'autres éléments qui méritent réflexion : je me bornerai à noter ici la disponibilité à envisager des mesures additionnelles de vérification.

Monsieur le Président, le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, entré en vigueur en 1967, est sans doute le plus important parmi ces accords : outre le fait qu'il a été ratifié par un nombre considérable d'Etats, il contient, selon l'opinion générale, les principes fondamentaux du droit international général en matière d'espace. Ce Traité est important en raison de certaines interdictions spécifiques qu'il établit (notamment dans l'art. IV, premier alinéa) et pour les principes qu'il énonce ou qu'il rappelle (notamment dans le préambule). Mais ce Traité est aussi remarquable par ses "silences" et par ses "lacunes", qui laissent subsister une large sphère de liberté pour les Etats.

Cette liberté est à la base de certains accords ultérieurs qui, comme dans le cas des accords bilatéraux américano-soviétiques conclus dans le cadre des négociations SALT, touchent aussi à l'utilisation de l'espace.

L'idée de développer le régime juridique de l'espace en direction d'une sorte de démilitarisation ou de sanctuarisation a été avancée à plusieurs reprises dans le passé. Nous mêmes avons soulevé la question d'une révision du Traité de l'espace, déjà en 1968 (doc. A/7221 du 9 septembre 1968). Le Traité, faut-il le rappeler, ne contient pas de clauses prévoyant un examen périodique. Par la suite, nous avons présenté un projet de Protocole additionnel visant à élargir le champ d'application du Traité de 1967 (documents de travail A/AC.187/97 du 1er février et CD/9 du 26 mars 1979).

Force est de reconnaître que cette voie ne s'est pas révélée prometteuse. Le temps semble bien révolu quand le Président d'une superpuissance pouvait proposer, à la XVème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que les principes arrêtés pour l'Antarctique soient appliqués à l'espace extra-atmosphérique.

Les caractéristiques propres de l'environnement spatial, la rapidité des progrès technologiques dans ce domaine, la nature multiforme des engins spatiaux, l'imbrication ancienne et désormais irréversible des usages civils et militaires de l'espace, rendent difficilement praticable le recours à des formules ou à des concepts qui ont trouvé une application dans d'autres contextes. La transposition pure et simple à l'espace de notions comme celles d'"acte hostile", de "mesure de nature militaire", de "dispositif offensif ou défensif", de "buts exclusivement pacifiques", etc., bute contre une réalité qui ne se prête pas à des classements nets. Les interprétations disparates que donnent de ces notions les puissances spatiales elles-mêmes, ainsi que l'ambiguïté qui pèse sur la licéité de certaines activités dans l'espace,

(M. Alessi, Italie)

fournissent la confirmation de cet état de choses. Il me semblerait extrêmement utile de pouvoir enregistrer les positions des différentes délégations sur ces questions fondamentales et, dans la mesure du possible, de les clarifier. Le document de travail présenté par la France (CD/375) contient à cet égard, dans la section III, une série de questions pertinentes et délicates qui méritent d'être approfondies.

Pour tenir compte de cette évolution, il nous est apparu préférable d'utiliser une autre approche : en 1981, à l'Assemblée générale, l'Italie s'est portée coauteur de la résolution 36/97 C. Cette résolution, comme celle coparrainée l'année suivante, préconisait une approche progressive, concentrée sur la nécessité d'assurer d'abord l'immunité des satellites et d'interdire les systèmes ASAT.

Même si l'on se place dans cette optique, un examen des instruments juridiques en vigueur reste un exercice indispensable. A titre d'exemple, on pourrait citer la question des relations entre un éventuel accord sur les systèmes ASAT - quel que soit son contenu - et le Traité sur l'espace de 1967; outre l'obligation fondamentale selon laquelle les activités dans l'exploration et l'usage de l'espace doivent être menées "conformément au droit international", la clause la plus significative à cet égard est l'article IX de ce Traité. Cet article, qui prévoit des consultations internationales appropriées en cas d'activités spatiales susceptibles de causer une gêne potentiellement nuisible aux autres, me paraît offrir la base même des efforts que nous devons mener.

D'autres accords couvrent, dans une certaine mesure, les actes d'interférence contre les satellites.

L'article III de l'Accord bilatéral sur les mesures pour réduire le risque de guerre nucléaire (1971) envisage, entre autres, le cas d'interférence dans les systèmes d'alerte rapide lorsque celle-ci est de nature à créer un danger de guerre nucléaire. Les satellites font naturellement partie des systèmes d'alerte rapide. On peut en outre considérer que l'accord bilatéral de 1973 sur la prévention d'une guerre nucléaire pourrait être invoqué au même titre. Les accords SALT prévoient également des limitations ultérieures aux activités d'interférence avec les satellites : en matière de vérification, les parties à ces accords se fient aux "moyens techniques nationaux", notion de caractère général qui englobe tout un éventail de méthodes pour la récolte de données et qui, dans le contexte des accords SALT, comprend les satellites de reconnaissance. En outre, les Parties se sont engagées à ne pas recourir à des mesures de dissimulation qui feraient obstacle à la vérification de l'application des accords, y compris naturellement la vérification à partir de l'espace.

A la suite d'accords bilatéraux, les satellites bénéficient donc d'un début de protection juridique. Notre tâche prioritaire est à cet égard celle d'examiner le contenu et les limites d'une telle protection, pour pouvoir ensuite étudier la manière de l'étendre au-delà de la non-interférence avec les moyens nationaux de vérification et de la généraliser.

(M. Alessi, Italie)

Monsieur le Président, 16 ans nous séparent de l'an 2000; les réponses que nous saurons donner au défi du contrôle des armements dans l'espace peuvent avoir de sérieuses incidences sur la façon dont l'humanité entrera dans le siècle prochain. On a dit que la maîtrise des armes spatiales est destinée à devenir le problème numéro 1 du désarmement au XXIème siècle. On peut se demander si elle ne l'est pas déjà.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Italie pour sa déclaration et pour les aimables paroles à l'adresse du Président. J'ai été très sensible à ses références chaleureuses à l'histoire millénaire commune de la Roumanie et de l'Italie.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais, pour commencer, associer ma délégation aux hommages qui ont été rendus ce matin à la mémoire du Président Sekou Touré. Il y a un peu plus de 10 ans, j'ai eu l'occasion de connaître personnellement ce distingué dirigeant africain quand j'ai séjourné quelques jours en République de Guinée lors d'une mission dont j'avais été chargé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. A cette occasion, au cours de diverses réunions de travail, j'ai pu apprécier directement la personnalité du Président Sekou Touré et sa profonde préoccupation au sujet du bien-être et du développement de son peuple. C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris aujourd'hui sa disparition prématurée.

Au nom de la délégation argentine, je joins ma voix aux condoléances exprimées au Gouvernement et au peuple de la République de Guinée, ainsi qu'à la famille de l'éminent dirigeant disparu.

Il est d'usage, dans nos débats, de commencer les interventions par quelques mots d'hommage au Président en exercice, l'ambassadeur Datcou. Dans le cas présent, ces hommages sont on ne peut plus justifiés. Nous sommes tous, sans exception, témoins de ses efforts quotidiens et infatigables pour activer les travaux de notre Conférence. Il faut espérer que ses efforts seront couronnés de succès et je le félicite sincèrement pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels il s'acquitte de ses importantes fonctions.

Il serait injuste de ne pas mentionner dans cette introduction le travail habile et efficace accompli par votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur Turbanski, à qui j'exprime ma reconnaissance, et il serait injuste également d'oublier la gestion fructueuse et prolongée de l'ambassadeur Morelli Pando, à qui nous exprimons notre sympathie et l'espoir de le revoir dans un proche avenir.

La semaine dernière, conformément au calendrier prévu dans le programme de travail pour la session de printemps, la Conférence du désarmement a consacré deux séances plénières à l'examen du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique".

(M. Carasales, Argentine)

Le bilan de ces deux séances plénières s'est soldé par quelques discours, intéressants certes et d'une grande valeur, mais très peu nombreux. Ce matin sont venus se joindre à ces exposés ceux présentés par les distingués Ambassadeurs de la Tchécoslovaquie et de l'Italie. Il n'en demeure pas moins que le scénario, avec les mêmes caractéristiques, s'est toujours reproduit depuis la décision prise au début de 1982 par ce qui était alors le Comité du désarmement d'inscrire à son ordre du jour la question de l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique.

On peut à juste titre se demander si l'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, la Conférence du désarmement, remplit ses fonctions, même très approximativement, lorsqu'elle consacre à peine deux semaines par an, soit quatre séances par an - je le répète, quatre séances par an - à l'examen d'un problème dont l'ampleur et l'urgence sont universellement reconnues. La réponse à cette question ne fait aucun doute. Dès lors, on peut légitimement affirmer que la Conférence du désarmement ne peut prolonger davantage cette situation anormale sans porter atteinte à son prestige et à sa mission, je dirais même à sa raison d'être.

Il ne faut pas oublier qu'en 1982, le Comité du désarmement a accepté d'inscrire à son ordre du jour - non sans difficulté, à vrai dire - l'actuel point 5, pour répondre à la profonde préoccupation de la communauté internationale, qui s'était exprimée dans les résolutions 36/97 C et 36/99 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1981. Quelques années auparavant, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait reconnu, au paragraphe 80 du Document final, la nécessité implicite de prendre "de nouvelles mesures" et d'engager "des négociations internationales appropriées" - et je souligne le terme "négociations" - "pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique".

Je n'ai pas l'intention de me lancer dans l'énumération de toutes les mesures prises par la communauté internationale pour s'efforcer de réglementer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique depuis que le lancement du premier Spoutnik, en 1957, a marqué le début de l'ère spatiale. Par ailleurs, la remarquable intervention prononcée le 22 mars par l'ambassadeur Ekeus constitue un résumé très utile des instruments négociés sur cette question.

Néanmoins, force est de reconnaître que ces instruments sont insuffisants. Dans le cas contraire, les diverses résolutions qui sont adoptées chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies, avec l'appui massif de tous les groupes, n'auraient aucun sens.

Depuis quelques années, les juristes constatent avec une préoccupation croissante qu'il existe des lacunes dans la réglementation juridique de l'espace, et cette préoccupation va en s'accentuant à mesure que l'on voit s'intensifier les opérations spatiales des superpuissances qui sont actuellement à l'étude ou en cours de planification, de préparation et même d'exécution.

Pour ceux qui pensent que les activités spatiales relèvent encore du domaine de la science-fiction, il n'est pas facile de comprendre l'ampleur de l'enjeu, dans tous ses aspects et toutes ses conséquences. Quel que soit le jugement que l'on peut porter sur les annonces et les perspectives qu'ouvre le discours si souvent cité qu'a prononcé le président Reagan le 23 mars 1983, il ne fait aucun doute qu'il a suscité l'intérêt, et j'ajouterai la préoccupation, de vastes secteurs de l'opinion publiques mondiale au sujet de questions qui ont une importance considérable pour leur avenir et qui jusqu'alors n'avaient pas dépassé le cadre des revues et des institutions spécialisées.

(M. Carasales, Argentine)

Depuis lors, les déclarations écrites et orales se sont multipliées au sujet de la possibilité d'une utilisation belliqueuse de l'espace et, le moins que l'on puisse dire à cet égard, c'est qu'elles font état d'une situation alarmante. Les guerres futures semblent se rapprocher à une vitesse vertigineuse.

Le déroulement d'une course militaire dans l'espace est aujourd'hui une réalité. Nul ne peut raisonnablement contester cette affirmation et ne peut invoquer l'ignorance, car il existe une abondante documentation sur cette question. Un bref coup d'oeil sur les articles et les publications qui paraissent avec une fréquence croissante montre que tous s'accordent à reconnaître l'activité frénétique à laquelle se livrent les superpuissances et qui dépasse de beaucoup ce que font apparaître les titres des journaux. Les sommes consacrées aux recherches et aux préparatifs frappent par leur ampleur, inquiètent par leur destination en définitive belliqueuse, et ont de quoi décourager quand on les compare aux besoins économiques et sociaux qui restent quotidiennement insatisfaits.

Depuis un certain temps, le budget destiné aux activités spatiales du Pentagone dépasse celui de la NASA, et cet écart tend à s'élargir. Bien plus, on estime qu'au moins le quart du budget de la NASA elle-même a en fait des applications militaires. Les informations dont on dispose sur les dépenses de l'autre superpuissance sont peu nombreuses, comme toujours, mais il y a lieu de présumer qu'elles sont également énormes.

En général, les diverses activités programmées et en cours d'exécution comprennent les mêmes projets : systèmes antisatellites de divers types (lancés à partir de la Terre ou à partir d'un avion F-15), satellites exterminateurs dotés de différentes caractéristiques, utilisation à des fins militaires de la navette spatiale, mise au point de rayons laser et de faisceaux de particules, systèmes de défense antimissiles, etc. On tente de classifier les divers types d'armes spatiales : armes directes classiques et non classiques, armes indirectes employées à des fins d'information ou à des fins hostiles - chacune de ces catégories pouvant à son tour faire l'objet de subdivisions.

Je ne vais pas me lancer dans une description, même abrégée, de tout ce qui se fait à l'heure actuelle, maintenant, et de tout ce qui doit être réalisé dans un avenir proche. Je le répète, les informations sur ce sujet ont déjà dépassé le cadre des revues spécialisées pour trouver place dans les publications de politique internationale et même dans la presse quotidienne. On a même fait l'expérience directe de l'utilisation de l'espace à des fins militaires : mon pays en a souffert dans sa propre chair.

Face à ce tableau, à cette réalité, il existe deux possibilités : ou bien toutes ces activités sont effectuées en violation des accords multilatéraux ou bilatéraux existant dans ce domaine, ou bien ces instruments internationaux sont absolument insuffisants pour empêcher une course aux armements dans l'espace.

Nous voulons croire que la première de ces deux possibilités n'est pas la bonne; il reste donc la seconde : les accords internationaux qui régissent les activités spatiales sont incomplets et présentent de nombreuses lacunes et insuffisances qui doivent inévitablement être comblées si nous sommes sincères dans notre désir de réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations exclusivement pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité.

(M. Carasales, Argentine)

Toute analyse des instruments en vigueur, et même de ceux qui ne sont pas encore entrés en vigueur, montre clairement qu'en effet ces instruments ne sont pas complets et laissent de côté de nombreuses activités de caractère dangereux - peut-être parce que, lors de leur rédaction, n'existaient pas encore les progrès technologiques qui ouvrent aujourd'hui de si vastes perspectives.

Ce qui est encore plus alarmant, c'est que certains concepts essentiels énoncés dans quelques-uns des traités en vigueur font l'objet d'interprétations divergentes. Jusqu'ici, cela n'a guère été perceptible, parce que ces traités ne sont en application que depuis relativement peu de temps et parce que le nombre des Etats présents dans l'espace est extrêmement limité. Mais l'intensification de la course dans l'espace permet de penser que cette imprécision juridique ne persistera pas longtemps.

Je donnerai quelques exemples. L'idée même "d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques" revêt un sens différent pour les principaux protagonistes. Certains soutiennent que l'expression est synonyme d'utilisation "non militaire" de l'espace, à l'exemple des dispositions du Traité sur l'Antarctique, qui fait uniquement une exception expresse pour permettre l'emploi de personnel militaire pour la recherche scientifique (articles 1 et 2). Il convient de signaler que le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique contient une disposition similaire (article IV), de même que le Traité sur la Lune de 1979 (article 3, paragraphe 4).

D'apres une autre interprétation, l'utilisation "pacifique" doit être entendue comme "non agressive" - c'est-à-dire que l'espace peut être utilisé à des fins "défensives", y compris, ce qui est beaucoup plus grave, à des fins "de dissuasion", avec l'argument que, de cette façon, est assuré le maintien de la paix. Si nous nous souvenons du célèbre discours prononcé le 23 juin 1982 à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, affirmant que les armes nucléaires étaient le meilleur garant du maintien de la paix, nous pouvons facilement imaginer que le corollaire logique sera que l'extension de la doctrine de la "dissuasion nucléaire" à l'espace sera la garantie de son utilisation exclusivement pacifique.

Mais, sans aller jusqu'à ces extrêmes, admettre simplement la possibilité d'avoir dans l'espace des armes "défensives" mais non "agressives" revient à recréer dans ce milieu une dichotomie qui s'est déjà révélée insoluble.

Un autre exemple des divergences d'interprétation que je mentionnais il y a un instant concerne l'expression "arme de destruction massive", qui touche à la substance du Traité de 1967. Non seulement certaines activités spatiales en cours échappent-elles manifestement aux dispositions de ce Traité, mais il semble que certains gouvernements n'ont pas non plus une idée très claire de ce qui est interdit exactement, étant donné que l'expression "arme de destruction massive" ne revêt pas le même sens pour tous. Ainsi, on discute du point de savoir si les rayons laser ou les armes antisatellites sont, oui ou non, des armes de destruction massive. Cela a été soutenu.

Il y a également lieu de se demander si le concept même d'"arme" ne présente pas de problèmes particuliers dans le contexte de l'espace extra-atmosphérique, étant donné les caractéristiques ambivalentes, pacifiques et militaires, que revêtent ou peuvent revêtir les dispositifs opérationnels dans ce milieu.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à maintenant - et on pourrait certes en dire beaucoup plus - révèle à mon sens une vérité incontestable : dans ce domaine, il y a beaucoup à faire, et il faut le faire le plus tôt possible. Ma délégation ne saurait accepter l'argument selon lequel il faut d'abord déterminer s'il est nécessaire ou non de faire quelque chose. Ce point de vue est déjà insoutenable. On peut discuter pour savoir par où commencer, mais non de la nécessité de reprendre, et sans plus tarder, l'action internationale dans ce domaine.

(M. Carasales, Argentine)

Pendant que nous nous tenons à un immobilisme injustifiable, le monde continue à avancer et la réalité à se transformer. Le temps de la science et de la technologie est de plus en plus décalé par rapport à celui de la négociation et les décisions politiques semblent suivre le premier plutôt que le second.

Actuellement, la possibilité d'une catastrophe nucléaire se fait plus menaçante et la prévention d'une guerre nucléaire est réclamée avec angoisse. Mais, si le monde se trouve aujourd'hui dans un équilibre précaire, qui à chaque instant risque d'être détruit, nous pouvons imaginer quelle sera la situation le jour où l'espace sera envahi par des systèmes d'armes de tous types : peu importera qu'elles soient qualifiées de défensives ou d'agressives, de destruction massive ou non. Les facteurs de déstabilisation se seront multipliés et ce serait une illusion, à la fois infantile et fatale, de croire qu'une guerre dans l'espace épargnerait notre planète. Les acteurs agiront depuis la Terre et c'est précisément pour la dominer qu'on recherche le contrôle de l'espace, comme dans les temps passés on recherchait la maîtrise des mers pour dominer les continents.

Une réglementation juridique sans faille de la course dans l'espace extra-atmosphérique, afin de la conserver absolument exempte d'applications belliqueuses, est aujourd'hui une nécessité impérieuse. La Conférence du désarmement, à la demande de l'Assemblée générale, a assumé cette tâche en inscrivant par consensus cette question à son ordre du jour. La Conférence est un organe qui, par sa compétence, le niveau de ses membres, la somme d'expérience accumulée au long des années de négociation d'instruments internationaux sur le désarmement, réunit toutes les caractéristiques voulues pour accomplir un travail efficace et fécond. La souplesse que permet le règlement intérieur n'a pas encore été pleinement exploitée, et il existe, à mon avis, diverses formules possibles qui permettraient par exemple d'organiser, si nécessaire, dans le cadre de la Conférence, des réunions officieuses de caractère bilatéral, pour faire progresser les travaux de la Conférence. Il existe déjà un abondant matériel de travail, y compris des projets de traité qui méritent l'examen le plus attentif.

Tout cela est possible à cette Conférence. Il lui faut seulement décider de commencer enfin l'examen au fond de la question inscrite à son ordre du jour depuis deux ans. Ce n'est pas un secret que la grande majorité des délégations sont prêtes depuis longtemps à entreprendre cette tâche. La résolution 38/70 de la trente-huitième session de l'Assemblée générale l'a demandé une fois de plus il y a quelques mois, par un nombre de voix vraiment exceptionnel.

Nous ne pouvons, nous ne devons pas retarder davantage cette décision. Etablissons une fois pour toute un organe à cette fin, un comité spécial, donnons-lui un mandat qui ait un sens et un contenu concret, et mettons-nous à l'ouvrage, car nous n'avons déjà perdu que trop de temps.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les aimables paroles adressées au Président. Ainsi, honorables délégués, la liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il d'autres délégations qui voudraient prendre la parole à cette étape de notre débat ? Je n'en vois pas, donc j'ai l'intention maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer une réunion officieuse de la Conférence dans cinq minutes, pour examiner quelques problèmes d'organisation.

La séance est suspendue à 12 h 30; elle est reprise à 12 h 40.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Je présente maintenant à l'examen de la Conférence trois projets de décision concernant la participation de pays non membres à nos discussions, qui font l'objet des documents de travail Nos 122 à 124. Nous examinerons ces projets de décision un par un, dans l'ordre dans lequel les demandes initiales ont été reçues de la part des pays non membres. Le premier projet de décision se réfère à la demande reçue de l'Equateur; il est contenu dans le Document de travail No 123 1/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

La deuxième demande a été reçue du Cameroun et le projet de décision pertinent est contenu dans le Document de travail No 124 2/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

La troisième demande a été reçue du Yémen démocratique et le projet de décision pertinent est contenu dans le Document de travail No 122 3/. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Notre travail pour aujourd'hui est ainsi terminé. S'il n'y a pas d'autres membres qui désirent prendre la parole à ce stade de nos travaux, je me propose de lever la séance plénière, mais, auparavant, je voudrais annoncer que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 29 mars, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.

1/ "En réponse à la demande de l'Equateur (CD/485, CD/486 et CD/487) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Equateur à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

2/ "En réponse à la demande du Cameroun (CD/488 et CD/489) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Cameroun à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

3/ "En réponse à la demande du Yémen démocratique (CD/490) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Yémen démocratique à participer, au cours de l'année 1984, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6 et 8 de son ordre du jour."

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.254
29 mars 1984
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 mars 1984, à 10 h 30

Président : M. I. DATCOU (Roumanie)

GE.84-61290

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algerie :	M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. W. GERDTS M. W-E von dem HAGEN M. F. ELBE M. J. PFIRSCHKE
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. J. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GY U PE THEIN TIN U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV M. N. MIKHAILOV
Canada :	M. G. SKINNER
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIANG DEFENG M. GE YIYUN M. SUO KAIMING M. JIANG ZHENXI M. ZHANG WEIDONG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	M. S. ALFARARGI M. I.I. HASSAN M. A.M. ABBAS
Etats-Unis d'Amérique :	M. N. CLYNE M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. R. NORMAN M. P. CORDEN

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Ethiopie :	M. F. YOHANNES
France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. H. TOTH
Inde :	M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. S. SUTOWARDOYO M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. L. FERRARI BRAVO M. B. CABRAS
Japon :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI
Kenya :	-
Maroc :	M. A. SKALLI M. O. HILLALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. J.O. OBOH M. L.O. AKINDELE M. C.V. UDEDIBIA
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. G. CASTILLO RAMIREZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Pologne :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPINSKI M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
République démocratique allemande :	M. J. DEMBSKI M. H. THIELICKE
République islamique d'Iran :	M. N. KAZEMI KAMYAB M. F.S. SIRJANI
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. O. IONESCOU M. P. BALOIU M. A. CRETU M. A. POPESCOU
Royaume-Uni :	M. R.I.T. CROMARTIE M. G.H. COOPER M. D.A. SLINN M. J. RICHARDS M. J-F. GORDON
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. H.M. G.S. PALIHAKKARA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU M. J. LUNDIN Mme I. THORSSON M. L-A. WINGREN
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. J. MATOUSEK
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV
Venezuela :	M. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. MINIC
Zaïre :	Mme E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence continue aujourd'hui l'examen du point 6 de son ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace durecours aux armes nucléaires". Néanmoins, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre peut soulever n'importe quel sujet ayant trait aux travaux de la Conférence.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de Sri Lanka, de la Birmanie, de l'Egypte, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République islamique d'Iran et de la Yougoslavie. Avant de donner la parole au distingué représentant de Sri Lanka, l'ambassadeur Dhanapala, pour présenter le document CD/492,qui vient d'être distribué, je voudrais saluer chaleureusement la présence parmi nous de Mme Inga Thorsson, Ambassadeur, Secrétaire d'Etat, et durant plusieurs années distingué chef de la délégation de Suède. L'activité inlassable, impressionnante de Mme Thorsson en faveur du désarmement et de la paix est bien connue et appréciée pour nous tous. Je voudrais la remercier chaleureusement pour l'intérêt qu'elle porte aux travaux de notre Conférence.

Maintenant, je donne la parole au distingué représentant de Sri Lanka.

M. DHANAPALA (Sri Lanka, Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais associer ma délégation aux sentiments que vous avez exprimés en vous félicitant de la présence de Mme Inga Thorsson parmi nous ce matin.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais faire, au nom du Groupe des 21, une brève déclaration pour présenter le document CD/492 intitulé "Projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires", que le Secrétariat a bien voulu distribuer aujourd'hui.

Pour le fond, le document CD/492 est identique au document CD/438 que la délégation mexicaine a présenté à la Conférence le 24 février 1984. Le projet de mandat contenu dans le document CD/492 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Groupe des 21. Celui-ci nm'a chargé de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir saisir la Conférence du document CD/492 aux fins d'examen et de décision, à sa séance plénière prévue pour le mardi 3 avril 1984.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, qu'au début de nos travaux de ce mois-ci vous aviez organisé des consultations officieuses à composition non limitée sur la création d'organes subsidiaires pour divers points de l'ordre du jour, y compris le point 1. Quatre semaines environ se sont écoulées depuis lors sans que des progrès aient été réalisés malgré le travail considérable que vous avez accompli. Sans entrer dans les détails, je voudrais souligner que l'action entreprise par le Groupe des 21 en présentant le document CD/492 aux fins de décision reflète sa préoccupation au sujet de l'incapacité de la Conférence de réaliser des progrès quels qu'ils soient sur cette question hautement prioritaire, malgré vos efforts et ceux d'un grand nombre de délégations. Elle reflète

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

également l'importance considérable que le Groupe attache à la poursuite des efforts entrepris en vue de trouver des moyens pour permettre à la Conférence de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne ce point hautement prioritaire de son ordre du jour

Le PRESIDENT : Je vous remercie beaucoup pour la présentation de ce document de travail. Maintenant je prie le chef de la délégation de Sri Lanka de faire sa déclaration.

M. DHANAPALA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation sri-lankaise prend la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, je tiens à exprimer sa sincère admiration pour l'expérience et les talents de diplomate dont vous avez fait preuve, et dont l'effet est encore accru par le charme inné et contagieux que votre présence à la tête des travaux de la Conférence au cours de ce mois a pleinement mis en relief. L'heureuse solution apportée à certains problèmes d'organisation qui se sont posés à nous quand vous avez pris la présidence témoigne abondamment des services que vous avez rendus à cette Conférence.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier l'ambassadeur Turbanski, notre Président pour le mois de février, d'avoir guidé avec succès les travaux de la Conférence pendant le premier mois de cette session. Le 14 février 1984, j'ai dit que que ma délégation interviendrait de manière plus spécifique au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour. Je parlerai aujourd'hui du point 5 - Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique - auquel ma délégation attache un intérêt soutenu, dans son souci de prévenir l'extension de la course aux armements terrestres à une autre partie de notre univers - l'espace extra-atmosphérique. Sri Lanka ne dispose d'aucune capacité spatiale, mais n'en est pas moins profondément inquiète des tendances récentes dans ce domaine, qui renforcent le risque de conflit armé. Depuis 1957, date à laquelle le lancement du spoutnik par l'URSS a marqué l'aube de l'ère spatiale, nous avons été témoins de l'intégration des satellites dans les systèmes d'armes modernes. L'inflation des sommes inscrites aux budgets militaires des Etats ayant une capacité spatiale en vue d'activités dans ce domaine a fait ressortir l'importance militaire de l'espace. L'histoire nous enseigne que, de toute évidence, il est plus facile de prévenir la militarisation que d'accomplir la démilitarisation. Persuadés de l'indivisibilité de la sécurité mondiale, nous tenons à préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que zone de paix servant au progrès de l'humanité et non à sa destruction. De même, l'attitude de Sri Lanka quant à l'oeuvre encore inaccomplie visant à faire de l'océan Indien une zone de paix découle de son profond désir d'empêcher la militarisation d'une zone du globe où la rivalité entre les grandes puissances commençait seulement à se manifester en 1971.

L'indéniable complexité technique de cet aspect de nos travaux ne devrait pas servir d'argument pour retarder son examen ou y renoncer. Peut-être une étude et une analyse collectives permettraient-elles de surmonter cette complexité; encore faut-il faire cet effort. De l'avis de ma délégation, les difficultés que présente cette question sont d'ordre plutôt politique que technique.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

En l'absence de loi internationale couvrant les mille possibilités qu'ouvre la technique spatiale, nous devons créer une législation au moyen d'accords internationaux. Il ne suffit pas de dire que les accords actuels sont insuffisants.

Dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, reconnaissant la nécessité de continuer de prendre des mesures préventives, l'Assemblée générale a déclaré par consensus ce qui suit :

> "Pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes."

Ma délégation estime que l'inscription en 1982 de ce point à l'ordre du jour de cet organe multilatéral unique de négociation traduisant l'importance et l'urgence que l'on attachait à cette question et la façon dont la communauté internationale voulait qu'elle soit traitée ici. Alors même que la Conférence du désarmement était saisie de ce problème, nous avons observé des tendances alarmantes vers l'accélération du développement des armes spatiales. L'an dernier et il y a deux ans, la communauté internationale a demandé à juste titre à cet organe, auquel incombe au premier chef la responsabilité de l'examen de cette question, de se hâter d'éviter le risque imminent du déclenchement d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Pourtant, tandis que nous apparaissons paralysés et inactifs quant aux mesures à prendre pour résoudre la question, la dynamique de la course aux armements semble poursuivre sa lancée. La course aux armes antisatellites a déjà commencé. Il est probable qu'un système antisatellites a atteint le stade opérationnel et le système opposé à été récemment mis à l'essai. Les principaux Etats dotés d'une capacité spatiale semblent prêts à se lancer dans l'élaboration d'armes défensives basées dans l'espace. On s'emploie à mettre au point des lasers à haute énergie, des armes à faisceaux de particules et des missiles balistiques de défense destinés à l'espace extra-atmosphérique. Les ressources ainsi investies sont considérables. Permettez-moi de citer un extrait de la publication du Stockholm International Peace Research Institute intitulée "Outer Space - A new Dimension of the Arms Race", qui est d'une actualité saisissante :

> "Le temps que vous lisiez cette phrase, les Etats-Unis auront dépensé près de 2 000 dollars au titre de leur programme militaire spatial. En supposant que le budget soviétique soit du même ordre, les montants dépensés toutes les 10 secondes, s'élèvent à plus de 4 000 dollars. L'effort militaire accompli sur le plan spatial comprend le lancement d'un satellite militaire tous les trois jours, essentiellement pour accroître le pouvoir de combat des forces militaires terrestres."

Les chiffres cités remontent à deux ans. Les montants seraient actuellement beaucoup plus élevés. Une course aux armements n'est pas plus gagnable dans l'espace extra-atmosphérique que sur terre. Pourtant, la spirale de cette course s'étend à l'espace extra-atmosphérique et menace de semer le chaos à l'échelle cosmique.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Ce qui nous paraît inquiétant, c'est l'intégration progressive mais inexorable des capacités spatiales aux stratégies et doctrines concernant les armes nucléaires. Sur terre, on nous dit que c'est la stratégie du risque nucléaire calculé maximum et non la sécurité commune qui peut maintenir la paix. Même si l'on admet qu'il existe depuis la seconde guerre mondiale une corrélation entre les doctrines pratiquées par les puissances dotées d'armes nucléaires et le maintien de la paix, assertion qui a été mise en doute par la communauté internationale, il est indéniable que cette méthode de maintien de la paix a de même aggravé l'instabilité, en ce sens que les niveaux d'armement ne cessent de croître. A en juger par les conséquences de la course aux armements sur terre, les nouveaux raffinements et perfectionnements apportés à ces doctrines par les capacités spatiales ne feront qu'accroître l'instabilité. Si les efforts de recherche-développement consacrés à des activités spatiales à vocation militaire qui sont actuellement déployés dans les principaux pays ayant des capacités spatiales sont menés à leur terme logique, c'est-à-dire au stade des essais et du déploiement d'armes défensives dans l'espace, la crédibilité à accorder aux doctrines actuelles qui prétendument ont assuré la paix depuis la seconde guerre mondiale serait gravement ébranlée, sinon réduite à néant. L'expérience passée en ce qui concerne l'accélération technologique de la course aux armements ne nous incite pas à envisager d'autres résultats. C'est peut-être là, comme l'indique l'Etude d'ensemble des armes nucléaires effectuée par l'Organisation des Nations Unies, que l'histoire pourrait démentir la doctrine du maintien de la paix par la terreur nucléaire. En outre, si cette évolution débouchait sur des essais et des déploiements effectifs, elle aurait de graves incidences sur la viabilité des traités en vigueur, tels que le Traité ABM et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, et même sur l'esprit dont ils s'inspirent. Tels sont peut-être les paradoxes de l'ère nucléaire. Mais il ne faut pas que nous nous laissions réduire au silence ou à l'inaction par la complexité de cette évolution, qui nous expose à d'énormes risques.

L'importance et l'urgence de cette question sont donc claires. Pourtant, comme je l'ai dit, la Conférence continue de débattre des modalités de sa discussion. Or, la recommandation contenue dans la résolution 38/70 de l'Assemblée générale, saluée par de nombreuses délégations comme une réalisation considérable, nous offre une base de travail très concrète et très importante pour cette discussion. Cette résolution est très importante non seulement parce qu'elle est la seule adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa dernière session, mais surtout parce qu'elle reflète l'accord le plus large réalisé jusqu'à présent entre les Etats Membres des Nations Unies sur la façon dont la communauté internationale devrait traiter la question. Outre les personnes préoccupées, d'autres organismes comptent sur cette Conférence pour l'aborder en priorité, en reconnaissance de notre rôle fondamental. Ma délégation voudrait voir comment il est réellement possible de répondre à ces attentes.

Monsieur le Président, ma délégation n'entretient nullement l'illusion que les exhortations en vue de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique contenues dans la résolution 38/70, aussi valables qu'elles soient, puissent se concrétiser instantanément.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Nous savons bien que cette Conférence - contrairement à l'Assemblée générale des Nations Unies - doit travailler par voie de consensus. C'est pourquoi je souhaiterais m'étendre sur les éléments communs aux diverses approches adoptées par les délégations à la présente Conférence plutôt que de parler des différences qui semblent exister. L'an dernier, ma délégation a pu identifier et examiner en détail les diverses approches adoptées par les délégations sur cette question. Nous avons ainsi procédé afin de définir les éléments communs à ces approches qui pourraient servir de base à nos travaux, conformément au mandat de cette instance. Nous avons continué dans ce sens à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et la résolution dont j'ai parlé tout à l'heure reflète les résultats de ce travail. Or, il existe ici un large accord général sur le principe selon lequel un organe subsidiaire conforme au mandat de la Conférence devrait être créé pour traiter cette question. La Conférence a pour mandat d'entamer des négociations sur les questions de désarmement. En outre, les documents soumis par les trois groupes de cette Conférence (CD/329/Rev.1, CD/413 et CD/434) indiquent clairement que ces groupes reconnaissent explicitement ou implicitement les responsabilités du présent organe en matière de négociation sur le point de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Tout à fait indépendamment de cette approche technique et légaliste, ma délégation estime que le seul moyen d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique serait de négocier et de conclure à ce sujet un ou plusieurs accords acceptables pour tous. Toutefois, il semble que la question soit de savoir comment organiser les étapes de notre travail conduisant aux négociations. Il est clair que si nous devons négocier, tout travail de préparation aux négociations devrait aller dans ce sens. La position du Groupe des 21, à laquelle ma délégation s'associe entièrement, témoigne d'une grande souplesse sur cet aspect, tout en exposant clairement l'objectif, qui est de négocier sur la question. Par ailleurs, il est clair que le mandat de l'organe subsidiaire qui accepterait de conduire les négociations ne préjugerait de la position de fond d'aucune délégation. Ma délégation, pour sa part, reconnaît que toute négociation significative suppose l'identification et l'étude des questions en jeu. Mais ce n'est là qu'un élément du processus de négociation. S'il n'est pas lié de façon appropriée aux négociations, cet exercice ne peut avoir de valeur intrinsèque en ce qui concerne le mandat de ce forum. Il devrait donc être limité dans le temps et mené dans le cadre d'une approche globale et complète débouchant sur des négociations et tenir compte des complexités et interrelations en cause. Cela ne signifie pas pour autant que l'examen des questions pour elles-mêmes devrait être une fin en soi, car il ne serait pas conforme à l'objectif final auquel j'ai fait allusion. Toutefois, s'il y a accord pendant le déroulement de cet examen, sur le fait qu'une question particulière ou une partie de la question devrait être abordée et négociée en priorité, la Conférence pourrait traiter cette question ou ces questions en conséquence. Ma délégation, par exemple, serait disposée à discuter et négocier séparément sur les systèmes anti-satellites ou sur d'autres applications spatiales de caractère militaire, si la Conférence est d'accord sur cette façon de procéder. Ce que ma délégation ne peut comprendre, c'est comment la reconnaissance du lien logique et explicitement énoncé entre les travaux préparatoires et les négociations pourrait préjuger des positions de fond d'une quelconque délégation.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Ceci dit, je dois ajouter que nous devrions chercher d'urgence à obtenir une bonne compréhension de la question essentielle. Sommes-nous ici pour aborder le problème du départ d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ou pour nous attarder sur diverses questions jusqu'à ce que les problèmes deviennent inextricables ou insurmontables et que la situation se complique encore ? Comme je l'ai déjà expliqué, cela s'est produit par le passé, pour des raisons que nous connaissons tous, dans d'autres domaines de l'effort de désarmement.

Il y a eu de nombreuses contributions en faveur de la négociation d'accords sur cette question, la première discutée par le Comité du désarmement étant le protocole additionnel au Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, soumis par la délégation de l'Italie (CD/9) en 1979. La plus récente contribution, émanant de l'URSS, qui a soumis un projet de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, reproduit dans le document CD/476, est une autre initiative constructive à cet égard. Dans le même esprit, ma délégation a défini dans leurs grandes lignes des domaines possibles de travail sur ce sujet dans sa déclaration du 14 avril 1983. Notre concept de la portée et des objectifs d'un comité spécial est global et s'étendrait même à la formulation de mesures destinées à instaurer la confiance par un renforcement de la coopération internationale. De même que l'absence de guerre n'est pas la paix, ma délégation ne croit pas que l'absence de course aux armements dans l'espace se traduira ipso facto par une paix stable dans le milieu interstellaire. Il faut envisager l'incorporation de certaines des caractéristiques valables des accords existants. Par exemple, l'article 5 de l'Accord sur la Lune et l'article 11 du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique prescrivent des procédures relatives aux informations à communiquer sur les activités touchant l'exploration et l'utilisation de la Lune et de l'espace extra-atmosphérique. C'est là une reconnaissance concrète de l'idée que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et que l'information à son sujet doit circuler librement. L'introduction du secret dans le développement de la science et de la technologie spatiales prive les peuples du monde de leur droit de savoir et engendre la suspicion et la méfiance.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'intéressante déclaration faite par la délégation suédoise le 22 mars et en particulier la fort utile récapitulation des accords conclus afin d'empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, récapitulation qui met en évidence certaines de leurs insuffisances. Cette contribution n'a fait que souligner la nécessité vitale d'entreprendre une étude sérieuse et structurée du problème dans le cadre d'un comité spécial afin de négocier un ou plusieurs accords interdisant une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et excluant véritablement toute échappatoire. La nécessité vitale de créer un comité spécial pour le point 5 de l'ordre du jour a aussi été soulignée dans les importantes déclarations faites au cours de cette session par les ambassadeurs de la Mongolie, de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de l'Italie et de l'Argentine.

C'est pourquoi ma délégation a l'espoir que la position avancée par le Groupe des 21, qui ne préjuge pas de la position de fond de telle ou telle délégation, sera interprétée dans ce sens.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Avec ces considérations à l'esprit, ma délégation espère que les participants à la Conférence, grâce aux consultations qui se tiennent actuellement sur ce sujet, parviendront sans plus tarder à se mettre d'accord sur une formulation pour le mandat de l'organe subsidiaire à créer sur cette question.

Permettez-moi de conclure en adaptant la formule rendue célèbre au cours de l'exploration de l'espace par l'homme pour dire que le petit pas que constituera la création d'un comité spécial répondant au mandat de la Conférence, sera un pas de géant sur la voie de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Sri Lanka pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Birmanie, l'Ambassadeur Maung Maung Gyi.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président,

Depuis la première fois que j'ai eu le plaisir de vous connaître lors de votre arrivée ici, j'ai éprouvé un sentiment croissant d'estime devant vos qualités humaines et votre art diplomatique. J'éprouve donc un plaisir particulier et un sentiment de confiance à participer aux travaux de la Conférence sous votre présidence. Permettez-moi aussi de dire combien nous apprécions le travail qui a été accompli pendant le premier mois sous la direction compétente de l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne.

On a maintes fois souligné à l'Organisation des Nations Unies et dans notre organe multilatéral que le problème le plus grave qui se pose à l'humanité aujourd'hui est d'écarter la menace d'une catastrophe nucléaire qui continue de croître sans répit malgré tous les efforts déployés; l'objectif principal de cette Conférence devrait donc être le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire. Lorsque nous parlons de la prévention de la guerre nucléaire, nous le faisons avec un sens plus large que telles ou telles mesures envisagées au titre du point 3 de l'ordre du jour; les mesures à prendre au titre des points 1 et 2 concernant la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et un traité d'interdiction complète des essais englobent toute la gamme de mesures concrètes qui se rapportent à la prévention de la guerre nucléaire. Là encore, il ne paraît guère convenable que des mesures efficaces en direction d'un désarmement nucléaire puissent être prises avant que l'on n'arrive à une interdiction générale des explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux.

La situation actuelle, dans laquelle les négociations sur une interdiction générale des essais nucléaires sont suspendues, est contraire à tous les efforts qui ont été accomplis dans le passé, car aucune question relative au désarmement n'a été autant discutée, débattue et négociée que celle de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Depuis le début des années 1950, elle a fait l'objet de négociations multilatérales, bilatérales et trilatérales. L'attention prioritaire accordée à la question de l'interdiction des essais par la communauté internationale est reflétée par le nombre de résolutions que l'Assemblée générale a adoptées depuis que cette

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

question a été traitée, à partir de 1951, en tant que point distinct, un nombre qui dépasse aujourd'hui 40 résolutions, c'est-à-dire supérieur à celui des résolutions adoptées sur tout autre aspect du désarmement.

Malgré tant d'efforts consacrés à cette question prioritaire, les résultats obtenus jusqu'ici se bornent à un traité d'interdiction partielle des essais, qui remonte à plus de deux décennies et reste toujours partiel au sens propre du terme et qui le restera jusqu'à ce que l'on comble la lacune en interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

Le traité d'interdiction partielle des essais a été considéré comme une mesure de désarmement d'efficacité douteuse car il n'a pas entravé l'essai et la mise au point d'ogives nucléaires, permettant ainsi la poursuite de la compétition des superpuissances dans la course aux armements nucléaires. Toutefois, le traité d'interdiction partielle présente aussi des aspects positifs parce qu'il a été le premier accord international de portée mondiale et qu'il témoigne du fait que des accords de désarmement peuvent contribuer au relâchement de la tension internationale et stimuler la conclusion d'autres accords. Toutefois, le traité n'a guère entravé la poursuite des essais d'armes nucléaires par les deux grandes puissances, qui en ont effectué davantage après l'entrée en vigueur du traité qu'au cours de la période qui l'a précédée.

Tous les Etats ont accepté le principe d'un système de vérification efficace d'un traité d'interdiction complète des essais. Devant cette prise de position universelle et la confirmation par les autorités compétentes que tous les aspects techniques concernant la vérification d'une interdiction des essais ont été définis, comme on l'a dit maintes fois dans le passé, ce qu'il faut maintenant pour élaborer un traité d'interdiction complète des essais, c'est la volonté politique des Etats. Cela a été souligné une fois de plus par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'avant-propos de son rapport de 1980, dans lequel il a dit : "Dans ma première déclaration à la Conférence du Comité du désarmement, en 1972, j'ai exprimé l'opinion que tous les aspects techniques et scientifiques du problème avaient été explorés de manière si complète que, seule, une décision politique était désormais nécessaire pour parvenir à un accord final. Je n'ai pas changé d'avis".

Une interdiction complète des essais constituerait un premier pas essentiel pour arrêter la course aux armements nucléaires, car il y a lieu de penser que la compétition sur les aspects qualitatifs des ogives nucléaires est le facteur le plus déstabilisateur dans une telle course. La poursuite des travaux de recherche-développement sur les armes nucléaires, de même que les recherches dans d'autres domaines de mise au point d'armes, constituent un processus qui s'alimente lui-même et qui devrait être maîtrisé par l'interdiction de toutes les explosions nucléaires expérimentales. L'objectif des accords de désarmement comportant un contrôle efficace sur les mesures de désarmement est de renforcer la sécurité des Etats au niveau international. Ce principe, qui est valable pour les mesures de désarmement en général, devrait l'être aussi pour une interdiction complète des essais. Sans doute, un traité d'interdiction complète des essais ne saurait être considéré comme une mesure de désarmement au sens strict, car il n'implique aucune réduction des armements mais, puisqu'il s'applique à des mesures de limitation des armements dans un sens plus

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

générique, il constitue une première étape efficace dans le processus du désarmement nucléaire. En effet, une interdiction des essais sous un contrôle efficace imposerait des obligations égales et non discriminatoires qui renforceraient la sécurité de tous les Etats. Ce principe a été accepté tout au long des ans, car la position classique des principales puissances dotées d'armes nucléaires a été de mener des négociations en tenant compte de leur valeur intrinsèque. Un réengagement de négocier une interdiction des essais sur la base de ce principe pourrait éviter de voir les négociations renvoyées à un avenir indéterminé.

Le troisième rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a été soumis à la Conférence le 15 mars. Ma délégation n'a pas l'intention de présenter des observations au sujet du rapport lui-même. Toutefois, nous jugeons approprié de commenter les travaux de la Conférence dans la mesure où ils sont liés aux progrès accomplis par le Groupe d'experts. Le Groupe a été créé pour la première fois en 1976 par le forum prédécesseur de la Conférence actuelle, à savoir la Conférence du Comité du désarmement, son existence remonte donc à plus loin que celle de notre Conférence. Le Groupe spécial d'experts scientifiques a reçu pour mandat d'effectuer des études et de faire rapport sur des mesures de coopération internationale en vue de l'identification d'événements sismiques, afin de faciliter le contrôle d'une interdiction complète des essais nucléaires. En conséquence, pendant la première phase de ses travaux le Groupe a établi les éléments d'un échange international de données mondiales afin de faciliter la coopération internationale et la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Dans son troisième rapport, le Groupe est parvenu au stade de l'établissement de plans préliminaires détaillés pour un exercice expérimental global du système mondial. Le Groupe a maintenant réalisé des progrès considérables pour faciliter, comme l'indique expressément le libellé de son mandat, le contrôle d'une interdiction complète des essais nucléaires. Cependant, aucun travail de fond n'a encore été entrepris dans cette Conférence sur l'élaboration d'un système de coopération internationale. Le Groupe spécial d'experts scientifiques a reçu un mandat fondé sur un large accord quant aux capacités d'un système mondial de détecter des événements sismiques et, tenant compte de ce fait, ma délégation estime que la Conférence pourrait maintenant utilement définir et élaborer les éléments des mesures de coopération internationale sur la vérification, parallèlement au travail accompli par le Groupe d'experts scientifiques; à cette fin, le Protocole I joint au projet suédois de traité interdisant toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires dans tous les milieux pourrait servir de base pour notre travail.

A ce propos, nous pourrions nous remettre en mémoire la situation qui s'était créée après la signature du traité d'interdiction partielle des essais si nous voulons éviter une répétition de ce qui est arrivé à ce moment-là. Comme envisagé dans le traité d'interdiction partielle des essais, des entretiens sur l'interdiction complète des essais avaient repris après son entrée en vigueur, mais des considérations portant uniquement sur des aspects techniques ont remplacé les négociations au lieu d'y contribuer.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Cet organisme multilatéral existe maintenant depuis cinq ans et, depuis sa création, trois années ont été consacrées à essayer d'aboutir à un consensus au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Ce n'est qu'à la session de 1982 qu'il a été possible de créer un groupe de travail. Une majorité écrasante des membres qui étaient en faveur d'un large mandat de négociation ont accepté, dans un esprit de compromis, un mandat limité dans l'espoir qu'il servirait à déclencher un processus menant à la tenue de négociations. L'expérience pratique de la conduite des travaux sur une interdiction des essais nucléaires en vertu d'un tel mandat a montré que les possibilités de réaliser de nouveaux progrès étaient fort limitées.

Au cours de l'année dernière, le Comité a consacré la totalité de sa 209ème séance plénière tenue en avril, ainsi que quelques autres réunions, à la question du mandat du Groupe de travail; à cette occasion, ma délégation s'est jointe à d'autres pour insister sur la nécessité de réviser le mandat afin d'ouvrir la voie à des négociations. Bien qu'une majorité écrasante des délégations ait été en faveur d'un élargissement de la portée du mandat, le Groupe de travail a continué de fonctionner avec le même mandat sur la base d'une déclaration du Président, ce qui n'était pas conforme à la pratique habituelle de l'adoption d'un texte concerté par le Comité.

Dans l'examen de la poursuite des travaux pour cette année, ma délégation estime qu'une évaluation du rapport du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires pour l'année dernière devrait nous servir de point de départ. Comme mentionné dans ce rapport, des propositions et des documents de travail ont été présentés au Comité mais il n'a pas été possible de tenir des débats structurés pour aboutir à une approche par consensus aux problèmes, ce qui pourrait être attribué au fait que les délégations n'étaient pas prêtes à s'engager pour parvenir à un compromis qui exigerait un certain processus de négociation qui ne paraît guère possible dans le cadre d'un mandat ne prescrivant pas de négocier.

Cette situation se reflète dans le paragraphe 13 du rapport, où il est dit que le Groupe de travail ne pouvait en général reconnaître que les principaux éléments d'un système de vérification. En outre, il y a lieu de noter que les éléments d'un tel système ont déjà constitué le point de départ des négocations qui ont été menées au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et qui ont aussi été les conclusions concertées du rapport tripartite. Pour ce qui est des discussions détaillées sur les éléments d'un système de vérification, une approche concertée n'a été possible sur aucune des questions, car le travail du Groupe n'est pas allé au-delà d'une expression des vues de telles ou telles délégations ou groupes de délégations. Ma délégation peut partager les vues d'autres délégations qui ont dit que le mandat de l'organe subsidiaire sur une interdiction des essais nucléaires n'avait pas été épuisé en ce qui concerne la portée des débats. Toutefois, les vues de telles ou telles délégations ou groupes de délégations ne pourront être structurées pour aboutir à des conclusions concertées que dans le cadre d'un mandat permettant d'entreprendre un processus de négociation.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Ceci termine la partie préparée de ma déclaration. Ce matin le distingué Ambassadeur de Sri Lanka a présenté, au nom du Groupe des 21, un document concernant un projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Ma délégation s'est jointe à l'appui unanime dont ce document a fait l'objet au Groupe et ma déclaration d'aujourd'hui reflète cet appui de notre part. Nous nous félicitons donc de la présentation de ce document, aujourd'hui, à la Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie l'Ambassadeur de Birmanie pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la Présidence. Maintenant je donne la parole au distingué représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Alfarargi.

M. ALFARARGI (Egypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, Aujourd'hui, en faisant ma première déclaration à la Conférence du désarmement, permettez-moi d'exprimer le plaisir que j'éprouve à vous voir conduire les débats tout au long de ce mois, car vous représentez un peuple ami, rattaché au peuple égyptien par tous les liens de la cordialité et de l'affection. Les relations entre nos deux pays sont actuellement en plein essor, et l'expérience et la capacité dont vous jouissez ont été confirmées par votre gestion constructive des travaux durant les semaines précédentes, ce qui a donné à ceux-ci une impulsion positive qui s'est traduite par la solution d'un grand nombre de problèmes rencontrés.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Turbanski, de Pologne, qui a présidé les travaux de la Conférence au cours du mois passé, ma gratitude et mon appréciation pour ce qu'il a réalisé durant cette période difficile, ce qui confirme sa profonde conscience des choses et ses connaissances inestimables.

J'adresse aussi mes remerciements à tous ceux qui m'ont souhaité la bienvenue et une participation à votre club; ma réaction immédiate est une aspiration véritable de voir se poursuivre la coopération entre ma délégation et toutes les autres, afin de parvenir à atteindre notre objectif. Je saisis en plus cette occasion pour souhaiter à mon tour la bienvenue à mes nouveaux collègues, MM. les Ambassadeurs d'Australie, de Belgique, du Canada, de Cuba, d'Ethiopie, de Hongrie, d'Indonésie et de Sri Lanka, pour lesquels je forme les meilleurs voeux de succès.

Monsieur le Président, Permettez-moi de commencer ma déclaration en vous invitant à partager avec moi des sentiments personnels, les sentiments d'un nouveau venu, croyant à la cause du désarmement et en sa nécessité, et ayant travaillé pour elle pendant plusieurs années. En revenant aujourd'hui parmi vous pour reprendre le travail afin de réaliser les objectifs de cette cause, j'aprouve un grand nombre

(M. Alfarargi, Egypte)

de sentiments d'inquiétude et d'incompréhension : inquiétude en raison du trébuchement des efforts fournis par ce forum de négociation de premier ordre; incompréhension, voire interrogation, à propos des causes réelles de cet échec.

Un quart de siècle s'est écoulé maintenant depuis l'adoption de la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée générale en date du 20 novembre 1959, où il était affirmé que le "désarmement général et complet" était la question la plus importante à laquelle le monde avait à faire face. Cependant, malgré l'insistance de la communauté internationale et sa continuelle invitation à réaliser cet objectif, et malgré le grand nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale en matière de désarmement, un nombre qui a dépassé la soixantaine rien qu'au cours de la dernière session - ce qui reflète une tendance à la fois négative et positive - malgré tout cela, le fait est que ce qui a été réalisé est bien maigre et très resteint, et n'a pas dépassé, la plupart du temps, le niveau de démarches modestes et partielles.

N'aurions-nous pas, dans cet état de choses, le droit de nous demander ce qui nous conduit à cet état et d'essayer ensemble d'y faire face franchement, en joignant nos efforts pour aller au-delà des entraves et réaliser ce que l'humanité espère comme paix, sécurité et stabilité ? On a souvent parlé à cet égard d'"absence de volonté politique", surtout de la part des grandes puissances auxquelles incombe la responsabilité principale en ce qui concerne le désarmement, vu qu'elles possèdent des arsenaux militaires immenses. Mais, si nous acceptons cette vérité, nous avons quand même la conviction que l'absence de cette volonté n'est que le résultat naturel du "manque de confiance" qui existe dans les relations internationales en général et dans les relations entre les deux grandes puissances en particulier, ce qui fait que le doute a fini par remplacer la confiance, que la guerre froide a remplacé l'entente, et que le monde a vu suivre avec obstination des politiques basées sur la force dans les relations internationales et le manque de respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies qui constituent l'élément de base de cette Organisation, et qu'il a assisté également à une course effrénée aux armements et à l'accumulation d'armes dans les arsenaux.

Si nous reconnaissons le fait qu'il y a un certain lien et une certaine influence réciproque entre le climat international existant, d'un côté, et les négociations sur le désarmement, de l'autre, en ce sens que la stabilité de la vie internationale donnerait nécessairement un climat plus propice aux négociations et permettrait de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement, et que la réussite dans ce domaine se refléterait par la suite sur le contexte international et augmenterait sa stabilité, il apparaît à l'évidence qu'il est primordialement important de retrouver la confiance perdue dans les relations internationales et de chercher à obtenir toutes les garanties d'une compréhension, d'une entente et d'une coopération mutuelles; cela ne pourra se faire qu'en respectant les principes de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international, en s'abstenant expressément de porter atteinte à la souveraineté des autres Etats et à l'intégrité de leurs territoires, en respectant le droit des peuples à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination, et en renonçant à la course aux armements et à la production intensive d'armes destructrices et dévastatrices susceptibles de constituer une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

(M. Alfarargi, Egypte)

Monsieur le Président,

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue en 1978 représente pour nous un phare lumineux car elle a institué dans son Document final un cadre global des principes et des buts d'un désarmement général et complet, notamment en annonçant dans son paragraphe 45 la priorité élevée qu'il faut accorder au désarmement nucléaire. Cette session a créé le Comité du désarmement - devenu maintenant la Conférence - et lui a attribué certaines responsabilités vitales en tant que seul organe international multilatéral ayant autorité de négocier sur le désarmement. Aujourd'hui, bien que six années se soient écoulées depuis le début de nos travaux, nous sommes toujours dans l'impossibilité de parvenir à nos fins. Rien n'a été achevé non plus pour la réalisation des buts et aspirations de la communauté internationale formulés par la deuxième session extraordinaire. Et on peut se demander même si ces buts et ces aspirations ne sont pas devenus aujourd'hui plus difficiles à réaliser qu'il y a six ans. Aussi, s'il est vraiment regrettable que le "Comité" soit passé sans achever quelque chose de tangible, j'espère du moins pour la Conférence qu'elle aura plus de chance dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La responsabilité des Etats dotés d'armes nucléaires - surtout celle des deux grandes puissances qui possèdent les plus grands arsenaux d'armes nucléaires - est une responsabilité de premier ordre pour la réalisation du désarmement nucléaire. Ces Etats se sont engagés, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Les Etats non dotés d'armes nucléaires, de leur côté, se sont engagés à ne pas chercher à se joindre au camp nucléaire ni chercher à acquérir des armes nucléaires, mais alors que ces derniers ont respecté leurs engagements, les Etats dotés d'armes nucléaires ont continué à entasser dans leurs arsenaux une multitude d'armes nucléaires, tout en mettant au point de nouveaux types, et leurs dépenses d'armement ont atteint des plafonds astronomiques.

Aujourd'hui, à la veille des réunions préparatoires en vue de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, nous sommes en droit de nous demander ce que sont devenus tous ces engagements et quand les Etats dotés d'armes nucléaires ont-ils l'intention de respecter leurs engagements en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Un rayon d'espoir a plané sur le monde lorsqu'ont débuté à Genève - il y a plus de deux ans - les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les missiles nucléaires de moyenne portée en Europe et sur la réduction des armements stratégiques. L'Egypte a exprimé en ce temps là, dans un communiqué officiel, son accueil favorable à ces négociations, en précisant leur importance pour un pays comme l'Egypte, qui se trouve sur la mer Méditerranée et dont la sécurité est solidement liée à celle de l'Europe. Elle a aussi dit que "n'importe quel succès obtenu pour la sécurité et la stabilité en Europe aura son effet positif sur les efforts des pays du Moyen-Orient de créer une zone exempte d'armes nucléaires".

(M. Alfarargi, Egypte)

De ce point de vue, nous avons suivi de près le déroulement de ces négociations; nous avons éprouvé beaucoup d'inquiétude en constatant leur blocage puis un profond regret lorsqu'a été annoncée leur suspension. Tout ce que nous pouvons dire à cet égard c'est que nous espérons que les deux parties reprendront très prochainement leurs places à la table des négociations et qu'elles s'efforceront de créer le climat nécessaire pour établir un dialogue constructif et convenir des garanties nécessaires pour leur succès.

Nous pensons aussi que la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, ainsi que la reprise à Vienne, il y a quelques jours, des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, nous inciteront à reprendre espoir et prouveront qu'il existe une volonté de continuer le dialogue et de l'approfondir.

Si d'un côté nous regrettons ce à quoi sont parvenues les négociations de Genève, peut-être cela incitera-t-il les délégations qui doutent encore de l'importance de l'examen du désarmement nucléaire par notre Conférence à revoir leur position, car l'expérience a prouvé indubitablement qu'il n'y a pas de rapport entre les entraves aux négociations bilatérales et l'examen ou le non-examen de la question du désarmement nucléaire par la Conférence. Au contraire, les efforts fournis par la Conférence du désarmement à cet égard pourront constituer un apport constructif aux efforts bilatéraux, en ce sens qu'ils reflètent l'opinion de larges secteurs de population appartenant à des pays autres que ceux des négociateurs et qui ont le droit de participer à l'élaboration de résolutions et de conventions dont les effets touchent aussi bien les pays dotés d'armes nucléaires que ceux qui n'en sont pas dotés. C'est d'ailleurs ce qui a été affirmé dans les documents finals de la dernière Conférence au sommet des pays non alignés réunie à New Delhi, où il est dit que "Les armes nucléaires sont plus que des armes de guerre. Ce sont des instruments d'annihilation massive. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement jugent donc inacceptable que la sécurité de tous les Etats et la survie même de l'humanité soient les otages des intérêts de la sécurité d'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires".

J'espère donc, pendant que nous nous préparons à tenir dans une année et demie la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, que nous ne serons pas dans la même position que celle où nous nous trouvons aujourd'hui; pour cela, je vous invite tous à redoubler d'efforts - en bonne foi - pour réaliser des progrès tangibles dans ce domaine.

Chaque jour qui passe sans réaliser quelque chose dans ce domaine augmente la difficulté de réaliser le désarmement nucléaire, et si la course aux armements nucléaires continue à son rythme actuel sans que soient entreprises des mesures réelles pour l'arrêter, nous n'attendrons pas longtemps avant que cet objectif ne devienne inatteignable.

(M. Alfarargi, Egypte)

Monsieur le Président,

Nous sommes tous d'accord, sans doute, sur la nécessité pressante de parvenir à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et pour penser que la réalisation de cet objectif passe par diverses phases importantes, à commencer par un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

D'ailleurs, le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les résolutions subséquentes de l'Assemblée générale ont toujours insisté sur le caractère primordial de ce sujet qui, s'il n'est pas un objectif en lui-même, est néanmoins une nécessité et un pas important pour arriver à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Lorsque le Comité du désarmement a commencé d'étudier le premier point de son ordre du jour sur l'interdiction des essais nucléaires dans le cadre d'un groupe de travail spécial à mandat limité, nous étions convaincus que la tâche du groupe concernant l'étude des mesures d'inspection et de contrôle était une tâche transitoire et que le sujet serait porté au stade de la négociation en vue d'élaborer une convention générale sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Cependant, tout en reconnaissant l'importance de prévoir des mesures d'inspection et de contrôle dans une convention générale sur l'interdiction complète des essais nucléaires, nous croyons qu'il est possible d'étudier ces mesures parallèlement aux autres questions en rapport avec le projet de traité. Nous avons toujours l'espoir de trouver à la Conférence cette "volonté politique" que le Secrétaire général a mentionnée dans sa déclaration de 1972, lorsqu'il a dit que "tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final".

D'autre part, nul doute que le résultat des travaux du Groupe d'experts sur les événements sismiques - auquel l'Egypte a délégué un de ses savants pour participer à sa treizième session - sont d'une grande utilité dans ce domaine, et nous saisissons cette occasion pour exprimer notre satisfaction au sujet du troisième rapport du Groupe qui a été adopté et soumis à la Conférence, et nous souhaitons qu'il persévère dans son travail avec succès.

Monsieur le Président,

La question de la prévention de la guerre nucléaire revêt, en tant que mesure immédiate, une importance capitale jusqu'à la réalisation du désarmement nucléaire. Le Président Hosni Mubarak a affirmé cette importance dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 28 septembre dernier, en disant qu'"En tête de notre ordre du jour figure la question de l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire, sur laquelle nous devrions concentrer notre attention. Pareille guerre pourrait bien anéantir la civilisation humaine et ses réalisations depuis le commencement des temps. Il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. Le genre humain se verrait dépossédé à la fois de son passé, de son présent et de son futur".

(M. Alfarargi, Egypte)

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, lors de ses dernières sessions, des résolutions ayant trait à la prévention de la guerre nucléaire, elle visait sans doute à démontrer que la suppression du danger d'une guerre nucléaire constituerait sa tâche la plus prioritaire et la plus immédiate, et que préserver l'humanité d'une catastrophe de cette envergure serait une responsabilité commune à nous tous.

Ces résolutions, et en particulier la récente résolution 38/183, ont souligné que la Conférence du désarmement devrait entreprendre "des mesures appropriées et concrètes visant à prévenir une guerre nucléaire", et ont prié la Conférence d'engager, en toute priorité, des négociations en vue de réaliser un accord sur ces mesures, en s'aidant d'un groupe de travail spécial sur la question.

Il est évident que l'approbation de la Conférence en ce qui concerne l'inscription de la prévention de la guerre nucléaire comme point distinct de l'ordre du jour reflète l'importance et la priorité que l'on reconnaît à cette question. Il ne nous reste donc qu'à accepter ce défi et à nous élever au niveau de nos responsabilités en entreprenant sans retard des négociations sérieuses pour indiquer les mesures nécessaires pour la prévention de la guerre nucléaire. Pour notre part, nous réaffirmons la position que nous avions adoptée au Groupe des 21 et mentionnée dans le document CD/341, qui se résume en la nécessité de créer un organe auxiliaire pour entreprendre cette tâche, et ceci en conformité avec les multiples documents, initiatives et études, ainsi qu'avec diverses propositions qui ont été formulées à cet égard ou qui pourront l'être dans l'avenir.

Monsieur le Président,

Permettez-moi maintenant de changer de sujet et de passer à une question relative aux mesures immédiates et temporaires qu'il faudrait prendre en attendant la réalisation du désarmement nucléaire; j'entends par là la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

La délégation de mon pays porte un intérêt particulier à cette question et elle est convaincue que tant que les Etats dotés d'armes nucléaires maintiendront leurs arsenaux nucléaires, il est légitime que les Etats non dotés d'armes nucléaires obtiennent des garanties efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Il est vrai que la garantie réelle et finale contre le recours aux armes nucléaires se trouve seulement dans la réalisation du désarmement nucléaire. Néanmoins, les garanties susmentionnées, qui auraient un caractère juridiquement contraignant, seraient, au stade actuel, une contrepartie légitime pour les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont renoncé, de leur propre gré, à acquérir des armes nucléaires.

(M. Alfarargi, Egypte)

Nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de déclarer notre conviction quant à l'insuffisance de la résolution 255 du Conseil de sécurité en matière de garanties, tout comme nous avons démontré que les conditions incluses dans les déclarations unilatérales des Etats dotés d'armes nucléaires - à l'exception de la Chine - ont vidé ces déclarations de leur contenu, et nous souhaitons que les efforts vainement déployés jusqu'ici au sein du Groupe de travail finissent par déboucher sur un compromis à propos d'un projet de "formule unique" édictant l'obligation juridique de donner les garanties nécessaires aux Etats non dotés d'armes nucléaires; nous ne doutons pas, à cet égard, que l'engagement à ne pas recourir aux armes nucléaires constituerait un pas constructif dans ce domaine.

Monsieur le Président, bien que l'Egypte reconnaisse que la responsabilité initiale en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire incombe essentiellement aux Etats dotés d'armes nucléaires en général, et aux deux grandes puissances en particulier, elle a fait tous les efforts possibles pour participer effectivement à l'adoption de mesures entreprises par la communauté internationale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires; c'est dans cet esprit qu'elle a été l'un des premiers pays à signer le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'elle a ratifié ce traité en 1981 et que toutes ses installations nucléaires sont soumises à un système de contrôle dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Egypte ne s'est pas arrêtée là. En 1974, elle a aussi pris l'initiative de préconiser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, cette région importante et explosive du monde, et depuis lors elle a pris part à tous les projets de résolution ultérieurement adoptés par l'Assemblée générale et dont le plus récent visait la résolution 38/64, qui a invité les pays de la région - entre autres - dans l'attente de la création d'une telle zone, à s'abstenir de mettre au point, de fabriquer, de mettre à l'essai ou d'acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou d'autoriser l'implantation sur leur territoire de ces armes, ainsi qu'à soumettre toutes leurs activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous sommes convaincus que le respect par tous les pays de la région de ce qui a été énoncé dans cette résolution et que leurs déclarations en ce sens, avec le dépôt de ces déclarations auprès du Conseil de sécurité, comme l'indique la résolution même, représenteraient un grand pas sur la voie de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. D'autre part, l'abstention des pays dotés d'armes nucléaires et de tous les autres pays d'entreprendre des mesures quelconques en contradiction avec la lettre et l'esprit de cette résolution et leur engagement d'appuyer les efforts fournis dans ce domaine, seraient d'un grand secours pour l'établissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

(M. Alfarargi, Egypte)

Monsieur le Président, si l'humanité entière a un droit égal à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et à son utilisation à des fins pacifiques, ainsi qu'un intérêt commun à exploiter les fruits de cette exploration pour promouvoir son bien-être, il est également légitime que l'humanité, qui attend du bien de cette extension humaine, s'inquiète profondément de la compétition croissante, surtout entre les pays qui possèdent des moyens technologiques sophistiqués, dans le domaine du déploiement de leurs armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Certains ont prétendu que cette compétition n'a pas encore commencé, mais, que cette affirmation soit vraie ou fausse, cela n'a pas empêché les savants les plus optimistes de dire qu'ils ne doutent pas que le monde se trouve aujourd'hui à l'orée d'une ère périlleuse. En réalité, cette opinion est fortement confirmée par l'augmentation constante des budgets militaires affectés aux programmes et aux recherches concernant l'espace, ainsi que par les statistiques qui démontrent que huit sur dix des vaisseaux spatiaux font partie des forces nucléaires ou classiques.

Aujourd'hui, la militarisation de l'espace extra-atmosphérique ne se borne plus au développement qualitatif de la course aux armements; elle contribue aussi à l'élaboration de nouvelles théories militaires qui tiennent compte de la possibilité d'utiliser l'espace extra-atmosphérique dans des guerres futures. La politique de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique dépasse maintenant le déploiement de missiles destinés à attaquer des satellites ennemis et va, dans une plus large mesure, jusqu'à utiliser les satellites comme soutien aux forces terrestres. C'est comme si l'homme n'en avait pas assez des armes destructrices et dévastatrices qu'il a accumulées sur la Terre et qui suffiraient à détruire plusieurs fois le monde, et qu'il avait besoin de l'espace extra-atmosphérique également pour y installer de nouveaux systèmes de destruction.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tenue à Vienne au mois d'août 1982 a souligné la gravité de cette situation et noté que l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique constituait un grave sujet d'inquiétude pour la communauté internationale, et elle a lancé un appel à tous les pays, en particulier à ceux qui sont dotés d'importants moyens spatiaux, pour qu'ils contribuent activement à prévenir une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et s'abstiennent de tout acte contraire à cet objectif. Elle a aussi recommandé énergiquement au Comité - devenu "Conférence" - du désarmement de donner une priorité à cette question.

Plus tard, la résolution 38/70 de l'Assemblée générale a réaffirmé que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devra se faire exclusivement à des fins pacifiques; elle a souligné que "la communauté internationale devrait adopter de nouvelles mesures efficaces pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" et a demandé à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial, "de coopérer activement à la

(M. Alfarargi, Egypte)

réalisation de l'objectif visant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". La résolution a aussi réaffirmé le rôle primordial à jouer par la Conférence du désarmement dans "la négociation d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique". Elle a prié en outre la Conférence du désarmement de créer un groupe de travail spécial sur la question.

L'Egypte, consciente des conséquences désastreuses qu'aurait l'entrée du monde dans une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, a incité et invité la communauté internationale, dès le début, à assumer ses responsabilités en vue d'arrêter toutes les tentatives visant à militariser l'espace extra-atmosphérique et de garantir l'utilisation de cet espace exclusivement à des fins pacifiques.

Les tentatives d'étudier la question au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont rencontré une opposition farouche de la part de quelques pays, qui ont prétendu que le Comité n'était pas compétent en la matière et que la Conférence du désarmement était le seul organe habilité à s'occuper de cette question.

La réalité évidente pour tout le monde est que la Conférence n'a effectué aucun travail sérieux sur la question malgré son inscription à l'ordre du jour et que même les efforts déployés pour créer un groupe de travail se sont avérés vains bien qu'il y ait un accord de principe au sujet de la création de ce groupe, et ceci à cause d'un désaccord sur la formule appropriée pour son mandat de travail.

Monsieur le Président, nous sommes tous d'accord, sans doute, qu'il est inconcevable de parler deux langues en même temps, et qu'il est inconcevable aussi pour notre Conférence d'attendre plus longtemps avant de répondre aux aspirations de la communauté internationale tout entière, reflétées par l'Assemblée générale à sa dernière session.

Le Groupe des 21, auquel l'Egypte a participé, a souligné dans son document CD/329/Rev.1, l'importance de la création d'un organe subsidiaire pour la négociation d'un ou de plusieurs accords visant à empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; cela correspond, en réalité, à la volonté de 147 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont accepté de plein gré la dernière résolution de l'Assemblée générale.

Nous sommes profondément inquiets du non-aboutissement de nos efforts dans ce domaine et nous craignons que l'humanité ne regrette un jour son exploration de l'espace extra-atmosphérique, cet exploit grandiose pour lequel elle s'est réjouie en premier lieu, sur lequel elle a bâti des rêves de prospérité et qu'elle n'a jamais considéré comme une dimension nouvelle pour les forces du mal.

(M. Alfarargi, Egypte)

Monsieur le Président, avant de terminer ma déclaration, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction au sujet de la reprise des travaux du Comité spécial des armes chimiques sous la présidence de mon collègue et ami Rolf Ekeus, l'Ambassadeur de Suède; je ne doute pas que les travaux de ce Comité revêtent à ce stade une importance toute particulière et que cet organe réussira à surmonter les obstacles qu'il pourra rencontrer et finira par élaborer des formules appropriées pour les points d'accord dans le projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Tout en exprimant ma satisfaction au sujet de la déclaration encourageante des Etats-Unis selon laquelle ce pays soumettra prochainement un projet de traité dans ce domaine, ainsi qu'au sujet de la démarche positive de la délégation soviétique qui accepterait une présence permanente d'observateurs internationaux aux points de destruction des stocks d'armes chimiques, j'espère que ces initiatives constructives auront pour effet de promouvoir le travail du Comité spécial, ce qui lui permettra d'aboutir au but que nous avons tant attendu, celui de l'élaboration d'un projet de traité sur l'interdiction complète des armes chimiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Egypte pour ses aimables paroles à l'égard de mon pays et à l'égard du Président de la Conférence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir à ce poste éminent. Dans votre rôle actuel, vous manifestez ces mêmes qualités de compréhension et d'équité et cette même disposition au dialogue qui ont permis à nos deux gouvernements, et particulièrement à nos actuels ministres des affaires étrangères de maintenir d'excellentes relations de travail au cours même de périodes de difficulté et de tension.

Cette semaine, nos séances plénières sont consacrées au point 6 de l'ordre du jour, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", pour être plus concis aux "garanties de sécurité négatives". Le point 6 de l'ordre du jour est un élément distinct de notre travail d'ensemble, mais son rapport avec le point 3 de l'ordre du jour, la prévention de la guerre et en particulier de la guerre nucléaire, est évident. A ce sujet, ma délégation a mentionné dans le document de travail CD/357 les garanties de sécurité négatives parmi les domaines dans lesquels les Etats sont invités à apporter une contribution significative à la prévention de la guerre. Notre délégation, qui l'an dernier a voté pour la résolution 38/68 de l'Assemblée générale, voudrait

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

profiter de l'occasion pour préciser qu'elle continue de se préoccuper de cette question. Elle espère qu'un nouvel et sérieux effort sera déployé dans les négociations consacrées à la recherche d'une approche commune ou d'une formule commune, qui sera incorporée plus tard dans un document de synthèse ayant dûment force obligatoire. A notre avis, la résolution 38/68 devrait fournir un excellent point de départ pour ce nouveau cycle de négociations. On devrait se sentir autorisé à prédire que les événements politiques récents, quelque regrettables qu'ils puissent être par eux-mêmes, faciliteront nos tentatives nouvelles pour façonner une formule commune ou une approche commune. La résolution 38/67 de l'Assemblée générale, dont le principal auteur était l'un des membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, réitérait l'opinion que les garanties de sécurité négatives devraient s'appliquer par priorité aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont renoncé à l'option nucléaire et refusé d'autoriser l'implantation d'armes nucléaires sur leur territoire, c'est-à-dire l'opinion des Etats du Pacte de Varsovie que la non-implantation devrait être le critère principal pour accorder les garanties de sécurité négatives. Entre-temps, d'autres Etats membres du Pacte de Varsovie ont publiquement annoncé qu'ils étaient en train de déployer des armes nucléaires sur leur territoire; pour autant que nous sachions, ils ont déjà déployé sur une échelle très substantielle de nouveaux systèmes d'armes nucléaires. Nous sommes ainsi amenés à penser que les pays du Pacte de Varsovie, par cette action concrète, ont éliminé le critère de non-implantation de leur liste de conditions préalables à l'adoption de garanties de sécurité négatives. Je suis certain que cela nous facilitera la recherche d'une formule commune quand le Comité spécial des garanties de sécurité négatives sera rétabli et reprendra son travail.

Monsieur le Président, alors que la Conférence recherche encore des modalités appropriées pour traiter le point 3 de l'ordre du jour sur la prévention de la guerre nucléaire - et ma délégation espère que cette recherche sera couronnée de succès dans les quelques prochains jours - un autre événement directement lié à la prévention de la guerre et de la guerre nucléaire en particulier doit se tenir à Genève à partir de lundi prochain : le Comité préparatoire à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération se réunira pour sa première session. M. le représentant de l'Egypte vient d'ailleurs de se référer à cette réunion. Beaucoup d'entre nous seront sans doute appelés à représenter leur pays à cette réunion. Par elle-même, la première session du Comité préparatoire peut présenter un intérêt limité aux yeux de la presse. Pourtant, les Parties au Traité sur la non-prolifération et les autres membres de la communauté internationale se trouveront dans une conjoncture importante lorsque le processus de préparation à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération s'amorcera. J'aimerais donc m'arrêter brièvement sur la signification du Traité sur la non-prolifération et d'un régime efficace de non-prolifération en rappelant que ma délégation (la dernière fois dans le document de travail CD/357) a fait valoir qu'une politique efficace de non-prolifération nucléaire associée à d'autres stratégies a un rôle important à jouer dans la prévention d'une guerre nucléaire.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

A l'ouverture même du processus de préparation à la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, on ne manquera pas de signaler le fait regrettable que certains membres particulièrement éminents et bien intentionnés de la communauté internationale n'ont pas encore jugé bon d'apposer leur signature au bas du Traité. Or, certains de ces pays, qui comptent précisément parmi les dénonciateurs les plus éloquents des armes nucléaires ont jusqu'ici omis de profiter des possibilités offertes par le Traité sur la non-prolifération pour limiter toute nouvelle dissémination de ces armes. Ma délégation espère que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et ses préparatifs feront comprendre à davantage d'Etats qu'aucun membre de la communauté internationale ne peut avoir intérêt à ce que des armes nucléaires soient acquises en dehors du groupe actuel des Etats pourvus de telles armes et qu'en fait toute tentative d'acquisition de ces armes, et à plus forte raison la création effective d'un arsenal nucléaire, entraîneront des conséquences graves et déstabilisatrices dont nous aurons tous à souffrir. Notre propre participation au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération nous fournira l'occasion d'exhorter tous les Etats qui ne sont pas encore devenus parties au Traité sur la non-prolifération de le faire afin de rendre le Traité universellement applicable. En soulignant ainsi l'intérêt considérable que présente la non-prolifération horizontale des armes nucléaires, mon gouvernement demeure très conscient de la relation qui existe entre la non-prolifération horizontale et verticale. Désireuse de savoir la non-prolifération assurée sur ces deux plans, mon gouvernement espère vivement voir la Conférence d'examen de 1985, aboutir à des résultats concrets et positifs, donnant ainsi une nouvelle impulsion au Traité pour le reste de sa période de validité et pour sa reconduction ultérieure.

Il est probable que deux problèmes seront au centre même des débats pendant l'examen du Traité sur la non-prolifération et tous deux concernent directement notre Conférence : le désarmement nucléaire et les perspectives d'un traité d'interdiction complète des essais. Il est évident que les obligations au titre de l'article VI du Traité concernant le désarmement nucléaire ont une importance fondamentale. Le Traité sur la non-prolifération est le seul document international actuel liant juridiquement les grandes puissances nucléaires à l'égard du désarmement nucléaire, en vue duquel elles se sont engagées à poursuivre des négociations de bonne foi. La situation actuelle, caractérisée par l'initiative d'un grand Etat doté d'armes nucléaires de quitter la table des négociations dans deux importants forums consacrés au désarmement nucléaire et l'intention annoncée par cet Etat de ne pas y revenir tant que certaines conditions ne seront pas remplies sont donc clairement contraires aux stipulations du Traité sur la non-prolifération. Si cette situation regrettable subsistait lors de l'examen du Traité ou de l'examen de fond de ses articles au cours du processus de préparation, elle devrait être évoquée par les parties au Traité. Ce sont naturellement ces parties qui peuvent invoquer les obligations contractées par les Etats dotés d'armes nucléaires en vertu de l'article VI du Traité, les autres, les Etats non parties, n'ayant pas qualité pour le faire. Ce simple fait ne devrait pas être oublié par les Etats qui se trouvent hors de la communauté des parties au Traité lorsqu'ils évaluent les appels qui leur sont adressés pour y adhérer.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

L'autre grand problème de désarmement, celui relatif au traité d'interdiction complète des essais tel qu'il est mentionné dans le préambule du Traité sur la non-prolifération, n'est pas moins capital. Mon gouvernement attache beaucoup d'importance à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais, et les dirigeants de mon pays n'ont pas manqué de saisir chaque occasion importante pour exprimer leur opinion dans ce sens. A notre avis, une interdiction complète des essais est un élément fondamental de l'équilibre entre les responsabilités et les obligations des Etats parties au Traité sur la non-prolifération.

En même temps, nous sommes fermement convaincus - et cette conviction est manifestement partagée par les membres de cette Conférence - que l'élément crucial d'un traité sur l'interdiction des armes nucléaires est l'élaboration d'un système relatif à la vérification et au respect qui donnerait aux parties intéressées la certitude qu'aucune tentative de tourner les dispositions du traité ne passera inaperçue. C'est là ce qui justifie le mandat actuel de notre organe subsidiaire sur les essais nucléaires. Du point de vue de ma délégation, la solution adéquate des problèmes de vérification - tant en ce qui concerne leurs aspects techniques que leurs aspects politiques et institutionnels - devrait logiquement déboucher sur la négociation d'un traité complet. Ayant contribué aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires l'an dernier, nous regrettons qu'un examen détaillé des problèmes qu'elle soulève n'ait pas encore eu lieu. Cette tâche, cependant, s'impose encore à nous, et ma délégation espère que le rythme de nos travaux dans ce domaine pourra être accéléré et que les discussions pourront être plus approfondies et complètes. Le cadre de travail à retenir à cet effet devrait certainement être similaire à celui de l'an dernier, mais il serait bon que tous les participants fassent preuve d'un peu de souplesse pour remanier le mandat de façon à introduire dans les travaux une meilleure perspective. La Conférence devrait faire ressortir que les travaux relatifs aux essais nucléaires se poursuivent au moment où s'ouvre la phase préparatoire de l'examen du Traité sur la non-prolifération.

Comme bien d'autres, nous sommes persuadés que la vérification du respect d'une interdiction des essais nucléaires, est aussi essentielle que techniquement complexe; c'est d'ailleurs ce qui a suscité la création et les études du Groupe de travail spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ce Groupe vient de soumettre son troisième rapport. Je sais, Monsieur le Président, que vous comptez présenter son rapport pour examen à un stade ultérieur, mais permettez-moi, même si cela est prématuré, de m'y attarder. Mon objet est de présenter un document de travail sur les "Aspects de la modernisation des techniques d'enregistrement des événement sismiques" et, partant, d'apporter de nouveaux éléments à nos prochains débats sur le troisième rapport des experts et sur les perspectives futures de leurs travaux.

En premier lieu, ma délégation rend hommage au Groupe d'experts scientifiques pour son troisième rapport, très complet et bien conçu, et pour les progrès qu'il a faits sur des questions de fond sous la direction hautement qualifiée et efficace de son Président, M. Dahlman.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne

D'autre part, ma délégation prend acte avec satisfaction du projet d'essai limité visant à vérifier la bonne marche de certains des éléments du système mondial envisagé. Seules les données de niveau I seront transmises par le Système mondial de télécommunications de l'OMM, mais la participation élargie à cette expérience, dans laquelle interviendront des Etats de tous les groupes, et la complétude de l'essai, permettront de progresser réellement et sensiblement vers la mise en place d'un système de vérification d'une interdiction complète des essais.

C'est dans ce contexte et dans l'intention de mettre davantage en évidence nos progrès sur la voie de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires que j'aimerais mettre aujourd'hui à la disposition de nos collègues le document de travail en question. Ce document a déjà été distribué à la récente session du Groupe d'experts sismologues mais n'a pas été pleinement examiné et en fait transcende le mandat actuel plus technique du Groupe d'experts sismologues, en ouvrant de plus larges perspectives pour un futur réseau sismologique mondial. Permettez-moi de rappeler que le modèle le plus moderne d'un tel système a été présenté dans le premier rapport du Groupe d'experts sismologues, publié sous la cote CCD/558, sous le titre quelque peu futuriste de "Réseau III", futuriste parce qu'à cette époque le modèle ne présentait que les grandes lignes d'un système hypothétique. Grâce aux progrès de l'électronique instrumentale, de l'informatique et des télécommunications, le Réseau III est maintenant devenu une possibilité distincte et réelle. Le document de travail de ma délégation va au-delà du modèle de Réseau III, en y ajoutant de nouveaux éléments et donne un aperçu encore plus sophistiqué d'un réseau sismologique mondial. Peut-être ne serait-il donc pas trop prétentieux d'appeler ce modèle perfectionné "Réseau IV". En vous présentant ce document et en demandant de le faire distribuer comme document officiel de la Conférence (CD/491), j'aimerais, en particulier, appeler votre attention sur les efforts déployés par la République fédérale d'Allemagne pour améliorer la capacité de détection des stations sismologiques dans les régions où les conditions de bruit microsismique sont défavorables en installant les sismomètres dans des forages. La conception de sismomètres de mini-stations complexes installés dans des forages en tant qu'éléments d'un réseau mondial renferme de grandes promesses pour la surveillance efficace d'événements régionaux et locaux dans des zones d'intérêt. Le modèle prévoirait la création d'un système de boîte noire complet et autonome pourvu d'un dispositif hautement automatisé d'enregistrement et d'analyse des données sismologiques. Permettez-moi cependant de souligner que l'inclusion d'un certain nombre de techniques très modernes dans le modèle, loin d'imposer un fardeau technologique excessif aux parties à un futur traité d'interdiction complète des essais, rendrait en fait le réseau de surveillance plus souple et plus facile à faire fonctionner. Je souhaite vivement qu'à notre prochain débat sur le troisième rapport des experts sismologues les délégations jugent bon de faire aussi porter leur étude et leur analyse sur ce nouveau document de travail.

Monsieur le Président, les deux sujets que j'ai abordés aujourd'hui se classent sous la rubrique plus vaste de la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées. Permettez-moi d'aborder aussi un autre aspect encore plus fondamental de cette même question et de rappeler l'attention sur une certaine déclaration que nous avons récemment entendue en plénière. Je veux parler

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

de celle que mon distingué voisin, l'Ambassadeur Meiszter, de la Hongrie, a consacré le 15 mars à un certain nombre d'aspects juridiques concernant l'utilisation, l'utilisation en premier et l'utilisation en second des armes nucléaires. Bien que je sois en désaccord avec lui sur nombre des points qu'il a abordés, j'aimerais le féliciter pour la façon circonstanciée et précise dont il a exposé ses vues. La déclaration est une de celles qui peuvent nous aider à élever le niveau de nos débats et en dépit de nos divergences de vues à tenir compte de l'importance cruciale de la question de la prévention de la guerre. Il est clair que l'Ambassadeur Meiszter soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses. Ces questions concernent notamment la compatibilité logique entre les concepts de la non-utilisation, de la non-utilisation en premier et (point que l'on suppose censément accepté) de l'utilisation en second des armes nucléaires. Ces questions concernent la crédibilité des engagements de non-utilisation en premier pris et préconisés par d'aucuns dont les politiques déclarées sont incompatibles avec leur doctrine militaire, la structure de leurs forces armées, leur hiérarchie militaire, leur capacité globale et les livraisons d'armes auxquels ils procèdent. Ce sont là des questions qui relèvent des Articles 2 et 51 de la Charte des Nations Unies, questions concernant la distinction et une différenciation à priori entre un conflit classique et un conflit nucléaire, questions en bref dans lesquelles les considérations juridiques et les questions fondamentales de la philosophie politique s'imbriquent. Autrement dit, l'Ambassadeur Meiszter, en soulevant un certain nombre de points juridiques, nous a confrontés à l'ensemble des questions complexes qui caractérisent la tâche de la prévention de la guerre. Je tiens à l'assurer que ma délégation ne manquera pas de s'adresser à lui pour procéder à un examen approfondi de toutes ces questions si étroitement liées à l'objet principal de nos travaux. Je compte bien reprendre successivement un grand nombre de ses propositions, soit en plénière soit - de préférence - au sein du cadre de travail spécial qui, espérons-le, sera sous peu constitué pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration, pour les paroles aimables à l'égard des relations de nos pays et pour ses paroles aimables adressées à la Présidence de la Conférence.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Victor Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, dans une brève intervention, la délégation soviétique voudrait aujourd'hui parler de l'état des négociations sur l'une des questions prioritaires de l'ordre du jour de la Conférence, l'interdiction des armes chimiques. Avant tout, nous voudrions rappeler que, dans son discours récent aux électeurs de la ville de Moscou, le 2 mars 1984, K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a souligné qu'une tâche très importante est de délivrer l'humanité de la possibilité d'une utilisation d'armes chimiques. L'Union soviétique, conformément à la ligne de conduite qu'elle suit systématiquement vers une destruction complète et décisive des armes chimiques, a de nouveau présenté cette année un certain nombre de propositions.

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'une d'elles concerne la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques dans une installation spéciale, l'autre, récemment présentée par la délégation soviétique au Comité spécial des armes chimiques, concerne l'exécution sur mise en demeure de vérifications internationales sur place. Nos propositions ont été favorablement accueillies par la Conférence.

Au cours de la session actuelle, un certain nombre d'autres délégations ont aussi présenté leurs propositions sur différents aspects de la future convention d'interdiction des armes chimiques, qui pourraient, à notre avis, contribuer à la poursuite du progrès dans l'élaboration de la convention. Nous pensons, en particulier, aux propositions de la Yougoslavie, de la Chine, de la Suède, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et d'autres pays.

Ainsi, il y avait dans l'ensemble des bases pour progresser rapidement vers la solution du problème important posé à la Conférence par la communauté internationale. Ce n'est pas par hasard que K.Ou. Tchernenko a dit dans son discours, qu'il semble maintenant que les conditions préalables nécessaires au règlement de la question d'une interdiction générale et complète des armes chimiques commencent à apparaître.

L'espoir que les négociations sur cette question suraient un caractère sérieux et constructif a été exprimé partout, y compris dans cette salle, par les représentants de presque tous les Etats membres de la Conférence. Cependant, la situation qui s'est créée aujourd'hui au Comité spécial des armes chimiques provoque une préoccupation profonde.

Il reste moins d'un mois avant l'achèvement de la session de printemps, et pourtant, sur le fond, nous ne nous sommes pas encore employés à réaliser ce qui est prévu dans le nouveau mandat du Comité, à savoir "entreprendre le processus intégral et complet des négociations et mettre au point et élaborer la convention, exception faite de sa rédaction finale". Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler qu'il a fallu semaine après semaine surmonter des difficultés d'organisation de nature diverse artificiellement créées. Nous ne sommes pas enclins à imputer les atermoiements qui ont précédé l'ouverture des travaux réels aux activités d'organisation du Président actuel du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus. Tout au plus, voudrait-on qu'il utilise plus pleinement ses prérogatives de Président. Que se passe-t-il donc ? Il semble qu'il faille chercher la racine du mal dans ce que quelqu'un s'est fixé pour objectif de bloquer le travail, de ne pas permettre la mise en oeuvre du mécanisme des négociations dans toute son ampleur.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous référer à une déclaration tout à fait édifiante de M. Perle, le Secrétaire d'Etat adjoint à la défense des Etats-Unis, qui, comme l'écrit la presse américaine, "a obligé les représentants de l'administration des Etats-Unis à adopter une position très rigide dans les négociations de Genève".

(M.Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il y a un grand nombre d'autres communiqués dont il découle que les responsables de l'administration de Washington sèment le pessimisme quant aux perspectives des négociations, déforment grossièrement la position de l'URSS sur les questions de vérification, ce dont témoignent en particulier les données publiées dans le bulletin quotidien de la Mission des Etats-Unis ici, à Genève, et cherchent à créer un climat propice à l'affectation de nombreux millions au réarmement chimique des Etats-Unis.

Après cela, peut-on s'étonner qu'il apparaisse dans la délégation des Etats-Unis pratiquement une allergie lorsqu'elle voit un texte commençant par les mots "Les Etats parties à la Convention ...", etc. Elle est en général contre la formulation d'un texte quel qu'il soit, bien que cela soit directement prévu par le mandat. Elle n'a pour objectif que l'atermoiement.

On a beaucoup parlé, dans cette salle et au dehors, du projet américain. Maintes délégations ont exprimé, dirais-je, un enthousiasme irrépressible à la seule nouvelle de l'intention des Etats-Unis de présenter un projet. Et voilà qu'apparaissent de plus en plus souvent dans la presse américaine des communiqués sur la teneur de ce projet. En caractérisant diverses dispositions du projet américain concernant la vérification, les auteurs d'un article publié dans le dernier numéro de la revue "Newsweek", celui du 2 avril, écrivent, en se référant à des sources autorisées : "Toutes ces dispositions considérées dans leur ensemble obligeraient Moscou à permettre à des inspecteurs étrangers de réaliser un contrôle sévère de toute l'industrie chimique soviétique et même de "fouiner" sur le territoire des bases militaires. Personne ne pense que Moscou consentira à cette idée, c'est pourquoi on est encore loin de la conclusion d'un accord général sur l'interdiction des armes chimiques".

Voilà, Messieurs les représentants, des réponses aux questions sur les causes du retard dans les travaux du Comité spécial des armes chimiques et sur les perspectives des négociations sur ce problème à la Conférence, et aussi à la question de savoir ce qui nous attend avec le projet américain dont on a tant fait la réclame. Ainsi, Camarade Président, le projet de convention américain qui n'a pas encore vu le jour se transforme objectivement en un frein pour les négociations. Nous avons estimé nécessaire d'exprimer notre point de vue sur cette question.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique et je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Kazemi Kamyab.

M. KAMYAB (Iran) (traduit de l'anglais) : Au nom de Dieu, le Tout-Puissant, Monsieur le Président, je souhaiterais commencer par vous féliciter sincèrement de votre élection et vous donner l'assurance de l'appui et de la coopération de la délégation de la République islamique d'Iran dans l'exécution de vos responsabilités.

(M. Kamyab, Iran)

De fait, mon Gouvernement attache la plus grande importance aux liens par lesquels il est lié au vôtre dans le domaine du désarmement, et l'habileté et la diplomatie dont vous faites preuve pour mener les choses au sein de cette instance font de vous un digne représentant dans ce domaine.

Ma délégation souhaiterait également exprimer sa profonde estime du travail de l'Ambassadeur Turbanski pendant le premier mois de cette Conférence. Sa présidence, grâce à ses efforts inlassables et à son indiscutable intégrité, a contribué aux résultats qui ont été obtenus pendant la période où il a exercé cette fonction.

Enfin, je suis optimiste quant aux délibérations futures de la Conférence du désarmement, comme on l'appelle maintenant, et nous souhaitons la bienvenue dans nos rangs aux ambassadeurs de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Ethiopie, de l'Indonésie et de Sri Lanka.

Monsieur le Président, je souhaiterais, dans mon intervention d'aujourd'hui, réfléchir à la très importante question inscrite à l'ordre du jour de cette Conférence, qui bénéficie à juste titre d'un degré de priorité élevé en raison de son importance incontestable pour la préservation et la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, à savoir la question des armes chimiques.

L'ère des armes chimiques, comme moyen de destruction massive, date en fait de la Première guerre mondiale, où l'on a utilisé du chlore, enfermé dans de simples fûts, et du phosgène, gaz asphyxiant toxique seulement pour les voies respiratoires. Le gaz moutarde, également employé à cette époque, apparaît aujourd'hui comme une réalité dramatique. Ce gaz contient l'agent chimique bis-42 sulfure de chloréthyle et provoque des dommages inouïs dans l'organisme humain et entraîne souvent une mort douloureuse.

D'après les recherches de l'OMS, il y a parmi les effets à long terme, des maladies chroniques causées par l'exposition aux agents chimiques, des effets retardés chez les personnes directement exposées à ces agents, la création de nouveaux foyers de maladies infectieuses et l'effet imputable aux changements écologiques. Les effets retardés comprennent la cancérogénèse, le gaz moutarde et certains autres agents étant des agents d'alkylation, dont on sait qu'ils provoquent le cancer. Il y a eu une forte augmentation de la fréquence du cancer parmi les personnes gazées au cours de la Première guerre mondiale, en particulier du cancer des voies respiratoires. Certains agents chimiques peuvent causer des dommages aux foetus en développement et induire également des mutations par suite d'altérations chromosomiques chez l'homme.

Bien que l'on n'ait pas noté d'effets à long terme sur l'environnement après la Première guerre mondiale, il y a le risque que des agents anti-végétaux endommagent la flore et entraînent une importante modification du type de vie animale susceptible de prospérer, avec la prédominance éventuelle d'espèces porteuses de maladies dangereuses pour l'homme. De même, la quantité et la qualité des aliments produits risquent d'être affectées. Les effets psychologiques sont difficiles à évaluer.

(M. Kamyab, Iran)

L'utilisation de tous ces agents de guerre chimique, mortels ou simplement incapacitants, a été strictement interdite par le Protocole de Genève de 1925. Ce Protocole a été le résultat de l'horreur ressentie devant l'utilisation des armes chimiques pendant la Première guerre mondiale. Il exprime les sentiments fondamentaux du Droit des conflits armés : à défaut d'interdire entièrement la guerre, il doit y avoir certaines limites à sa cruauté. Cet accord, signé par une centaine d'Etats, parmi lesquels l'Iraq en 1931, a été le premier accord prohibant l'emploi d'armes de destruction massive. Ce Protocole a été confirmé par la Convention de 1972 et la résolution 37/98 de décembre 1982, prise par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-septième session.

Depuis le tout début de la guerre qui nous est imposée, nous avons essayé de porter à l'attention de la communauté internationale le fait que la politique d'apaisement ne paierait pas. A la session de 1980 du Comité du désarmement, nous avons porté à l'attention du Comité la question de l'emploi d'armes chimiques par l'Iraq. Personne n'était prêt à écouter; dans tous les cas d'utilisation d'armes chimiques, nous avons informé les organismes responsables, mais tous nos efforts ont été vains; ce n'est évidemment pas la première fois que l'Iraq utilise des armes chimiques contre un peuple. Par exemple, d'après des recherches faites par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), page 165, volume I, l'Iraq a utilisé des armes chimiques en 1965 contre les Kurdes de la région.

Le 16 février 1984, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, dans une déclaration accompagnée de preuves irréfutables, a porté une fois de plus l'utilisation systématique des armes chimiques à l'attention de la Conférence du désarmement. Immédiatement après que nous eûmes demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire procéder à une enquête sur l'emploi d'armes chimiques par l'Iraq et après la déclaration faite à la Conférence du désarmement, l'Iraq a fait usage d'armes chimiques à une échelle sans précédent, faisant plus de 2 000 victimes, dont certaines sont traitées en République islamique d'Iran et dans plusieurs pays étrangers, et dont certaines sont mortes. De nouveau, le 9 et le 17 mars 1984, l'Iraq a utilisé massivement des armes chimiques dans les régions de l'île de Majnoon et de Jofeir, et de nombreux combattants ont été blessés. Les victimes souffraient de nausées, de larmoiements, de troubles respiratoires et de vertiges. Elles ont été hospitalisées.

Tout récemment, un laboratoire renommé de Belgique faisait connaître ses conclusions sur les victimes de guerre iraniennes et indiquait que les blessures étaient dues à l'utilisation de gaz contenant de l'ypérite (gaz moutarde) et des mycotoxines (éléments constitutifs des pluies jaunes).

Les autorités médicales de plusieurs pays dans lesquels des combattants iraniens sont en traitement ont indiqué que les blessures ont été causées par des armes chimiques, et des articles de presse indépendants, à l'étranger, l'ont confirmé à maintes reprises.

(M. Kamyab, Iran)

Le Communiqué de presse No 1481 du CICR, daté du 7 mars 1984, a également confirmé l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq :

"Les symptômes communs constatés par les médecins du CICR chez tous les blessés sont des brûlures extensives mais superficielles (premier et second degré), troubles respiratoires importants, kérato-conjonctivite, paraissant évoluer favorablement. Néanmoins, l'évolution clinique de certains patients présentait, au huitième jour après l'exposition, des troubles sévères de la crase sanguine, accompagnés d'une diminution du nombre de globules blancs. Ces troubles, liés à des difficultés respiratoires et rénales, ont entraîné la mort de plusieurs patients; deux d'entre eux ont décédé pendant la visite des délégués."

Indépendamment des mesures qu'il prend avec les parties concernées, le CICR insiste sur le fait que l'utilisation de substances toxiques sur le champ de bataille est incompatible avec le respect des principes humanitaires et constitue une violation du droit des conflits armés et du droit coutumier reconnu.

Monsieur le Président, à la demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, s'est engagé, dans un esprit de souci humanitaire, à faire une enquête sur l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq, et a envoyé en conséquence en Iran une équipe de quatre éminents spécialistes chargés d'établir les faits.

Les spécialistes, choisis pour leurs connaissances en matière de guerre chimique, se sont rendus sur le front près d'Ahwaz, en Iran occidental, et ont également examiné des échantillons de sol imprégné de la substance chimique. Ils ont aussi examiné des patients dans les hôpitaux d'Ahwaz et de Téhéran, ainsi que des corps de victimes à la morgue de Téhéran.

A leur retour de la République islamique, les spécialistes ont remis au Secrétaire général, le 21 mars 1984, un rapport commun, dans lequel ils conviennent à l'unanimité que l'Iraq a utilisé le gaz moutarde et l'agent neurotoxique Tabun dans la guerre contre l'Iran.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déploré et condamné l'emploi d'armes chimiques par le régime iraquien en communiquant le rapport des spécialistes au Conseil de sécurité pour information (Document No S/16433 du 26 mars 1984).

Le rapport était signé par le Dr Gustav Andersson, de Suède, le Dr Manuel Dominguez, d'Espagne, le Dr Peter Dunn, d'Australie, et le Médecin-Colonel Ulrich Imobersteg, de Suisse.

La préoccupation de notre délégation est due aux réactions généralement passives de la Conférence du désarmement devant le mépris total du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi d'armes chimiques.

Cela ne concerne pas seulement des Iraniens innocents, ni même uniquement le Gouvernement de la République islamique d'Iran, mais aussi le mal fait à la conscience humaine commune. La communauté humaine civilisée contemporaine ne peut et ne devrait pas tolérer de tels crimes.

(M. Kamyab, Iran)

A part le nombre très limité de délégations qui partagent notre point de vue - et envers lesquelles nous sommes reconnaissants et que nous remercions pour leur intérêt et leur condamnation de l'acte inhumain qu'a été récemment l'emploi d'armes chimiques - aucune réaction positive ne s'est encore manifestée à la Conférence.

Naturellement, du point de vue de la République islamique d'Iran, une telle réaction a été très décourageante; depuis le tout début de la guerre imposée, nous avons fait face à une telle situation.

Malheureusement, la communauté internationale n'a pas pris fermement position à l'égard de l'agression flagrante de l'Iraq contre la République islamique d'Iran, le 22 septembre 1980. Cette absence de volonté politique de la part de la communauté internationale s'est reflétée dans la résolution 279 (1980) du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1980. Contrairement au précédent bien établi dans cette instance, il n'est pas fait référence, dans cette résolution, au retrait des forces jusqu'à la frontière internationale. Cette situation a conduit celui qui était alors Ministre des affaires étrangères du régime iraquien, Hammadi, à déclarer qu'il n'y avait pas de frontière internationale entre l'Iran et l'Iraq après l'abrogation du Traité d'Alger de 1975 et que le déploiement effectif des forces constituait par conséquent la frontière internationale entre les deux Etats et que l'Iran n'était pas fondé à parler d'agression (lettre de Hammadi au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies - Document No S/14236 - 24 octobre 1980).

Au cours des quarante-deux mois de guerre imposée à la République islamique d'Iran, chacun est bien devenu conscient de la dévastation des villes iraniennes et du bombardement aveugle et systématique de populations civiles dans la zone civile, parfois à une distance de 400 kilomètres de la zone des combats.

Plus de 130 attaques par missiles, des centaines d'attaques aériennes et plusieurs milliers de tirs d'artillerie dirigés systématiquement contre les villes iraniennes non défendues ont causé le martyre de 5000 civils et en ont mutilé 30 000. Le rapport de la mission d'enquête des Nations Unies No S/15834 du 20 juin 1983 est une preuve d'une partie des crimes de guerre commis par le dirigeant iraquien.

Monsieur le Président, c'est tout récemment qu'au cours d'une période de 40 jours le nombre de blessés et de martyres, victimes de l'utilisation d'armes chimiques, a dépassé 2 000. Toutefois, comme vous en avez été le témoin, malgré la preuve de l'emploi d'armes chimiques, la Conférence n'a pas en général réagi de façon responsable, comme on s'y serait attendu, à l'occasion de la violation du Protocole de 1925. Cette même attitude a été manifestée par les gouvernements à l'égard des conclusions du premier rapport de la Mission du Secrétaire général chargée d'enquêter sur les dommages causés aux zones civiles ayant subi des attaques militaires, ce qui a permis à l'Iraq d'aller jusqu'à utiliser des armes chimiques à un niveau sans précédent. L'initiative prise par une organisation internationale d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques est unique dans ce siècle, et la réaction des gouvernements aux conclusions de l'Organisation des Nations Unies à cette occasion déterminera dans une large mesure si ce rapport jouera un rôle dissuasif ou donnera au contraire le feu vert à d'autres violations.

(M. Kamyab, Iran)

Les faits sont clairs et l'avenir témoignera de la façon dont ceux qui ont vigoureusement prôné le désarmement et plaidé sa cause sont restés silencieux, même après l'utilisation d'une arme interdite par un Etat faible.

Nous espérons que tous les pays responsables du monde, quelles que soient leurs tendances politiques et leur affiliation, qu'ils soient alignés ou non alignés, des pays neutres ou des superpuissances, secoueront les entraves de leurs inclinations et viendront au grand jour dénoncer et condamner, en termes aussi vigoureux que possible, toute violation du droit international et des protocoles qui met en danger l'existence même de l'humanité; il faudrait attacher une valeur authentique aux principes et idéaux d'humanité. Sinon, il n'y aura pour un transgresseur aucune différence entre les armes, qu'elles soient nucléaires ou chimiques.

Je souhaiterais exprimer le souhait sincère que la convention sur l'interdiction des armes chimiques, que prépare actuellement cette instance, soit prête le plus tôt possible, qu'elle soit entièrement efficace et qu'elle porte des fruits. Je suis convaincu que la position adoptée par cette Conférence et d'autres organes apparentés sur l'emploi d'armes chimiques contre la République islamique d'Iran montrera en réalité le degré de sincérité et le sens des responsabilités à l'égard de la convention nouvellement élaborée et formera un excellent critère pour déterminer son statut et ses possibilités à l'avenir.

Compte tenu du fait que, ce me semble, l'examen du rapport de la mission du Secrétaire général chargée d'enquêter sur l'utilisation des armes chimiques contre la République islamique d'Iran peut être très bénéfique pour les travaux de la Conférence, je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de consacrer une réunion de la Conférence du désarmement à l'examen de ce rapport.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour présenter un document de travail (CD/483) sur des dispositions générales qui, selon nous, sont fondamentales, pour les soumettre à l'examen du Comité spécial des armes chimiques.

Ces dispositions concernent la double responsabilité à l'égard de la convention, la question des réserves et exceptions, et les règles du Protocole régissant la durée à fixer pour l'élimination des stocks et des installations. Une autre disposition traite de la question de la coopération internationale dans le domaine de la protection, une autre encore porte sur l'accord des Etats membres pour considérer que l'emploi d'armes chimiques constitue un crime de guerre.

Nous espérons que le Comité spécial des armes chimiques aboutira à des résultats constructifs et attendons que tous les représentants examinent de façon approfondie notre proposition."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Iran pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la Présidence.

Honorables délégués, il est maintenant une heure dix, nous avons encore deux orateurs et nous comptons finir, si vous êtes d'accord, à environ une heure et demie pour ne pas convoquer une autre séance cette après-midi. Si je ne vois pas d'objections, je donnerai la parole à M. l'Ambassadeur Vidas. Il n'y a pas d'objections; je donne la parole au distingué représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Vidas.

M. VIDAS (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président,

Je parlerai aujourd'hui du point 5 de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", mais je voudrais auparavant m'associer aux paroles de chaleureuse bienvenue que vous avez adressées à Mme Juga Thorsson l'ancien chef de la délégation suédoise au Comité du désarmement avec laquelle la délégation yougoslave a eu une coopération très fructueuse dans le passé.

Cette question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique mérite de retenir notre attention, car, depuis le lancement du premier satellite artificiel dans l'espace extra-atmosphérique, qui a préludé à "l'ère spatiale", et compte tenu du développement rapide de la technologie spatiale qui a suivi, les dangers inhérents à la possibilité d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ont cessé de susciter des inquiétudes croissantes. Avec le temps, cette préoccupation s'est encore accrue du fait que cette possibilité s'est matérialisée et qu'elle a des incidences considérables sur la paix et la sécurité internationales et la stabilité générale du monde.

Bien que l'espace extra-atmosphérique soit un domaine d'activité humaine relativement nouveau, on y a obtenu des résultats très importants qui ouvrent des possibilités d'utilisation pacifique jusqu'alors insoupçonnées. Les applications pratiques des réalisations de la technologie spatiale peuvent être mises à profit à des fins pacifiques dans des domaines tels que les télécommunications, la navigation, les prévisions météorologiques et l'exploration des ressources terrestres. Malheureusement, outre leurs utilisations pacifiques, de nombreuses réalisations dont certaines sont encore à l'étude, peuvent avoir un effet déstabilisant, comme celles qui sont conçues exclusivement à des fins militaires offensives.

Les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont devenues un sujet de préoccupation constante pour l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a institué en 1959 un Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'organe permanent. Au fil des ans, les travaux de cet organe et ceux d'autres forums de négociation ont permis de conclure un certain nombre d'instruments concernant les aspects militaires et pacifiques de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, tels que le Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui empêchait notamment les essais d'armes nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. L'année 1967 a vu élaborer avec succès les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui figurent dans le Traité ainsi intitulé. Parmi les instruments que réglementent quelques-uns des aspects importants liés aux activités humaines dans l'espace extra-atmosphérique on peut aussi citer l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1968); la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (1972) et la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1976). Le dernier de ces instruments, qui a été accueilli avec satisfaction par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et ouvert à la signature et à la ratification, a été l'Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes, qui énonce de façon plus détaillée que le Traité de 1967 l'obligation des Etats d'assurer l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques de la Lune et des corps célestes à l'intérieur du système solaire autres que la Terre.

(M. Vidas, Yougoslavie)

Jusqu'à présent l'Organisation des Nations Unies a parrainé deux conférences sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La deuxième Conférence des Nations Unies, qui s'est tenue à Vienne en 1982 (UNISPACE 82) a porté principalement sur l'examen de l'évolution future, y compris des questions telles que les systèmes de transport spatiaux, la fabrication dans l'espace, et les héliocentrales spatiales, ainsi que des avantages potentiels de ces activités pour la coopération internationale et les risques qui pourraient en découler. Cependant, les aspects militaires de la question ont également retenu beaucoup d'attention. Bien que tous les participants n'aient pas reconnu sa compétence pour les questions relatives à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, cette Conférence, dans son rapport, a néanmoins examiné et approuvé trois paragraphes qui reconnaissent, d'une manière générale, les graves dangers que peut représenter l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et a prié instamment "toutes les nations, en particulier celles dotées d'importants moyens spatiaux", de contribuer activement à prévenir une telle éventualité. La Conférence a aussi prié instamment tous les Etats de devenir parties au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et d'en respecter strictement la lettre et l'esprit, et a vivement recommandé aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies - en particulier à l'Assemblée générale et au Comité du désarmement - d'accorder l'attention voulue et de donner un rang de priorité élevé à la profonde préoccupation exprimée à ce sujet.

Poursuivant ses activités, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui tient actuellement sa vingt-troisième session à Genève, examine trois points particulièrement importants :

- élaboration d'un projet de principes concernant les conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace. Il s'agit de la détection et de l'analyse des ressources terrestres effectuées par des capteurs placés à bord d'aéronefs ou de vaisseaux spatiaux;

- définition et/ou délimitation de l'espace extra-atmosphérique et de l'orbite géostationnaire, et

- examen de la possibilité de compléter les normes de droit international relatives à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à savoir procédure de notification à adopter en cas d'avarie d'un vaisseau spatial ayant à son bord une source d'énergie nucléaire.

Je n'ai mentionné toutes ces activités en rapport avec l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble des accords internationaux existants que pour faire observer qu'il est possible de résoudre les problèmes que posent les relations dans l'espace extra-atmosphérique, si complexes soient-ils. Mon propos était plus particulièrement d'appeler l'attention sur l'urgence du problème et sur l'écart qui existe actuellement entre la solution des problèmes liés à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et le risque de voir cet espace devenir le théâtre de conflits armés.

On estime que 75 pour cent de l'ensemble des activités spatiales ont un intérêt militaire. Il ne se passe pas de jour sans que la presse ne révèle un fait nouveau concernant l'essai d'armes destinées à être utilisées dans l'espace extra-atmosphérique

(M. Vidas, Yougoslavie)

ou des plans immédiats élaborés en vue de leur mise au point. Bien que l'on ne puisse pas toujours ajouter foi aux informations publiées dans la presse, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes ou de recherches militaires, nous qui, en tant que membres de ce forum de négociation, n'avons pas accès à d'autres sources d'information, devrions être reconnaissants à la presse de nous donner de temps à autre des renseignements qui peuvent fournir des éléments suffisants pour servir d'avertissement, confirmant ainsi le vieil adage selon lequel : il n'y a pas de fumée sans feu.

L'examen des problèmes relatifs à l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique est du ressort de la Conférence du désarmement. Malheureusement, celle-ci n'a même pas réussi à faire le premier pas vers la solution de ces problèmes, c'est-à-dire créer un organe de travail "en vue d'engager des négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique", comme le demande la résolution 38/70 de l'Assemblée générale. La Conférence a gaspillé beaucoup de son énergie à harmoniser les opinions au sujet du mandat de l'organe de travail subsidiaire, partant de différents points de vue sur la portée du mandat d'un tel organe, bien que de nombreux membres du Comité, à l'Assemblée générale et ici-même à la Conférence, aient déployé des efforts considérables pour faire avancer les choses.

A la séance du 22 mars, nous avons eu l'occasion d'entendre deux importantes déclarations sur l'espace extra-atmosphérique. Dans l'une d'entre elles, le distingué représentant de l'URSS, l'Ambassadeur V. Issraelyan, a présenté les vues de son Gouvernement sur le problème et soumis en même temps le texte d'un projet de traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Selon nous, ce texte mérite de retenir l'attention, parce qu'il propose, entre autres, des moyens de régler la question de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et de son interdiction, y compris les systèmes antisatellites. Il ne faudrait toutefois pas négliger, en évaluant la proposition faite par l'Ambassadeur Issraelyan, le fait que l'URSS est disposée à négocier le projet de texte et qu'elle serait prête à mener des négociations distinctes sur les systèmes antisatellites et à reprendre les négociations bilatérales avec les Etats-Unis dans ce domaine. Nous considérons ce signe de bonne volonté en faveur de négociations sur l'espace extra-atmosphérique comme très important en ce moment, ou d'autres voies de négociation sur certaines questions majeures ayant trait à la réduction des armements et au désarmement ont été fermées.

Dans la déclaration qu'il a faite, le distingué Ambassadeur de Suède, M. R. Ekeus, a présenté, d'une façon qui ne saurait guère être meilleure, une analyse très solide des systèmes spatiaux existants utilisés à des fins militaires. Il a également appelé l'attention sur les solutions contenues dans les accords existants sur l'espace extra-atmosphérique et établi une liste de propositions sur ce qu'il faudrait faire pour les modifier et les généraliser. A notre avis, c'est ainsi qu'il conviendrait de procéder, au lieu de perdre du temps sur le problème créé artificiellement au sujet du mandat de l'organe de travail.

(M. Vidas, Yougoslavie)

Outre cela, plusieurs autres documents utiles ont également été soumis dans le passé au Comité du désarmement, parmi lesquels je souhaiterais mentionner le document CD/320, soumis par la délégation canadienne, et intitulé "Limitation des armements et espace extra-atmosphérique" ainsi que le document CD/375, soumis par la délégation française, et intitulé "Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Il est également utile de rappeler à cet égard la proposition française antérieure concernant la création d'une agence internationale de satellites de contrôle et le rapport du Secrétaire général intitulé "Etude des incidences de la création d'une agence internationale de satellites de contrôle". Le 27 mars, les distingués Ambassadeurs de la Tchécoslovaquie, de l'Italie et de l'Argentine, et aujourd'hui de Sri Lanka, dans leurs discours à la Conférence, ont également formulé quelques suggestions utiles.

Toutes ces propositions, et bien d'autres que je n'ai pas mentionnées, constituent une base solide pour entamer des négociations portant sur une large gamme de questions. A notre avis, un certain nombre de mesures nécessaires devraient être prises dans ce sens. Ne souhaitant pas attribuer de priorités, nous pensons qu'il y a lieu d'identifier les domaines et les activités qui n'ont pas été couverts jusqu'à présent par les instruments juridiques internationaux existants, dans le sens suggéré par le distingué Ambassadeur de la Suède. Il convient également d'élaborer, à partir des propositions existantes, un programme de travail relevant de la compétence de la Conférence du désarmement, c'est-à-dire de l'organe de travail subsidiaire, qui devrait être créé aussitôt que possible. Le programme de travail de l'organe de travail subsidiaire sur l'espace extra-atmosphérique devrait être le mandat de cet organe. C'est seulement de cette façon que nous pourrons nous acquitter concrètement du mandat de négociation confié à la Conférence. Il serait toutefois pertinent de rappeler que la Conférence a achevé le deuxième mois de ses travaux cette année et qu'au cours de cette période, un seul des comités spéciaux qui ont été créés travaille activement - le Comité spécial des armes chimiques. Quelqu'un pourrait-il convaincre le fameux homme de la rue que la Conférence du désarmement est incapable de négocier uniquement parce que les délégations ne peuvent s'entendre sur les mandats des différents organes de travail ? Nous n'en sommes pas bien sûrs.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais, Monsieur le Président, vous dire combien ma délégation a apprécié la façon habile dont vous avez dirigé les travaux de notre Conférence durant le mois qui vient de s'écouler, votre habileté et votre expérience de diplomate ont grandement contribué à l'heureuse solution de quelques-uns des problèmes qui se posent à notre Conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Yougoslavie pour sa déclaration et pour ses paroles aimables adressées à la présidence. La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y-a-t-il d'autres délégations qui voudraient prendre la parole ? Le distingué représentant des Etats-Unis.

M. CLYNE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais seulement répondre brièvement à la déclaration faite ce matin par l'Ambassadeur Issraelyan. D'abord, je relève que l'Ambassadeur soviétique et les rédacteurs de Newsweek sont de toute évidence plus informés que ma délégation du contenu de l'avant-projet de traité sur les armes chimiques. Je voudrais aussi faire observer que les périodiques ne fixent pas la politique de mon gouvernement, et que toute tentative de la part des rédacteurs et des journalistes de ces périodiques pour interpréter cette politique, une fois qu'elle est fixée, n'est qu'une manifestation de leur liberté de le faire. Je rejette et déplore les attaques personnelles lancées contre de hauts fonctionnaires de mon gouvernement. Je note que celle-ci est seulement la plus récente d'une série d'attaques personnelles des autorités soviétiques contre M. Perle, et elle ressemble étroitement à deux autres qui ont figuré dans les Izvestiya, hier je crois. Je rejette aussi l'affirmation que ma délégation a délibérément freiné les travaux du nouveau Comité spécial des armes chimiques. Cette accusation met les faits à l'envers. A cet égard, je ne commenterai pas la nature primitive du comportement de certaines autres délégations dans ce comité spécial. Cela ne servirait à rien.

Je crois que le type de déclaration que nous avons entendu ce matin de la bouche de l'Ambassadeur Issraelyan est particulièrement inutile et vain dans notre travail. Ce qu'il faut, c'est la volonté de s'attaquer au fond des questions difficiles et d'amenuiser nos désaccords. J'assure cette conférence que ma délégation souhaite et, je crois, essaie activement de participer à ce travail. Quant à la déclaration de l'Ambassadeur Issraelyan, je voudrais m'inspirer d'un ancien collègue soviétique qui, dans ces cas-là, avait coutume de dire "J'étudierai votre déclaration et lui donnerai l'attention qu'elle mérite". C'est ce que je ferai avec la déclaration soviétique de ce matin.

Le PRESIDENT : Je vous remercie. Il n'y a plus de délégations qui veulent prendre la parole. Le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officieux contenant le programme pour les séances et réunions de la Conférence et ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme d'habitude, le programme a un caractère provisoire et peut être changé si nécessaire. S'il n'y a pas d'objections, je considèrerai que la Conférence adopte ce programme.

Il en est ainsi décidé.

A cette dernière séance plénière du mois de mars, mois pour lequel la délégation roumaine a eu l'honneur d'assumer la présidence, je voudrais, tout d'abord, adresser aux distingués représentants réunis pour les travaux de la Conférence du désarmement les remerciements les plus sincères pour l'esprit ouvert et de coopération amicale qu'ils nous ont témoigné et qui a facilité une approche constructive des problèmes liés à notre conférence, permettant ainsi au Président, par leur appui, de mener à bien la tâche qui a été la sienne pendant ce mois de mars.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont mis en évidence les excellentes relations de coopération et d'amitié entre leurs pays et la Roumanie et qui ont exprimé leur appréciation à l'égard de la politique de paix et d'entente internationale de mon pays.

(Le Président)

En assumant la présidence de la Conférence du désarmement, la délégation roumaine a été animée par le désir sincère de mettre ses capacités au service de la Conférence, en vue d'assurer le dialogue et des négociations nous permettant de progresser dans nos travaux, ainsi que de passer, le plus vite possible, à des négociations de fond sur les problèmes inscrits à l'ordre du jour.

La session de cette année de la Conférence revêt une signification exceptionnelle dans les circonstances actuelles; le rétablissement et le développement de la confiance réciproque, ainsi que le renforcement de la sécurité de chaque nation, deviennent des exigences fondamentales pour assurer la paix, la détente et la coopération dans le monde.

Comme j'ai eu l'honneur de le déclarer dans cette enceinte, mon pays attache une signification particulière aux travaux de la Conférence du désarmement. A notre avis, une sécurité réelle ne peut se réaliser que par l'initiation et la promotion constante de mesures effectives de désarmement et, en premier lieu, par l'élimination du danger d'une nouvelle escalade des armes nucléaires sur le continent européen et la prévention d'une guerre thermonucléaire catastrophique pour l'humanité.

Pour atteindre ce but, il nous reste à entreprendre de nouveaux et sérieux efforts, à mettre en place toutes les structures d'organisation appropriées pour le déroulement des négociations sur les questions imparties à notre Conférence. A la fin du mois de mars on peut affirmer que, dans beaucoup de domaines des progrès ont été enregistrés, que bon nombre de positions ont pris leur contour, nous permettant ainsi de poursuivre la recherche de solutions de compromis, en vue de faire démarrer dans le plus bref délai le commencement de négociations sur le fond des problèmes, dans plusieurs organismes.

Je suis persuadé que la création et la mise en marche d'organismes subsidiaires sur tous les points de l'ordre du jour et, premièrement, sur la prévention de la guerre nucléaire, ne doit plus tarder.

En ce qui me concerne, j'ai considéré de mon devoir et je me suis efforcé d'utiliser chaque jour de ce mois pour accélérer les contacts en vue d'améliorer les communications entre les délégués, par des consultations tant officielles qu'officieuses, je le crois, je l'espère, favorisant la prise de décisions concrètes au sein de la Conférence.

Quant aux négociations proprement dites à la Conférence du désarmement, le moins qu'on puisse dire est que nous ne pouvons nous considérer satisfaits de leur rythme et de leurs résultats par rapport à l'ordre du jour et aux tâches dont notre organisme a été chargé par la communauté internationale.

Honorables délégués, ce n'est pas dans notre intention de dresser dans cette brève déclaration un bilan des activités de la Conférence pendant le mois de mars. Une telle démarche aurait été à la fois présomptueuse et incomplète, car le travail de cette période n'est que la continuation de celui du mois précédent et la prémisse de celui pour les mois à venir.

(Le Président)

A cet égard, je voudrais encore une fois remercier l'ambassadeur Stanislaw Turbanski, de la Pologne, pour son excellente activité et pour les résultats obtenus au mois de février.

Le principe qui a guidé notre délégation dans l'approche de sa tâche à la Présidence a été celui qui reste également à la base de la médecine et qui est connu sous le nom de serment d'Hippocrate : PRIMUM NON NOCERE.

Notre seul désir a été de faciliter la négociation en utilisant dans ce but tous les instruments de travail dont dispose notre Conférence, en vue d'assurer le passage, le plus vite possible, à des négociations de fond, tellement indispensables dans la situation internationale actuelle.

Tout en renouvelant nos remerciements chaleureux aux délégations à la Conférence, au Secrétaire général, M. Rikhi Jaipal, aux membres du secrétariat, aux interprètes pour leur compréhension et l'appui témoignés, la délégation roumaine s'engage fermement d'oeuvrer à l'avenir également, animée par la même énergie et le même esprit de responsabilité, en vue d'aboutir à des négociations authentiques, à même de nous conduire à des solutions acceptables pour tous et, finalement, à des mesures concrètes de désarmement.

Je suis sûr que vous allez apporter le même appui à mon éminent successeur à la Présidence pour le mois d'avril, Monsieur l'ambassadeur Jayantha Dkanapala de Sri Lanka. Nous avons étroitement coopéré durant ce mois et j'ai beaucoup bénéficié de son expérience, de son fin esprit de compréhension des problèmes auxquels nous sommes confrontés et de son attitude amicale envers moi.

Je voudrais assurer le futur Président de toute l'assistance possible, de tout l'appui de la part de la délégation roumaine dans l'accomplissement de son importante tâche.

Aujourd'hui, quand mon mandat de Président de la Conférence pour le mois de mars touche à sa fin, je voudrais exprimer l'espoir que le mois d'avril sera un bon mois pour la Conférence du désarmement; même si nous avons perdu le goût des prophéties, nous ne devons pas perdre le devoir de l'espérance.

Merci à toutes et à tous.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 3 avril, à 10h 30.

La séance est levée à 13h 35

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.255
3 avril 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 avril 1984, à 10 h 30.

Président : M. J. DHANAPALA (Sri Lanka)

GE.84-61468

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. M. OULD ROUIS M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. W-E. von dem HAGEN M. F. ELBE M. GRAFPFEIL
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. C. PRAMOV M. N. MIKHAILOV
Canada :	M. G. R. SKINNER M. R. J. ROCHON
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIANG DEFENG M. LIN CHENG M. SUO KAIMING M. ZHANG WEIDONG
Cuba :	M. A.V. GONZALES PEREZ
Egypte :	Mme W. BASSIM
Etats-Unis d'Amérique :	M. L.G. FIELDS M. N. CLYNE M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. R. NORMAN M. P. CORDEN M. H. CALHOUN M. C. PEARCY

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Ethiopie :	M. F. JOHANNES
France :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	M. F. GAJDA M. H. TOTH
Inde :	M. S. KANT SHARMA
Indonésie :	M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM
Italie :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. L. FERRARI BRAVO M. B. CABRAS
Japon :	M. M. IMAI M. K. MAKITA M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA
Kenya :	-
Maroc :	M. A. SKALLI M. O. HILLALE
Mexique :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. L.O. AKINDELE
Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. P. CANNOCK
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPINSKI M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS

PRÉSENTS A LA TABLE DE LA CONFÉRENCE (suite)

République démocratique allemande :	M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. J. ZAHIRNIA
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. P. BALOIU M. A. CRETU M. A. POPESCOU
Royaume-Uni :	M. L.J. MIDDLETON M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. H.M.G.S. PALIHAKKARA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER Mme G. JONÄNG Mme A. BRAKENHIELM M. J. PRAWITZ
Tchécoslovaquie :	M. A. CIMA M. J. MATOUSEK
Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV
Venezuela :	M. O. GARCIA GARCIA
Yougoslavie :	M. M. MIHAJLOVIC
Zaïre :	Mme E. ESAKI KABEYA
Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement :	M. J. MÅRTENSON
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

La séance de la Conférence de désarmement est ouverte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Des circonstances purement fortuites et le jeu normal du principe du déroulement ont porté la délégation de Sri Lanka à la présidence de cette importante Conférence pour le mois d'avril. Nous assumons cette responsabilité envers la Conférence du désarmement et envers la communauté internationale en toute humilité et fermement résolus à nous acquitter de nos fonctions avec diligence et conformément aux plus nobles traditions de cette charge.

Je suis certain de parler au nom de mes collègues en exprimant nos sincères remerciements à l'ambassadeur Datcou, de la délégation roumaine, pour les services qu'il a rendus à la Conférence en qualité de Président pour le mois de mars. A la séance plénière du 29 mars, j'ai déjà eu l'occasion de lui exprimer la gratitude de ma délégation pour sa patience et son talent de diplomate qui s'accompagnent d'une bonne humeur communicative.

En tant que représentant d'un pays non aligné et d'un Etat dépourvu d'armes nucléaires et qui n'a nullement l'ambition d'en acquérir, je rappelle que c'est à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'a été créé un nouveau groupe démocratique d'organes apparentés chargé de traiter du désarmement sur le plan international. Ce nouveau dispositif créé par la première session extraordinaire a remédié à l'absence d'universalité dans la participation et la prise de décision qui caractérisaient les délibérations et négociations antérieures sur le désarmement. Permettez-moi de citer un extrait de la première déclaration faite devant cette éminente assemblée par ma délégation. A la séance d'ouverture du Comité du désarmement, le 24 janvier 1979, le ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, M. A. C. Shahul Hameed, a dit ce qui suit :

> "Nous savons qu'un des critères adoptés pour qu'un Etat puisse être membre du Comité est que cet Etat ait une certaine importance sur le plan militaire. Or, c'est une condition que Sri Lanka ne prétend guère remplir. Le fait de figurer parmi les huit nouveaux membres du Comité est, croyons-nous, la reconnaissance tacite que les Etats dont le poids militaire est négligeable peuvent apporter une contribution au désarmement. En l'occurrence, cette contribution découle de la politique et des positions que le Gouvernement de Sri Lanka a arrêtées sous la direction du président J. R. Jayewardene.
>
> La réunion, aujourd'hui, du Comité du désarmement, fait suite à la session extraordinaire que l'Assemblée des Nations Unies a consacrée au désarmement en mai-juin 1978. Vous qui êtes aussi membre du Mouvement des pays non alignés, vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que cette session extraordinaire a été l'aboutissement d'un effort soutenu du Groupe des des Etats non alignés qui, dès 1961, en réclamait l'organisation. L'objectif a été atteint en 1978, grâce à l'adoption de la résolution que la délégation de Sri Lanka, présidente du Mouvement des pays non alignés, a eu l'honneur de soumettre en leur nom à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session."

Voici cinq ans que ma délégation siège au sein de cet organe de négociation. Nous en attendions beaucoup, animés du seul désir d'écouter et de nous instruire en participant. On ne peut s'empêcher de se demander si ces espérances se sont réalisées. N'avons-nous obtenu que la forme ou l'illusion d'une participation universelle sans existence réelle? Nous sommes-nous rapprochés de l'objectif du désarmement général et complet?

(Le Président)

Dans les régions tempérées du monde, le mois d'avril est associé à l'arrivée du printemps, Pour mon pays, qui compte 80 % d'agriculteurs, il termine le cycle où l'on récolte le riz cultivé dans les champs de vos villages et où l'on célèbre le nouvel an traditionnel. Pour pousser plus loin cette métaphore, je me demande quelle place occupe la Conférence dans le cycle? Au sein de cet organe multilatéral unique de négociation, voici cinq ans que nous cherchons à parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous devrions maintenant récolter le fruit de nos travaux. Nous devons pourtant avouer que nous n'avons aucun accord à notre actif et que nous nous enlisons sans cesse dans des débats interminables au cours des sessions de printemps et d'été. Durant cette session, nous avons adopté notre ordre du jour deux semaines après l'ouverture de la session; nous avons créé, au cours de la troisième semaine, un Comité spécial des armes chimiques, présidé par l'éminent Ambassadeur de Suède, ainsi que des comités spéciaux pour les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, seul le Comité spécial chargé du point 4 est en activité, et encore ses progrès restent lents. Nous en sommes à divers stades de négociation en vue de la création de comités spéciaux sur les points 1, 2, 3, 5 et 7 de l'ordre du jour. Tel est le bilan de nos réalisations au bout de huit semaines de la présente session. Nous devons avancer plus rapidement ce mois-ci afin d'avoir une idée claire des progrès que nous réaliserons vraisemblablement cette année lorsque nous nous réunirons pour la session d'été. Cela ne nous laisse guère de temps. Pourtant, vous savez tous que les contraintes qui ont pesé sur les travaux de cette Conférence ont rarement été d'ordre temporel. Nous avons eu le temps de délibérer, alors que nous aurions dû négocier. Nous avons eu le temps de procéder à des débats, alors que nous aurions dû rédiger des projets d'accord. Nous avons eu le temps de nous livrer à des polémiques, alors que nous aurions dû chercher à concilier les diverses vues pour parvenir à un consensus constructif.

Je crains que l'on ne juge aujourd'hui démodé et naïf, du point de vue politique, de parler de l'aspect moral du désarmement. Cela, je ne puis l'admettre. Seule une perception claire de la dimension éthique du problème du désarmement - quels que soient les systèmes de valeurs religieuses, sociales ou culturelles auxquels nous adhérons - peut insuffler à nos travaux un caractère d'urgence qui se traduira par des résultats pratiques. Nous sommes confrontés à un choix critique. Ce choix a été défini sans équivoque par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message qu'il a adressé à la présente session de la Conférence du désarmement. Il s'est exprimé ainsi :

> "Ou bien, il peut y avoir une limitation et une réduction des armements, donc de meilleures perspectives de paix et de développement mondial. Ou bien il peut y avoir une poursuite de la spirale des dépenses d'armement et des technologies d'armement, avec pour conséquence la méfiance, une tragique hémorragie de ressources et la menace toujours présente de l'anéantissement nucléaire du fait des armes nucléaires."

Je n'éprouve aucun doute quant au choix que les membres de la Conférence feront à l'unanimité. La tâche qui nous attend est de démontrer cette option par nos actions collectives autant que par nos paroles individuelles. Je vous adjure, Messieurs les délégués, de coopérer à cette tâche que nous entreprenons pour notre sécurité commune et pour l'avenir de l'humanité.

(Le Président)

La Conférence commence aujourd'hui son examen du point 7 de son ordre du jour intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait parler d'une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je note la présence parmi nous, à cette séance plénière, du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Mårtenson. Je tiens à lui souhaiter à nouveau la bienvenue à la Conférence et espère qu'il aura un séjour fructueux à Genève.

Je voudrais informer la Conférence que, conformément à notre calendrier pour cette semaine, je me propose de suspendre la séance plénière lorsque nous aurons entendu les orateurs inscrits pour prendre la parole aujourd'hui et de convoquer une réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation pendantes, y compris une demande d'un pays non membre qui souhaiterait participer aux séances plénières. A la reprise de la séance plénière, nous nous occuperons de ces questions au sujet desquelles des décisions devront être prises aujourd'hui même.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République démocratique allemande, de la Pologne, de l'Argentine, de la Yougoslavie, et de l'Algérie.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez à ma délégation de vous féliciter pour votre accession à la présidence pour avril. M. l'ambassadeur Dhanapala, nous sommes heureux de voir à cette place le représentant d'un pays très respecté dans le mouvement des non-alignés et qui joue un rôle actif à l'ONU et à la Conférence du désarmement. Nous sommes persuadés que vos talents de diplomate et votre expérience aideront la Conférence à oeuvrer efficacement. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de notre délégation.

Je profite de l'occasion pour exprimer par votre intermédiaire notre reconnaissance à votre prédécesseur, le camarade Datcou de la République socialiste de Roumanie, pour la conscience et le dynamisme avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions. Grâce à lui, ce qu'il était possible de faire, particulièrement sur le plan de l'organisation, a été réalisé.

Nous voulons aussi souhaiter la bienvenue parmi nous au Secrétaire général adjoint, M. Jan Mårtenson; nous l'assurons, lui aussi, de notre pleine coopération.

Dans sa déclaration du 20 mars, ma délégation a parlé de la situation qui prévaut à la Conférence au sujet du point 3 de l'ordre du jour - Prévention de la guerre nucléaire - ainsi que des conclusions à en tirer pour notre travail futur.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Nous espérions que certaines délégations qui bloquaient le consensus sur la création d'un comité spécial approprié modifieraient leur position. Hélas, ces espoirs ne se sont pas réalisés. Nous réitérons notre appel pressant à ces délégations afin qu'elles montrent la volonté politique et la souplesse nécessaires pour élaborer et adopter des mesures concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire.

Dans mon intervention, j'aimerais me concentrer sur des questions de fond. L'an dernier ainsi qu'à la présente session, les pays socialistes ont soumis des propositions concrètes pour faire progresser notre travail, en particulier dans les documents de travail CD/355, CD/406 et CD/444.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe des pays socialistes le document CD/484, qui a déjà été distribué. Les propositions qu'il contient sont fondées sur les déclarations de Prague et de Moscou, faites en janvier et juin 1983 respectivement, et visent à susciter des mesures internationales pour prévenir une guerre nucléaire. Elles devraient être considérées comme complétant les documents de travail ci-dessus. Il a naturellement été tenu compte des propositions pertinentes faites par d'autres Etats.

Ce faisant, les pays socialistes sont conscients qu'une majorité écrasante des Etats du monde voit dans l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire une condition indispensable non seulement pour résoudre les problèmes mondiaux de l'humanité mais aussi pour préserver l'existence de la vie sur notre planète. Tous les efforts doivent donc être concentrés sur les négociations en vue d'un accord sur des mesures appropriées et pratiques pour prévenir une guerre nucléaire, comme l'Assemblée générale l'a une fois de plus demandé à une session récente.

Il va sans dire que ces mesures devraient avoir des caractéristiques spécifiques qui sont déterminées avant toute chose par leur urgence, par leur effet immédiat sur l'amélioration de la situation internationale dans son ensemble et par la relative facilité de leur adoption et de leur mise en oeuvre, pour autant que la raison et la bonne volonté prévalent chez toutes les parties. La vie elle-même nous impose d'agir rapidement et de ne pas perdre de temps en débats académiques et n'engageant à rien.

Le document CD/484 appelle l'attention sur le danger croissant d'une guerre nucléaire que crée la politique militariste des Etats-Unis, laquelle vise avant tout à rompre l'équilibre militaire qui s'est établi. Pour créer une base matérielle pour cette politique, de vastes programmes de développement des armements stratégiques et autres armements nucléaires ont été adoptés. Le déploiement, en Europe occidentale, d'un nombre toujours croissant de nouveaux missiles américains de portée intermédiaire, conçus pour une première frappe nucléaire, est alarmant. En même temps, on envisage d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Les derniers renseignements en provenance de Washington témoignent d'un mépris total du désir des peuples d'éviter la dangereuse militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Conformément à cette stratégie, les Etats-Unis ont interrompu d'importantes négociations ou ont privé de telles négociations de leur base en poursuivant une politique provocatrice de préparation à la guerre nucléaire. En particulier, les discussions au sujet d'un traité d'interdiction complète des essais montrent clairement qu'un des côtés bloque toute négociation multilatérale sur la réduction du danger de guerre nucléaire et sur l'arrêt de la course aux

(M. Rose, République démocratique allemande)

armements nucléaires. Cette attitude est incompatible avec les accords internationaux, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Certes, le meilleur moyen d'arrêter cette évolution dangereuse des événements serait d'éliminer totalement les armes nucléaires. Tous les pays membres de la Conférence ont souscrit à cet objectif en 1978 en adoptant le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans l'un des premiers documents de travail du Comité du désarmement, le document CD/4, les pays socialistes ont soumis une proposition pour atteindre cet objectif progressivement. Le document de travail CD/484 se réfère à cette proposition qui demeure valable. En insistant pour que la Conférence entame sans plus tarder des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire, nous manifestons notre appui à l'égard d'autres moyens et d'autres méthodes conduisant à la réduction et finalement à l'élimination du danger de guerre nucléaire. Nous sommes persuadés que les mesures proposées, au-delà de leur effet positif immédiat, encourageraient d'une façon décisive le processus de désarmement nucléaire.

Le document CD/484 prévoit une approche d'ensemble pour l'adoption de mesures effectives. Il appelle l'attention sur le fait que les intérêts vitaux de l'humanité tout entière exigent que les relations entre les Etats dotés d'armes nucléaires soient régies par des normes déterminées à propos desquelles ces Etats pourraient s'entendre entre eux et qui auraient un caractère obligatoire.

En particulier, ce document de travail contient deux catégories de propositions. La première concerne des mesures en vue de la création d'un climat moral et politique dans lequel toutes les tentatives de déclencher une guerre nucléaire seraient vouées à l'échec. L'énumération suivante est faite à des fins pratiques, compte tenu du fait que toutes les mesures, par leur nature, sont étroitement liées l'une à l'autre.

- Nous proposons que tous les pays, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, considèrent la prévention de la guerre nucléaire comme l'objectif principal de leur politique, excluent les situations susceptibles d'engendrer un conflit nucléaire et, en cas d'apparition d'un tel danger, procèdent d'urgence à des consultations pour empêcher l'incendie nucléaire d'éclater.

- Il est recommandé dans le document que les Etats incluent dans des déclarations unilatérales ou communes appropriées des dispositions condamnant la guerre nucléaire et, en même temps, qu'ils renoncent à la propagande de guerre nucléaire et notamment aux doctrines politiques et militaires qui équivalent à la justifier.

- Les pays socialistes confirment leur proposition tendant à ce que tous les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent à l'utilisation en premier de ces armes. Cet engagement pourrait être assumé dans une déclaration unilatérale ou encore être incorporé dans un instrument unique relevant du droit international. Nous appuyons la proposition de conclure une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Rose, République démocratique allemande)

- Le document CD/484 préconise d'autres mesures pour renforcer le principe du non-recours à la force dans les relations internationales et garantir son application. La conclusion d'un traité mondial à cette fin et celle d'un traité sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire et le maintien de rapports pacifiques entre les Etats Membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et ceux de l'OTAN, proposée par un certain nombre de pays socialistes en janvier 1983, devraient être considérées comme étant des mesures importantes.

- Il est demandé à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de n'utiliser en aucune circonstance des armes nucléaires contre des pays non nucléaires sur les territoires desquels il n'existe pas de telles armes, de respecter le statut de la zone exempte d'armes nucléaires qui existe déjà et d'encourager la création de nouvelles zones de ce genre.

- Les pays socialistes sont prêts à examiner aussi d'autres mesures visant à empêcher l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires et à éviter la possibilité d'attaques par surprise. Il est évident que des mesures spécifiques d'une nature plutôt technique ne peuvent contribuer à renforcer la confiance que si elles s'accompagnent d'engagements politiques de grande portée. Il ne peut être question de renforcer la confiance si une partie essaye de limiter les débats à des aspects techniques et de détourner l'attention du fait qu'elle accroît sans relâche ses armements nucléaires.

Une autre catégorie de propositions s'applique à des mesures de nature matérielle. Nous avons concentré l'attention sur les suivantes :

- l'une des mesures les plus efficaces et, relativement faciles à réaliser pourrait être un gel des armements nucléaires. Le document CD/484 expose tous les éléments d'une telle mesure et la façon de les appliquer.

- En outre, les pays socialistes considèrent qu'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires contribuerait à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et, en attendant la conclusion d'un tel traité, estiment qu'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires devrait être proclamé par tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

- Une autre obligation importante des Etats dotés d'armes nucléaires serait d'empêcher la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit.

- La prévention d'une guerre nucléaire serait considérablement aidée par la prévention d'une course aux armements dans d'autres milieux dangereux, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique. Le document de travail CD/484 se refère à la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre ainsi qu'à l'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique de ne pas être la première à placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites de quelque type que ce soit.

Les pays socialistes sont aussi prêts à examiner d'autres mesures visant à prévenir la guerre nucléaire. Il est plus que temps de passer à des actions concrètes, c'est-à-dire à des négociations constructives sur les propositions susmentionnées afin de parvenir à des accords internationaux appropriés.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Les pays socialistes réaffirment leur détermination d'aborder l'élaboration de mesures urgentes et concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire et à créer à cette fin un Comité spécial. Nous espérons que le document présenté sera dûment pris en considération et qu'il renforcera la conviction que les conditions nécessaires pour entamer immédiatement des négociations existent réellement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction sincère de ma délégation et la mienne de vous voir présider la Conférence du désarmement au mois d'avril. Vous souhaitant de réussir dans les tâches difficiles qui vous attendent, je vous assure de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer une fois encore notre admiration et nos remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Datcou, pour les efforts vigoureux et l'énergie qu'il a déployés en exerçant la fonction de président au mois de mars, dans ses innombrables tentatives de résoudre diverses questions organisationnelles de cette Conférence. Des questions, disons-le sans ambages, que l'on qualifie d'"organisationnelles", mais qui ont une grande importance politique. Qu'il me soit aussi permis de dire le plaisir que j'éprouve à voir à nouveau parmi nous le Secrétaire général adjoint, M. Jan Martenson.

Monsieur le Président, à la suite d'un certain nombre d'orateurs que nous avons entendus au cours des dernières réunions plénières, je me propose de traiter une fois de plus de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, question d'une importance extrême pour nous tous, qui vivons sur la bonne vieille planète Terre.

La militarisation de l'espace, ou le danger du déploiement dans l'espace d'armes de destruction massive, n'est pas seulement devenue, au début de l'actuelle décennie, une réalité inquiétante. L'espace devient l'arène d'une course aux armements à grande échelle. Comme beaucoup de délégations intervenant ici sur ce sujet, nous pensons également que la militarisation de l'espace n'est malheureusement qu'un aspect d'un processus plus vaste qui a commencé plus tôt. La doctrine de la supériorité militaire dans l'espace a gagné en popularité aux Etats-Unis vers la fin des années 50. Le plus important n'était pas l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, mais le fait que cet espace était en réalité l'espace où la guerre stratégique pourrait être conduite le plus efficacement. D'après les politiciens américains de la fin des années 50, la nation qui aurait la première accès à ce nouveau théâtre d'opérations deviendrait inévitablement une puissance dirigeante du monde. Les efforts de l'Administration des Etats-Unis dans ce sens ont eu, et continuent d'avoir, un effet extrêmement négatif sur la situation internationale dans son ensemble, et contribuent à renforcer la menace de guerre. D'après les plans et les déclarations actuels de la présente Administration des Etats-Unis, l'espace extra-atmosphérique sera un étalage d'armes de plus en plus perfectionnées.

(M. Turbanski, Pologne)

La directive No 119 du 6 janvier 1984, souvent citée au cours de nos débats cette année, et qui vise à mettre en oeuvre un programme de recherche à grande échelle sur de nouveaux systèmes d'armes à déployer dans l'espace, capables de la frappe nucléaire de représailles, n'est que l'une des preuves récentes de ces plans. Les programmes de navette spatiale et "Challenger", conduits par l'Agence spatiale américaine, la NASA, comportent, entre autres tâches, l'essai de systèmes militaires et de renseignement, "l'inspection" - si l'on peut dire - de satellites en orbite ou la capture de satellites. Les médias américains ne cachent pas que le Pentagone est le principal bénéficiaire de ces programmes.

Monsieur le Président, il y a plus d'un quart de siècle, lorsque grâce au génie et à l'imagination de l'homme, Youri Gagarine a été le premier à aller dans l'espace extra-atmosphérique, la communauté mondiale ne s'attendait certainement pas à des développements aussi menaçants. Ce forum du désarmement doit donc faire tout ce qui est possible pour assurer que l'exploration et l'utilisation futures de l'espace s'effectuent dans l'intérêt de tous les pays et de toutes les nations, pour leur bénéfice et non pour leur destruction.

L'expérience acquise à ce jour en matière de négociations sur le désarmement montre qu'il est plus facile d'arrêter une course aux armements avant qu'après le déploiement de nouveaux systèmes d'armes. Par conséquent, une tentative sérieuse d'inverser les tendances actuelles a encore une chance raisonnable d'être couronnée de succès. Il est évident que les développements militaires dans l'espace ont une incidence mondiale sur la sécurité internationale, en raison de la nature même de la couverture totale de la Terre par les satellites. La course aux armements dans l'espace est donc le prolongement direct de la traditionnelle course aux armements sur terre et comporte en tant que telle des menaces extrêmement inquiétantes de confrontation nucléaire.

Monsieur le Président, lorsque l'on discute des activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, il faut se rendre compte qu'elles ne peuvent être dissociées de la question des utilisations pacifiques de l'espace. Nous admettons bien que nombre des applications pacifiques de l'espace, dans des domaines comme les télécommunications, la navigation, la reconnaissance photographique, ont également, parfois avec des modifications mineures seulement, d'importantes utilisations militaires. Les satellites météorologiques, de navigation, de communication et autres peuvent être utilisés pour accomplir des fonctions de commande et de contrôle, pour exercer une surveillance du sol, collecter des renseignements ou pointer des missiles balistiques intercontinentaux, etc. Comme on peut le voir, les possibilités de chevauchement avec des applications civiles sont vastes. Mais de nombreuses activités ont un intérêt presque exclusivement militaire. L'inquiétant est que c'est sur ces dernières que l'on met de plus en plus l'accent. D'un autre côté, on a souvent fait remarquer, dans cette enceinte comme ailleurs, que les satellites ont une importante fonction de vérification qui, si elle était davantage soulignée et acceptée par toutes les parties intéressées, pourrait faire d'eux des instruments efficaces à cet égard. La tendance de l'évolution, d'après les spécialistes, est au perfectionnement accru de la technologie des capteurs, de la reconnaissance photographique, de la détection des explosions nucléaires, etc.

(M. Turbanski, Pologne)

Monsieur le Président, l'utilisation militaire possible de l'espace extra-atmosphérique contre un adversaire sur la Terre, c'est également le développement et le déploiement dans cet environnement d'armes directes spécifiques et efficaces. Après ce que l'on a appelé le discours sur la "guerre des étoiles" du Président Reagan en mars 1983, une exploitation possible de l'espace à des fins militaires spécifiques semble polariser l'attention sur un domaine de mise au point de technologies et d'armes nouvelles qui peut avoir des conséquences profondes pour la sécurité internationale. Si l'on ajoute les armes dites à laser et à énergie dirigée, dont les composants essentiels existent déjà et qui offrent la possibilité d'un mécanisme "tueur" presque instantané, la militarisation de l'espace, son exploitation à des fins militaires apparaît comme une question complexe et, par conséquent, mûre pour des négociations concrètes. Sinon, les années 80 risquent de devenir une décennie de progrès de la technologie militaire à déployer dans cet environnement. L'évolution actuelle et future, à cet égard, peut modifier profondément les conceptions stratégiques et les problèmes de sécurité internationale.

Monsieur le Président, il existe déjà un certain nombre de traités concernant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ils ont été énumérés et examinés dans cette enceinte par de nombreux orateurs au cours de l'actuelle session et des sessions les plus récentes, à partir du moment où la question de la course aux armements dans l'espace a été inscrite à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Permettez-moi de rappeler, Monsieur le Président, qu'ils ont également été examinés dans l'intervention que j'ai faite ici même le 18 août 1983. Je pense que nous sommes tous d'accord pour penser que si l'esprit des traités existants et leur principe sous-jacent, qui est de faire de l'espace extra-atmosphérique un environnement pacifique, étaient suivis dans la pratique, la situation dans cet environnement, et le climat au sein des différentes instances débattant de son avenir, seraient bien meilleurs. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. L'Assemblée générale, dans la résolution 38/70, rappelle à très juste titre les traités internationaux passés, le Document final de sa dixième session extraordinaire et ses résolutions passées sur l'espace extra-atmosphérique, et note avec inquiétude que, malgré les instruments existants, il y a extension d'une course aux armements à l'espace. De fait, l'esprit du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, en vertu duquel l'espace devait être un domaine d'exploitation pacifique, n'est pas respecté. L'efficacité d'un traité plus spécifique, tel que le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, est maintenant menacée par les nouveaux progrès des armes directes fondées sur le laser et les faisceaux de particules. Et je ne fais mention que de deux instruments parmi d'autres. Jusqu'à présent, les seules négociations visant spécifiquement à limiter la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, les négociations bilatérales qui ont eu lieu à la fin des années 70 entre l'URSS et les Etats-Unis sur les armes antisatellites, ont été rompues par les Etats-Unis.

Ainsi, les analyses et déclarations des politiciens et nos propres interventions sur le sujet révèlent un aspect sombre de ce problème complexe. La seule solution est de commencer à agir maintenant. Je partage l'opinion exprimée ici par le distingué ambassadeur Vejvoda, de la Tchécoslovaquie, dans sa déclaration du 27 mars, disant que le temps est venu de mettre un terme aux discussions "générales" et "exploratoires" - pour reprendre ses paroles - en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

(M. Turbanski, Pologne)

Nous sommes convaincus que le moment est venu de commencer à élaborer des mesures appropriées concrètes et efficaces qui, par accord mutuellement reconnu, pourraient interdire le déploiement de quelque arme que ce soit dans l'espace. A cet égard, il convient de rappeler, Monsieur le Président, qu'en août 1981, l'Union soviétique a soumis à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, montrant ainsi qu'elle était prête à prendre des mesures partielles mais excluant la rupture de la parité approximative des forces entre les principaux blocs politico-militaires. L'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, comme nous nous en souvenons, une résolution dans laquelle elle reconnaissait la nécessité de prendre des mesures pour prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et demandait au Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'élaborer et d'adopter le texte d'un traité international correspondant. Mais les Etats-Unis se sont opposés à cette initiative en essayant de ramener l'essentiel du problème à l'interdiction de systèmes anti-satellites, laissant ouverte la question du stationnement d'autres types d'installations militaires dans l'espace. L'année dernière, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a proposé de conclure un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, dont le texte a été distribué à la présente Conférence dans le document CD/476, et présenté par le distingué ambassadeur Issraelyan le 22 mars 1984.

Monsieur le Président, nous souhaiterions souligner la grande importance politique de ces deux propositions. Leur principal objectif politique est de prévenir une course aux armements dans l'espace, et c'est là leur aspect le plus important, l'aspect humain. En outre, en ce qui concerne le projet de traité interdisant l'emploi de la force dans l'espace, toute l'attention voulue devrait être prêtée au fait qu'il associe les obligations politiques et juridiques des Etats de ne pas recourir à la force les uns contre les autres dans ou à partir de l'espace extra-atmosphérique avec la mise en oeuvre de mesures fondamentales de grande portée destinées à empêcher la militarisation de l'espace. Nous espérons vivement que cette nouvelle initiative soviétique recevra un accueil favorable de la part de la Conférence et constituera une contribution substantielle aux négociations multilatérales générales et concrètes sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La gravité du problème est évidente et grande. Elle est même plus grande aujourd'hui qu'il y a quelques jours. D'après des sources informées de l'Administration des Etats-Unis, pour reprendre la formule de l'International Herald Tribune d'hier, le président Reagan a signé samedi dernier 31 mars, avant de le soumettre au Congrès, un rapport selon lequel "... l'Administration Reagan prévoit de mettre au point et d'essayer une arme antisatellite et n'a pas l'intention de chercher avec l'Union soviétique à interdire complètement les armes de ce type ...". On ne peut donc sous-estimer la gravité du problème. C'est pourquoi je m'associe à tous ceux qui se sont prononcés ici en faveur de la création rapide d'un Comité spécial dans le cadre de cette Conférence pour engager de telles négociations aussitôt que possible.

(M. Turbanski, Pologne)

Diverses propositions concernant le mandat d'un tel comité ont déjà été examinées en détail l'année dernière et au cours de l'actuelle session. Ma délégation partage entièrement les analyses et conclusions que vous-même, Monsieur le Président, avez formulées à cet égard le 29 mars dernier. De fait, le problème devrait être abordé de façon globale dans le cadre d'un futur comité spécial. Tout en reconnaissant qu'il faudrait commencer par identifier les différents aspects de ce problème complexe, et les multiples questions qu'il comporte, cette tâche d'identification ne peut être un but en soi et elle ne peut être menée en faisant abstraction du lien fondamental qui conduit à des négociations. En d'autres termes, le mandat futur de l'organe en question ne peut être limité à la seule identification des problèmes qui se posent. A la lumière des dernières nouvelles sur le sujet, ce qu'il faut de façon urgente, ce sont des négociations concrètes. Etant donné que les exemples du passé récent ou d'exercices parallèles ne manquent pas, nous soupçonnons en fait que l'accent que mettent certaines délégations occidentales sur l'identification des questions vise à bloquer au lieu de faire avancer la situation sur le fond, c'est-à-dire l'amorce de négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que cela a été proposé au cours de récentes consultations non officielles.

Nous entamons le troisième mois de cette session sans avoir même résolu ses problèmes opérationnels fondamentaux. Un espace extra-atmosphérique exempt d'armes et de course aux armements n'est plus un problème pour de petits jeux tactiques. C'est un problème aux dimensions politiques considérables méritant la plus sérieuse attention de notre part.

Monsieur le Président, il est encore temps de prévenir une course aux armements dans l'espace, mais il nous faut agir maintenant. J'espère également que sous votre direction, cette Conférence engagera des négociations efficaces dans ce sens.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui et ainsi de pouvoir vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de notre Conférence. Nous vous souhaitons un plein succès, lequel est d'autant plus évident que nous avons été les témoins de votre brillante activité comme coordonnateur du Groupe des 21 au mois de mai dernier. Vous pourrez toujours compter sur la coopération pleine et entière de la délégation argentine. Il m'est très agréable de voir l'ambassadeur Datcou à votre droite, après le travail intense et inlassable qu'il a déployé à la Conférence le mois dernier. Certes, il avait mérité d'aller se reposer pour un temps à Berne, mais il ne l'a pas fait, ce qui montre une fois de plus l'engagement personnel de l'ambassadeur Datcou à l'égard du travail de cette Conférence et des questions qu'elle examine. J'exprime à l'ambassadeur de Roumanie la reconnaissance et l'appréciation de ma délégation pour son dévouement et son efficacité.

Je me réjouis aussi de voir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Mårtenson, connu pour l'intérêt permanent qu'il porte aux questions qui font l'objet de nos débats et je lui souhaite très chaleureusement la bienvenue.

Selon le programme de travail établi pour la première partie de la session de 1984, l'organe de négociation qu'est la Conférence du désarmement aurait dû examiner la semaine passée le point 6 de l'ordre du jour intitu : "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". J'ai dit "aurait dû examiner" parce qu'à l'exception de la délégation d'un Etat non membre et de certaines allusions générales au cours d'interventions portant sur d'autres sujets, ce thème n'a fait l'objet d'aucune intervention spécifique de la part des délégations membres de la Conférence.

J'avoue que ce refus de traiter cette question ne nous surprend pas et qu'il illustre bien l'état de choses qui règne en ce qui concerne une question jugée importante au paragraphe 59 du Document final, dans lequel les Etats dotés d'armes nucléaires sont priés instamment "de poursuivre leurs efforts en vue de conclure" les arrangements efficaces visés au point 6.

Il est certain que cette question figure à l'ordre du jour et qu'au début de notre session un comité spécial a été créé, mais je dirai que cela s'est fait automatiquement, qu'aucune réunion de cet organe subsidiaire n'a été prévue au cours de la présente session; on est d'ailleurs fondé à se demander s'il se réunira au cours de la deuxième partie.

Cette procédure révèle une réalité que nous connaissons tous. Les pays dépourvus d'armes nucléaires, c'est à dire l'immense majorité de la communauté internationale, qui doivent pouvoir prétendre à des garanties claires et efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, sont confrontés, comme base supposée de ces garanties, à cinq déclarations unilatérales émanant des puissances dotées d'armes nucléaires, déclarations différentes, sujettes à différentes interprétations, presque toutes truffées de conditions et d'échappatoires de nature diverse et dont l'application sera exclusivement appréciée en fonction de la volonté de l'Etat qui les a émises. Comme l'a dit le Ministre des relations exterieures de l'Argentine dans son allocution du 28 février, il paraît plutôt s'agir, pour certaines, de "scénarios autorisables pour le recours ou la menace du recours à des armes qui peuvent mettre fin à la civilisation que nous

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ces déclarations ont été jugées par leurs destinataires totalement insuffisantes. Nul ne peut fonder sa sécurité - à laquelle tous ont droit - sur des déclarations comme celles-là ou tout au moins sur quatre d'entre elles parmi les cinq, qui ne méritent certes pas le nom de "garanties". Logiquement, ceux qui doivent donner ces garanties sont les Etats dotés d'armes nucléaires, auxquels il appartient de prendre les mesures nécessaires pour préciser et renforcer leurs engagements et parvenir à la conclusion des "arrangements internationaux efficaces" auxquels se réfère le Document final et titre même du point 6.

Ces mesures nécessaires n'ont pas été prises et il ne semble pas que l'on ait la moindre volonté de les prendre. Comme l'a rappelé le Groupe des 21 dans sa déclaration du 9 août 1983, "l'inflexibilité des Etats dotés d'armes nucléaires concernés, qui se refusent à supprimer des limitations, les conditions et les exceptions contenues dans leurs déclarations unilatérales" (CD/407), est évidente.

Cela explique que l'examen du point 6 soit au point mort. Et rien ne semble indiquer que cette situation soit sur le point de changer ou qu'un développement positif doive se produire dans un futur prochain.

(M. Carasales, Argentine)

Nul ou presque ne veut renoncer à la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire, même dans ce contexte limité. Les artisans de la dissuasion et leurs alliés veulent évidemment préserver en dernière instance, leur liberté d'action et on a l'impression qu'au fond tous les débats sur cette question tournent autour de cette réalité. Il n'est donc pas étonnant que tous ces efforts restent infructueux.

C'est pourquoi l'opinion émise dans la déclaration du Groupe des 21 que j'ai citée il y a un moment revêt une importance particulière (CD/407). "Le Groupe des 21 réitère sa conviction que la garantie de sécuritélla plus efficace contre le recours ou à la menace du recours aux armes nucléaires est le désarmement nucléaire et l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Quand on examine la situation, on parvient toujours à la même conclusion, c'est-à-dire que tant que l'arme nucléaire existera et pourra être utilisée il n'y aura de sécurité pour personne.

Les progrès accomplis ces dernières années dans ce domaine ne sauraient être plus alarmants. Une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires a commencé. Des armes nucléaires plus sophistiquées sont en cours d'installation de part et d'autre, le péril nucléaire se manifeste sur tous les océans et sous toutes les latitudes, selon une sorte de prolifération horizontale toujours plus angoissante. On est amené à se demander quel processus de décision régira l'utilisation de ces armes. Les pays sur le territoire desquels ces armes sont déployées n'auront-ils rien à dire ? Le nombre de pays en mesure de décider n'augmentera-t-il pas bien que le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires reste le même ?

Devons-nous vivre avec des dizaines de milliers d'ogives nucléaires répartis dans tout le monde ? Les chiffres exacts peuvent varier selon les sources mais n'est-on pas arrivé au point extrême où mille ogives nucléaires de plus ou de moins ne comptent déjà plus ? Ne sommes-nous pas confrontés à des perspectives toujours plus abominables d'extension de la course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique ?

Face à une telle perspective, qui pour être souvent évoquée n'en est pas moins impressionnante, nous avons assisté il y a quelques jours, plus exactement le 29 mars, à une curieuse tentative d'associer la prévention d'une guerre nucléaire à la ratification du Traité sur la non-prolifération et, simultanément, de faire porter d'une façon ou d'une autre la responsabilité de cette situation internationale préoccupante sur ceux qui n'ont pas adhéré à cet instrument international.

Ce type d'affirmation contraint ma délégation à formuler quelques observations.

D'abord, c'est un fait que pour de nombreux pays, dont le mien, le Traité sur la non-prolifération est un traité tout à fait insuffisant, parce que discriminatoire, parce qu'il impose des obligations totalement inégales, à un point tel que pour certains on ne peut même plus parler d'obligations, qu'il restreint arbitrairement les possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qu'il maintient, sans concurrence, les techniques avancées entre les mains d'un cercle exclusif de pays et parce qu'au fond, il légitime la possession des armes nucléaires.

(M. Carasales, Argentine)

Au surplus, malgré les défauts et lacunes du Traité, les dispositions que ses auteurs considéraient comme des éléments positifs n'ont pas été appliquées. Ni la vaste coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ni les négociations sur la cessation, à une date rapprochée, de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne se sont déroulées de façon positive. Au contraire, l'échange scientifique ou technologique se heurte à des obstacles et à des restrictions toujours plus sévères et les perspectives de progrès importants en matière de désarmement nucléaire et de cessation et d'inversion de la course aux armements nucléaires paraissent chaque fois plus éloignées. Le point 2 de l'ordre du jour, qui concerne cette question, attend encore, non le début des négociations, mais le début d'un examen sérieux et significatif du fait de l'opposition de certains pays qui figurent parmi les plus fervents partisans du Traité sur la non-prolifération.

Ce n'est pas le moment de procéder à une analyse détaillée du Traité sur la non-prolifération ou de ses incidences, et telle n'est pas mon intention. Le 28 février dernier, le Ministre des relations extérieures de mon pays, M. Dante Caputo, a eu l'occasion d'exposer notre point de vue sur cette question. En tout cas, on ne peut nier que, par certains de ses aspects essentiels, ce Traité peut donner lieu à des critiques justifiées, de même qu'on ne peut nier le droit de tout Etat souverain d'évaluer ces aspects et leurs conséquences et de déterminer sa position en fonction de cet examen.

Certains Etats peuvent avoir décidé de passer outre à ces lacunes pour signer et ratifier le Traité sur la non-prolifération. C'est leur droit et nous le respectons. Lorsqu'ils l'ont fait, ces lacunes n'étaient peut-être pas encore évidentes et l'on ne sait pas s'ils adopteraient la même attitude aujourd'hui. Par contre, d'autres Etats ont manifestement le droit si leur évaluation des articles et du fonctionnement du Traité aboutit finalement à des conclusions négatives, de s'abstenir d'adhérer à un régime qui, à leur avis, compromettrait injustement leurs intérêts et leur développement sans offrir de contrepartie justifiant les sacrifices qu'il leur impose sans réduire les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire.

S'il y a un droit qu'il faut rejeter absolument, c'est celui- qui n'en est certes pas un - d'insinuer, même implicitement, que si un pays décide de ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération, c'est parce qu'il a l'intention de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires dans un avenir plus ou moins proche, et parallèlement, que ce pays s'oppose en conséquence à la prévention d'une guerre nucléaire.

C'est là prêter gratuitement des intentions condamnables à un pays qui n'a pas adopté la même position quant aux avantages et à l'efficacité d'un accord juridique international dont l'adhésion, du moins jusqu'à présent, n'a jamais été considérée comme obligatoire.

Ce qui importe, ce sont les faits, les réalités, et non des spéculations dénuées de fondement. Les Etats qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération ont répété catégoriquement des centaines de fois, jusqu'à satiété, qu'ils rejetaient entièrement et absolument l'arme nucléaire et qu'ils se proposaient d'utiliser de manière exclusivement pacifique les possibilités infinies qu'offrait l'énergie nucléaire pour le bien et le progrès de leurs peuples.

(M. Carasales, Argentine)

Cela en toute liberté, sans guide ni mentor, sans avoir à demander d'autorisation et sans être soumis aux décisions arbitraires et aux atermoiements politiques du club des tout-puissants.

Jamais l'on a présenté la moindre preuve, le moindre élément objectif démontrant que ces Etats ne disent pas la vérité. Pourtant, on ne les croit pas; tout progrès technologique est accueilli avec la plus grande méfiance et chacun de leurs actes est minutieusement examiné en vue de leur découvrir des motifs cachés et doit faire l'objet d'un contrôle extrêmement rigoureux, permanent et complet.

Les apôtres de cette méfiance, les partisans du contrôle le plus strict, sont précisément ceux qui s'attribuent tous les droits et qui prétendent rester comme dans le Traité sur la non-prolifération, en marge de tout contrôle; ce sont ceux-là même qui n'acceptent pas la moindre restriction à la pleine liberté d'action dont ils jouissent pour mettre au point des armes de destruction massive toujours plus sophistiquées ou pour les recevoir sur leur territoire; ceux qui exigent que leurs déclarations soient considérées comme paroles d'évangile, sans pouvoir faire l'objet de la moindre vérification, comme dans le cas des Protocoles de Tlatelolco.

Lorsqu'ils condamnent la prolifération dite horizontale, ces adeptes du paradoxe ajoutent généralement à cette condamnation des voeux pieux quant à la nécessité de contenir également la prolifération verticale. Cependant, tous les efforts et les préoccupations qu'ils manifestent au sujet de la première prolifération semblent absents lorsqu'il s'agit de la seconde et lorsque les conceptions de la sécurité de leurs alliances militaires et les doctrines sur lesquelles elles se fondent risquent d'être mises en cause. La même situation existe au sujet de cette sorte de prolifération géographique qui s'accroît chaque jour.

Le moyen le plus rapide et le plus approprié pour éviter la prolifération des armes nucléaires est de conclure promptement un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, mais le fait est que les négociations à ce sujet n'ont même pas pu être engagées. Elles n'ont plus la priorité, qui appartient au Traité sur la non-prolifération.

Nous sommes tous en faveur de la non-prolifération dans un sens ou dans l'autre. Nombre de pays sont opposés à l'objet qu'il ne faut pas laisser proliférer, à savoir l'arme nucléaire. Si celle-ci n'existait pas, il n'y aurait pas le moindre risque de prolifération. Cependant, même si l'on adopte l'objectif le plus limité - celui de la non-prolifération - est-il correct d'affirmer catégoriquement que le Traité sur la non-prolifération est l'unique moyen approprié ?

Plusieurs Etats ne partagent pas ce jugement. Attribuer à l'exercice de ce droit indiscutable un caractère d'irresponsabilité et des conséquences alarmantes, c'est croire à la naïveté ou à la crédulité des gens. Comment pourrait-on penser que les risques de conflit nucléaire disparaîtraient ou diminueraient en quoi que ce soit si le Traité sur la non-prolifération était ratifié sous sa forme actuelle par tous les Etats sans exception, tandis que demeureraient intacts les milliers de têtes nucléaires qui pullulent actuellement dans le monde et les vecteurs destinés à les transporter vers leurs objectifs ? Où existe-t-il un risque de guerre nucléaire ? Dans les pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération ? Il semblerait souhaitable de garder quelque peu le sens des proportions.

(M. Carasales, Argentine)

Le 29 mars dernier, on a également affirmé que le Traité sur la non-prolifération est "le seul document international actuel liant juridiquement les grandes puissances à l'égard du désarmement nucléaire, en vue duquel elles se sont engagées à poursuivre des négociations de bonne foi". Cette dernière déclaration était opportune, car en fait le seul engagement pris par les puissances nucléaires était celui de négocier et non de désarmer, ni même de mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Par ailleurs, ce simple engagement n'est soumis à aucun contrôle quant au degré d'accomplissement, ni à aucune sanction en cas de violation. Or,nous savons tous de quelle manière l'article VI du Traité sur la non-prolifération a été respecté.

Il se trouve que le non-accomplissement de l'obligation - pour autant que l'on doive parler d'obligation - contenue à l'article VI ne peut être invoqué par des pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération. On leur refuse toute compétence à ce sujet. Il y a là un fait pour le moins surprenant. Ainsi, on invoque en faveur de l'acceptation du Traité sur la non-prolifération l'existence d'obligations concernant aussi bien les pays non nucléaires que les pays nucléaires, et l'on cite ledit article VI à l'appui de ces obligations. Mais quand le pays qui doit prendre une décision souveraine en la matière, procédant à l'analyse du Traité, parvient à la conclusion que les obligations ne sont pas identiques ou du moins que certaines sont remplies et d'autres non, il semble - selon le point de vue dont je parle - qu'il ne peut invoquer cette situation pour justifier sa renonciation. De toute manière, ce pays devrait adhérer au Traité sur la non-prolifération, quelle que soit son opinion, pour pouvoir à nouveau faire valoir lss critiques et les erreurs qui l'incitaient précisément à ne pas y adhérer.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question, mais je ne puis m'empêcher de formuler certaines considérations à cet égard. Toutes les positions sont dignes de respect et aucun instrument international n'est au-dessus des jugements et des évaluations. Les motifs dont il s'inspire, si louables qu'ils soient, ne sont pas suffisants. Ce qui est important, c'est la forme sous laquelle ces intentions se traduisent dans la pratique.

Peu de documents sont capables d'inspirer une sorte de réaction de manichéisme. En tout cas, le Traité sur la non-prolifération n'est pas de ceux-là. C'est un simple moyen de réaliser un objectif, mais non le seul.

En outre, le présent et l'avenir de l'humanité ne sont pas liés à l'avenir d'un instrument de plus en plus souvent remis en question. Le danger d'annihilation de la race humaine découle aujourd'hui d'autres situations, qu'il serait superflu d'évoquer de nouveau. Les efforts des membres importants et actifs de la communauté internationale devraient se concentrer vers la réalisation de progrès dans ces domaines, avant que l'on n'assiste à de nouvelles variantes du sempiternel "désarmement des désarmés". Cessons de poursuivre des chimères pour faire face à la réalité, et celle que nous devons vivre actuellement est terrifiante.

(M. Carasales, Argentine)

La quasi-totalité des points figurant à l'ordre du jour de cette Conférence exigent une action énergique, résolue et immédiate. Certains, comme les points 1, 2, 3 et 5, revêtent une importance et une urgence indiscutables. La grande majorité des membres de ce forum sont disposés à se mettre dès maintenant à l'oeuvre. Seule la bonne volonté d'un très petit nombre d'Etats fait encore défaut. Pourquoi ne se joignent-ils pas aux autres pour qu'enfin nous puissions nous rapprocher des objectifs que l'on attend de nous ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, M. Mihajlović.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le chef de ma délégation aura un autre jour l'occasion de vous féliciter pour votre accession à vos fonctions pour le mois en cours. Je suis sûr que s'il avait pu venir il aurait aussi adressé ses compliments à l'éminent Sous-Secrétaire adjoint, M. Jan Mårtenson.

En attendant, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter en mon propre nom beaucoup de succès dans vos travaux.

Je voudrais aujourd'hui présenter le document de travail CD/482 du 26 mars 1984 établi par la délégation yougoslave et intitulé "Mesures de vérification nationales", qui a déjà été distribué aux délégations. Ce document a pour objet de faire connaître certaines de nos vues, qui, espérons-nous, seront utiles pour la poursuite des négociations sur l'élaboration de la convention. Toutefois, elles ne représentent pas la position finale de la délégation yougoslave et pourront être révisées au cours des négociations.

Dès le début de l'examen de la question de l'interdiction des activités de recherche, de mise au point et de fabrication en matière d'armes chimiques et de celle de la destruction de ces armes, il a été largement reconnu que la verification devrait être fondée sur une combinaison de mesures nationales et internationales appropriées qui se compléteraient mutuellement et constitueraient ainsi un système acceptable garantissant, à son tour, une mise en oeuvre effective de l'interdiction ou de la destruction.

Essentiellement, le document de travail part de l'idée généralement acceptée qu'une mise en oeuvre efficace de l'interdiction de la fabrication ou de la destruction ou réaffectation des stocks et des installations de fabrication ne peut être garantie que s'il existe un système efficace de vérification internationale du respect d'une convention interdisant les armes chimiques.

Nous considérons toutefois que des mesures nationales de vérification pourraient aussi jouer un rôle dans l'application des dispositions de la convention dans toutes ses phases. Néanmoins, il importe de souligner que dès l'entrée en application de la convention, il devrait exister une coopération étroite entre l'autorité internationale

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

et une autorité nationale dans toutes les activités liées à la convention. Il va sans dire qu'une telle coopération ne peut être réalisée que dans un climat de confiance générale. Les négociations conduites jusqu'ici ont montré sans aucune ambiguïté que chaque Etat partie est tenu de créer une autorité nationale qui devrait aider et appuyer l'autorité internationale dans son travail de mise en oeuvre des mesures de vérification. En outre, les Etats parties à la convention auront l'obligation de prévenir, dans les limites de leurs règlements administratifs et de leur législation, toute activité allant à l'encontre de la convention. La classification existante des produits chimiques toxiques en trois catégories : produits chimiques létaux supertoxiques, autres produits chimiques létaux et autres produits chimiques nuisibles, peut servir de base pour l'application de mesures de vérification par l'autorité nationale, ainsi que pour déterminer le niveau de la vérification. Dans ce processus, une coopération étroite avec l'autorité nationale est souhaitable. Nous sommes toutefois d'avis que la vérification des produits chimiques moins toxiques, des autres produits chimiques létaux et nuisibles et des précurseurs d'agents de guerre chimique pourrait être effectuée à presque toutes les phases sous le contrôle de l'autorité nationale. Cette forme de vérification pour les produits chimiques moins toxiques est suggérée parce que la plupart de ces produits sont considérés aujourd'hui comme étant des produits chimiques à double fin et sont largement utilisés à des fins pacifiques. Il va sans dire que l'Etat partie qui fabrique ces produits chimiques doit présenter des preuves concernant le but de leur réaffectation, les installations de fabrication et leurs utilisateurs définitifs.

Il faudrait toutefois faire remarquer même dans ce cas que les mesures de vérification nationales devraient être concertées d'avance entre les Etats parties et devraient constituer à tout moment une base fiable et dépourvue d'équivoque pour le maintien de la confiance entre les parties. Naturellement, une telle confiance ne peut être obtenue que sur la base de données fiables et objectives fournies par chaque autorité nationale par la communication régulière au Comité consultatif d'informations sur les mesures de vérification appliquées.

Autrement dit, la vérification de la fabrication d'autres produits chimiques létaux et nuisibles, de produits chimiques à double fin et de précurseurs ainsi que de leur réaffectation à des fins autorisées devrait être organisée de façon à fournir des renseignements authentiques à tout moment. Pour obtenir un système efficace de vérification et maintenir la confiance entre les Etats, il sera nécessaire de convenir d'une coopération entre les Etats parties futurs dès le stade de l'élaboration de la convention, sur la base d'un échange d'informations techniques, d'une normalisation des méthodes et de l'utilisation de systèmes connus et vérifiés de surveillance, ainsi que de la mise en service d'un système informatique compatible.

Cette coopération permettra aussi d'exercer si nécessaire un contrôle par le truchement de l'autorité internationale. Cette éventualité pourrait se présenter si, avec le temps, une modification survient dans le processus de fabrication de n'importe lequel des produits chimiques à double fin ou si l'on applique une nouvelle procédure technologique, ou encore si la capacité de production augmente.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

En outre, si, en se fondant sur les informations reçues sous la forme de rapports que l'autorité nationale soumet au comité consultatif, on arrive à la conclusion qu'il y a eu un changement dans la production, le comité consultatif peut suggérer que l'Etat partie concerné organise aussi un contrôle international de cette installation de fabrication.

Par ailleurs, nous somme d'avis que la confiance entre les Etats parties peut aussi résulter de la composition et de la structure de l'autorité nationale. Tout en étant composée de représentants de différentes institutions des Etats parties, nous pensons qu'elle devrait aussi comprendre, sur une base volontaire, un représentant d'Etat partie proposé par le comité consultatif en accord avec le pays d'accueil.

Le rôle et les tâches de l'autorité nationale aux fins de la vérification sont définis, pour l'essentiel, par la législation du pays considéré. Bien que les systèmes administratifs et économiques de nombreux Etats parties à la convention soient très différents, nous pensons que la structure, la composition et le fonctionnement de l'autorité nationale devraient être conçus de façon à assurer l'efficacité, la compétence, l'objectivité et la confiance nécessaires, en coopération étroite avec toutes les institutions internationales dans l'application de la convention.

Les considérations de base exposées dans le document de travail yougoslave visent à faire ressortir la nécessité et l'utilité de combiner les mesures nationales et internationales de vérification en vue d'une interdiction des armes chimiques. Toutefois, lorsque l'on craint que les mesures nationales soient insuffisantes, il est évident que la priorité devrait être accordée à un système international concerté de vérification. Nous espérons que ce document contribuera à l'élaboration en vue d'une convention de dispositions satisfaisantes en ce qui concerne le système de vérification.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Ould-Rouis.

M. OULD-ROUIS (Algérie), Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril 1984 et vous assurer de l'entière coopération de la délégation algérienne dans l'accomplissement de votre tâche.

Nos félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Datcou pour la façon dont il a dirigé nos travaux pendant le mois de mars.

La délégation algérienne s'associe également au souhait de bienvenue que vous avez formulé à l'intention de M. le Secrétaire général adjoint, Jan Martenson.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

Je voudrais aujourd'hui aborder brièvement une question que nous considérons comme étant de la plus haute importance et qui figure en toute priorité dans notre ordre du jour; il s'agit du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Par sa puissance destructive considérable, l'arme nucléaire a généré un vaste sentiment de réprobation qui allait s'amplifier à mesure que les arsenaux se développaient et que le danger nucléaire se faisait de plus en plus menaçant. Que de chemin parcouru dans la prise de conscience du danger nucléaire, depuis la condamnation de l'arme nucléaire par quelques cercles d'initiés de l'après-guerre aux vastes mouvements de protestation que nous connaissons aujourd'hui.

Dès sa naissance, le mouvement des pays non alignés prit en charge les revendications de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire. Ses efforts ont abouti à la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale au désarmement, qui peut être considérée sans aucun doute comme un temps fort dans la recherche commune de solutions aux problèmes liés à la course aux armements.

L'aspiration à l'élimination de la menace nucléaire s'est cristallisée dans l'adoption par consensus d'un programme d'action dans lequel le désarmement nucléaire a été retenu comme la priorité absolue.

L'accélération de la course aux armements a polarisé l'attention sur l'urgence de l'élimination des risques de guerre nucléaire, identifiée comme l'objectif immédiat, l'objectif final étant l'élimination complète des armes nucléaires.

La première session extraordinaire a, par ailleurs, été l'occasion d'élaborer une stratégie cohérente de désarmement autour de la pièce maîtresse qu'est le désarmement nucléaire, dont les étapes ont été identifiées dans le paragraphe 50 du Document final.

Parallèlement aux négociations sur le désarmement nucléaire, le Document final préconise la mise en oeuvre de deux mesures d'une très haute importance : la cessation des essais d'armes nucléaires et les garanties de sécurité dites négatives. Ainsi, les partenaires aux négociations trilatérales sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires ont été invités à conclure d'urgence et à présenter leur résultat pour examen complet à l'organe unique de négociation multilatérale. Les puissances nucléaires ont été par ailleurs priées de prendre des mesures en vue de donner des assurances aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Un tel rappel des dispositions du Document final, connues de tous, paraît quelque peu redondant. Cet exercice nous semble cependant indispensable à toute évaluation du processus de négociation multilatérale en matière de désarmement. Il s'agit en effet d'un document qui a été adopté par consensus et dont la validité s'est vue confirmée, encore par consensus, lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

Six ans après l'adoption du Programme d'action, ce consensus ne s'est malheureusement pas encore traduit par l'adoption de mesures concrètes tendant à arrêter la course aux armements et à inverser la tendance.

Les négociations trilatérales ont été interrompues. L'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement se trouve toujours empêché d'entreprendre des négociations sur les questions prioritaires, à savoir l'interdiction des essais d'armes nucléaires, la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire. Les négociations sur les garanties de sécurité négatives sont dans l'impasse. Elles achoppent toujours sur le refus de certaines puissances nucléaires de donner des garanties inconditionnelles aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Sans minimiser l'ampleur de la tâche et la complexité des questions nucléaires, il nous faut reconnaître que cette situation de blocage a pour cause première le manque de disponibilité politique de certaines puissances nucléaires.

Cette attitude regrettable de la part de certaines puissances, qui ont une responsabilité particulière dans le processus de désarmement nucléaire, se traduit par la volonté d'inverser les priorités des questions qui figurent à l'ordre du jour et de transformer la Conférence en un forum de délibérations sans prise aucune sur les négociations relatives au désarmement nucléaire.

Parmi les arguments avancés pour empêcher la Conférence du désarmement d'engager des négociations sur le désarmement nucléaire, il y en a un que nous ne pouvons que rejeter catégoriquement : c'est celui qui consiste à dire que les questions nucléaires sont du domaine exclusif des puissances nucléaires.

A la place de la négociation préconisée par le Document final on nous propose des réunions officieuses qui offriraient la possibilité aux Etats non nucléaires de faire part de leurs préoccupations.

Ainsi, de partenaires à part entière dans la recherche d'une solution commune à une question qui concerne la sécurité de tous les Etats, les Etats non nucléaires se trouvent relégués au rang de simples "pétitionnaires" auxquels on daignerait reconnaître le droit d'exprimer leur point de vue sur la question.

Cette attitude est en complète contradiction avec les disposisions du Document final de 1978, qui reconnaît à tous le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement, qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale.

Peut-on sérieusement prétendre que les questions nucléaires n'ont aucune incidence sur la sécurité nationale des Etats non nucléaires ? Ce serait faire fi des intérêts de sécurité des Etats non nucléaires qui ont choisi de rester à l'écart des deux alliances militaires. Faut-il rappeler que les intérêts vitaux de sécurité de tous les Etats se trouvent directement menacés par la seule existence des armes nucléaires ? De nombreuses études réalisées sur l'arme nucléaire corroborent cette communauté de destin à laquelle nous condamne l'arme nucléaire, qui a cette particularité de ne pas faire la différence entre belligérants et non belligérants en cas de guerre nucléaire.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

S'il est incontestable que la possession de l'arme nucléaire investit les Etats dotés d'armes nucléaires d'une responsabilité particulière dans le processus du désarmement, cette responsabilité ne peut être exclusive.

Etablir un lien entre la possession d'une catégorie d'armes et le droit de participer à des négociations sur l'intervention de cette catégorie d'armes reviendrait à exclure la grande majorité des Etats membres des négociations en cours au sein de la Conférence. Ce serait le cas pour la Convention sur les armes chimiques ou encore celle sur les armes radiologiques.

Il y a un autre argument que nous ne pouvons admettre. C'est celui qui consiste à introduire une différenciation entre, d'un côté, les Etats non nucléaires parties au TNP et qui, à ce titre, auraient le droit de demander des comptes aux Etats dotés d'armes nucléaires, et, de l'autre côté, les Etats non nucléaires qui, pour des raisons bien connues, n'ont pas adhéré à ce Traité et qui seraient "mal placés" pour critiquer la prolifération verticale des armes nucléaires. Une telle approche procède de cette volonté de marginaliser les Etats non nucléaires dans la négociation sur le désarmement nucléaire.

Quant au lien que l'on veut établir entre la non-adhésion au TNP et la position vis-à-vis de l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires, il nous semble dénué de tout fondement.

Un tel amalgame repose en effet sur une conception de la non-prolifération des armes nucléaires que nous ne partageons pas, car elle ne prend en compte qu'un des aspects de cette prolifération, à savoir la prolifération horizontale. Pour être crédible, la notion de non-prolifération doit être appréhendée de façon globale dans sa double dimension, verticale et horizontale. Circonscrire le danger de prolifération des armes nucléaires à une hypothétique prolifération horizontale, c'est éluder la véritable menace, celle que constitue l'existence de formidables arsenaux nucléaires.

Monsieur le Président, cette même discrimination entre les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP et ceux qui ne le sont pas, se retrouve encore dans certaines déclarations unilatérales relatives aux garanties de sécurité dites négatives; cette discrimination, qui se traduit par la menace implicite du recours à l'arme nucléaire contre les Etats non nucléaires non couverts par les déclarations unilatérales, est tout aussi inacceptable.

Les garanties de sécurité négatives ne doivent souffrir d'aucune exception ni limite. Elles doivent être inconditionnelles et universelles, à notre avis.

Monsieur le Président, indépendamment de leur position vis-à-vis du TNP ou de tout autre instrument juridique international, les Etats non nucléaires qui se situent hors des blocs militaires sont unanimes à condamner l'existence

(M. Ould-Rouis, Algérie)

même des armes nucléaires. Ils sont à l'origine de nombreuses propositions qui s'inscrivent dans la trajectoire de l'objectif d'une véritable non-prolifération des armes nucléaires. Il n'y a qu'à se reporter aux documents du Mouvement des pays non alignés, ou encore à ceux du Groupe des "21", pour constater cette volonté commune de briser le cercle vicieux de la spirale de la course aux armements. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il un représentant qui souhaite prendre la parole?

Je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation.

La séance plénière est suspendue à 12 h 23; elle est reprise à 13 h 5.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Comme vous le savez, nous avons reçu une demande de la Suisse de participer aux séances plénières de la Conférence. Le Secrétariat a distribué le projet de décision pertinent, qui fait l'objet du Document de travail No 125. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Vous vous souviendrez qu'à notre dernière séance plénière, le Groupe des 21 a demandé que le document CD/492, présenté par lui et intitulé "Projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires", soit soumis à la décision de la Conférence à la présente séance plénière. J'ai donc maintenant l'intention de soumettre ce document aux fins de décision. Mais avant de le faire, je souhaiterais demander si un membre souhaite prendre la parole au stade actuel?

Je donne la parole au représentant de l'Argentine, en tant que coordonnateur du Groupe des 21.

M. CARASALES (Argentine, Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'espagnol) : Lors de la séance plénière du jeudi 29 mars, vous avez présenté, Monsieur le Président, en votre qualité de coordonnateur du Groupe des 21, le document CD/492 contenant un projet de mandat pour le Comité spécial qui doit être établi pour le point 1 de notre ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". A cette occasion, en exposant la position du Groupe des 21 et en soulignant la nécessité urgente d'engager des négociations sur ce sujet, j'ai demandé que la Conférence, à la séance plénière d'aujourd'hui, adopte une décision au sujet du texte figurant dans le document CD/492.

(M. Carasales, Argentine)

Mon propos n'est pas de procéder à une analyse des raisons fondamentales sur lesquelles s'appuie notre position. Toutes les délégations de notre Groupe l'ont déjà fait maintes fois. En outre, notre point de vue, ainsi que les progrès limités réalisés par l'organe de négociation en 1983, sont exposés dans le rapport du Comité du désarmement à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Cependant, je tiens à souligner que, sur les instances de nombreuses délégations, et en premier lieu du Groupe des 21, le Président de la Conférence du désarmement a entrepris une série de consultations officieuses afin de parvenir à un consensus qui faciliterait l'ouverture de négociations efficaces en vue de réaliser un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, grâce à la création d'un organe subsidiaire correspondant doté d'un mandat approprié.

Tout au long de ces consultations, le Groupe des 21, par le truchement de ses porte-parole, a fait preuve d'un large esprit de coopération. Il a rappelé l'existence d'un projet de mandat présenté par le Groupe en 1981 sous la cote CD/181, qui assurait la marge de souplesse voulue. La Conférence a été également saisie du projet de mandat présenté le 24 février par la délégation du Mexique, pays membre du Groupe des 21 (CD/438). Il existait aussi d'autres solutions que le Groupe des 21 était disposé à examiner.

Ce sont précisément le long délai qui s'est écoulé depuis qu'ont commencé les conversations sur cette question et l'essoufflement de ces efforts qui incitent le Groupe des 21 à demander que ce forum se prononce sur une question tellement prioritaire.

La Conférence du désarmement en est déjà au troisième et dernier mois de la première partie de sa session de 1984, et malgré cela, elle continue d'être incapable de créer un comité spécial pour l'un des points fondamentaux de son ordre du jour. La Conférence n'a consacré à cette question que deux séances plénières, au cours desquelles nous avons entendu à nouveau des manifestations d'intérêt et de bonne volonté, des déclarations qui ne coïncident pas toujours avec les attitudes montrées dans le cadre des consultations officieuses.

Il existe un écart considérable entre ce que la grande majorité de la communauté internationale réclame depuis plus de 30 ans et la réponse que l'unique organe multilatéral en matière de désarmement a donnée à cette préoccupation justifiée. Au fil des années, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté plus de 40 résolutions sur cette question. Le dernier accord, de caractère partiel, qui a été conclu à ce sujet remonte à plus de 20 ans.

Les membres du Groupe des 21 ont toujours été à l'avant-garde des efforts internationaux dans ce domaine et ont été les premiers à proposer que ce problème soit examiné par le Comité du désarmement.

Le Groupe des 21 est profondément préoccupé de voir le temps qui s'est écoulé depuis lors et l'impossibilité évidente où l'on s'est trouvé jusqu'à présent d'engager des négociations de fond sur le point 1 de notre ordre du jour. Nous sommes persuadés que la Conférence ne peut ni ne doit continuer à ajourner sa décision. Au contraire, elle devrait envisager d'entreprendre une action énergique qui n'a été que trop différée.

(M. Carasales, Argentine)

A cet effet, le Groupe des 21 a présenté le document CD/492, contenant un projet de mandat qui, à notre avis, est approprié pour traiter de cette question comme il convient et avec l'urgence voulue. Je dois répéter que ce projet de mandat est, à part quelques légères modifications de forme, le même que celui qu'a présenté la délégation mexicaine le 24 février et qui est soumis à l'examen de toutes les délégations depuis plus d'un mois.

Le Groupe des 21 espère que ce projet de mandat, qui charge le Comité spécial d'engager immédiatement la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et de faire en sorte qu'un projet à cet effet puisse être transmis à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, recevra l'approbation de cette Conférence, comme nous l'avons demandé formellement la semaine passée. Un commencement de réponse sera ainsi donné à la profonde inquiétude de la communauté internationale, qui s'est exprimée à maintes reprises sans avoir jamais reçu satisfaction.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine. Je donne la parole au représentant de la Hongrie.

M. GAJDA (Hongrie, Coordonnateur du Groupe des pays socialistes) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le chef de ma délégation vous rendra bientôt hommage, à l'une de nos prochaines séances. En attendant, permettez-moi de vous dire dès maintenant combien la délégation hongroise se félicite de vous voir à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous donner l'assurance de notre entière coopération dans tous vos efforts pour réaliser des progrès tangibles dans nos tentatives communes.

Les délégations des pays socialistes, au nom desquelles ma délégation a l'honneur de parler maintenant, souhaitent exprimer leur confiance que vous ferez de votre mieux, Monsieur le Président, pour que l'on aboutisse à la création d'un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, doté d'un mandat de nature à faciliter de véritables négociations sur le projet de traité approprié. Monsieur le Président, je suis convaincu qu'il ne peut guère y avoir une seule délégation, dans ce forum, qui puisse éprouver le moindre doute quant aux objectifs et aspirations des pays socialistes dans le contexte dont nous parlons.

Notre position est claire, et bien connue. Il est inutile pour le moment d'insister davantage sur ce point. Il suffit de faire observer que le document de travail présenté ce matin par le distingué Ambassadeur de la République démocratique allemande au nom des pays socialistes, y compris, par conséquent, la République populaire hongroise, le document CD/484, concernant les mesures nécessaires pour prévenir une guerre nucléaire, se réfère clairement au besoin urgent de parvenir à une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires comme étape fondamentale vers la cessation du perfectionnement qualitatif et l'affinement des armes nucléaires. Le document de travail du Groupe des 21 concernant un projet de mandat pour un organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires, le document CD/492, reflète à l'évidence les mêmes aspirations, le même besoin urgent, ce qui permet aux pays socialistes d'être entièrement d'accord avec ce point de vue et cette proposition.

(M. Gajda, Hongrie)

Le projet de mandat du Groupe des 21 est, dans un certain sens, identique à celui qui a été présenté par notre délégation au milieu du mois de février dans le document CD/434. Les pays socialistes accueillent donc favorablement cette nouvelle manifestation de la position du Groupe des 21 et lui donnent leur soutien total. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie. Je donne la parole au représentant de l'URSS.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : L'Union soviétique continue d'accorder une importance primordiale à la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

La position de l'Union soviétique sur le problème de l'interdiction des essais nucléaires a été exposée plus d'une fois avec suffisamment de clarté aux échelons les plus divers. La Conférence du désarmement est saisie du projet soviétique intitulé "Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires" qui constitue, à notre avis, une base pratique pour des négociations multilatérales sur cette question et tient compte des considérations exprimées par un grand nombre d'Etats. L'Union soviétique intervient systématiquement pour la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Partant de cette position de principe, nous appuyons pleinement, avec d'autres pays socialistes, le mandat du Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement proposé par le Groupe des 21 et faisant l'objet du document CD/492.

Nous pensons que ce mandat donne au Comité spécial la possibilité d'élaborer un projet d'accord approprié sur une base mutuellement acceptable, cela naturellement s'il existe un désir sincère et un réel souci de conclure un tel accord. Ce mandat offre la possibilité de mener des négociations sur tous les éléments essentiels du problème de l'interdiction des essais nucléaires, y compris les questions du contrôle et de la vérification du respect d'un accord futur. Nous sommes résolument pour que l'interdiction des essais d'armes nucléaires soit mise sur la voie des mesures pratiques. Pour assurer le succès il suffirait que les Etats-Unis et leurs alliés les plus proches prêtent enfin l'oreille aux exigences d'une majorité écrasante des Etats, fassent preuve d'une volonté politique et se déclarent prêts à une solution positive de ce problème important et actuel de notre époque.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. MIDDLETON (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, me joindre à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'avril.

La position de ma délégation sur le fond de la question dont nous sommes saisis a été exposée le 14 février par M. Luce, le Ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et, compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je ne répéterai pas ce qu'il a dit alors. J'aimerais seulement

(M. Middleton, Royaume-Uni)

dire, en ce qui concerne le projet de mandat qui nous est présenté aujourd'hui pour décision, qu'il n'est que l'un parmi un certain nombre de textes qui ont fait l'objet de consultations officieuses sous la présidence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Datcou.

Ma délégation appuie pleinement la proposition que ces consultations se poursuivent afin que nous arrivions à une proposition réelle de compromis, à un consensus réel. C'est pourquoi nous considérons qu'il est prématuré de prendre aujourd'hui une décision sur un projet particulier. Nous ne sommes donc pas en mesure d'accepter d'adopter ce projet de décision tel qu'il nous est présenté.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie. Comme c'est la première fois que je prends la parole à une séance plénière, en qualité de chef de la délégation australienne, après votre accession à la présidence de notre Conférence, permettez-moi de vous en féliciter. Nous sommes ravis de voir la présidence occupée par un représentant de Sri Lanka, un pays qui est proche de l'Australie, et avec lequel nous sommes étroitement liés depuis longtemps. En outre vous savez bien, Monsieur le Président, qu'il y a un peu plus de 17 ans que vous et moi nous sommes rencontrés pour la première fois, et j'éprouve un plaisir personnel particulier à vous voir occuper ce fauteuil. Nous sommes certains que vous guiderez le travail de cette Conférence avec l'art, la sagesse et, je pense, la perspective éthique que vous avez mentionnée ce matin et qui est typique des Sri-Lankais tels que nous les connaissons.

Monsieur le Président, ma délégation s'inquiète de l'artifice qui a été utilisé ici aujourd'hui. Il est vrai qu'il y a quelque temps déjà que la Conférence a été saisie d'un projet de mandat en termes presque identiques à ceux utilisés dans le document CD/492. Il est également vrai qu'il y a quelque temps que la Conférence a été saisie officiellement et officieusement d'autres approches suggérées de cette question. Ma délégation a clairement l'impression qu'avec de nouvelles consultations, les problèmes de fond auraient pu et, je pense, seront résolus, et il y a effectivement des problèmes de fond. J'aimerais mentionner l'un d'eux. C'est la question qui figure normalement sous le titre de "Champ d'application". Ce projet de mandat limite l'organe subsidiaire spécial à l'examen de la question des essais d'armes nucléaires. Monsieur le Président, mon gouvernement espère sérieusement que le traité que nous souhaitons si ardemment et à la conclusion duquel nous sommes très attachés aura un champ d'application plus large et qu'il englobera tous les essais nucléaires sans exception.

Ma délégation aimerait donc voir adopter un mandat qui refléterait cet objectif, un objectif en faveur duquel, je pense, la plupart des délégations qui ont traité ce sujet à cette Conférence et dans le Comité qui l'a précédée se sont maintes fois engagées.

(M. Butler, Australie)

Cependant, lorsque cet engagement est traduit par un mandat impossible, il est limité dans son champ d'application. Ma délégation voudrait que ces consultations se poursuivent. Comme je l'ai mentionné dans notre réunion officieuse, il existe d'autres idées, certaines ayant pour origine le Gouvernement australien.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et de moi-même personnellement. A moins que d'autres représentants ne souhaitent prendre la parole, j'aimerais conclure nos débats sur ce sujet.

Compte tenu des déclarations qui viennent d'être faites, il est manifeste qu'il n'y a pas actuellement de consensus sur le projet de mandat faisant l'objet du document CD/492.

Y a-t-il un membre qui souhaite prendre la parole au stade actuel ?

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. CARASALES (Argentine, Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je désire faire une brève déclaration au nom du Groupe des 21; j'espère que ce sera la dernière aujourd'hui. En voici les termes :

> Compte tenu de ce qui vient de se produire, une fois de plus, le Groupe des 21, et en réalité la Conférence du désarmement elle-même et la communauté internationale en général, ont été ou sont frustrés dans leurs efforts de créer l'instrument adéquat qui permettrait d'entamer des négociations significatives sur un traité d'interdiction desessais d'armes nucléaires. Malgré tous les efforts déployés par le Groupe des 21 et la souplesse dont il a fait preuve pour parvenir à s'entendre au sujet d'un mandat adéquat pour le Comité spécial qui serait créé en ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, les réticences de certaines délégations ou les difficultés qu'elles éprouvent à ce sujet ont démontré l'impossibilité de parvenir à un consensus, au moins pour le moment, sur cette question prioritaire.
>
> Néanmoins, dans l'esprit constant de coopération qui est le sien, le Groupe des 21 est prêt à examiner toute proposition qui serait présentée à propos de cette question par n'importe quelle délégation, et en particulier par les délégations qui, comme je le disais précédemment, n'ont pas permis jusqu'à présent que la Conférence du désarmement entame des négociations sérieuses sur ce traité, qui est le tout premier point de notre ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine.

Etant donné qu'il n'y a plus d'autres questions à traiter aujourd'hui, je me propose de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 5 avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 27.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.256
5 avril 1984
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 avril 1984, à 10 h 30.

Président : M. J. DHANAPALA (Sri Lanka)

GE.84-61547

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie :	M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
Allemagne, République fédérale d' :	M. H. WEGENER M. W-E. von dem HAGEN M. F. ELBE M. GRAFPFEIL M. DE GROOT
Argentine :	M. J.J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
Australie :	M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
Belgique :	M. M. DEPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
Birmanie :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U THAN TUN
Brésil :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
Bulgarie :	M. K. TELLALOV M. P. POPTCHEV M. C. PRAMOV M. N. MIKHAILOV
Canada :	M. G.R. SKINNER M. R.J. ROCHON
Chine :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIANG DEFENG Mme GE YIYUN M. SUO KAIMING M. ZHANG WEIDONG
Cuba :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
Egypte :	M. S. ALFARARFI Mme W. BASSIM M. I. HASSAN M. A. MAHER ABBAS

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :	. M. L.G. FIELDS M. N. CLYNE . M. N. CARRERA . Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE . M. R. NORMAN M. P. CORDEN . M. H. CALHOUN . M. C. PEARCY
Ethiopie :	. M. F. YOHANNES
France :	. M. F. de La GORCE . M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
Hongrie :	. M. F. GAJDA M. H. TOTH
Inde :	M. S. KANT SHARMA . Mme LAKSHMI PURI
Indonésie :	. M. S. SUTOWARDOYO . Mme P. RAMADHAN M. ANDRADJATI . M. HARYOMATARAM
Italie :	. M. M. ALESSI M. M. PAVESE . M. L. FERRARI BRAVO . M. B. CABRAS
Japon :	M. M. IMAI M. K. MAKITA
Kenya :	
Maroc :	. M. A. SKALLI M. O. HILLALE . M. M. CHRAIBI
Mexique :	. M. A. GARCIA ROBLES . M. P. MAGEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
Mongolie :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
Nigéria :	M. L.O. AKINDELE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Pakistan :	M. K. NIAZ
Pays-Bas :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
Pérou :	M. C. CASTILLO RAMIREZ
Pologne :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPINSKI M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
République démocratique allemande	M. H. ROSE M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI
République islamique d'Iran :	M. N. KAMYAB M. J. ZAHIRNIA
Roumanie :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. P. BALOIU M. A. CRETU M. A. POPESCOU
Royaume-Uni :	M. L.J. MIDDLETON M. J.W.B. RICHARDS M. D.A. SLINN
Sri Lanka :	M. J. DHANAPALA M. H.M.G.S. PALIHAKKARA M. P. KARIYAWASAM
Suède :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER Mme G. JONÄNG Mme A. BRAKENHIELM M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. S. ERICSON
Tchécoslovaquie :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes soviétiques :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV M. T.F. DMITRITCHEV M. V.I. OUSTINOV
Venezuela :	M. A. LOPEZ OLIVER M. T. LABRADOR RUBIO M. G. BRICANO M. O. GARCIA GARCIA
Yougoslavie :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC M. D. DJOKIC
Zaire :	
Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :	M. R. JAIPAL
Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance de la Conférence du désarmement est ouverte.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 7 de son ordre du jour intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Aussitôt après cette séance plénière, j'ai l'intention de convoquer une brève réunion officieuse afin de continuer d'examiner des questions d'organisation.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Venezuela, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie et de la France.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de vous féliciter de votre accession au poste responsable de Président de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril. L'Union soviétique considère avec beaucoup de respect la politique de non-alignement appliquée par votre pays. La participation de Sri Lanka au travail de la Conférence du désarmement est une confirmation de son souci sincère de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement. Nous exprimons l'espoir que les relations de compréhension mutuelle et de coopération entre les délégations de l'Union soviétique et de Sri Lanka continueront à se développer. Pendant le mois d'avril, des problèmes difficiles se posent à la Conférence et nous sommes certains que tout sera fait sous votre direction habile pour réussir à les résoudre.

Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Datcou, le distingué Président de la Conférence pendant le mois de mars, qui a dirigé les travaux de la Conférence avec l'habileté qui le caractérise et a contribué à résoudre certains problèmes d'organisation importants.

Monsieur le Président, aujourd'hui la délégation soviétique voudrait s'arrêter sur la question de la prévention de la guerre nucléaire. On peut affirmer sans exagération que cette question est non seulement la plus prioritaire parmi les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, mais qu'elle est aussi au centre même de l'attention de toute la communauté mondiale, de toute la collectivité internationale. Et ce n'est pas par hasard.

Si l'on regarde la vérité en face, sans chercher à tromper et à tranquilliser soi-même et les autres, il faut reconnaître que la menace de l'éclatement d'une guerre nucléaire est un danger réel. Plus encore, ce danger s'accroît. Il est dû non pas à on ne sait quel malentendu, à une mesure inconsidérée ou à une crise locale transitoire, mais à la politique militaire à long terme de l'un des plus grands Etats du monde, les Etats-Unis d'Amérique, à la dynamique même de la course aux armements que le complexe militaro-industriel américain a imposé au monde. Les partisans de la course aux armements, dont l'entêtement donne à réfléchir, se rendent-ils réellement compte que la guerre nucléaire, c'est la mort pour tous ?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cependant, ils imposent l'adoption de tels programmes d'accroissement des forces nucléaires, de mise au point et de déploiement de nouveaux types et systèmes d'armes qui déstabilisent l'équilibre stratégique existant, que l'apparition de la guerre nucléaire devient non seulement "pensable", mais entièrement possible si l'on ne met pas fin à cette orientation des Etats-Unis.

Le déploiement de nouveaux missiles nucléaires américains de première frappe dans les pays d'Europe occidentale ne peut manquer de provoquer une inquiétude particulière. Il fait peser une menace supplémentaire sur la paix et la sécurité en rendant impossible la poursuite des négociations de Genève sur la limitation des armements nucléaires en Europe. Cette action des Etats-Unis et de l'OTAN a considérablement accru le danger de guerre nucléaire.

Nous constatons que la majorité des Etats membres de la Conférence du désarmement partagent ce point de vue. Nous voudrions rappeler la déclaration importante faite à ce sujet, le 1er mars 1984, par la délégation indienne, qui a dit (je cite) : "Nous ne pouvons pas nous permettre, en 1984, d'envisager la question de la prévention de la guerre nucléaire sous le même angle que les années précédentes, car les faits survenus en 1983 indiquent que la situation est véritablement en passe d'atteindre le point de non-retour. Entre autres événements, la dernière série de déploiements de missiles nucléaires en Europe a ramené le temps d'alerte entre le lancement et la destruction à 5 minutes seulement..." Le distingué représentant de l'Inde a ensuite souligné que "Vivre avec les armes nucléaires est déjà pour le monde une situation extrêmement inconfortable et précaire; mais vivre avec le lancement sur alerte, c'est pratiquement être au bord du gouffre." Il serait bon que ceux qui ont créé une nouvelle menace pour la paix en déployant en Europe des armes de première frappe réfléchissent à ces paroles.

A côté de ces observations justifiées formulées à la Conférence, on a également entendu des affirmations selon lesquelles l'URSS porterait la responsabilité de l'arrêt des négociations bilatérales de Genève et du fait que les efforts entrepris sur une base bilatérale pendant presque une décennie et demie pour limiter et réduire les armements nucléaires sont dans une impasse. Malheureusement, il est toujours question d'une responsabilité égale des "deux superpuissances", de la nécessité de mener une politique "d'équidistance", bien que l'URSS soit systématiquement intervenue pour l'adoption de mesures radicales et efficaces de prévention de la guerre nucléaire, pendant que les Etats-Unis se sont prononcés contre. Une telle présentation du problème est-elle justifiée ? Pour donner une réponse correcte à cette question, il est indispensable de tenir compte de ce qui suit.

L'histoire a montré qu'il y a négociations et négociations. Dans les négociations réelles, les parties poursuivent celles-ci de bonne foi (ainsi l'exigent d'ailleurs un certain nombre d'instruments de droit international, par exemple, à l'article VI, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires) et s'efforcent de leur mieux de parvenir à des accords et des traités mutuellement acceptables menant à l'objectif officiellement fixé pour les négociations.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il arrive cependant que les négociations se transforment en leur opposé, en "anti-négociations". Cela arrive lorsqu'un ou plusieurs des participants aux négociations commencent à les mener d'une façon qui n'est pas sincère, non pas pour arriver à un accord mutuellement acceptable, mais pour tergiverser afin d'atteindre on ne sait quels autres objectifs, pour induire en erreur l'opinion publique mondiale, pour se servir des négociations comme d'un écran dissimulant ses intentions réelles, etc. Les anti-négociations ne sont nullement menées de bonne foi. Ceux qui y participent, s'étant fixé ces vilains objectifs, perdent généralement la capacité de comprendre les intérêts légitimes de l'autre partie, présentent des propositions notoirement inacceptables et continuent à insister sur elles sans tenir compte d'aucun argument, et dans l'ensemble, d'une façon ou d'une autre, continuent à donner des coups d'épée dans l'eau.

Ce sont là justement les "anti-négociations" auxquelles nous nous sommes heurtés ici à Genève. Il est donc clair que ceux qui sont totalement responsables de l'absence de ces négociations, ce sont ceux qui les ont menées non comme des négociations, mais comme des "anti-négociations".

On pourrait également citer des exemples de la façon dont certains Etats s'efforcent d'utiliser la tactique des anti-négociations dans les travaux de la Conférence du désarmement. A ce sujet, on pourrait se référer aux tentatives de substituer divers types de discussions et de débats officieux aux négociations visant à élaborer des accords, d'imposer aux organes subsidiaires de la Conférence des mandats limités ne permettant pas d'engager des négociations, ou bien à l'obstruction non déguisée du travail des organes subsidiaires dans lesquels ces pays ont déjà consenti à négocier (nous avons déjà exposé d'une façon detaillée un cas de semblable obstruction dans notre intervention précédente). Cependant, en pratique, la mise en oeuvre d'une tactique d'anti-négociations devient une affaire de plus en plus difficile.

Depuis de nombreuses années, l'expérience des travaux de la Conférence du désarmement témoigne clairement de l'attachement de l'Union soviétique à des négociations sérieuses et constructives. Nous repousserons systématiquement toute tentative, y compris à la Conférence du désarmement, de transformer les forums internationaux pour des problèmes de désarmement en instruments de propagande pour dissimuler une course aux armements et une politique de "guerre froide". On ne peut pas simultanément adopter des programmes élargis à long terme d'essais d'armes nucléaires pour créer de nouveaux types de telles armes, y compris des armes spatiales, repousser au niveau politique le plus élevé l'idée de négociations pour interdire, par exemple, des armes antisatellites, et déclarer en même temps à la Conférence du désarmement que l'on est prêt à poursuivre des consultations pour créer des organes subsidiaires de la Conférence sur l'interdiction des essais nucléaires ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Comme l'a déclaré le Camarade K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, c'est là un jeu auquel nous n'avons jamais joué et auquel nous ne jouerons pas.

Monsieur le Président, plus la menace de guerre nucléaire s'accroît contre la civilisation humaine, plus les forces d'autodéfense de l'humanité deviennent actives. Il y a une opposition croissante aux activités de ceux qui sacrifient la sécurité des

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

peuples à leurs ambitions impériales. Les gens veulent la paix et la tranquillité et non l'hystérie militaire. Il y a de plus en plus de personnes qui arrivent à la conclusion que l'intensification de la militarisation et l'aggravation de la situation internationale n'ont jamais apporté et n'apporteront jamais aucun bénéfice dans la politique mondiale. On en trouve la meilleure confirmation dans les résultats de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'aspiration des peuples à la paix et au désarmement fait naître l'espoir que l'on arrivera un jour à orienter de nouveau la marche des événements vers le renforcement de la paix, la limitation de la course aux armements, le développement de la coopération internationale et le dialogue entre les Etats. Les racines de la détente sont profondes. Il n'y a aucune autre solution raisonnable. C'est là quelque chose que nul ne peut nier.

Ayant en vue ce noble objectif, désireux d'apporter une contribution concrète aux efforts de nombreux Etats pour éviter la guerre nucléaire, les pays socialistes membres de la Conférence du désarmement ont soumis un nouveau document de travail (CD/484), qui a été présenté par le distingué représentant de la République démocratique allemande.

Nous voudrions tout d'abord faire remarquer que la politique des Etats dotés d'armes nucléaires présente une importance particulière pour la solution du problème de la prévention de la guerre nucléaire. Les intérêts vitaux de l'humanité tout entière exigent que les relations entre ces Etats soient régies par des normes déterminées, à propos desquelles ces Etats pourraient s'entendre entre eux et qui auraient un caractère obligatoire en droit international.

Il s'agit de normes qui se présentent approximativement comme suit :

- Considérer la prévention de la guerre nucléaire comme l'objectif principal de leur politique étrangère. Exclure les situations susceptibles d'engendrer un conflit nucléaire. En cas d'apparition d'un tel danger, procéder d'urgence à des consultations pour empêcher l'incendie nucléaire d'éclater.

- Renoncer à la propagande de guerre nucléaire sous n'importe laquelle de ses variantes - généralisée ou limitée.

- Prendre l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires.

- N'utiliser en aucune circonstance des armes nucléaires contre des pays non nucléaires sur le territoire desquels il n'existe pas de telles armes. Respecter le statut de la zone exempte d'armes nucléaires qui existe déjà et encourager la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde.

- Empêcher la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit : ne pas transférer de telles armes ni le contrôle de telles armes à qui que ce soit; s'abstenir de les déployer sur les territoires des pays où il n'y en a pas; empêcher que la course aux armements nucléaires ne s'étende à d'autres milieux, y compris l'espace extra-atmosphérique.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

- En se fondant sur le principe de la sécurité égale, réduire progressivement les armements nucléaires jusqu'à leur élimination complète sous toutes leurs formes.

L'adoption de ces normes aiderait à créer un climat moral et politique dans lequel toutes les tentatives de déclencher une guerre nucléaire seraient vouées à l'échec. En outre, de l'avis général des pays socialistes, il faudrait, dans le prolongement des dispositions de la Déclaration portant condamnation de la guerre nucléaire, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-huitième session, recommander à tous les Etats d'examiner l'opportunité d'inclure des dispositions condamnant la guerre nucléaire dans des proclamations ou déclarations appropriées de caractère politique, formulées unilatéralement ou de façon concertée.

Il serait également utile que tous les Etats, et avant tout les Etats dotés d'armes nucléaires, renoncent à l'élaboration, au lancement, à la diffusion et à la propagation de doctrines et de concepts politiques et militaires ayant pour but d'établir qu'il peut être "légitime" d'employer le premier l'arme nucléaire et, d'une façon générale, qu'il peut être "admissible" de déclencher une guerre nucléaire. Nous sommes convaincus qu'aucun objectif ne saurait justifier une utilisation en premier de l'arme nucléaire.

Comme le montrent les débats à la Conférence, la question de la renonciation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires à l'utilisation en premier de ces armes devient chaque jour plus actuelle. Des engagements à ce sujet pourraient être assumés d'une façon unilatérale par chaque Etat doté d'armes nucléaires qui ne l'aurait pas encore fait. Cette façon de procéder, qui n'exigerait pas de négociations et de concertations spéciales, permettrait de renforcer la confiance et d'abaisser le niveau du danger nucléaire. Dans le même temps, les engagements des puissances nucléaires de ne pas être les premières à utiliser des armes nucléaires pourraient être concrétisés dans un document unique relevant du droit international, ce qui équivaudrait, dans la pratique, à une interdiction juridique complète de l'utilisation de l'arme nucléaire.

A ce sujet, nous voudrions nous référer aux importantes et intéressantes propositions sur cette question contenues dans la déclaration faite le 6 mars dernier par l'Ambassadeur A. Garcia Robles, le représentant du Mexique. Nous appuyons la pensée exprimée dans cette déclaration, selon laquelle il conviendrait de "passer sans retard" à l'élaboration d'un accord multilatéral de non-utilisation en premier de l'arme nucléaire et qu'à cet égard "l'organe subsidiaire à l'ordre du jour duquel serait inscrite la prévention de la guerre nucléaire constituerait ... un excellent forum pour mener d'urgence les négociations nécessaires pour pouvoir élaborer en commun un traité, une convention ou un protocole sur cette question".

En outre, nous réaffirmons notre appui aux propositions relatives à la conclusion, avec la participation de toutes les puissances nucléaires, d'une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires.

Des mesures comme la renonciation à l'utilisation en premier des armes nucléaires et, en fin de compte, l'interdiction complète de leur utilisation, constitueraient un moyen efficace pour prévenir la guerre nucléaire et équivaudraient à concrétiser, en les adaptant aux conditions actuelles, les normes et principes de droit international incorporés dans les dispositions de la Charte des Nations Unies.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

C'est ce même objectif qu'ont en vue les propositions des pays socialistes visant à exclure totalement des relations internationales le recours à la force, aussi bien dans sa variante nucléaire que non nucléaire. Au niveau mondial, ce problème peut être résolu par la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Une mesure importante dans cette direction se trouve également dans la proposition des pays socialistes, formulée en janvier 1983, de conclure entre les Etats du Pacte de Varsovie et ceux de l'OTAN un traité sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire et le maintien de rapports pacifiques, dont l'élément essentiel serait constitué par un engagement des Etats parties aux deux alliances de ne pas utiliser en premier les uns contre les autres, ni armes nucléaires ni armes classiques.

En même temps, la délégation soviétique confirme être prête à examiner d'autres mesures appropriées, telles que des mesures visant à empêcher l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires, à éviter la possibilité d'attaques par surprise, etc., comme cela a été proposé, en particulier, dans le document CD/406. Elle estime par ailleurs indispensable de souligner que diverses mesures visant à renforcer la confiance ne peuvent contribuer à écarter la menace nucléaire que si elles s'accompagnent d'engagements politiques de grande portée dans ce domaine. Il faut qu'il s'agisse véritablement de mesures de confiance de grande envergure, orientées avant tout sur la prévention de la guerre nucléaire.

Tout aussi importantes seraient des mesures de caractère concret visant à empêcher que, sous couvert de telles ou telles doctrines ou conceptions justifiant le déclenchement d'une guerre nucléaire, ne soient jetées les bases de la création de systèmes d'armes toujours nouveaux.

L'une des mesures les plus efficaces et relativement faciles à réaliser dans ce sens, pourrait être un gel des armements nucléaires sur les plans qualitatif et quantitatif, assorti d'un contrôle approprié. Cette mesure devrait être prise par toutes les puissances nucléaires ou, pour commencer, seulement par les Etats-Unis et l'URSS, étant entendu que les autres Etats nucléaires suivraient leur exemple.

Accepter un gel signifierait :

- mettre fin à l'accroissement de tous les éléments constitutifs des arsenaux nucléaires, y compris tous les types de vecteurs d'armes nucléaires et de munitions nucléaires;

- s'abstenir de déployer de nouveaux types et variétés d'armes nucléaires;

- établir un moratoire sur tous les essais de munitions nucléaires et sur les essais de nouveaux types et variétés de leurs vecteurs;

- arrêter la production de matières fissiles destinées à la confection de munitions nucléaires.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le gel des armements nucléaires améliorerait sensiblement le climat politique en général, faciliterait une entente sur la réduction des arsenaux nucléaires.

La conduite à bon terme, dans les meilleurs délais, de l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et, en attendant la conclusion d'un tel traité, la proclamation, par tous les Etats dotés d'armes nucléaires, d'un moratoire sur les explosions nucléaires, quelles qu'elles soient, contribueraient à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires ainsi qu'à la création de nouveaux modèles et types de telles armes.

Sans prétendre à un monopole des initiatives de paix, nous sommes prêts à examiner d'autres mesures visant à prévenir la guerre nucléaire. Le moment est venu de passer des discours de caractère général sur la menace d'une catastrophe nucléaire à des actions concrètes, c'est-à-dire à des négociations constructives sur les propositions susmentionnées afin de parvenir à des accords internationaux appropriés.

L'Union soviétique réaffirme à nouveau sa détermination de passer à l'élaboration de mesures urgentes et concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire et à la création à cette fin d'un organe subsidiaire approprié de la Conférence du désarmement.

Comme le Camarade K. Ou. Tchernenko, Secrétaire général du Comité central du PCUS, l'a souligné dans sa réponse à l'allocution des dirigeants de l'Internationale socialiste, le 4 avril 1984 :

> "L'Union soviétique continuera comme par le passé à s'efforcer de freiner la course aux armements, de revenir à la détente, de renforcer la sécurité européenne et internationale."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela, l'Ambassadeur Lopez Oliver.

M. LOPEZ OLIVER (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, veuillez agréer les salutations de la délégation du Venezuela et ses compliments pour votre désignation comme Président de la Conférence du désarmement. Recevez aussi, comme vos prédécesseurs, nos remerciements pour les efforts que vous avez consacrés à la tâche difficile qui vous a incombé. Soyez une nouvelle fois assuré de notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de vos si délicates fonctions.

Se référant à l'article 30 du Règlement intérieur, ma délégation souhaite formuler brièvement quelques considérations sur les aspects de notre travail que nous estimons importants et sur certains points de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale des Nations Unies, en premier lieu, et ici même nombre de représentants, ont exprimé leurs préoccupations quant aux circonstances qui entourent les débats actuels de la Conférence du désarmement. Ces préoccupations fort justifiées sont partagées par notre pays fidèle à sa constitution et dont la vocation pacifique ne s'est jamais démentie.

(M. Lopez Oliver, Venezuela)

Certes, la détérioration générale de la situation internationale ne peut manquer de causer de l'appréhension. L'économie d'un grand nombre de pays traverse une crise grave. Sur presque tous les continents persistent, s'aggravent et se multiplient des foyers de conflits politiques et militaires. A l'échelle mondiale, les dépenses militaires ont atteint le chiffre incroyable de 800 milliards de dollars. Il s'est créé entre l'Est et l'Ouest un état de tension militaire et politique rarement vu auparavant. La rupture ou la suspension des négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (INF) et sur les forces stratégiques (START) s'accompagne d'une course aux armements apparemment impossible à arrêter, et la faille ouverte entre les pays industrialisés et les pays en développement est aujourd'hui, plus que jamais, le bouillon de culture de nouveaux conflits d'ordre social, politique et probablement militaire prêts à éclater et qui favoriseront, à leur tour, l'affrontement idéologique qui semble être un signe de notre temps.

Ce sombre tableau engendre l'insécurité collective qui sert de prétexte à ceux qui voient dans la course aux armements le moyen ultime de garantir la sécurité et la défense, lesquelles l'emportent aujourd'hui en priorité sur le développement global des peuples de la Terre.

Devant une telle situation et les perspectives qu'elle nous conduit à imaginer, nous croyons légitime de réfléchir et de nous demander s'il ne vaudrait pas mieux que les grandes puissances renoncent à l'énorme effort économique consacré principalement à l'accroissement de leur pouvoir militaire au bénéfice de l'amélioration de leurs propres structures économiques et sociales et de celles des pays en développement. Cela n'aboutirait-il pas, dans tous les systèmes politico-sociaux, à une protection plus véritable et plus grande, plus solide et plus durable que celle pouvant découler de la surenchère permanente coûteuse en vue de la suprématie militaire ?

Quoi qu'il en soit, la situation menaçante qui prévaut aujourd'hui a des répercussions sensibles sur la Conférence du désarmement; elle accroît son importance de forum unique - non seulement multilatéral, mais tout simplement unique - de négociation sur le désarmement et augmente dans les mêmes proportions ses responsabilités, du fait qu'elle lui impose des obligations d'une gravité à la mesure de la tension mondiale actuelle.

A notre avis, comme le disait à juste titre André Fontaine, la tension mondiale est la cause de la course aux armements et cette dernière en est donc l'effet. Si la Conférence veut vraiment aboutir au désarmement, elle doit favoriser, sinon la disparition, du moins, pour être plus modeste et plus réaliste, la réduction de sa cause. Et cette réduction sera favorisée dans la mesure même où l'on obtiendra, au sein de la Conférence du désarmement, des résultats concrets, encore que modestes, correspondant à sa fonction négociatrice et permettant donc, pour citer Bertrand Russell "la réconciliation et l'atténuation progressive de la haine et de la crainte mutuelles" au lieu de la méfiance et de la tension qui règnent aujourd'hui entre les peuples et qui empêchent les efforts consacrés au désarmement de porter leurs fruits.

(M. Lopez Oliver, Venezuela)

Nous ne pouvons donc qu'approuver les paroles prononcées par l'Ambassadeur du Japon, M. Imai, dans ce forum même, le 9 février dernier, avec une sagesse orientale, "nous pensons que la seule approche possible est d'adopter la technique du pas à pas pour y apporter des améliorations. En d'autres termes, nous devons prendre des mesures à la fois réalisables et efficaces dans le contexte international actuel. Ainsi devrions-nous pouvoir abaisser, ne serait-ce que très progressivement, le niveau des armements sans introduire d'éléments déstabilisateurs dans le tableau d'ensemble de l'équilibre des forces. Telle est, me semble-t-il, l'approche la plus réaliste et, en fait, la seule solution qui s'offre à nous".

Pour donner une expression concrète à cet exposé, nous pensons que "les groupes de travail constituent le meilleur mécanisme existant" pour mener des négociations concrètes au sein du Comité, comme l'a fait remarquer le Groupe des 21 dans son document de travail CD/64 du 27 février 1980, et qu'il faut intensifier les efforts de la Conférence dans ce sens, sur des voies qui, examinées avec bon sens et réalisme, aboutiront à ces négociations concrètes et à des résultats tout aussi concrets. Là où il sera le moins difficile d'obtenir l'expression d'une volonté politique favorable à la réduction des tensions, nous obtiendrons des résultats qui eux-mêmes alimenteront cette volonté politique et la feront se manifester dans des domaines d'une complexité et d'une difficulté plus grandes.

Abordant alors nos travaux dans cette perspective, nous estimons que la voie la plus propice pour atteindre ces résultats concrets dans un avenir plus ou moins immédiat est celle de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur la destruction des arsenaux existants.

A cet égard déjà des progrès importants ont été réalisés, comme ceux mentionnés dans le rapport que présentera l'Ambassadeur Mc Phail. Il y a eu dans ce domaine de très importantes manifestations de volonté politique de la part des grandes puissances : offre de présenter des projets de textes de convention, sous peu nous l'espérons, ou expression d'une attitude favorable à l'égard de questions fondamentales comme celles qui ont trait aux vérifications internationales systématiques de la destruction des arsenaux accumulés d'armes chimiques.

Ces circonstances, ainsi que le travail ininterrompu de l'organe subsidiaire spécial qui négocie sur la question, nous incitent à penser que la Conférence se trouve aujourd'hui devant une occasion à ne pas laisser passer, et qu'elle doit donc s'engager le plus rapidement possible dans la phase de rédaction d'un projet de convention, en tenant compte de toutes les initiatives qui ont été présentées à cet égard.

Un autre domaine dans lequel nous estimons que des résultats positifs pourraient être obtenus est celui de la "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Si l'on tient compte du fait que, d'une part, le danger que cette course représente se manifeste déjà pratiquement mais n'a pas encore atteint des niveaux où elle ne pourrait plus être arrêtée et que,

(M. Lopez Oliver, Venezuela)

d'autre part, la mise au point de systèmes antisatellites (ASAT) ou antimissiles balistiques intercontinentaux (ABM) a de graves effets déstabilisateurs sur le plan stratégique, il ne fait pas le moindre doute que ces questions doivent être abordées sans retard, dans l'esprit et selon la lettre de la résolution 38/70 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 15 décembre 1983. Certes, la réglementation en vigueur concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique est insuffisante et présente des lacunes, mais si l'on fait preuve d'optimisme, la Conférence pourrait oeuvrer à cet égard, et, en les comblant, compléter et perfectionner les instruments juridiques qui régissent aujourd'hui cette utilisation. Le Venezuela, en tant que membre du Groupe des 21, a indiqué qu'il faisait siennes les propositions présentées l'an dernier par les 21 au Groupe de contact pertinent, dans le document CD/329 et, outre qu'il est lié par le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, il tient particulièrement à ce que la menace de guerre ne s'y étende pas.

La question de l'interdiction totale et complète des essais nucléaires (Traité d'interdiction des essais nucléaires) revêt elle aussi une importance particulière. Nous reconnaissons qu'à cet égard nous ne pouvons être aussi optimistes que sur d'autres points puisque, depuis 1945, comme on le sait, 1 469 explosions nucléaires au moins ont eu lieu et que, ce qui est plus grave encore, près d'un millier sont postérieures à la signature, en 1963, du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Malgré tout, nous estimons que, vu la tenue prochaine, en 1985, de la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le lien entre ce Traité et l'interdiction des essais, il convient de donner un nouvel élan à la négociation dans ce domaine, sous peine de diminuer la portée et l'efficacité du Traité sur la non-prolifération que, par ailleurs, le Venezuela a signé et qu'il doit donc s'efforcer de préserver et d'améliorer. Nous appuyons donc le projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur un traité d'interdiction des essais nucléaires présenté par le Groupe des 21 sous la cote CD/492 le 28 mars dernier et nous souhaitons que des progrès concrets se réalisent dans ce domaine, compte tenu tout particulièrement du pas très important réalisé sur le plan technique en ce qui concerne la projection de mesures d'identification et de détection des événements sismiques.

Nous préconisons aussi la conclusion prochaine d'une convention interdisant les armes radiologiques. A cet égard, nous rappelons que s'il subsiste un certain flou quant à la définition de ces armes et si le lien entre la question de ces armes et l'interdiction des attaques contre des réacteurs nucléaires ne facilite pas l'examen de cette question, ce flou pourrait précisément permettre de réaliser des progrès modestes mais concrets, et que si, dans la poursuite des négociations, l'on parvenait à justifier comme utile au progrès de celles-ci la mise au second plan sur le plan temporel de l'examen du lien entre ces questions - que pour notre part nous ne souhaitons pas - nous serions disposés à consentir à ce sacrifice.

(M. Lopez Oliver, Venezuela)

Nous accordons certes, une grande importance au point intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées", de même qu'à ceux relatifs au "Désarmement nucléaire", au "Programme global de désarmement" et à ce qu'il est convenu d'appeler les "garanties négatives". Mais croyez-moi, dans les circonstances actuelles, j'ai le regret de vous dire que ma délégation considère la situation avec un profond pessimisme. En d'autres occasions, nous avons tenté d'exposer notre opinion sur le problème de la dissuasion. Nous avons insisté sur ce que les honorables délégations à cette Conférence ont dit et réitéré à propos du risque effroyable d'annihilation de la race humaine. Aujourd'hui, nous jugeons préférable de nous adresser à la conscience des grandes puissances et, avec la plus grande sérénité et la plus grande fermeté, de lancer un appel à la réflexion sur une question aussi grave. Le Président du Venezuela, M. Jaime Lusinchi, au moment où il assumait ses fonctions le 2 février dernier à la tête du Gouvernement de mon pays, a dit ce qui suit à propos de la menace nucléaire : "Il n'est plus possible de reculer le moment du redressement. Et dans ce processus de rectification de cap, d'ouverture de possibilités plus dignes pour tous les peuples, les responsabilités sont bien claires et n'incombent qu'à un petit nombre. Dramatique réalité."

Mais, si dramatique que soit cette réalité, elle ne doit pas nous lier les mains. C'est pourquoi je tiens à conclure en citant un aveugle visionnaire et ancêtre vénérable, Jorge Luis Borges, qui, se référant aux fragments d'un évangile qu'il qualifie d'apocryphe, bien qu'il soit de lui, nous avertit que : "Rien ne se bâtit sur le roc et tout se bâtit sur le sable; notre devoir, cependant, est de bâtir comme si le sable était roc."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à vos hautes fonctions et de signaler un petit fait pour illustrer le plaisir de ma délégation de vous voir à ce poste. Votre prédécesseur est allé à Bonn comme Ambassadeur du Sri Lanka auprès de mon Gouvernement, et mon propre prédécesseur s'est rendu à Colombo pour y représenter la République fédérale d'Allemagne. L'un et l'autre l'ont fait non seulement de leur propre gré, mais parce qu'ils avaient choisi leurs nouveaux postes par prédilection personnelle et s'étaient activement employés à obtenir leur nomination. L'un et l'autre, comme je le sais de source sûre, se sentent très à l'aise dans leur nouveau milieu. Quelle meilleure preuve de l'excellente qualité des relations entre Sri Lanka et la République fédérale d'Allemagne ?

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Monsieur le Président, une fois de plus j'aimerais aborder la question des armes chimiques. Notre session a été riche en nouveaux documents de travail et propositions de caractère constructif présentés pour accélérer notre travail de négociation et nous savons tous qu'une autre proposition importante et détaillée est imminente. Ma délégation tient à ajouter sa contribution à cette collection utile et toujours plus concrète de documents de travail portant sur des points précis. J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de présenter un document de travail (CD/496) qui contient des considérations sur la façon dont une interdiction d'utilisation des armes chimiques devrait être incorporée dans la convention. Le document de travail contient également une nouvelle approche sur le droit de se retirer de la future convention.

Jusqu'ici nos travaux sur la question de la non-utilisation, en tant que partie importante du champ d'application du futur traité, ont été fructueux, surtout l'année dernière. Ma délégation a suivi les négociations dans ce domaine avec beaucoup d'intérêt et s'est en particulier félicitée de ce qu'il existe maintenant un consensus sur la nécessité de compléter le champ d'application du traité par une disposition sur la non-utilisation. On peut espérer que les dernières difficultés liées au libellé précis de cette interdiction pourront être surmontées rapidement. Ma délégation souhaite faciliter ce processus en mettant le concept de non-utilisation dans son contexte, et en facilitant le choix des délégations entre les différentes variantes présentées et examinées depuis l'année dernière.

Monsieur le Président, le Gouvernement allemand a ratifié dès 1929 le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition de l'emploi à la guerre des armes chimiques. Il était au nombre des gouvernements qui n'avaient assorti leur ratification d'aucune condition. Comme on le sait, la République fédérale d'Allemagne a, en 1954, complété ces restrictions auto-imposées par l'engagement unilatéral de ne jamais fabriquer d'armes chimiques, pas plus que d'armes bactériologiques ou nucléaires. La République fédérale d'Allemagne est l'un des pays les plus densément peuplés du monde, situé dans une région critique, densément peuplée elle aussi. L'utilisation de cette arme barbare dans un tel milieu aurait des effets désastreux, des effets inconcevables, en particulier parmi la population civile non protégée. Il est évident que, dans ces conditions, mon Gouvernement a tout intérêt à ce que le régime actuel de non-utilisation des armes chimiques soit renforcé et effectivement appliqué.

J'insiste sur ce fait à ce moment critique. Des événements récents, survenus dans une autre région du monde, ont montré que l'utilisation d'armes chimiques fait encore des victimes sur les champs de bataille et parmi les populations civiles innocentes. Maintenant que les faits terrifiants concernant cette nouvelle et récente application des armes chimiques se précisent, la Conférence devrait se sentir encore plus fortement motivée pour essayer de surmonter les difficultés techniques qui subsistent encore au sujet de la question de l'inclusion d'une disposition sur la non-utilisation dans une future convention sur les armes chimiques.

Comme le verront les lecteurs du document de travail, celui-ci fait état d'une préférence motivée pour le libellé de la première des différentes variantes proposées par le Groupe de travail spécial des armes chimiques au Comité du désarmement l'an dernier (document CD/416, annexe I, A 2 b).

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

La deuxième partie du document de travail contient des propositions concernant un chapitre rarement examiné bien qu'important de la future convention, la possibilité de suspension ou de retrait en cas de violation des dispositions du traité par d'autres Etats parties. L'idée à la base de cette partie du document est que le retrait d'une convention de cette nature est un événement particulièrement grave et peu souhaitable et que les Etats parties ne devraient pouvoir se dégager de leurs engagements contractuels que dans des circonstances très exceptionnelles. Le nouvel élément des suggestions offertes est un processus de retrait modulé, en vertu duquel les Etats parties ne seraient autorisés à réagir, tant en ce qui concerne la portée du retrait que le moment où celui-ci pourrait avoir lieu, que d'une façon proportionnée à une violation du traité par un autre Etat partie.

Monsieur le Président, je souhaiterais que les délégations au Comité spécial des armes chimiques examinent attentivement ce document de travail et j'espère qu'elles le trouveront utile pour leurs travaux dans les semaines et les mois à venir.

Avant de conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de faire une brève observation spécifique concernant les déclarations et documents de travail qui ont récemment traité de la question et des modalités des moyens nationaux de vérification en tant qu'élément important du système global de vérification que la future convention devra prévoir. J'aimerais me référer aussi bien à la déclaration de l'Ambassadeur Turbanski (Pologne) en date du 15 mars qu'à celle, tout aussi intéressante, que le Ministre Mihajlović (Yougoslavie) a faite le 3 avril en présentant un document de travail de sa délégation sur cette question (CD/482). Dans un système global de vérification prévoyant des contrôles internationaux efficaces ayant la précision et l'intensité voulues, les moyens nationaux de vérification ont également un rôle légitime à jouer; aussi devrions-nous être reconnaissants aux deux orateurs précités d'avoir souligné ce fait essentiel et d'avoir fourni des directives pour ces mesures nationales de vérification, en montrant ce qu'elles permettent d'accomplir dans leurs domaines particuliers.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcou.

M. DATCOU (Roumanie) ; Monsieur le Président, Un des rares privilèges dont j'ai délibérement usé à la fin du mois de mars était de vous exprimer, le premier, mes félicitations pour votre accession à la présidence de cette Conférence.

Je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour vous réassurer de l'entier appui de la délégation roumaine dans l'accomplissement de vos importantes responsabilités. Votre pays, la République de Sri Lanka - avec lequel la Roumanie entretient

(M. Datcou, Roumanie)

d'excellents rapports - illustre amplement l'importance d'une participation active des pays non-alignés, des pays petits et moyens, à la solution des grands problèmes internationaux, dont le désarmement est le plus pressant.

Monsieur le Président, la délégation roumaine aimerait présenter aujourd'hui quelques remarques liminaires concernant nos négociations sur le thème des armes chimiques. Mais, avant d'aborder ce sujet, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur le document CD/493 distribué à la demande de la délégation roumaine et qui contient le texte de l'Appel adressé par notre Parlement la Grande Assemblée Nationale de la République Socialiste de Roumanie, au Soviet suprême de l'URSS, au Congrès des Etats-Unis d'Amérique, aux parlements des pays d'Europe sur le territoire desquels sont installés des missiles intermédiaires, aux parlements des autres pays d'Europe et du Canada.

La Grande Assemblée Nationale propose l'organisation d'une rencontre des représentants des parlements des pays d'Europe, ainsi que des Etats-Unis et du Canada, pour examiner la situation extrêmement grave créée sur le continent et pour formuler et proposer des voies et des solutions pour l'adoption de mesures ouvrant la voie à la libération du continent de toute arme nucléaire.

La diffusion du texte de l'Appel en ce moment où, à Genève, se déroulent les travaux de la 71ème session de la Conférence interparlementaire, ayant inscrit à son ordre du jour les problèmes de la sécurité et du désarmement, prouve amplement l'importance que mon pays attache aux négociations - menées dans un esprit de confiance et de haute responsabilité - qui pourraient aboutir à des accords destinés à écarter le danger d'une guerre nucléaire aux conséquences dévastatrices. L'Appel de la Grande Assemblée Nationale de mon pays a comme objectif la concertation des efforts des parlementaires des pays concernés, afin d'oeuvrer ensemble pour diminuer la tension internationale et faire cesser la course aux armements nucléaires, ouvrant ainsi la perspective d'accords pour l'élimination totale des armes nucléaires de l'Europe.

Monsieur le Président, de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, le thème des armes chimiques est placé cette année dans une situation spécifique. En effet, nous pensons que le temps est arrivé pour la conclusion d'un accord compréhensif mettant hors la loi les armes chimiques.

Tout d'abord pour une raison de principe. Dans la situation internationale d'une gravité sans précédent où le monde se trouve aujourd'hui, l'adoption de mesures réelles et pratiques de désarmement est plus que nécessaire pour la crédibilité même de cette Conférence et pour contribuer à désamorcer l'inertie actuelle des négociations de désarmement. Or, il n'y a pas un autre domaine où le risque militaire est plus réduit et les acquis politiques plus importants que dans la liquidation de la machine de guerre chimique. Voilà pourquoi la délégation roumaine estime que sans toucher en aucune manière la priorité absolue qui doit être attachée aux questions nucléaires inscrites à son ordre du jour, la Conférence doit faire un effort particulier en vue de permettre la présentation d'un bilan positif à la 39ème session de l'Assemblée générale. Ce bilan qu'on attend de nous doit répondre à l'esprit des résolutions 38/187 A et B qui ont été adoptées l'année passée sur le thème des armes chimiques.

(M. Datcou, Roumanie)

Nous aimerions à ce sujet exprimer notre appui à l'activité déployée avec dynamisme et compétence par le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Rolf Ekeus, de la Suède. On peut dire qu'en grande partie par ses efforts le Comité dispose d'une structure appropriée de négociation. Quant au fond des pourparlers, nous disposons d'importantes initiatives et contributions présentées par les délégations de l'URSS, de la Chine, de la Yougoslavie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, de la France et d'autres délégations. Nous attendons aussi, avec intérêt, les propositions des Etats-Unis d'Amérique sur un projet de convention concernant les armes chimiques.

Monsieur le Président,

La Roumanie s'est toujours prononcée fermement pour l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques. Le 17 juillet 1981, notre délégation a présenté le document de travail CD/197 contenant des propositions pour les définitions et les critères de classification des armes chimiques. Nous constatons que ces suggestions correspondent à celles avancées par d'autres délégations. L'existence de nombreux points communs nous fait penser que le Groupe de travail présidé par le distingué représentant du Brésil, Monsieur Sergio de Queiroz Duarte, a des bonnes chances de présenter des dispositions convenues pour la future convention.

En ce qui concerne l'objet de la convention, la délégation roumaine pense qu'il doit contenir une interdiction générale de tous les types d'agents de guerre chimique, tant des produits chimiques létaux supertoxiques que les "incapacitants", ayant en vue que même ceux-ci pourraient être utilisés dans une guerre avec des conséquences néfastes, surtout pour les petits pays, qui ne possèdent pas des moyens de protection adéquats et efficaces. L'interdiction de l'utilisation des armes chimiques dans tout conflit armé doit aussi figurer dans la convention. Nous sommes aussi favorables à l'idée de trouver une formule adéquate pour interdire à l'avenir tous les préparatifs militaires en vue de l'utilisation des armes chimiques et surtout les activités de recherche, modernisation et perfectionnement des moyens conçus pour le transport des agents de guerre chimique, ainsi que les manoeuvres, les applications militaires et autres exercices militaires impliquant l'utilisation possible d'armes chimiques.

L'élimination des stocks et des moyens de fabrication existants d'armes chimiques est étroitement liée à la question de leur déclaration, ainsi qu'à celle de la vérification. De l'avis de la délégation roumaine, les déclarations initiales des stocks d'armes chimiques doivent être faites dans un délai de 30 jours après l'entrée en vigueur de la convention pour un Etat partie. Pour ce qui est du rythme de la destruction des agents de guerre chimique et de leurs moyens d'utilisation, nous sommes d'avis qu'un programme par étapes et progressif, avec un calendrier précis, doit être élaboré. Ce programme doit avoir comme base de calcul le temps nécessaire pour la destruction des stocks d'armes chimiques détenus par les pays disposant des quantités les plus importantes et ayant le potentiel le plus grand de mener une guerre chimique. Le programme devrait commencer avec les moyens de guerre chimique létaux supertoxiques et finir avec les incapacitants, les stocks expirés et inopérants.

(M. Datcou, Roumanie)

Nous estimons que le Groupe de travail présidé par notre collègue Robert Jan Akkerman, des Pays-Bas, dispose des données nécessaires pour présenter une approche unanimement acceptable sur tous ces problèmes.

Monsieur le Président,

La vérification des dispositions de fond de la convention sur l'interdiction des armes chimiques représente un élément fondamental de cet instrument international.

De l'avis de la délégation roumaine, la vérification doit être une combinaison de moyens nationaux et internationaux, comprenant obligatoirement un système d'inspection systématique, y compris sur place, en tant qu'instrument important pour créer et maintenir un climat de confiance entre les Etats parties. Nous apprécions les importantes propositions présentées à ce sujet par les délégations de l'URSS, de la Chine, des Etats-Unis, de la Suède et des Pays-Bas.

Nous sommes d'avis que chaque Etat devrait avoir le droit, prévu dans la convention, d'adopter les mesures nécessaires conformément à ses procédures constitutionnelles, pour appliquer les engagements assumés et en particulier pour prévenir et interdire toute activité constituant une violation de la convention.

Pour ce qui est des moyens techniques nationaux, notre délégation est d'avis que leur inclusion dans la convention ne présentera aucune difficulté si on précise le droit de toutes les Parties d'avoir un libre accès aux informations recueillies.

Le Groupe de travail présidé avec compétence par le représentant de la République démocratique allemande, le Dr Hubert Thielicke, peut faire un travail de préparation très important dans le domaine de la vérification.

Monsieur le Président,

Nous pensons qu'une partie importante de la future convention doit être constituée par les dispositions transitoires et en particulier pour établir les liaisons juridiques nécessaires entre la future convention et le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre des gaz asphyxiants toxiques ou similaires et des moyens bactériologiques. Dans cette partie de la convention on pourrait envisager, par exemple, l'adoption de l'engagement des signataires de s'abstenir, même avant l'entrée en vigueur de la Convention, de toute utilisation des armes chimiques en dehors des réserves exprimées déjà dans le Protocole, ainsi que d'un régime spécial de transition pour la période nécessaire en vue de la destruction totale et l'élimination complète des stocks d'armes chimiques et des installations produisant des agents de guerre chimique.

De même, le préambule de la future convention aura un rôle important à jouer tant pour mettre cette mesure dans la perspective réelle des efforts en vue de l'interdiction de toutes les armes de destruction massive, en premier chef nucléaires, que pour résoudre certaines questions que les Parties, pour une raison ou une autre, n'auront pas pu inclure dans le corps même de la convention.

(M. Datcou, Roumanie)

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure ces observations sur les armes chimiques en indiquant ce que la délégation roumaine attend de nos négociations pendant cette session de la Conférence du désarmement. A notre avis, Monsieur le Président, les prémisses sont réunies pour nous permettre la présentation à l'analyse de la session de l'Assemblée générale de cette année d'un premier projet des textes de la future convention dans les domaines couverts par les Groupes de travail A et B et d'une première série de conclusions convenues pour ce qui est de la vérification (Groupe de travail C).

Je voudrais assurer le Président du Comité spécial des armes chimiques, de tout l'appui de la délégation roumaine pour atteindre ces objectifs.

Monsieur le Président,

Avant de conclure cette intervention d'aujourd'hui, j'aimerais faire quelques remarques concernant l'organisation de nos travaux.

La délégation roumaine voudrait remarquer les résultats enregistrés par la Conférence cette année avec l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail, la création de quelques comités spéciaux ainsi que la solution de quelques problèmes d'organisation qui, comme vous le savez, n'étaient pas faciles à réaliser.

Nous sommes assez familiers avec le stade des consultations officieuses visant la création d'organismes subsidiaires pour les autres points inscrits à l'ordre du jour. Dans quelques domaines, des progrès ont été enregistrés et un certain nombre de positions ont pris leur contour, nous permettant ainsi la poursuite de la recherche de solutions de compromis.

Nous pensons que pendant le mois d'avril un effort particulier doit être fait, par toutes les délégations, pour qu'on puisse procéder à la création des organes subsidiaires sur les autres points inscrits à l'ordre du jour. Nous pensons que la création d'un Comité spécial pour les armes radiologiques, d'un Comité pour la prévention de la guerre nucléaire, d'un Comité pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que d'un Comité pour l'arrêt des expériences est non seulement souhaitable, mais possible.

Nous avons besoin de ces organes subsidiaires et de leur rapide mise en fonction comme instruments indispensables de la négociation. Car, ainsi qu'il est déjà unanimement reconnu dans cette enceinte, la négociation, menée dans un esprit de respect réciproque afin de convenir des mesures de désarmement acceptées par tous les 40 membres, reste la vocation fondamentale, indispensable de cette Conférence, sa raison d'être.

On peut donc dire que tout sujet est négociable ici, sauf la raison même de notre présence autour de cette table.

Quant à nous, nous restons fermement convaincus que les multiples moyens dont nous disposons pour mener et promouvoir le dialogue, les contacts, les consultations et la négociation sont loin d'avoir épuisé leurs ressources et leur valeur.

(M. Datcou, Roumanie)

Je voudrais assurer le Président de la Conférence que notre délégation est prête à accepter toute solution de procédure qu'il va nous proposer à ce stade de nos travaux, pour la continuation des négociations sur ces sujets importants. Encore faut-il souligner qu'une manifestation marquée de la volonté politique de chaque délégation est absolument nécessaire pour que nos négociations puissent avoir du succès.

Ce mois d'avril est un mois clé pour la Conférence. Si les organes subsidiaires sur des thèmes hautement prioritaires ne sont pas créés, la crédibilité même de notre Conférence sera sérieusement mise en doute et nous ne pouvons pas nous permettre une pareille défaillance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur de La Gorce.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française tient tout d'abord à vous offrir ses félicitations et ses voeux très chaleureux pour le succès de votre action dans la conduite des travaux de la Conférence pendant le mois d'avril. Elle est heureuse de voir à la présidence le représentant de Sri Lanka, un pays avec lequel la France entretient des relations très amicales et qui apporte à la coopération internationale un concours particulièrement actif et précieux.

Vous êtes depuis peu de temps parmi nous, mais nous avons déjà apprécié vos talents de diplomate, votre sagesse, votre autorité, votre courtoisie. Nous sommes assurés que vous poursuivrez au cours de votre mission la brillante tradition représentée par vos prédécesseurs les Ambassadeurs Fonseka et Jayakoddy.

Je voudrais aussi exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Datcou, l'expression de notre vive gratitude pour son inlassable activité au cours du mois dernier. Nous avons admiré le talent et la patience avec lesquels il s'est attaché à la solution de questions particulièrement complexes relatives à l'organisation de nos travaux. Ses efforts ont contribué de la façon la plus utile au progrès des consultations.

Monsieur le Président, le Gouvernement français a souligné à maintes reprises l'importance capitale qu'il attache à l'élimination des armes chimiques. Sans doute leur usage est-il interdit par le droit international, et en particulier par le Protocole signé à Genève en 1925, dont la France est dépositaire. Les préoccupations de la communauté internationale quant au respect des dispositions de ce Protocole ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution instituant une procédure d'examen des allégations portant sur l'usage d'armes chimiques. Ces préoccupations et les mesures proposées pour y répondre n'étaient hélas ! que trop justifiées.

Les informations, dont la délégation de l'Iran nous a fait part ici même, ont conduit le Secrétaire général à procéder à une enquête. Les conclusions en sont connues de tous. La menace chimique pèse donc toujours sur le monde. Les armes chimiques existent, et malgré les traités, elles ont été employées et peuvent l'être à nouveau. Leur fabrication requiert une technologie largement répandue.

(M. de La Gorce, France)

Le désarmement chimique constitue donc pour la communauté internationale une tâche majeure puisque seul il peut éliminer complètement les possibilités d'usage par la destruction des produits et des armes. Il nous appartient de poursuivre ici cette tâche avec la plus ferme résolution. Le nombre et la qualité des contributions déjà présentées, celle que nous attendons des Etats-Unis, sont des gages de cette résolution. Les conditions nous paraissent donc réunies cette année pour des progrès que nous espérons décisifs.

Monsieur le Président, la délégation française souhaite présenter aujourd'hui une contribution, le document CD/494, consacré à l'élimination des stocks et des unités de production d'armes chimiques. Elle espère qu'une présentation méthodique de ses positions sur cet aspect capital de la négociation sera utile au stade actuel de nos travaux.

J'examinerai successivement les trois points suivants : déclaration, destruction et vérification.

Tout d'abord la déclaration.

Il appartiendra aux Etats de déclarer sous leur responsabilité leurs stocks et leurs moyens de production.

Ces déclarations devront être précises parce que la précision produira la confiance et simplifiera le contrôle. Le document que ma délégation vient de déposer prévoit donc des dispositions nombreuses et contraignantes.

Nous insistons sur l'importance des renseignements fournis de manière unilatérale. Nous avons en effet le souci de réduire au minimum les ingérences. Cette même règle nous conduit également à ne pas réclamer la visite des emplacements ou des arsenaux où se trouvent entreposés les stocks déclarés. Enfin, dans la mise en oeuvre des procédures de contrôle que nous suggérons, concernant les précurseurs, ou les unités de fabrication, nous avons le souci de ne pas porter atteinte à la protection du secret industriel.

Il appartiendra en outre à chaque Etat partie à la Convention de proposer ses plans de destruction, son calendrier, et naturellement de faire connaître tout stock inopinément découvert. En revanche, la recherche des dates de fabrication ou de dépôt nous paraît une complication inutile.

Quant à la destruction, celle-ci devrait viser bien sûr l'ensemble des armes chimiques.

Nous pouvons sans doute admettre, à titre de dérogation provisoire, durant la période transitoire, que certaines quantités de toxiques agréées dans la Convention soient utilisées à des fins de protection, ou que des unités de production pilotes, par conséquent limitées et contrôlées, soient maintenues à cette fin. Mais au terme des dix ans, les stocks, les unités de production et les précurseurs à fin unique, devraient être totalement détruits. Nous ne croyons pas, en effet, que des opérations de reconversion puissent être prévues : elles impliqueraient la construction d'installations qui risqueraient de fonctionner dans les deux sens, de manière réversible, en maintenant une capacité potentielle de production interdite; d'autre part, le contrôle de telles unités de conversion serait à la fois compliqué et incertain. Nous admettons simplement qu'une usine de production d'armes chimiques soit convertie en unité de destruction; mais au terme du cycle elle devrait être détruite. Enfin, nous tenons à offrir toutes les garanties concevables pour qu'au terme de dix ans, il ne puisse y avoir aucun retour possible à la fabrication et à l'utilisation de toxiques de guerre.

(M. de La Gorce, France)

Quant à la vérification, je ne voudrais pas entrer ici dans le détail des diverses procédures; je rappelle que celles-ci se dérouleront, pour chaque opération, en trois étapes : avant l'opération elle-même, au cours de celle-ci, à son terme enfin.

Une inspection internationale sur place vérifiera les emplacements de regroupement et de destruction des stocks. Le processus de destruction fera aussi l'objet d'un contrôle continu; enfin, la destruction devra être dûment constatée. Il en ira de même des unités de production : leur fermeture sera vérifiée puis leur destruction, à la fois pendant le processus et à son achèvement.

Sans doute, une présence humaine effective et permanente ne sera-t-elle pas nécessaire partout et dans tous les cas. Mais la technologie, qui produit senseurs et capteurs, auxquels il faudra, certes, recourir, n'est point encore suffisamment avancée pour que l'on puisse se passer de toute intervention humaine, occasionnelle ou continue, selon les cas.

Si elles sont correctement exécutées, les opérations ainsi décrites - déclaration, destruction, vérification - conduiront au but recherché : l'élimination définitive des armes chimiques.

Certaines modalités d'application sont d'une importance toute particulière dans la période transitoire. Ces modalités doivent bien entendu tenir compte à la fois des droits et des obligations des Etats. Le premier de ces droits est évidemment le droit à la sécurité.

Il implique que les destructions soient modulées en fonction de l'importance des stocks et des installations.

Le calendrier des destructions devrait être élaboré de telle sorte qu'un équilibre de sécurité puisse être maintenu tout au long du processus et que celui-ci aboutisse à l'élimination simultanée de toutes les capacités de guerre chimique.

Parmi les dispositions visant à assurer la sécurité des Parties, je souhaiterais insister sur l'ordre à établir dans l'élimination des stocks et dans celle des installations. On en verra le détail dans le document lui-même.

A cet égard, la délégation française suggère que soient détruits d'abord les ateliers de chargement, puis les unités de production de toxiques, puis les unités de production de précurseurs. Cette méthode nous paraît offrir une garantie supplémentaire. Le premier coup d'arrêt serait ainsi porté à un point de la chaîne de production choisi de telle sorte que, dès le début du processus, la conservation des stocks de produits chimiques toxiques deviendrait inutile puisque la mise en condition militaire de ces stocks ne serait plus possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

(Le Président)

Le Secrétariat a distribué aujourd'hui un document officieux contenant un calendrier des séances et réunions à tenir par la Conférence et son organe subsidiaire des armes chimiques au cours de la semaine qui vient. Comme d'habitude, ce calendrier est purement indicatif et peut être modifié en cas de besoin. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Comme indiqué dans le calendrier, et ainsi que mon prédécesseur l'a annoncé à la séance plénière du 15 mars, à notre prochaine séance plénière, je soumettrai à la Conférence pour examen et décision à prendre les rapports du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, qui figurent dans les documents CD/448 et CD/449. Après que nous aurons entendu les déclarations des délégations au sujet de ces rapports, je demanderai à la Conférence de prendre acte du Troisième rapport du Groupe spécial, tel qu'il figure dans le document CD/448, et ensuite d'adopter la recommandation énoncée au paragraphe 10 du rapport intérimaire figurant dans le document CD/449.

Je me propose maintenant de lever la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une brève réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation pendantes.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 10 avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 25.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL